

Projet CO'Met
Rue Robert Schuman
45 000 ORLEANS
EVAL phase 1 – Etude historique et de
vulnérabilité (Missions A100-A110-A120)

Octobre 2017



AGENCE ÎLE-DE-
FRANCE NORD

PARIS (Siège Social)
15 avenue du Centre
CS 20538 Guyancourt
78286 Guyancourt Cedex
Tel : 01 39 41 40 00
Fax : 01 39 41 57 49

AGENCE OUEST-
SUD-OUEST

NANTES
7 rue de la Rainière
Parc du Perray
44339 Nantes Cedex
Tel : 02 40 13 12 00
Fax : 02 40 05 20 62

AGENCE EST-
SUD-EST

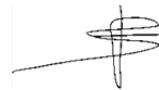
NANCY
97 rue Haroun Tazieff
54320 Maxéville
Tel : 03 83 93 73 90
Fax : 03 83 93 73 01

Informations générales

Identification

N° projet	Version	Date	Nbre pages (hors annexes)	Annexes
E2279	01	16/10/2017	35	15

Contrôle qualité

Rédaction	Validation	Approbation
K. CHEVRON Ingénieur d'études	E. PILLARD Chef de Projet	P. SAUTOUR Superviseur
		

Destinataires

Nom	Société	Coordonnées	Envoyé le :
P. GOND	Orléans Métropole	patrick.gond@orleans-metropole.fr 02.38.78.75.41	17/10/2017

Votre contact pour toute question

Pierre Sautour Téléphone : 06.18.30.43.91 Email : pierre.sautour@egis.fr	EGIS Structures et Environnement 15, Avenue du Centre 78286 Guyancourt Cedex Tel : 01.39.41.42.84
--	--



Liste des prestations de la norme NFX 31-620 A applicables à l'étude

NORME NF X 31-620 A		
DOMAINES	PRESTATIONS	DOMAINES APPLIQUES
A100	Visite du site	<input checked="" type="checkbox"/>
A110	Etudes historiques, documentaires, mémorielles	<input checked="" type="checkbox"/>
A120	Etudes de vulnérabilité des milieux	<input checked="" type="checkbox"/>
A200	Prélèvements, mesures, observations, analyses des sols	<input type="checkbox"/>
A210	Prélèvements, mesures, observations, analyses des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
A220	Prélèvements, mesures, observations, analyses des eaux superficielles, sédiments	<input type="checkbox"/>
A230	Prélèvements, mesures, observations, analyses sur gaz du sol	<input type="checkbox"/>
A240	Prélèvements, mesures, observations, analyses sur air ambiant et poussières atmosphériques	<input type="checkbox"/>
A250	Prélèvements, mesures, observations, analyses sur denrées alimentaires	<input type="checkbox"/>
A260	Prélèvements, mesures, observations, analyses sur terres excavées	<input type="checkbox"/>
A300	Analyse des enjeux sur les ressources en eaux	<input type="checkbox"/>
A310	Analyse des enjeux sur les ressources environnementales	<input type="checkbox"/>
A320	Analyse des enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/>
A330	Identification des différentes options de gestion, bilan coûts/avantages	<input type="checkbox"/>
A400	Dossiers de restriction d'usage, de servitudes	<input type="checkbox"/>
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	<input type="checkbox"/>
CONT	Contrôles	<input type="checkbox"/>
CPIS	Conception de programmes d'investigations ou surveillance	<input type="checkbox"/>
Eval	Evaluation (ou audit) environnemental SSP	<input checked="" type="checkbox"/>
IEM	Interprétation de l'état des milieux	<input type="checkbox"/>
LEVE	Levée de doute sur le site (méthodologie nationale ou non)	<input type="checkbox"/>
PG	Plan de gestion (réhabilitation ou aménagement du site)	<input type="checkbox"/>
XPER	Expertise dans le domaine SSP	<input type="checkbox"/>

Résumé non technique

1. IDENTIFICATION DU SITE

Adresse du site : Robert Schuman – 45 000 ORLEANS

Références cadastrales parcelles

- n°5, 6, 12, 17, 21, 23, 25 et 31 de la section cadastrale DV,
- n°144, 145, 146, 595, 596, 667, 668 et 669, de la section cadastrale DR,
- n°30 et 31 de la section cadastrale DT

Surface du terrain : 216 000 m²

Surface bâtie : 22 000 m²

Le site est occupé par le Parc des Expositions, le Zénith d'Orléans et leurs parkings dans la partie Ouest, d'une zone boisée dans la partie centrale et d'un parking dans la partie Est.

2. ETUDE DE VULNERABILITE DES MILIEUX

Le site est localisé à Orléans (45) en zone urbaine mixte.

Hydrographie : La Loire et le Loiret sont situés respectivement à 2,2 km au nord et 350 m au sud-ouest de la zone d'étude. Le bras des Montées, un affluent du Loiret, traverse le site.

Géologie : du haut vers le bas : 6 m d'alluvions modernes puis calcaire de Beauce.

Hydrogéologie : présence de la nappe alluviale entre 2 à 3 m de profondeur au droit du site selon la saison avec un sens d'écoulement dirigé globalement vers l'Ouest-Nord-Ouest. Cette nappe est quasi-affleurante et par conséquent vulnérable.

Espaces naturels répertoriés : aucun espace naturel répertorié (incluant les zones protégées) n'est situé à moins de 2,3 km de la zone d'étude.

Sources potentielles de pollution hors site : trois sites BASIAS sont situés en amont hydraulique proche du site et peuvent potentiellement être à l'origine d'une contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude. Un site BASOL présentant une pollution des eaux souterraines est situé en amont hydraulique proche de la zone d'étude (650 m) de l'autre côté du bras des Montées : un transfert de cette pollution est par conséquent peu probable.

Usages des eaux souterraines : selon l'ARS, le site n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un ouvrage AEP. Cinq captages AEP sont situés dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude, en position amont ou latérale hydraulique, et ne sont donc pas considérés vulnérables. Vingt-et-un captages à usage AEP ou assimilés (identifié dans la BSS mais pas par l'ARS) sont recensés à moins de 1 km en aval du site, et sont considérés vulnérables. Huit captages à usage industriel sont situés en aval hydraulique de la zone d'étude, à moyenne distance (entre 160 et 1000 mètres), et sont considérés moyennement vulnérables en cas de contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude.

Usages des eaux superficielles : aucune prise d'eau superficielle n'est recensée à proximité du site. Une zone de baignade est recensée à 3 km en latéral hydraulique (non vulnérable).

3. ETUDE HISTORIQUE

1954-1963 : site occupé par des bois, prés, champs et un bâtiment (activité exercé non connue) ;
1963-1968 : construction du hangar principal du Parc des Expositions et aménagement du parking au nord ;
1968-1973 : construction de deux hangars à l'est du hangar principal, aménagement d'un parking au sud. Les bâtiments sont chauffés au fuel ;
1973-1978 : réaménagement des deux hangars en un seul bâtiment relié au hangar du Parc des Expositions. Extension du parking au nord ;
1978-1983 : aménagement de l'entrée du parc des expositions et modification des toitures ;
1983-1994 : aménagement du parking des Montées. Modification de l'entrée du Parc des Expositions avec extension vers l'Ouest ;
1994-1995 : début de la construction du Zénith ;
1995-2000 : le Zénith est achevé (1998). L'ensemble du site est chauffé au gaz ;
2000-2017 : pas de modification apparente.

Principale source potentielles de pollution (avec indice d'identification sur les plans) : Ancienne cuve enterrée de fuel [f] (contenance inconnue, inertée) associée à deux anciennes chaudières fuel [e][g] remplacée par des chaudières gaz depuis au moins 1998.

4. SCHEMA CONCEPTUEL ETABLI A L'ISSUE DE L'ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

En l'état, le schéma conceptuel établi à l'issue de l'étude historique et documentaire a amené à retenir les risques potentiels :

- sur site, pour les employés par inhalation de composés volatils issus du dégazage des sols et de la nappe potentiellement contaminés (en intérieur uniquement) en l'état actuel. Ce risque est retenu en phase travaux et projet si la cuve n'est pas retirée et/ou si des sols potentiellement impactés restent en place. Le risque par contact direct (envol de poussières) est retenu en phase travaux et potentiel en phase projet si les sols potentiellement impactés ne sont pas recouvert par au moins 30 cm de terre saine ;
- hors site, pour les usagers des captages AEP recensés dans la BSS dans le cas d'un transfert latéral d'eaux souterraines potentiellement contaminées au droit de la zone d'étude.

5. RECOMMANDATIONS

- réalisation de sondages sols au niveau de la zone des anciennes cuve et chaudières fuel jusqu'à 1 m en dessous du niveau de la nappe pour contrôler la qualité des sols ;
- réalisation de sondages sols au droit des futurs bâtiments pour analyses au regard des seuils de l'arrêté du 12 décembre 2014 afin de déterminer les filières de stockage des terres qui seront excavées ;
- réalisation de prélèvement d'enrobés pour analyse amiante et HAP afin de déterminer les filières de stockage des enrobés au droit des zones où il sera retiré ;
- retrouver le certificat d'inertage de la cuve pour mémoire.

Table des matières

1.	Introduction	10
1.1	Contexte et méthodologie.....	10
1.2	Référentiels d'étude.....	10
1.3	Objectifs de la présente étude.....	11
2.	Description du site	12
2.1	Localisation du site	12
2.2	Etat actuel du site	12
2.3	Présentation de l'environnement du site.....	13
3.	Etude de vulnérabilité	14
3.1	Objectifs	14
3.2	Sources d'informations.....	14
3.3	Contexte géographique et hydrographique	15
3.4	Contexte géologique et hydrogéologique	16
3.4.1	Contexte géologique	16
3.4.2	Contexte hydrogéologique	16
3.5	Environnement de la zone d'étude.....	17
3.5.1	Sites répertoriés dans la base de données BASOL.....	17
3.5.2	Sites répertoriés dans la base de données BASIAS	17
3.6	Usage des eaux.....	18
3.6.1	Usage des eaux souterraines	18
3.6.2	Usage des eaux superficielles.....	19
3.7	Espaces naturels répertoriés.....	21
3.8	Synthèse de l'étude de vulnérabilité.....	22
4.	Etude historique.....	25
4.1	Objectifs	25
4.2	Sources et documents consultés.....	25
4.3	Historique du site.....	25
4.4	Description des lieux.....	26
4.5	Activités potentiellement polluantes	28

4.5.1	Activités potentiellement polluantes connues	28
4.5.2	Activités potentiellement polluantes passées ou suspectées.....	28
4.6	Gestion des déchets.....	28
4.7	Gestion des eaux	28
4.8	Accidents, incidents et remarques répertoriées.....	28
4.9	Installations classées	28
4.10	Sources potentielles de pollution des sols et de la nappe retenues	29
4.11	Synthèse de l'étude environnementale d'APPUISOL du 12 septembre 2016	29
4.12	Synthèse de l'étude historique.....	30
5.	Schéma conceptuel	31
6.	Synthèse.....	33
7.	Recommandations.....	35

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan de localisation du site sur fond de plan IGN

Annexe 2 : Extrait du cadastre

Annexe 3 : Plan actuel de la zone d'étude

Annexe 4 : Reportage photographique de la visite de site

Annexe 5 : Extrait du PPRI

Annexe 6 : Contexte géologique et hydrogéologique

Annexe 7 : Sites BASOL

Annexe 8 : Sites BASIAS

Annexe 9 : Usage des eaux souterraines et superficielles

Annexe 10 : Informations transmises par l'ARS concernant les captages AEP

Annexe 11 : Cartographie des zones protégées

Annexe 12 : Photographies aériennes historiques

Annexe 13 : Plan de synthèse des installations et activités

Annexe 14 : Extraits du rapport APPUISOL du 12 septembre 2016

Annexe 15 : Schéma conceptuel

Liste des tableaux

Tableau 1 - Sources de renseignements consultées pour l'étude de vulnérabilité	15
Tableau 2 - Sources de renseignements consultés pour l'étude historique	25
Tableau 3 - Synthèse historique du site	26
Tableau 4 - Sources potentielles de pollution des sols et eaux souterraines retenues	29

1. Introduction

1.1 Contexte et méthodologie

Dans le cadre du projet « CO'Met » portant sur la création d'une grande salle sportive, d'un parc des expositions et d'un palais des congrès, en lieu et place du parc des expositions et des congrès existant d'Orléans, Orléans Métropole a confié au bureau d'études EGIS la réalisation d'une étude de vulnérabilité et historique sur l'emprise du site concerné.

La mission précisée par le Maître d'Ouvrage consiste en la réalisation d'une étude historique, documentaire et de vulnérabilité (missions A100 à A120).

Cette prestation correspond aux « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués », définies dans la norme **AFNOR NF X 31-620-2** d'août 2016.

Cette étude est réalisée conformément aux prescriptions de la note du 19 avril 2017 relative aux sites et sols pollués (mise à jour des textes méthodologiques de gestion des sites et sols pollués).

1.2 Référentiels d'étude

Les documents de référence suivants ont été utilisés dans le cadre du présent diagnostic environnemental :

Référentiels généraux

- **Norme AFNOR NF X31-620-2 (2016)** « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués (études, ingénierie, réhabilitation de sites pollués et travaux de dépollution) » ;
- **Note du 19 avril 2017** relative aux Sites et sols pollués (Direction Générale de la Prévention des Risques et Bureau du Sous-sol) ;
- **Guide INRS/ADEME** relatif à la protection des travailleurs sur les chantiers de réhabilitation de sites industriels pollués (2002).

1.3 Objectifs de la présente étude

Les objectifs de la présente étude sont les suivants :

- évaluer la vulnérabilité du site et de son environnement vis-à-vis d'une pollution potentielle, et ce pour les différents milieux concernés (eau, sol) et les différentes cibles possibles (l'humain et son environnement) ;
- retracer l'historique de la zone d'étude en particulier par rapport aux activités et installations susceptibles d'avoir engendré un impact des milieux (eau, sol) ;
- préciser la localisation et les caractéristiques des sources de pollution potentiellement présentes à ce jour sur le site et les voies de migration associées ;
- mettre en évidence les éventuelles nuisances et exposer sommairement les risques générés par cette pollution vis-à-vis de l'humain, représentées sous la forme d'un schéma conceptuel ;
- définir les éventuelles suites à donner au terme de cette étude (investigations).

2. Description du site

2.1 Localisation du site

Le site est localisé sur la rue Robert Schuman au centre de la ville d'Orléans dans le département du Loiret (45). Un plan de localisation de la zone d'étude (périmètre du projet) est disponible en **annexe 1**.

Il concerne les parcelles :

- n°5, 6, 12, 17, 21, 23, 25 et 31 de la section cadastrale DV ;
- n°144, 145, 146, 595, 596, 667, 668 et 669, de la section cadastrale DR ;
- n°30 et 31 de la section cadastrale DT.

Ainsi qu'une partie du Domaine Public (Dpu) de ces parcelles (routes RD 2020 et rue des Montées) (**Annexe 2**).

L'altitude du site s'établit entre + 92 et + 95 m NGF.

Les coordonnées moyennes en Lambert 2 étendu sont les suivantes :

- X : 568 567 E
- Y : 2 319 492 N

2.2 Etat actuel du site

La superficie du site est de 216 000 m² dont 22 000 m² environ de surface bâtie (Zénith : 5 200 m², Parc des Expositions : 17 000 m²).

Le périmètre d'étude se compose :

- dans sa partie Sud du Zénith et du Parc des Expositions avec des parkings au Nord ;
- dans sa partie centrale d'une zone boisée ;
- dans sa partie Est du parking des Montées.

Un plan du Parc des Expositions dans sa configuration actuelle fourni par le client est présenté en **annexe 3**. Il est complété par un plan du Zénith. Des photographies du site sont disponibles en **annexe 4**.

2.3 Présentation de l'environnement du site

Le site est bordé :

- au nord/nord-est par des zones pavillonnaires ;
- à l'est/sud-est par des bois et une zone industrielle ;
- à l'ouest par la route départementale RD 2020 puis une zone commerciale et des zones pavillonnaires.

Les premières habitations sont situées en limite Nord du site à l'étude, au niveau de la rue des Montées.

3. Etude de vulnérabilité

3.1 Objectifs

Les objectifs de l'étude de vulnérabilité sont d'apprécier la vulnérabilité du site et de son environnement vis-à-vis d'une pollution potentielle, et ce pour les différents milieux concernés (eau, sol) et les différentes cibles possibles. Pour cela, les éléments étudiés sont :

- le contexte géologique, hydrologique et hydrogéologique régional ;
- l'organisation du sous-sol à l'échelle du site (contexte géologique, hydrologique et hydrogéologique local) ;
- les usages de l'eau (souterraine et superficielle) et les points d'usages proches du site (cibles potentielles dans un rayon de 5 km).

3.2 Sources d'informations

La recherche d'éléments permettant de caractériser la vulnérabilité du milieu environnant est menée auprès des administrations suivantes :

- carte géologique au 1/50 000^e de la Ferté-Saint-Aubin n°398 ;
- site internet du Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) : base de données INFOTERRE sur les points de sondage géologique et points d'eaux répertoriés dans la Banque de données du Sous-Sol : <http://www.infoterre.brgm.fr> ;
- Agence Régionale de la Santé (ARS) du Loiret : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr> ;
- site internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : Base de données sur les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics (BASOL) : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/> ;
- site internet du BRGM : Base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) : <http://basias.brgm.fr> ;
- Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines (SIGES) Centre Val de Loire : base de données sur les eaux souterraines : <http://sigescen.brgm.fr/> ;
- rapport d'étude hydrogéologique, Utilité Performance, référencé A160173 en date du 1 juillet 2016 ;
- « Etude géotechnique préalable G1 - Phase étude de site (ES) et Phase Principes Généraux de Construction (PGC) – Parc des Expos », APPUISOL, rapport référencé 1614-05-16 en date du 16 septembre 2016 ;
- « Etude géotechnique préalable G1 - Phase étude de site (ES) et Phase Principes Généraux de Construction (PGC) – Parking des Montées », APPUISOL, rapport référencé 1676-07-16 en date du 3 octobre 2016 ;
- « Etude environnementale - Parc des Expositions – Orléans Parc des Expositions 1 Rue du Président Robert Schuman 45100 Orléans », APPUISOL, rapport référencé CENP160601-V2 en date du 12 septembre 2016.

Source	Date de consultation	Mode de consultation	Date de réponse	Mode de réponse	Observations	Documents annexés
BSS - infoterre	05/10/2017	Internet	-	-	Le contexte géologique a pu être défini Plusieurs points d'eau ont été recensés à proximité du site	Annexes 6 et 9
ARS	05/10/2017	Internet	-	-	Cinq captages AEP sont recensés dans le périmètre d'étude	Annexe 10
Carte géologique de la Ferté-Saint-Aubin	05/10/2017	Internet	-	-	La géologie régionale et locale a pu être définie	Annexe 6
BASIAS / BASOL	05/10/2017	Internet	-	-	Plusieurs sites BASIAS sont présents à proximité de la zone d'étude Aucun site BASOL n'est situé à proximité de la zone d'étude	Annexes 7 et 8
SIGES Centre-Val-de-Loire	05/10/2017	Internet	-	-	Le contexte hydrogéologique a pu être défini	Annexe 6

Tableau 1 - Sources de renseignements consultées pour l'étude de vulnérabilité

3.3 Contexte géographique et hydrographique

La zone d'étude est située au centre-ouest du quartier Saint-Marceau de la ville d'Orléans. Le site est traversé par le Bras des Montées, un affluent du Loiret, qui s'écoule vers le Nord en direction de la Loire. Il est par conséquent considéré **vulnérable** au regard d'activités potentiellement polluante au droit du site. La Loire et le Loiret sont situés respectivement à 2,2 km au Nord et 350 m au Sud-Ouest de la zone d'étude et s'écoule vers l'Ouest. La zone d'étude se situe dans le lit majeur de la Loire.

Le bras des Montées est utilisé pour de la pêche de loisir.

La zone d'étude est localisée dans une zone à sensibilité forte vis-à-vis du risque d'inondation. La commune d'Orléans est concerné par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI du Val d'Orléans approuvé par l'arrêté Préfectoral du 20/01/2015) : il indique que la zone d'étude est exposée à un aléa d'expansion de crue très fort au regard de la hauteur et/ou de la vitesse. Un extrait du PPRI est joint en **Annexe 5**.

3.4 Contexte géologique et hydrogéologique

3.4.1 Contexte géologique

Contexte régional

- Formations du Quaternaire :
 - Alluvions modernes (Fz) ;
 - Alluvions holocènes et limons des rivières (Fy) ;
 - Alluvions anciennes de la terrasse de Tigy (Fx) ;
 - Alluvions anciennes de la terrasse de Châteauneuf et du glaciais d'Olivet (Fw) ;
 - Alluvions du Quaternaire ancien (Fv) ;

- Formations du Tertiaire :
 - Formations du Burdigalien (Miocène) : sables de Sologne (m1) ;
 - Formations de l'Aquitainien (Oligocène) : calcaire et meulière de Beauce (g3).

Contexte local

D'après la carte géologique n°398 de la Ferté-Saint-Aubin, la zone d'étude repose principalement sur les formations des Alluvions modernes (Fz) et des Alluvions holocènes (Fy) pour la partie Nord-Est.

Un extrait de la carte géologique est présenté en **annexe 6**.

La Banque de Données du Sous-Sol (B.S.S.) du BRGM a été consultée afin de collecter des coupes géologiques de sondages réalisés à proximité de la zone d'étude. Le sondage BSS001CATZ, situé à 30 m au Nord de la zone d'étude à la cote +93 m NGF montre la succession géologique suivante :

- 0 à 6 m : alluvions modernes composés de terre végétale sur 0,5 m surmontant de l'argile noire sur 2,5 m puis des sables et graviers sur 3 m ;
- 6 à 22 m : Calcaire de Beauce formé de marne blanche et claire sur 10 m (marnes de Blamont) surmontant des calcaires marron clair assez dur sur au moins 6 m (calcaire de Pithiviers).

Selon les diagnostics réalisés sur la zone d'étude par APPUISOL en 2016, le sol se compose de la succession de terrains superficiels (remblais et terre végétale) sur 0,6 m maximum, d'argiles molles sur environ 2 m, de sables argilo-graveleux sur environ 2 m, d'un faciès de transition vers les marnes de 2 à 3 m d'épaisseur, puis les marnes et calcaires de Beauce.

3.4.2 Contexte hydrogéologique

Contexte régional

Les eaux souterraines appartiennent à trois réservoirs aquifères distincts :

- nappe alluviale de la Loire. Cette nappe est quasi affleurante et par conséquent jugée vulnérable ;
- nappe des Sables et Argiles de Sologne. Cette nappe est située sur un niveau topographique plus élevé que le site et n'est donc pas vulnérable vis-à-vis de celui-ci ;
- nappe du Calcaire de Beauce. En l'absence de couche imperméable sus-jacente, cette nappe est jugée potentiellement vulnérable.

Contexte local

Selon le site internet SIGES, appuyé par les données issues du rapport APPUISOL, au droit du site, la nappe des Alluvions est attendue vers 2 mètres de profondeur (vers + 91 m NGF) en période de hautes eaux et vers 3 mètres (vers + 90 m NGF) en période de basses eaux et présente un écoulement vers l'Ouest-Nord-Ouest en direction de la Loire. Cette nappe est quasi-affleurante et donc considérée comme **vulnérable** vis-à-vis d'activités au droit du site.

A noter que le sondage BSS001CATZ indique un niveau de la nappe de 3 m dans les alluvions (soit + 90 m NGF) le 19 juillet 1984.

La nappe du Calcaire de Beauce est attendue à la cote +91 m NGF environ au droit du site selon le SIGES, avec un sens d'écoulement dirigé globalement vers l'Ouest. Elle est donc en relation avec la nappe des alluvions au droit du site et par conséquent considérée comme **vulnérable** vis-à-vis d'activités au droit du site.

Un extrait des cartes piézométriques est présenté en **annexe 6**.

3.5 Environnement de la zone d'étude

3.5.1 Sites répertoriés dans la base de données BASOL

Cette base de données, hébergée par le Ministère en charge de l'Environnement, recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant ou ayant appelé à une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

D'après la consultation de cette base de données, 8 activités polluantes ou sources de pollution potentielles sont recensées sur les communes concernées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Une description de ces sites est présentée en **annexe 7**.

La carte de localisation de tous les sites BASOL répertoriés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude (cf. **Annexe 7**) montre qu'un site est présent à 650 m à l'Est en amont de la zone d'étude : il s'agit d'une fonderie présentant un impact de la nappe en HCT, PCE et métaux lourds. Il est néanmoins peu probable que ces impacts soient identifiés au droit de la zone d'étude de par la présence du Bras des Montées qui peut jouer le rôle de barrière hydraulique.

La zone d'étude est donc considérée comme **peu vulnérable** à une pollution potentielle des eaux souterraines provenant des sites BASOL environnants.

3.5.2 Sites répertoriés dans la base de données BASIAS

La base de données BASIAS du Ministère en charge de l'environnement est un inventaire historique des sites industriels et des activités de service, dont l'inscription des sites ne préjuge pas qu'ils sont forcément le siège d'une pollution.

La zone d'étude n'est pas référencée dans la base de données BASIAS.

D'après la consultation de cette base de données, 52 sites sont recensés dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude.

D'après le sens d'écoulement supposé des eaux souterraines, vers le Nord-Ouest, trois sites BASIAS sont localisés en amont hydraulique proche du site (< 1 km), entre 650 m et 1 000 m, de l'autre côté du Bras des Montées.

La migration d'une pollution potentielle en provenance de ce site *via* les eaux souterraines jusqu'au droit de la zone d'étude est donc considérée peu probable.

Une liste détaillée des sites BASIAS ainsi qu'une carte de localisation des sites les plus proches sont jointes en **annexe 8**.

3.6 Usage des eaux

L'étude de vulnérabilité permet de reconnaître les principales caractéristiques du sous-sol et de mettre en évidence les voies de migration potentielles des polluants dans le milieu naturel, ainsi que les cibles qui leur sont associées (usage).

Dans le cadre de la présente étude, **l'Humain a été considéré comme cible principale pour l'usage des eaux souterraines**.

Les principaux ouvrages de captage des eaux souterraines, ainsi que les prises d'eaux superficielles situées dans un rayon de 5 km autour du site, ont été répertoriés à la Banque de Données du Sous-Sol (BSS) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) et complétés par les informations collectées auprès des services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val-de-Loire.

Par ailleurs, il est à noter que la présence d'éventuels puits privés non recensés à proximité de la zone d'étude n'est pas exclue.

3.6.1 Usage des eaux souterraines

La base de données InfoTerre recense les captages d'eau privés ou publics qui ont été déclarés au BRGM. Les captages présents dans un rayon de 5 km autour du secteur d'étude, et recensés dans InfoTerre, sont listés ci-après.

Une liste et une carte des captages présents dans un rayon de 5 km autour du secteur d'étude, et recensés dans InfoTerre sont disponibles en **Annexe 9**.

Deux catégories de captages sont recensées : Les captages à usage non sensible (usage industriel, agricole ou individuel) et les captages à usage sensible (alimentation en eau potable).

Captages à usage non sensible

Dans la base de données du sous-sol du BRGM consultée sur le site internet InfoTerre, 293 captages à usage non sensible (usage industriel ou inconnu) sont répertoriés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

D'après le sens supposé d'écoulement des eaux souterraines au droit de la zone d'étude (vers l'Ouest-Nord-Ouest), huit captages à usage industriel sont situés en aval hydraulique proche du site (moins d'1 km), à partir de 160 m de la zone d'étude. De par leur proximité avec la zone d'étude et leur situation en aval hydraulique, ils sont considérés **moyennement vulnérables** en cas de migration d'une pollution des eaux souterraines en provenance de la zone d'étude.

Captage à usage sensible

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) du Val-de-Marne a été consultée afin d'identifier la présence de captages d'alimentation en eau potable (AEP) localisés au droit des communes situées dans l'environnement de la zone d'étude, et notamment en aval hydraulique de celle-ci. Ces documents sont disponibles en **Annexe 10**.

D'après cette consultation, cinq captages AEP, également recensés dans la BSS, sont présents dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude :

- « ORLEANS THEURIET » à 2 100 m au Sud-Est du site en amont hydraulique,
- « ORLEANS LE GOUFFRE » à 2 400 m au Sud-Est du site en amont hydraulique,
- « ORLEANS BOUCHET » à 2 700 m au Sud-Est du site en amont hydraulique,
- « FORAGE LES EPINETTES » à 4 000 m au Sud-Ouest du site en latéral hydraulique,
- « OLIVET ARDILLERE » à 4 200 m au Sud-Ouest du site en latéral hydraulique.

Ces ouvrages captent la nappe du Calcaire de Beauce. Le site n'est situé dans aucun périmètre de protection d'un captage AEP, et ceux-ci sont situés soit en amont soit en latéral hydraulique. Ils sont par conséquent considérés **non vulnérables** vis-à-vis d'activités au droit du site.

D'après les données de la Banque du Sous-Sol du BRGM, 1183 captages AEP ou assimilé (service public, collectif) non connus de l'ARS sont recensés dans un rayon de 5 km autour du site, dont 21 en aval hydraulique proche du site (<1 km). Ils sont donc considérés **potentiellement vulnérables** en cas de contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude par rapport à la zone d'étude.

3.6.2 Usage des eaux superficielles

Aucune prise d'eaux superficielles à usage AEP n'est recensée à proximité de la zone d'étude.

Une zone de baignade est recensée dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude sur le portail internet du Ministère de la Santé : il s'agit de la base de loisir de l'île Charlemagne à 3 km au nord-ouest en latéral hydraulique du site, et donc **non vulnérable**.

3.7 Espaces naturels répertoriés

Zone Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

Elles sont identifiées selon 2 types :

- Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) : la directive Oiseaux de 1979 demandait aux États membres de l'Union européenne de mettre en place des zones de protection spéciale (ZPS) sur les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Ces ZPS sont directement issues des anciennes ZICO (« zone importante pour la conservation des oiseaux », réseau international de sites naturels importants pour la reproduction, la migration ou l'habitat des oiseaux) mises en place par BirdLife International. Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration. Descendant en droite ligne des ZICO déjà en place, leur désignation est donc assez simple, et reste au niveau national sans nécessiter un dialogue avec la Commission européenne ;
- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) : les zones spéciales de conservation, instaurées par la directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit :
 - des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, de par leur rareté, ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent (dont la liste est établie par l'annexe I de la directive Habitats) ;
 - des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème (et dont la liste est établie en annexe II de la directive Habitats).

Deux zone Natura 2000 sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site : il s'agit de la ZPS « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (FR2400528) et la ZSC « Vallée de la Loire du Loiret » (FR2410017) à 2,3 km au Nord du site, en latéral hydraulique. Ces zones **ne sont pas considérées vulnérables** vis-à-vis d'une activité sur site.

ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF est un programme régi par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau, chargé de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'Histoire naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Les zones validées au niveau national par le Muséum national d'Histoire naturelle constituent l'« Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel ».

Elles sont identifiées selon 2 types :

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Des ZNIEFF de type I et II peuvent se superposer.

Plusieurs ZNIEFF de type I et II sont localisées dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude :

- « La Loire orléanaise » (type II) à 2,3 km au Nord du site ;
- « Grève de Loire à l'amont et à l'aval du pont Thinat » (type I) à 2,3 km au Nord du site ;
- « Ile et grèves de Combleux » (type I) à 4,3 km au Nord-Est du site ;
- « Ile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et abords » (type I) à 4,7 km à l'Ouest du site ;

Au vu des distances et positions hydrauliques par rapport à la zone d'étude, ces ZNIEFF sont considérées non vulnérables au regard d'activités potentiellement polluantes au droit du site.

Une carte de localisation des espaces protégés est jointe en **Annexe 11**.

Autres espaces naturels répertoriés

Aucun autre espace naturel répertorié n'est identifié à moins de 5 km du site.

3.8 Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Le tableau page suivante synthétise les résultats de l'étude de vulnérabilité.

Contexte géographique (voir annexe 1)	La zone d'étude est localisée à Orléans, à une altitude comprise entre +92 et +95 m NGF environ. La topographie du secteur est relativement plane.
Contexte hydrographique	La Loire et le Loiret sont situés respectivement à 2,2 km au Nord et 350 m au Sud-Ouest de la zone d'étude. Le bras des Montées, un affluent du Loiret, traverse le site.
Contexte géologique (voir annexe 6)	<p>La géologie identifiée au droit du site est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 0 à 6 m : alluvions modernes composés de terre végétale sur 0,5 m surmontant de l'argile noire sur 2,5 m puis des sables et graviers sur 3 m; ■ 6 à 22 m : Calcaire de Beauce formé de marne blanche et claire sur 10 m (marnes de Blamont) surmontant des calcaires marron clair assez dur sur au moins 6 m (calcaire de Pithiviers).
Contexte hydrogéologique (voir annexe 6)	L'aquifère identifié au droit du site est la Nappe des Alluvions, située vers 2-3 m de profondeur, qui s'écoule vers l'Ouest-Nord-Ouest. Cette nappe, en relation avec la nappe du calcaire de Beauce sous-jacente, est considérée vulnérable.
Zones protégées (voir annexe 11)	Deux zones Natura 2000 et quatre ZNIEFF sont situés dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude, et ne sont pas considérées vulnérables.
Sources potentielles de pollution hors site (voir annexes 7 et 8)	<p>52 sites de la base de données BASIAS ont été répertoriés dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude. Parmi ces sites, trois sont situés en amont hydraulique proche du site, en amont du bras des Montées, et il est peu probable qu'ils soient à l'origine d'une contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude.</p> <p>8 sites de la base de données BASOL sont identifiés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Un site localisé en amont de la zone d'étude présente des pollutions du milieu eaux souterraines qu'il est peu probable de retrouver au droit de la zone d'étude.</p>
Usages des eaux (voir annexes 9 et 10)	<p>La zone d'étude n'est pas située dans le périmètre de protection d'un ouvrage AEP. Selon l'ARS, cinq captages AEP sont situés dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude, en position amont ou latérale hydraulique, et ne sont donc pas considérés vulnérables.</p> <p>De nombreux captages d'eau à utilisations diverses sont recensés par la BSS dans un rayon de 5 km autour du site.</p> <p>Huit captages à usage industriel sont situés en aval hydraulique de la zone d'étude, à moyenne distance (entre 160 et 1000 mètres), et sont considérés moyennement vulnérables en cas de contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude. 21 captages à usage AEP ou assimilés (identifié dans la BSS mais pas par l'ARS) sont recensés à moins de 1 km en aval du site, et sont considérés vulnérables.</p>

Conclusions de l'étude de vulnérabilité :

Les résultats de l'étude de vulnérabilité mettent en évidence les caractères :

- **Vulnérable** de l'environnement : la nappe des Alluvions, en relation avec la nappe du Calcaire de Beauce sous-jacente, est quasi-affleurante ;

- **Sensible** de l'environnement : aucun ouvrage AEP recensé par l'ARS n'est présent en aval hydraulique à proximité du site, mais la BSS recense 21 ouvrages à usage sensible en aval hydraulique proche du site (< 1 km). Huit captages industriels sont situés entre 160 et 1 000 mètres en aval hydraulique de la zone d'étude.

4. Etude historique

4.1 Objectifs

Les objectifs de l'étude historique sont :

- d'identifier les activités exercées au droit du site qui ont pu entraîner un impact du sous-sol ;
- de répertorier, grâce à la visite de site, les actuelles activités à risque de pollution ;
- de localiser ces activités actuelles et passées afin de permettre la réalisation d'un diagnostic ultérieur le cas échéant. Les stockages de produits potentiellement polluants et les incidents/accidents ayant eu lieu sur la zone d'étude sont également notés.

4.2 Sources et documents consultés

Les sources et documents consultés dans le cadre de la présente étude sont présentés dans le tableau suivant :

Source	Date de demande	Date de réponse	Mode de demande	Mode de réponse	Observations	Documents annexés
BASIAS / BASOL	05/10/2017	-	Internet	-	La zone d'étude n'est pas inscrite dans les registres BASIAS / BASOL	-
Parc des Expositions M. Le Paul	03/10/2017	03/10/2017	-	-	Visite de site du 3 octobre 2017	Photographies du site en Annexe 4
IGN / Google Earth	22/06/2017	-	Internet	-	11 clichés du site de 1954 à 2017 ont été consultés	Clichés en annexe 12
DREAL	18/08/2017	22/10/2017	Mail	Mail	Aucune ICPE au droit du site	-
Plans du site	12/09/2017	12/09/2017	Mail	Mail	-	Annexe 3

Tableau 2 - Sources de renseignements consultés pour l'étude historique

4.3 Historique du site

Le tableau suivant présente l'historique du site retracé d'après les sources d'informations citées dans le paragraphe précédent. Les photographies aériennes anciennes sont jointes en **annexe 12**.

Période / date	Evénement / description	Sources
1954-1963	Les parties Ouest et centrale du site sont occupés par des bois et prés. Un bâtiment (activité exercée non connue) est présent au centre-ouest de la zone d'étude avec quelques champs au nord. La zone Est est occupée par des champs, et est séparée du reste de la zone d'étude par une rue.	Cliché IGN de 1963
1963-1968	Construction d'un bâtiment (hangar du Parc des Expositions) en lieu et place du précédent bâtiment, et aménagement d'un parking au Nord du hangar Aménagement de la route RD 2020 qui longe la bordure Ouest du site.	Cliché IGN de 1968
1968-1973	Construction de deux hangars plus petits à l'est du premier hangar, ainsi que d'un petit bâtiment au nord de ces nouveaux hangars. Un parking au Sud a été aménagé. Le chauffage du site est assuré par deux chaudières alimenté par une cuve enterrée de fuel (contenance inconnue).	Cliché IGN de 1973 Visite de site
1973-1978	Réaménagement des deux hangars en un seul bâtiment relié au hangar du parc des expositions. Une zone au nord du parking est aménagée pour créer une extension. Un bâtiment est construit au Sud-Est du Parc des Expositions.	Cliché IGN de 1978
1978-1983	Construction d'une maison au centre du site, juste au sud de la rue des Montées. Aménagement de l'entrée du parc des expositions. Modification de la toiture des hangars, le Parc des Expositions est proche de sa configuration actuelle.	Cliché IGN de 1983
1983-1994	Aménagement d'un parking au Nord-Est (parking des Montées). Réaménagement de l'entrée du Parc des Expositions avec extension du bâtiment à l'Ouest.	Cliché IGN de 1994
1994-1995	Le Zénith est en construction. La partie centrale du site est reboisée (plus de champs).	Cliché IGN de 1995
1995-2000	Le Zénith est construit (1998). Celui-ci est chauffé au gaz : le raccordement gaz est prolongé jusqu'au Parc des Expositions. Les chaudières fuel sont remplacées par des chaudières gaz, et la cuve de fuel est inertée au ciment (d'après le témoignage de M. Le Paul). Une voie de tramway longe l'Est de la D2020.	Cliché IGN de 2000 Visite de site
2000-2017	Pas de changement apparent, le site à sa configuration actuelle.	Cliché IGN de 2006 Google Earth

Tableau 3 - Synthèse historique du site

4.4 Description des lieux

La visite de la zone d'étude (voir photographies en **annexe 4**) a été réalisée le 3 octobre 2017 par M. CHEVRON de la société EGIS Structures et Environnement en présence de M. GOND, Chargé d'études Infographistes chez Orléans Métropole, et de M. LE PAUL, Responsable technique du Parc des Expositions. Cette visite n'a pas donné lieu à des mesures de mise en sécurité ou de mesures correctives.

Le Zénith n'a pu être visité, ainsi que les bois au-delà du chemin faisant la liaison entre le parking des Montées et le Parc des Expositions.

Les plans de localisation des installations / activités (notées [x] par la suite) présentes dans l'emprise de la zone d'étude sont disponibles en **Annexe 13**.

Zénith :

Selon les plans fournis par Orléans Métropole, le Zénith est de plain-pied.

Au sud du Zénith se trouve un bâtiment technique avec au rez-de-chaussée la loge du gardien et un local de stockage de meuble, et au 1^{er} étage 3 locaux :

- Un local chaufferie (chaudière gaz) **[a]** ;
- Un local groupe électrogène **[b]** ;
- Un local transformateur **[c]** (ancienneté de 1998, puissance non connue).

Les terrains autour du Zénith sont recouverts d'enrobé en bon état.

Parc des expositions

Le Parc des Expositions est un bâtiment de plain-pied se divisant en 3 parties :

- Une partie Ouest avec l'entrée et des bureaux avec un niveau N+1 partiel ;
- Une partie centrale (Hall d'Exposition) avec la structure d'un hangar ;
- Une partie Est (Hall de prestige) se composant de deux plus petites salles d'exposition séparées par un couloir.

A l'Est du Hall de prestige se trouvent deux locaux avec des chaudières gaz **[d][e]**. Ces chaudières sont présentes sur site depuis l'année 1998 environ : lors de la construction du Zénith, chauffé au gaz, le raccordement a été prolongé jusqu'au Parc des Expositions. Les chaudières étaient auparavant alimentés en fuel au moyen d'une cuve enterrée **[f]**, aujourd'hui hors-service et inertée par du ciment d'après le témoignage de M. Le Paul ainsi que d'un employé sur site depuis plus de 25 ans. Aucun certificat n'a pu nous être fourni. Les regards de la cuve ayant été retirés, la position exacte de cette dernière n'a pu être identifiée.

Un entrepôt de stockage (palette, barrière...) est situé à l'Est du parc des Expositions. La zone accueille également les différentes bennes et poubelles du site.

Deux bâtiments juxtaposés sont présents légèrement au nord du site : ils contiennent d'anciens bureaux et une ancienne menuiserie.

Les terrains autour du Parc des Expositions sont recouverts d'enrobé en état variable.

Parking du Parc des Expositions

Ce parking entièrement recouvert d'enrobé occupe la moitié Nord de la partie Ouest du site.

Au Nord-Ouest de ce parking se trouvent des fosses de décantation **[g]** recevant les eaux de pluies du tramway et des quartiers situé à l'Ouest de la zone d'étude. Les eaux sont ensuite déversées dans le Bras des Montées.

Parking des Montées

L'accès au parking des Montées depuis le Parc des Expositions se fait par un chemin gravillonné traversant le Bras des Montées par le biais d'une passerelle en fer puis passant par la zone boisée au centre de la zone d'étude. Le parking est situé de l'autre côté de la rue des Montées.

Les sols de ce parking sont gravillonnés ou non recouverts.

4.5 Activités potentiellement polluantes

4.5.1 Activités potentiellement polluantes connues

Actuellement, le site n'accueille aucune activité potentiellement polluante pour les sols et les eaux souterraines.

4.5.2 Activités potentiellement polluantes passées ou suspectées

Les activités actuelles potentiellement polluantes passées ou suspectées pour les sols et les eaux souterraines reconnues sur le site lors de la visite ou dans les documents consultés, sont indiquées ci-après (indices se référant aux plans en **Annexe 13**) :

- Ancienne cuve enterrée de fuel (contenance inconnue) **[f]** pour le chauffage du parc des Expos jusqu'en 1998 : présence potentielle de HCT, HAP, CAV dont BTEX et métaux ;
- Deux anciennes chaudières au fuel en lieu et place des actuelles chaudières gaz **[e][g]** jusqu'en 1998 : présence potentielle de HCT, HAP, CAV dont BTEX et métaux.

4.6 Gestion des déchets

Dans le cadre de ses activités, le site produit uniquement des déchets issus des différentes manifestations (ordures ménagères, déchets industriels banals (DIB)). Pour le Parc des Expositions, la zone de stockage des déchets est située à l'Est du site.

La nature de ces déchets ainsi que leur fréquence d'évacuation n'implique pas de risque pour l'environnement.

4.7 Gestion des eaux

Il n'a pas été possible de consulter de plan des réseaux sur la zone d'étude.

Les eaux de pluies du parking des Expositions sont récupérées par des bouches à grilles et redirigées vers les réseaux du bâtiment.

Les eaux de pluies du parking des Montées sont drainées par le biais de noues.

4.8 Accidents, incidents et remarques répertoriés

Aucun accident ou incident n'ont fait l'objet de remarques durant la visite de site.

4.9 Installations classées

La DREAL a été consultée afin de savoir si des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont recensés sur la zone d'étude.

Le site n'accueille pas d'activité soumise aux réglementations ICPE.

4.10 Sources potentielles de pollution des sols et de la nappe retenues

Les sources potentielles de pollution des sols et de la nappe retenues sont indiquées dans le tableau suivant :

Indice plan	Date ancienneté	Sources potentielles de pollution / installations	Risques spécifiques	Traceurs de pollution
[f]	≈ 1978-1998	Ancienne cuve enterrée de fuel (volume inconnu)	Fuites et infiltration de fuel dans les sols	HCT, HAP, CAV dont BTEX et métaux
[e-g]	≈ 1978-1998	Deux anciennes chaudières fuel	Fuites et infiltration de fuel dans les sols	HCT, HAP, CAV dont BTEX et métaux

Tableau 4 - Sources potentielles de pollution des sols et eaux souterraines retenues

Légende :

HCT = Hydrocarbures totaux C10-C40
 HAP = Hydrocarbures aromatiques polycycliques
 CAV = Composé Aromatique Volatil
 BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes
 Métaux = As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Hg, Zn

4.11 Synthèse de l'étude environnementale d'APPUISOL du 12 septembre 2016

Un diagnostic (phase 1 et 2) a été réalisé par la société APPUISOL en septembre 2016. Il concernait principalement la partie ouest du Parc des Expositions.

Les informations issues de la phase 1 (Etude historique et de vulnérabilité) recoupent les informations du présent rapport. Elle évoque néanmoins la présence de deux cuves de fuel au lieu d'une. Aucun indice sur le terrain n'a permis de confirmer la localisation et la présence de ces cuves. Aucune autre source potentielle de pollution n'a été mise en évidence.

La phase 2 (réalisation d'investigation) a consisté en la réalisation de quatre sondages sols à la tarière mécanique entre 3 à 4 m de profondeur. Aucun impact n'a été observé pour les paramètres analysés (Métaux, HCT C10-C40, HAP, BTEX). A noter qu'aucun sondage n'a été réalisé à proximité des anciennes cuves à fuel.

Les résultats des investigations sont présentés en **Annexe 14**.

4.12 Synthèse de l'étude historique

Avant 1963, la zone d'étude était occupée par des champs, pré et bois. La construction du Parc des Expositions débute entre les années 1963 et 1968. Il sera l'objet jusqu'en 1994 de différents réaménagements et extensions. Le chauffage des bâtiments est assuré par deux chaudières à fuel jusqu'en 1998, date à laquelle la construction du Zénith est achevée. Le site est alors entièrement chauffé au gaz, et la cuve enterrée de fuel est inertée.

Dans le contexte spatial de la zone d'étude, les principales typologies de sources potentielles de contamination actuelles et historiques des sols sont :

- Une ancienne cuve enterrée de fuel (contenance inconnue, aucun certificat d'inertage) **[f]** ;
- Deux anciennes chaudières au fuel **[e][g]**.

5. Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel relatif au site étudié a pu être initié au travers des informations collectées dans l'étude documentaire. Dans le cas présent les éléments suivants ont pu être identifiés :

- Sources potentielles de pollution identifiées:
 - Ancienne cuve enterrée de fuel [f] (contenance inconnue, inertée) associée à deux anciennes chaudières fuel [e][g] remplacée par des chaudières gaz depuis au moins 1998. Il est probable que la cuve reste en place en phase projet.

- Vecteurs de transfert / voies d'exposition potentielles :

SUR SITE

- Contact direct (cutané, ingestion, inhalation de poussières) avec les terres impactées. Cette voie d'exposition n'est pas retenue en l'état actuel (les zones autour de la cuve et des chaudières sont recouvertes d'enrobé ou d'une dalle en béton) et en phase projet (sol recouvert d'enrobé ou de terre saine). Elle est retenue en phase travaux (sols nus) ;
- Inhalation de composés volatils remontant depuis les sols et / ou la nappe : cette voie de transfert est retenue en milieu intérieur. Cette voie de transfert n'est pas retenue en milieu extérieur (dilution atmosphérique) ;
- Migration verticale des polluants potentiellement présents dans les sols vers la nappe souterraine (vers 2 mètres de profondeur en période de hautes eaux) : cette voie de transfert est potentielle ;
- Entraînement des polluants présents dans les sols par les eaux souterraines et superficielles : cette voie de transfert est potentielle.

HORS SITE

- Envol de poussières vers les parcelles riveraines : cette voie de transfert n'est pas retenue en l'état actuel et en phase projet. Elle est retenue en phase travaux ;
- Inhalation de composés volatils en provenance de la nappe : cette voie de transfert est potentielle ;
- Voies d'exposition liées aux usages des eaux souterraines : ingestion d'eau contaminée, contact cutané, inhalation de vapeurs, ingestion de végétaux arrosés. Cette voie de transfert est potentielle (présence de captages AEP ou assimilés en aval hydraulique).

■ Cibles potentielles :

SUR SITE

- Employés du site en l'état actuel et phase projet, travailleurs en phase travaux ;
- Visiteurs et exposants : non retenus (durée d'exposition non significative) ;

HORS SITE

- Riverains des habitations en limite nord de la zone d'étude : non retenu en l'état actuel et en phase projet, retenu en phase travaux (envol de poussières);
- Usagers des eaux souterraines (21 captages à usage AEP ou assimilés (identifié dans la BSS mais pas par l'ARS) sont recensés à moins de 1 km) : retenu ;
- Usagers des eaux superficielles : non retenu.

Le schéma conceptuel du site est disponible en **annexe 15**.

6. Synthèse

Dans le cadre du projet « CO'Met » portant sur la création d'une grande salle sportive, d'un parc des expositions et d'un palais des congrès, en lieu et place du parc des expositions et des congrès existant d'Orléans, Orléans Métropole a confié au bureau d'études EGIS la réalisation d'une étude de vulnérabilité et historique sur l'emprise du site concerné.

Au terme de l'étude documentaire (phase 1), les conclusions suivantes peuvent être formulées :

Étude de vulnérabilité

Le site est localisé à Orléans (45) en zone urbaine mixte.

Le contexte hydrographique du site est caractérisé par la présence de La Loire et du Loiret, situés respectivement à 2,2 km au Nord et 350 m au Sud-Ouest de la zone d'étude. Le bras des Montées, un affluent du Loiret, traverse le site.

La géologie attendue au droit du site est composée par 6 mètres d'alluvions modernes reposant sur le calcaire de Beauce (16 m à minima).

La première nappe attendue est la nappe alluviale (vers 2 à 3 m de profondeur selon la saison) avec un sens d'écoulement globalement dirigé vers l'Ouest-Nord-ouest. Elle est considérée vulnérable en cas de pollution des sols au droit de la zone d'étude.

Aucune zone protégée n'est située à moins de 2,3 km de la zone d'étude.

D'après les informations transmises par l'ARS, la zone d'étude n'est pas située dans le périmètre de protection d'un ouvrage AEP. Cinq captages AEP sont situés dans un rayon de 5 km autour du site à l'étude, en amont ou latéral hydraulique, et ne sont donc pas considérés vulnérables. 21 captages à usage AEP ou assimilés (identifié dans la BSS mais pas par l'ARS) sont recensés à moins de 1 km en aval du site, et sont considérés vulnérables. Huit captages à usage industriel sont situés en aval hydraulique de la zone d'étude, à moyenne distance (entre 160 et 1000 mètres), et sont considérés moyennement vulnérables en cas de contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude.

Trois sites BASIAS sont situés en amont hydraulique proche du site (< 1 km) et peuvent potentiellement être à l'origine d'une contamination des eaux souterraines au droit de la zone d'étude. Un site BASOL présentant une pollution des eaux souterraines est situé en amont hydraulique proche de la zone d'étude (650 m) de l'autre côté du bras des Montées : un transfert de cette pollution *via* les eaux souterraines est par conséquent peu probable.

Aucune prise d'eau superficielle n'est recensée à proximité du site. Une zone de baignade est recensée à 3 km en latéral hydraulique (non vulnérable).

La consultation des différents documents ainsi que la visite de site du 3 octobre 2017 ont mis en évidence les faits suivants :

- 1954-1963 : site occupé par des bois, prés, champs et un bâtiment (activité non connue) ;
- 1963-1968 : construction du hangar principal du Parc des Expositions et aménagement du parking au nord ;
- 1968-1973 : construction de deux hangars à l'est du hangar principal, aménagement d'un parking au sud. Le site est chauffé au fuel ;
- 1973-1978 : réaménagement des deux hangars en un seul bâtiment relié au hangar du Parc des Expositions. Extension du parking au nord ;
- 1978-1983 : aménagement de l'entrée du parc des expositions et modification des toitures ;
- 1983-1994 : aménagement du parking des Montées. Modification de l'entrée du Parc des Expositions avec extension vers l'Ouest ;
- 1994-1995 : début de la construction du Zénith ;
- 1995-2000 : le Zénith est achevé (1998). L'ensemble du site est chauffé au gaz ;
- 2000-2017 : pas de modification apparente.

La zone d'étude n'a pas accueilli d'activité industrielle durant la période couverte par les différentes sources d'informations.

Le site n'est pas soumis à réglementation au regard des ICPE.

Dans le contexte spatial de la zone d'étude, la source potentielle de contamination des sols suivante a été identifiée : ancienne cuve enterrée de fuel (contenance inconnue, inertée) associée à deux anciennes chaudières fuel remplacée par des chaudières gaz depuis au moins 1998.

En l'état, le schéma conceptuel établi à l'issue de l'étude historique et documentaire a amené à retenir les risques potentiels :

- sur site, pour les employés par inhalation de composés volatils issus du dégazage des sols et de la nappe potentiellement contaminés (en intérieur uniquement) en l'état actuel. Ce risque est retenu en phase travaux et projet si la cuve n'est pas retirée et/ou si des sols potentiellement impactés restent en place. Le risque par contact direct (envol de poussières) est retenu en phase travaux et potentiel en phase projet si les sols potentiellement impactés ne sont pas recouvert par au moins 30 cm de terre saine ;
- hors site, pour les usagers des captages AEP et assimilés recensés dans la BSS dans le cas d'un transfert latéral d'eaux souterraines potentiellement contaminées au droit de la zone d'étude.

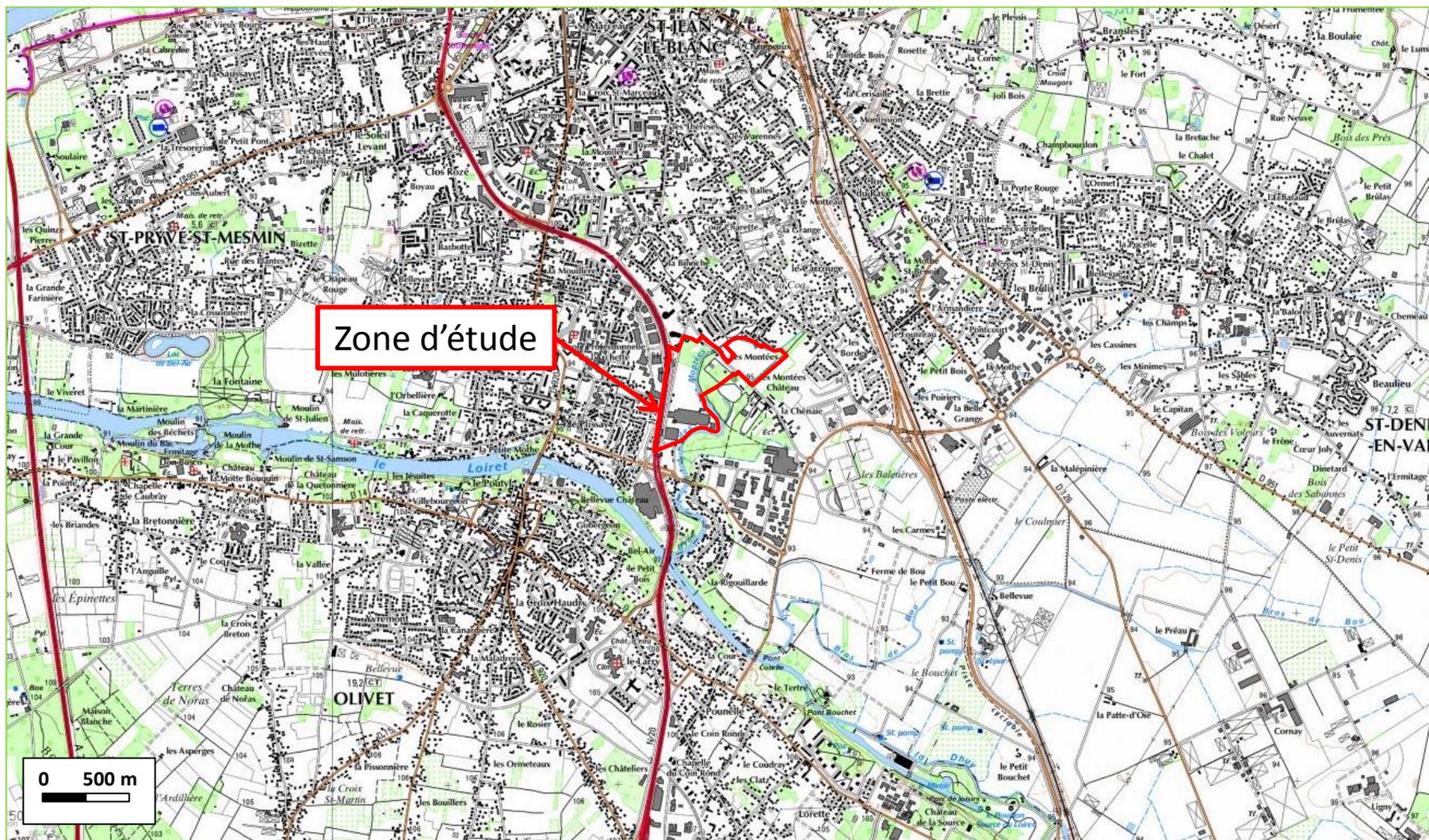
7. Recommandations

Au regard de l'étude réalisée, nous recommandons les actions suivantes :

- réalisation de sondages sols au niveau de la zone des anciennes cuve et chaudières fuel jusqu'à 1 m en dessous du niveau de la nappe pour contrôler la qualité des sols ;
- réalisation de sondages sols au droit des futurs bâtiments pour analyses au regard des seuils de l'arrêté du 12 décembre 2014 afin de déterminer les filières de stockage des terres qui seront excavées ;
- réalisation de prélèvement d'enrobés pour analyse amiante et HAP afin de déterminer les filières de stockage des enrobés au droit des zones où il sera retiré ;
- retrouver le certificat d'inertage de la cuve pour mémoire.

ANNEXES

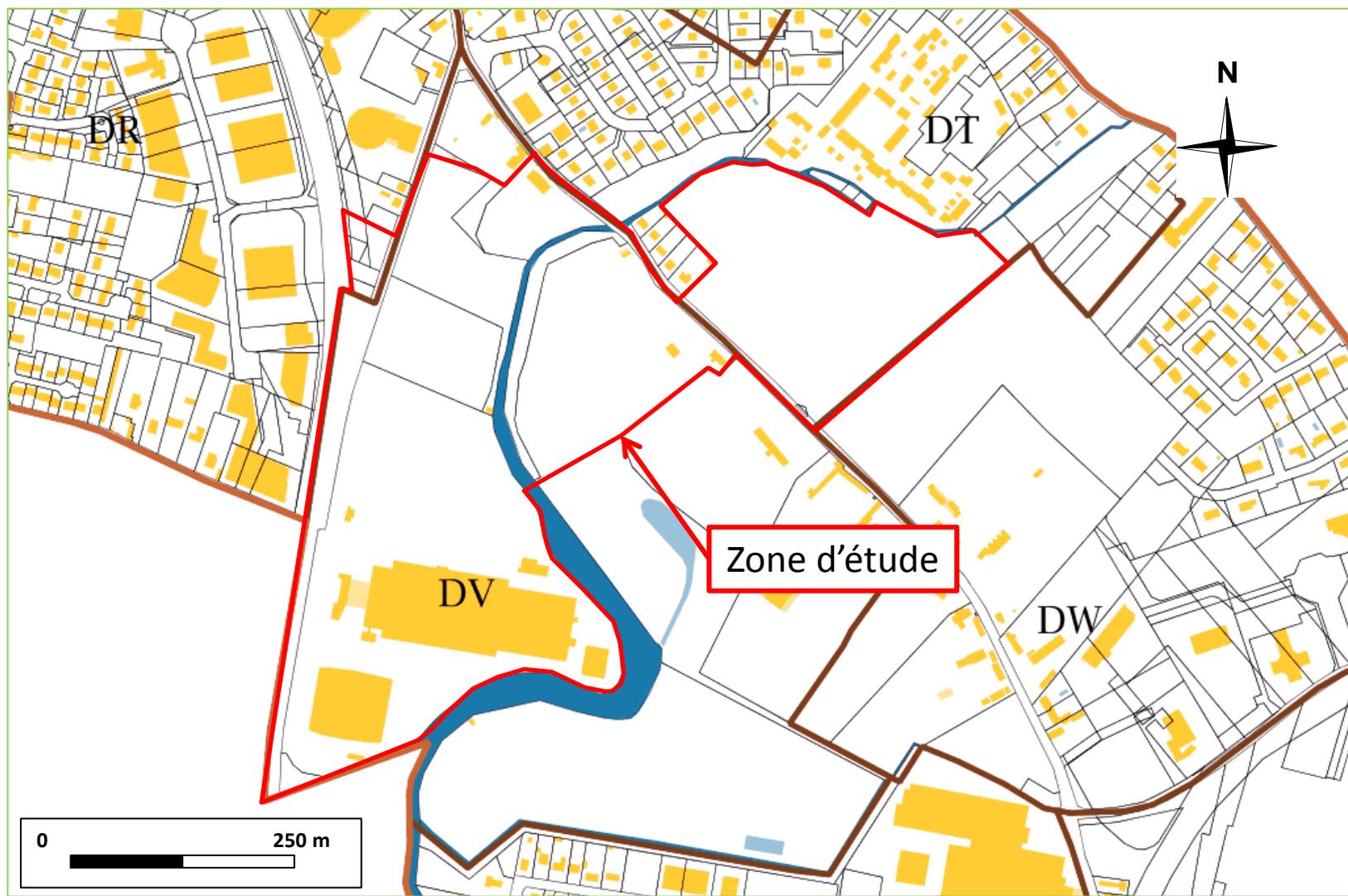
Annexe 1 : Plan de localisation du site sur fond de plan IGN



Annexe 1

Plan de localisation sur fond de carte IGN au 1/25 000^e (source : Géoportail)

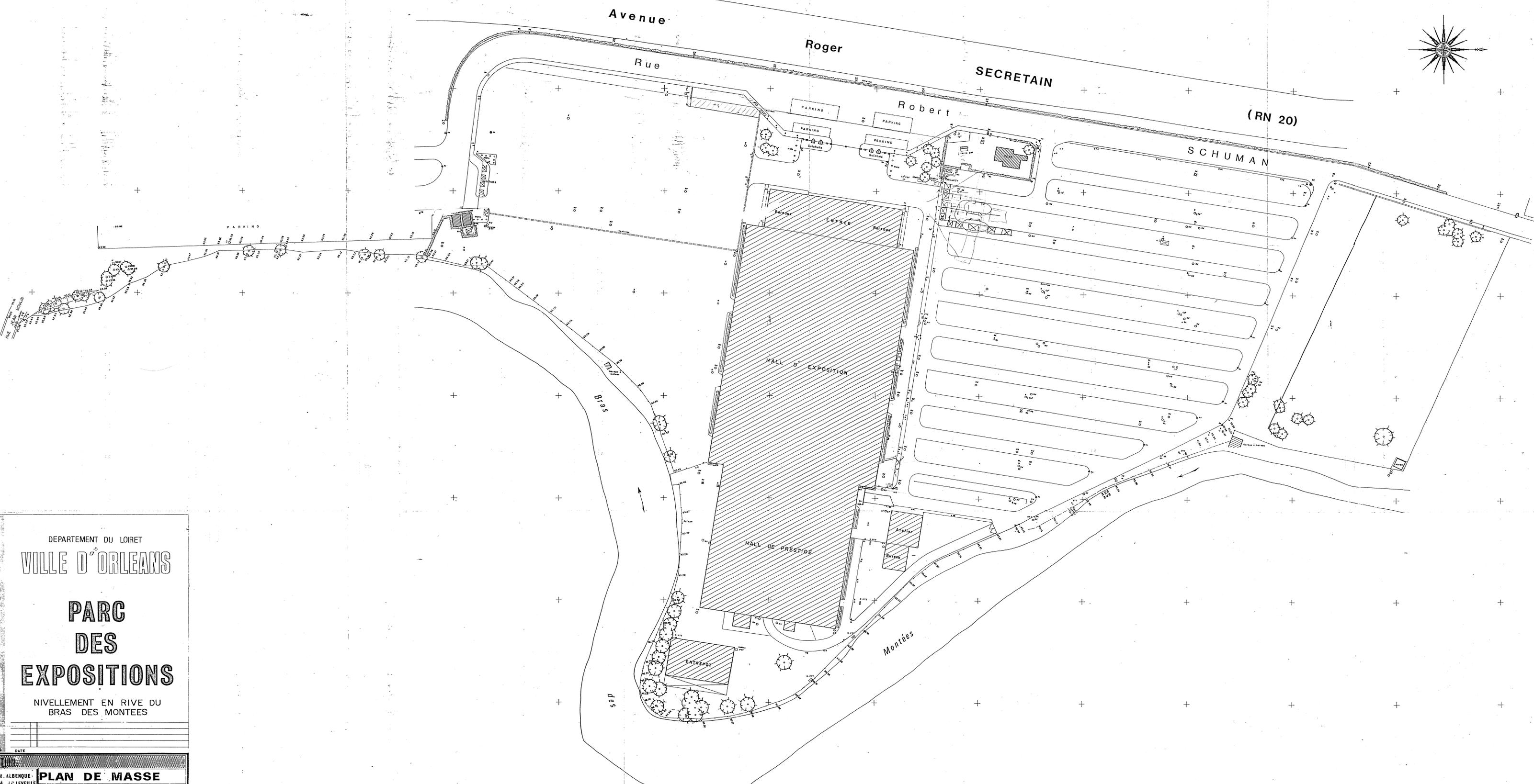
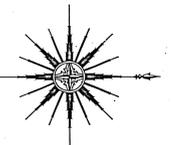
Annexe 2 : Extrait du cadastre



Annexe 2

Extrait du cadastre (source : cadastre.gouv.fr)

Annexe 3 : Plan actuel de la zone d'étude

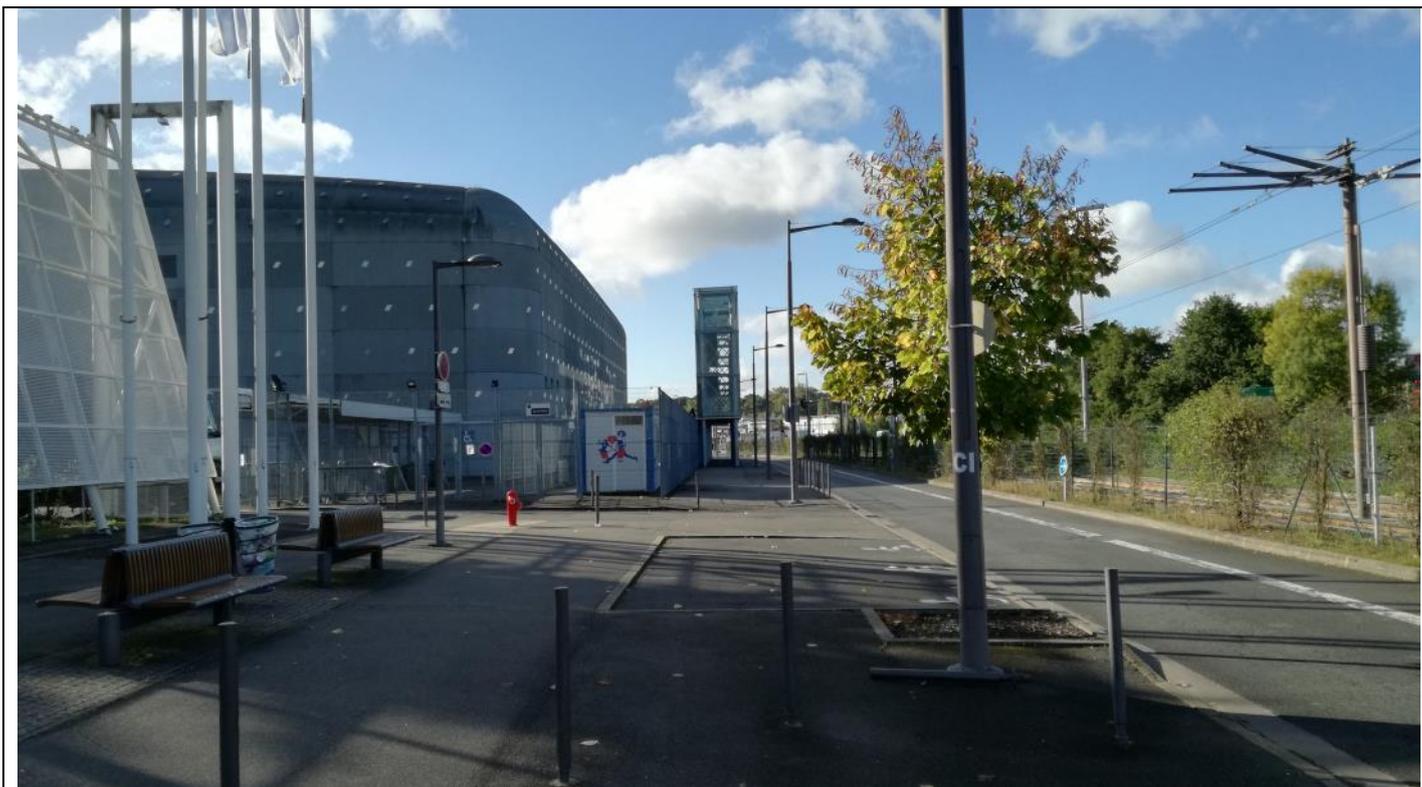


DEPARTEMENT DU LOIRET
VILLE D'ORLEANS
PARC DES EXPOSITIONS

NIVELLEMENT EN RIVE DU BRAS DES MONTEES

PLAN DE MASSE		ECHELLE 1/500
J. P. R. ALBENQUE REGNIER & J. LEVEILLE Géomètres-experts associés 12 Rue A. AVISSE 45000 - ORLEANS Tél: 38 51.17.15	NOTA: Le nivellement est rattaché au repère NIGP situé rue de la Fonderie, 34.414 (Altitude normale)	DATE Février 1987 DOSSIER 01.990.5085

Annexe 4 : Reportage photographique de la visite de site



Entrée Zénith et Parc des Expositions



Intérieur du Hall d'exposition



Intérieur du Hall prestige



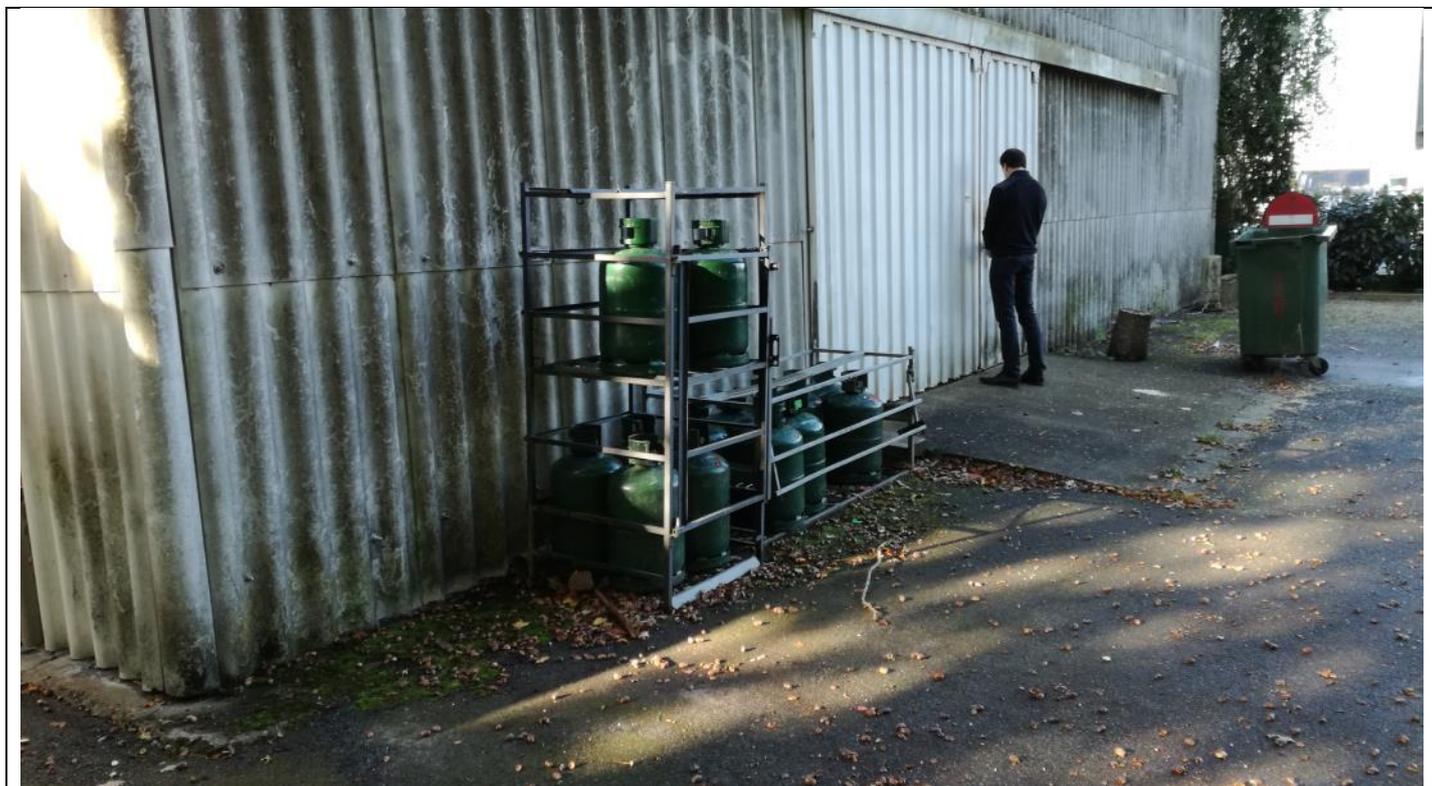
Emplacement supposé de l'ancienne cuve de chauffage (FOD)



Chaudières gaz du Parc des Expositions



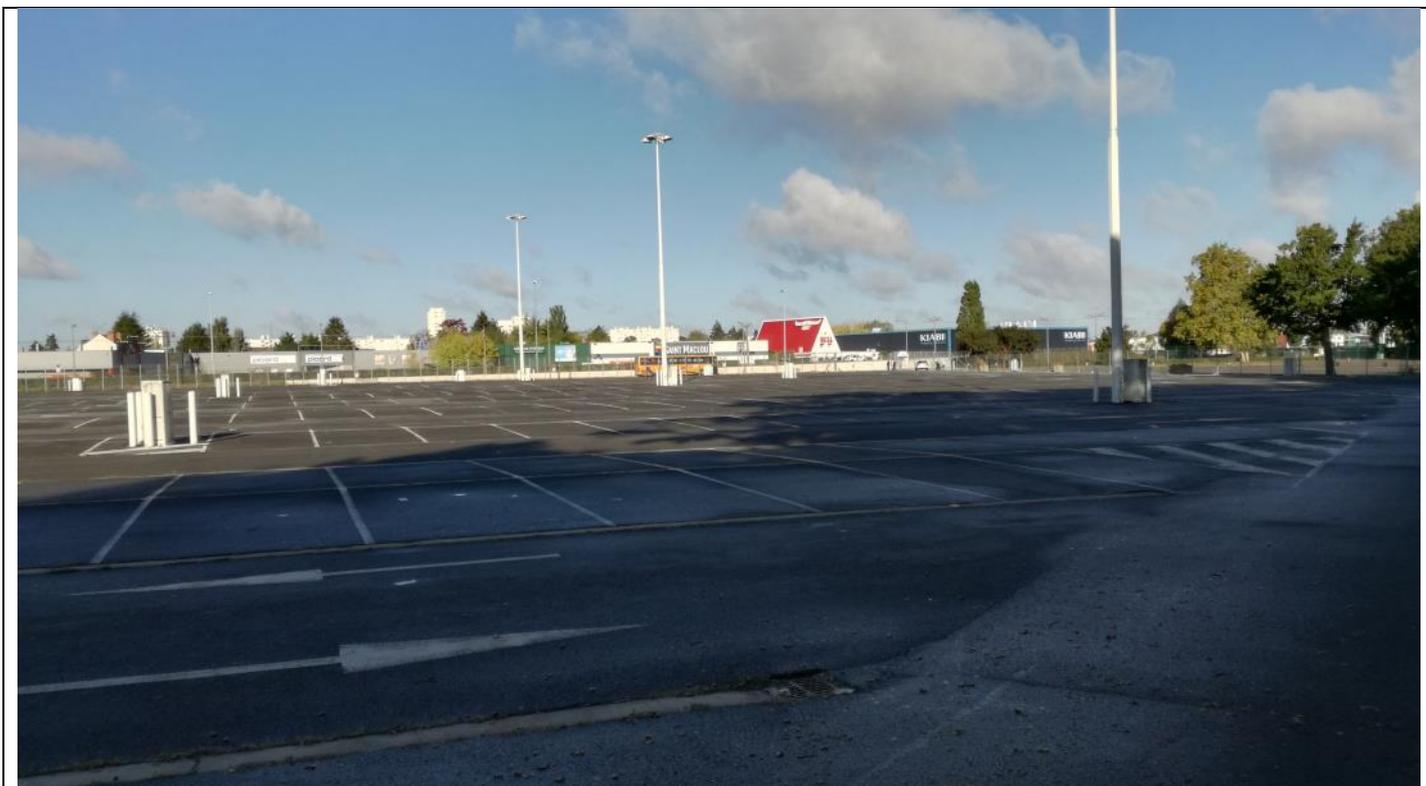
Zone de stockage des déchets (ordures ménagères, DIB)



Stockage de bouteilles de gaz à côté de l'ancienne menuiserie



Ancienne menuiserie



Parking du Parc des Expositions (avec grille réseaux EP)



Fosse de décantation des EP du tramway et des quartiers à l'ouest



Chemin d'accès au parking des Montées

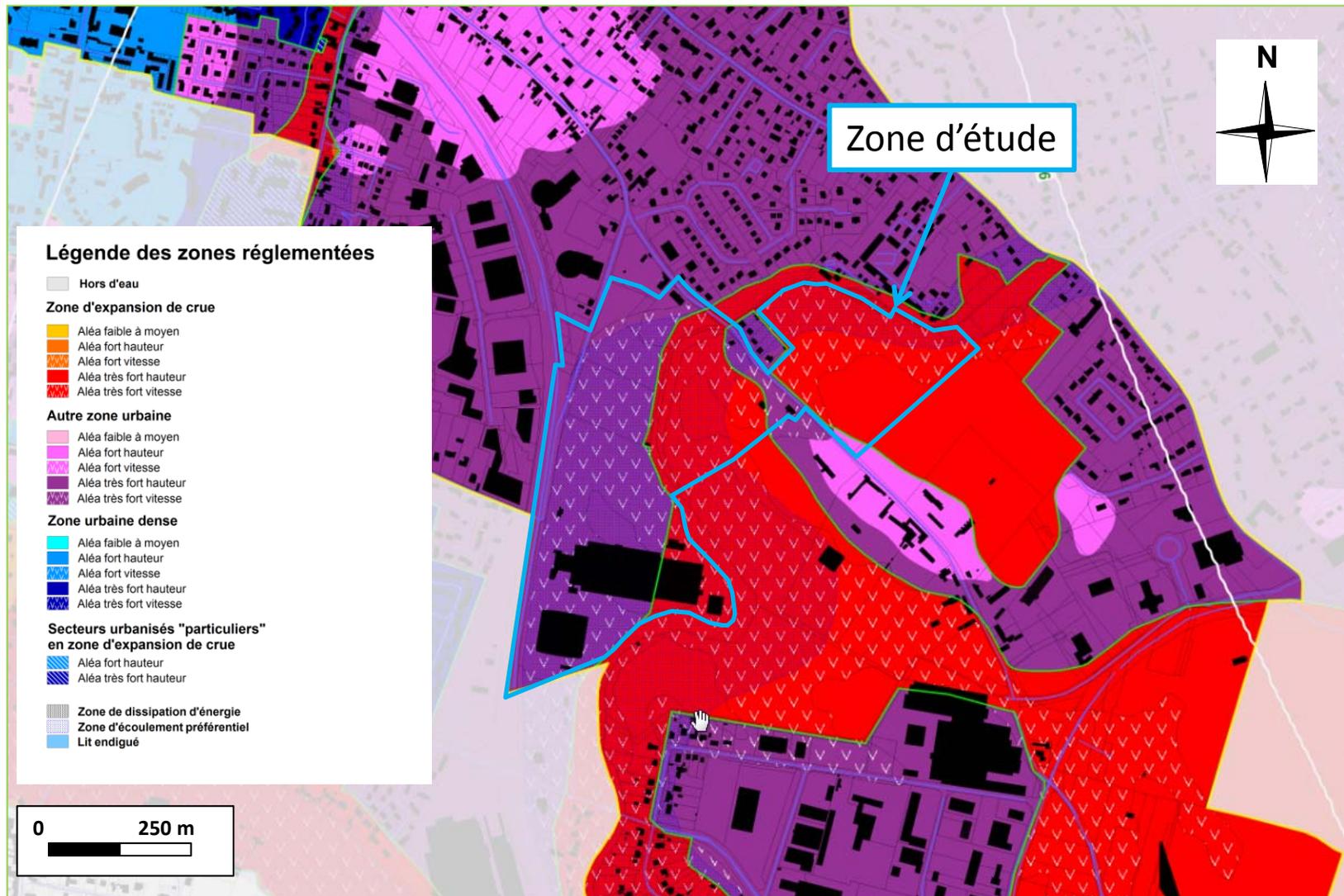


Parking des montées



Locaux techniques du Zénith (chaudière et transformateur à l'étage)

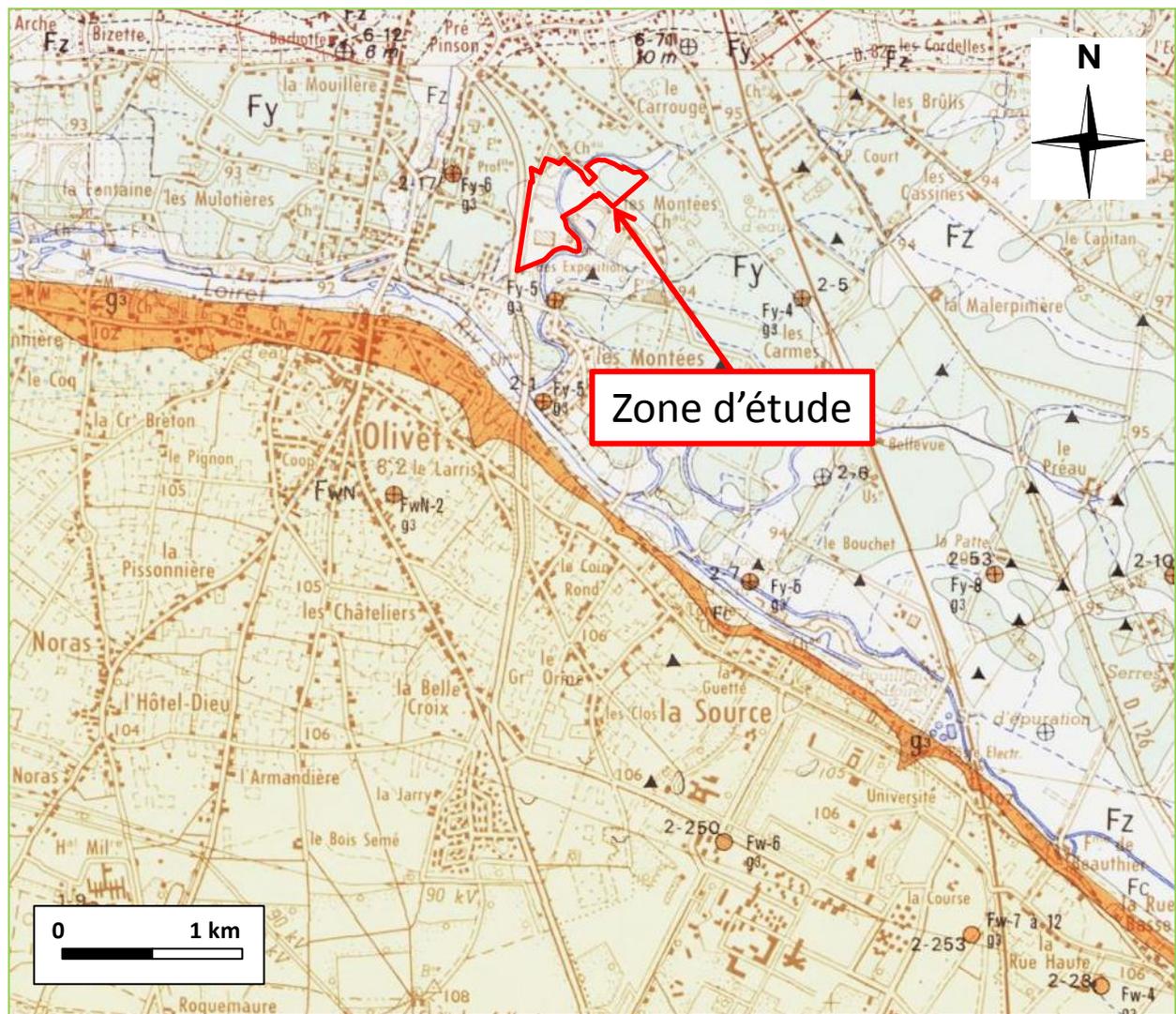
Annexe 5 : Extrait du PPRI



Annexe 5

Extrait du PPRI (source : DDT du Loiret)

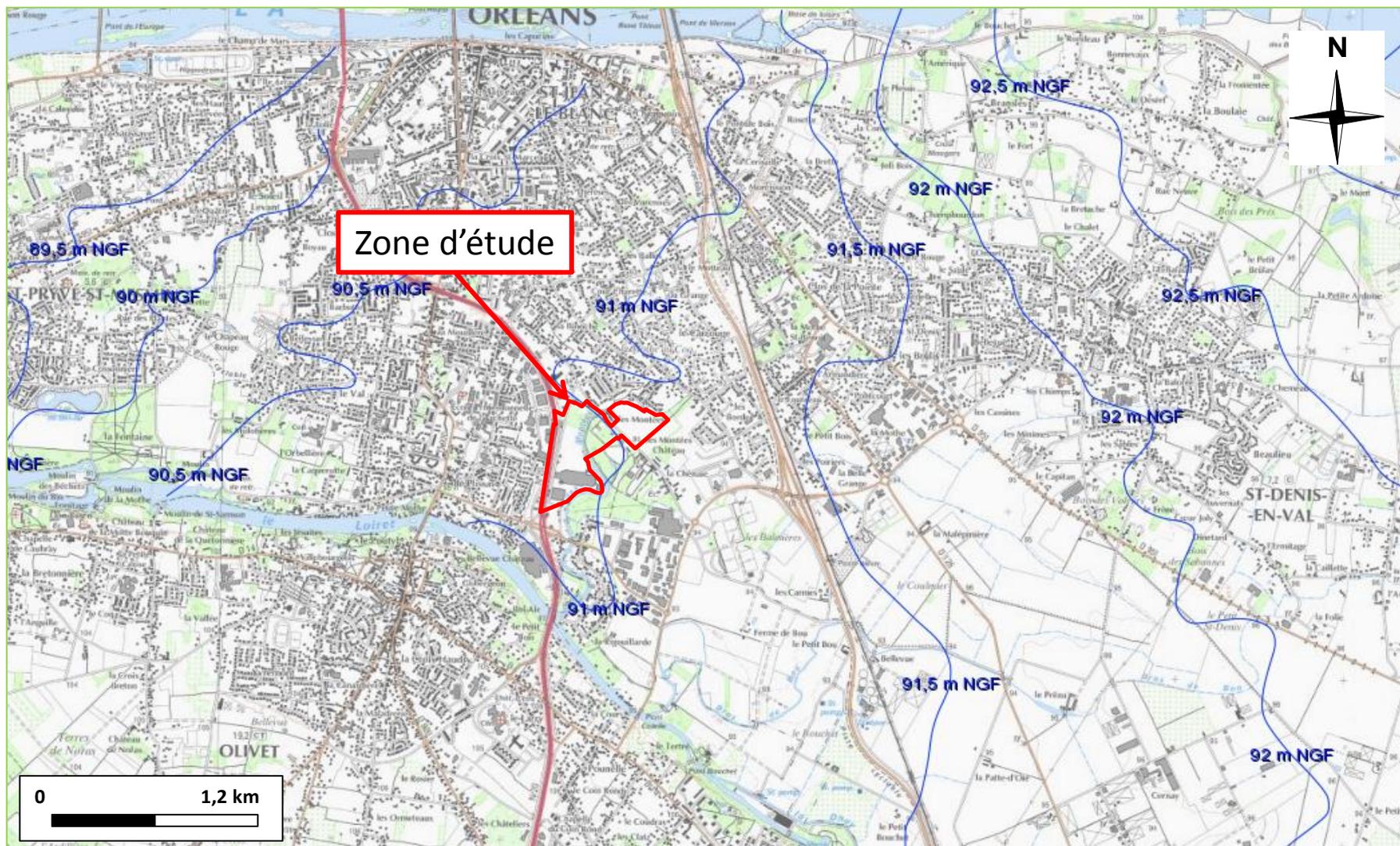
Annexe 6 : Contexte géologique et hydrogéologique



-  Alluvions modernes (Fz)
-  Alluvions holocènes (Fy)
-  Alluvions anciennes de la terrasse de Châteauneuf et du glaciaire d'Olivet (Fw)
-  Formation de Beauce (g3)

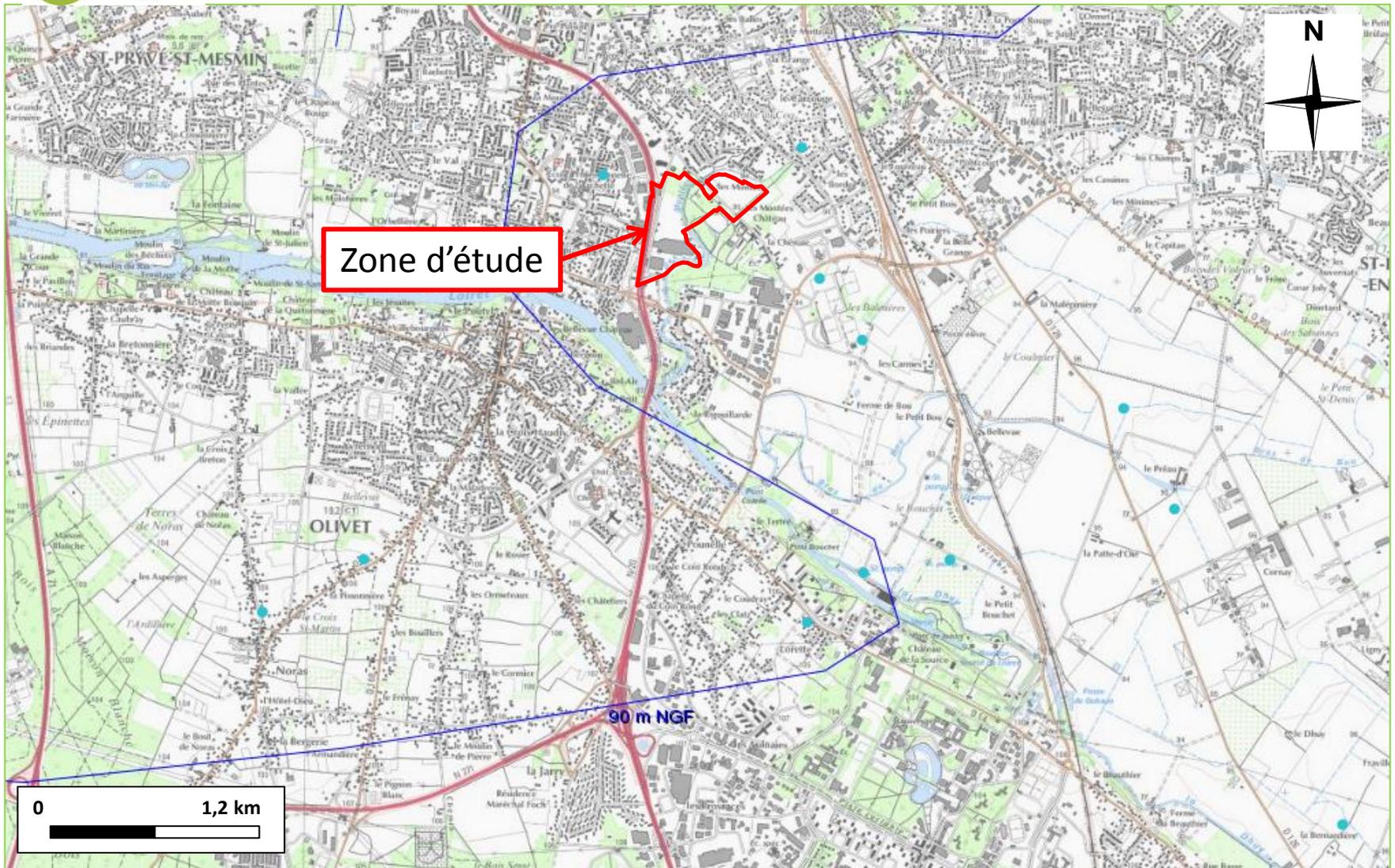
Annexe 6

Fond de carte géologique au 1/50 000^e (source : infoterre)



Annexe 6

Carte piézométrique de la nappe des Alluvions(source : SIGES)



Annexe 6

Carte piézométrique de la nappe du Calcaire de Beauce(source : SIGES)

Annexe 7 : Sites BASOL



Référence	Nom	Activité	Impact	Commune	Etat	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
45.0059	SIFA TECHNOLOGIES	La fonderie est une entreprise de moulage de pièces automobile en aluminium. Elle utilise l'eau de la nappe souterraine pour alimenter l'usine	Impact en HCT, PCE et métaux lourds dans les eaux souterraines	Orléans	Site nécessitant des investigations supplémentaires	650	Est	Amont
45.0047	Ex Garage PETITNET	Le site était constitué jusqu'en novembre 2011 d'un bâtiment de réparation automobile, d'une cuve à huile enterrée, d'une zone de dépotage de carburant, de trois réservoirs de carburant enterrés (de capacité respective de deux fois 10 m3 et de 15 m3) associés à 2 pompes de distribution situées sur l'avenue du Loiret et d'un bâtiment à vocation commerciale	Impacts en HCT, HAP, CAV et plomb dans les sols au droit de la cuve d'huile	Olivet	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire	940	Ouest	Aval
45.0125	MONIER	Ancienne tuilerie avec distribution de carburant soumise à déclaration. Cessation d'activité en novembre 2016	Impact des sols en HCT	Saint-Jean-le-Blanc	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)	1700	Est	Amont
45.0076	FAMAR FRANCE	Site de 38 488 m ² spécialisé dans la fabrication, le stockage et la distribution pour le marché européen et mondial de médicament. Cessation d'activité en décembre 2013	Impacts des sols en Cuivre, HAP, Plomb et HCT Impacts de la nappe en HAP, TCE, Chlorure de Vinyle, Nickel, Cadmium, Chrome et Plomb	Orléans	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	2900	Nord	Latéral
45.0053	Olivet distribution (station service Leclerc)	Station-service du centre commercial Leclerc, comportant 3 cuves enterrées multi-compartmentées	Impact des sols et de la nappe en BTEX et HCT suite à une fuite de SP98 en 2012	Olivet	Site nécessitant des investigations supplémentaires	3300	Sud	Latéral
45.0018	Centre EDF-GDF Services Loiret	Le terrain d'une superficie totale de 13 853 m ² a accueilli une partie des installations d'une usine de fabrication du gaz à partir de la distillation de la houille, laquelle a fonctionné de 1841 à 1961. La production de gaz de houille est arrêtée en 1961, date de l'arrivée du gaz naturel. Actuellement, le terrain accueille le Centre EDF-GDF Services d'Orléans	Aucun impact	Orléans	Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire	4000	Nord	Latéral
45.0048	TRW - Saint Jean Composants Moteurs	Garage Renault de 25 433 m ² de 1946 à 1997, repris par la société Saint Jean Composants Moteurs. Cessation d'activité en décembre 2008	Pollution accidentelle au fuel en août 1999 Impacts dans les sols en solvants chlorés, métaux, HCT et cyanures ; et des eaux souterraines en solvants chlorés, métaux, HCT	Saint-Jean-de-la-Ruelle	Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours	4300	Nord-ouest	Aval
45.0079	POMONA	Site SNCF de 8 945 m ² ayant auparavant accueilli une activité de stockage de fruits et légumes frais et surgelés soumise à déclaration	Impacts en HCT dans les sols	Orléans	Site nécessitant des investigations supplémentaires	5000	Nord	Latéral

Annexe 8 : Sites BASIAS



Référence	Raison sociale	Commune	Etat du site	Activités	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
CEN4500868	FORET André (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	524	Nord	Latéral
CEN4500825	RICOIS Marins (Ets)	OLIVET	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	633	Ouest	Aval
CEN4502002	CHAMPION Yves	ORLEANS	Ne sait pas	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	656	Sud-est	Amont
CEN4502380	MALET (SA)	ORLEANS	En activité	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	656	Sud-est	Amont
CEN4500847	BRUNEAU (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Fonderie ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	773	Nord-ouest	Aval
CEN4502491	Garage de l' Archette	OLIVET	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	945	Ouest	Aval
CEN4502094	DERLAND Claude	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Activité terminée	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	994	Est	Amont
CEN4502495	Garage de l'Horloge	OLIVET	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	998	Ouest	Aval
CEN4500824	RAFFARD André (Ets), ex/SAHYCIA	OLIVET	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Garages, ateliers, mécanique et soudure	1049	Ouest	Aval
CEN4501529	LAFURIE	OLIVET	Activité terminée	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	1068	Ouest	Aval
CEN4502384	CHIME FRANCE (Sté)	ORLEANS	Activité terminée	Décharge de déchets verts ; Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1164	Nord-ouest	Aval
CEN4500088	DAUDIER et THELIA (Ent)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1219	Nord-ouest	Aval
CEN4500113	LECOURT Marcel (Ent), ex/RUGOUX Albert (Sté)	ORLEANS	Activité terminée	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons ; Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	1223	Nord-est	Latéral
CEN4502354	MARTIN (Sté)	ORLEANS	Ne sait pas	Fabrication de coutellerie	1237	Nord-ouest	Aval
CEN4500913	SOREAU Gérard (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1280	Nord-ouest	Aval
CEN4501941	LANSON Maurice	OLIVET	Activité terminée	Mécanique industrielle	1283	Sud-ouest	Latéral
CEN4500497	BONAMY Maurice (Ent)	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Activité terminée	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	1284	Nord	Latéral
CEN4502092	CHESTIER	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Ne sait pas	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1343	Est	Amont
CEN4502095	LARRANGUY J.P.	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Ne sait pas	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1343	Est	Amont
CEN4501989	YEVRE Marcel	ORLEANS	Activité terminée	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1354	Nord-ouest	Aval
CEN4502093	Ateliers Sablons (Sté Fonderie)	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Ne sait pas	Fonderie	1360	Est	Amont
CEN4501940	HERVY Alfred	OLIVET	Activité terminée	Mécanique industrielle	1386	Ouest	Aval
CEN4501017	Centre Sportif Orléans	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1388	Nord-ouest	Aval
CEN4501113	CLARY Jean-Pierre	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Activité terminée	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	1399	Nord-est	Latéral
CEN4500834	LALLIER Jacques (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	1400	Nord-ouest	Aval



Référence	Raison sociale	Commune	Etat du site	Activités	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
CEN4500161	TEMPLIER (Ent)	SAINT-JEAN-LE-BLANC	Activité terminée	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1426	Nord-est	Latéral
CEN4500099	Ponts et Chaussées	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500112	PROUST (Ent)	ORLEANS	Activité terminée	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500120	Désemballage Industriel (Sté Orléanaise de)	ORLEANS	Ne sait pas	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500055	Tramways (Sté auxiliaire française de)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500056	Construction (Sté Vierzonnaise de)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs...) et réparation	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500057	ARGAULT (Ent)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication de coutellerie	1445	Nord-ouest	Aval
CEN4500902	RIGOLET-BRUZEAU (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1448	Nord-ouest	Aval
CEN4501939	GOUEFFON Rémy	OLIVET	Activité terminée	Chaudronnerie, tonnellerie	1474	Sud-ouest	Latéral
CEN4500078	Assainissement (Sté Orléanaise d')	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) ; Fabrication de produits azotés et d'engrais	1493	Nord-ouest	Aval
CEN4500884	LEBLANC Frédéric (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1557	Nord-ouest	Aval
CEN4500450	SOAE	ORLEANS	Activité terminée	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1589	Nord-ouest	Aval
CEN4500861	DEUTSCH (Cie)	ORLEANS	Activité terminée	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	1589	Nord-ouest	Aval
CEN4501942	Garage du Loiret, ex/TAUZI Roger	OLIVET	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure	1611	Sud-ouest	Latéral
CEN4502348	NAVARRO Jacques, ex/BOURGOUIN Pierre	ORLEANS	Ne sait pas	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	1621	Nord-ouest	Aval
CEN4502340	COLAS	ORLEANS	Ne sait pas	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	1671	Nord-ouest	Aval
CEN4502341	CAILETTE Camille	ORLEANS	Ne sait pas	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	1671	Nord-ouest	Aval
CEN4501938	DERIMAY Jacques	OLIVET	Activité terminée	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	1682	Sud-ouest	Latéral
CEN4502383	SOCA	ORLEANS	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) ; Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1701	Nord-ouest	Aval
CEN4500895	PELLE Marcel et Cie (Sté)	ORLEANS	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables	1706	Nord-ouest	Aval
CEN4501141	Vidanges militaires (Cie des) (M. THUASNE)	ORLEANS	Ne sait pas	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	1706	Nord-ouest	Aval
CEN4501455	BABEE-JARDIN (Ets), ex/DOCTOBRE F.	OLIVET	En activité	Fabrication de produits azotés et d'engrais	1711	Sud-ouest	Latéral
CEN4502494	BIGARD Michel	OLIVET	En activité	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	1805	Ouest	Aval
CEN4502492	Garage du Pont Cotelle (SARL)	OLIVET	En activité	Garages, ateliers, mécanique et soudure ; Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	1821	Sud	Latéral
CEN4500445	CHATELAIN et Cie	ORLEANS	Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	1852	Nord-ouest	Aval
CEN4500819	BOISRAMÉ et Cie (Sté)	OLIVET	Activité terminée	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...) ; Garages, ateliers, mécanique et soudure ; Commerce et réparation de motocycles et de bicyclettes	1872	Sud	Latéral
CEN4500849	CEDATAQUA (Ets)	ORLEANS	Activité terminée	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	1907	Nord-ouest	Aval

Annexe 9 : Usage des eaux souterraines et superficielles



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CAFF	PUITS	ORLEANS	3,4	93	2,43	N.R.	N.R.	164	Nord-ouest	Aval
BSS001CATZ	FORAGE	ORLEANS	22	93	3	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	168	Nord	Latéral
BSS001CAFG	PUITS	ORLEANS	3,05	93	N.R.	N.R.	N.R.	192	Nord-ouest	Aval
BSS001CAEM	PUITS	ORLEANS	4	93	2,44	N.R.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	239	Nord-est	Latéral
BSS001CBNX	FORAGE	ORLEANS	18	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	264	Nord-ouest	Aval
BSS001CAEP	PUITS	ORLEANS	7,7	93	4,64	N.R.	N.R.	298	Sud-est	Amont
BSS001CAQF	FORAGE	ORLEANS	15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	N.R.	378	Ouest	Aval
BSS001ICADR	PUITS	OLIVET	6	93,4	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	428	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAFA	PUITS	ORLEANS	3,51	93	3,2	N.R.	N.R.	433	Nord-est	Latéral
BSS001CAFK	PUITS	ORLEANS	4,7	94	3,91	N.R.	N.R.	440	Nord-ouest	Aval
BSS001CAFD	PUITS	ORLEANS	4,87	93	2,67	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	445	Nord-est	Latéral
BSS001CBXX	FORAGE	ORLEANS	15	95	N.R.	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	449	Ouest	Aval
BSS001CAEY	PUITS	ORLEANS	3,9	94	3,05	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	487	Nord-est	Latéral
BSS001CAFB	PUITS	ORLEANS	3,2	93	2,64	POMPE, REMBLAI.	EAU-DOMESTIQUE.	489	Nord-est	Latéral
BSS001CBZZ	FORAGE	OLIVET	15	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	489	Ouest	Aval
BSS001CBXE	FORAGE	OLIVET	18	91	3	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, CREPINE.	EAU-DOMESTIQUE.	499	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAFL	PUITS	ORLEANS	4,75	94	4,53	N.R.	N.R.	514	Nord-ouest	Aval
BSS001CBVG	FORAGE	ORLEANS	13	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	519	Nord	Latéral
BSS001CAFC	PUITS	ORLEANS	5	93	3	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	525	Nord-est	Latéral
BSS001CBWB	FORAGE	OLIVET	13	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	528	Ouest	Aval
BSS001CADX	PUITS	ORLEANS	5,5	93	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	530	Ouest	Aval
BSS001CAGK	PUITS	ORLEANS	7,2	94	3,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	532	Nord-est	Latéral
BSS001CBLM	FORAGE	ORLEANS	15	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	533	Est	Amont
BSS001CBXL	FORAGE	OLIVET	15	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	541	Ouest	Aval
BSS001CAEX	PUITS	ORLEANS	4,6	94	3,31	N.R.	EAU-ASPERSION.	547	Nord	Latéral
BSS001CBGY	FORAGE	ORLEANS	17,9	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	552	Sud	Latéral
BSS001BZZV	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	14,5	93,4	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	558	Ouest	Aval
BSS001CBGN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,5	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	560	Nord-est	Latéral
BSS001CAEZ	PUITS	ORLEANS	4	93	2,99	N.R.	N.R.	561	Nord-est	Latéral
BSS001CAEU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,04	93	2,81	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	562	Nord-est	Latéral
BSS001CAEN	CAVITE-NATURELLE	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	563	Sud	Latéral
BSS001CAFM	PUITS	ORLEANS	7,6	94,3	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	565	Nord-ouest	Aval
BSS001CBUZ	FORAGE	ORLEANS	15	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	569	Ouest	Aval
BSS001CBMA	FORAGE	ORLEANS	18,2	94	2,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	582	Sud-est	Amont
BSS001CBTT	FORAGE	ORLEANS	17	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	591	Est	Amont
BSS001BZZS	FORAGE	ORLEANS	17,3	93,75	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	594	Sud-est	Amont
BSS001CAEW	PUITS	ORLEANS	4,7	94	3,61	N.R.	EAU-ASPERSION.	600	Nord	Latéral
BSS001BZYN	FORAGE	OLIVET	32,5	92,7	N.R.	ACCES, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL, NON-EXPLOITE.	AEP, EAU-SERVICE-PUBLIC.	602	Sud-ouest	Latéral
BSS001CABM	FORAGE	OLIVET	32,5	94	4,2	ACCES, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL, NON-EXPLOITE.	AEP, EAU-SERVICE-PUBLIC.	602	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAEV	PUITS	ORLEANS	4,51	94	3,56	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	638	Nord	Latéral
BSS001CAEL	PUITS	ORLEANS	8,1	93	30	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	648	Sud-est	Amont
BSS001CAQA	FORAGE	ORLEANS	13	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	N.R.	649	Sud	Latéral
BSS001CBZH	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	94	15	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	650	Est	Amont
BSS001CADQ	PUITS	OLIVET	5,45	93	3,2	N.R.	EAU-IRRIGATION.	658	Ouest	Aval
BSS001CAAC	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	93	3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-NUE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	664	Nord-est	Latéral
BSS001CBGP	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	93	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	672	Nord-est	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADCX	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,15	92,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	674	Nord	Latéral
BSS001CABP	PUITS	OLIVET	6,43	93	3,03	POMPE.	EAU-IRRIGATION.	682	Ouest	Aval
BSS001CBPQ	FORAGE	ORLEANS	17	94	3,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	685	Est	Amont
BSS001CBUJ	FORAGE	ORLEANS	15,1	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	690	Nord-ouest	Aval
BSS001CBLJ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	706	Nord-est	Latéral
BSS001CAMJ	FORAGE	OLIVET	34	93	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	713	Sud-est	Amont
BSS001ADCY	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,5	93,8	N.R.	MESURE.	N.R.	723	Nord	Latéral
BSS001BZZE	FORAGE	OLIVET	36,2	93	2,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	725	Ouest	Aval
BSS001CCAF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21	93	3,7	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	726	Nord-est	Latéral
BSS001ADCZ	PUITS	ORLEANS	16	92	N.R.	ACCES, EXPLOITE, NON-MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE.	EAU-ASPERSION.	731	Nord	Latéral
BSS001CASC	FORAGE	ORLEANS	16	94	2,8	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	734	Sud	Latéral
BSS001CADW	PUITS	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	740	Nord-ouest	Aval
BSS001CADP	FORAGE	OLIVET	7,7	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	745	Ouest	Aval
BSS001AERN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	95	4	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	752	Nord-est	Latéral
BSS001ADDA	PUITS	ORLEANS	5,05	94,81	N.R.	MESURE.	N.R.	755	Nord	Latéral
BSS001CBTJ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	93	15,3	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	758	Est	Amont
BSS001ADDQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,85	94,25	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	760	Nord-est	Latéral
BSS001CBBB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22,5	94	3,3	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	774	Est	Amont
BSS001CBUG	FORAGE	ORLEANS	23,5	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	775	Sud-est	Amont
BSS001CAQE	FORAGE	ORLEANS	16,5	93	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	780	Sud	Latéral
BSS001ADDN	PUITS	ORLEANS	5,85	93,6	N.R.	MESURE.	N.R.	782	Nord	Latéral
BSS001AETU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	94	4	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	787	Nord-est	Latéral
BSS001CBUE	FORAGE	OLIVET	14,5	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	795	Ouest	Aval
BSS001CBQL	FORAGE	ORLEANS	18,15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	803	Sud	Latéral
BSS001CADN	PUITS	OLIVET	3,5	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	804	Ouest	Aval
BSS001ADDD	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	12,45	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	811	Nord	Latéral
BSS001ADDS	PUITS	ORLEANS	6,95	94,21	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	815	Nord-ouest	Aval
BSS001CBNQ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	14	94	2,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	824	Est	Amont
BSS001CAYY	FORAGE	ORLEANS	13,4	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	832	Nord-ouest	Aval
BSS001AEUQ	FORAGE	ORLEANS	11	92	N.R.	N.R.	EAU-ASPERSION.	836	Nord	Latéral
BSS001ADDX	PUITS	ORLEANS	5,05	92,83	N.R.	MESURE.	N.R.	846	Nord-ouest	Aval
BSS001CAFE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,2	93,7	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	847	Nord-est	Latéral
BSS001ADDR	PUITS	ORLEANS	5,35	93,75	N.R.	MESURE.	N.R.	847	Nord-ouest	Aval
BSS001CADM	PUITS	OLIVET	4,7	92,6	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	849	Ouest	Aval
BSS001CBTC	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	852	Nord-est	Latéral
BSS001ADDE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	853	Nord	Latéral
BSS001CASG	FORAGE	OLIVET	16	92,5	2,8	N.R.	EAU-ASPERSION.	859	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAGL	PUITS	ORLEANS	15	93	N.R.	POMPE.	EAU-IRRIGATION.	860	Nord-ouest	Aval
BSS001ADDM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,5	93	N.R.	N.R.	EAU-ASPERSION.	860	Nord	Latéral
BSS001CBZM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,1	94	2,77	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	864	Est	Amont
BSS001ADSU	FORAGE	ORLEANS	18	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	866	Nord	Latéral
BSS001BZZT	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	12	93,39	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	866	Sud-est	Amont
BSS001CBGK	FORAGE	ORLEANS	15,15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	867	Sud	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ACVG	FORAGE	ORLEANS	14,25	92	3,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	870	Nord	Latéral
BSS001CAFP	PUITS	ORLEANS	5,5	93	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	876	Nord-est	Latéral
BSS001ADCN	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,5	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	878	Nord-est	Latéral
BSS001ADDB	PUITS	ORLEANS	5,5	93,75	N.R.	MESURE.	N.R.	884	Nord	Latéral
BSS001CBVQ	FORAGE	ORLEANS	18	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	889	Sud	Latéral
BSS001ADCW	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	92	3,8	N.R.	EAU-AGRICOLE.	892	Nord	Latéral
BSS001AEES	FORAGE	ORLEANS	18	92,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	896	Nord-ouest	Aval
BSS001CAFN	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7	93	3,3	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	901	Nord-est	Latéral
BSS001CADZ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,9	93	3,03	N.R.	EAU-ASPERSION.	901	Nord-est	Latéral
BSS001CAEA	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,2	94,1	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	902	Est	Amont
BSS001CBPU	FORAGE	ORLEANS	15,15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	902	Sud	Latéral
BSS001CATJ	FORAGE	OLIVET	16	92	2,2	ACCES, MESURE, EXPLOITE, POMPE.	POMPE-A-CHALEUR.	904	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBNT	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24	93	4,8	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	907	Nord-est	Latéral
BSS001ADDL	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,55	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	908	Nord	Latéral
BSS001ADDC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,97	92,87	N.R.	MESURE.	N.R.	909	Nord	Latéral
BSS001ADCL	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,1	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	913	Nord-est	Latéral
BSS001CBWF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,1	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	914	Nord-est	Latéral
BSS001CAET	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,6	94	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	916	Est	Amont
BSS001CAMX	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	26	93	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	921	Est	Amont
BSS001CBNH	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	93	3,05	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	923	Est	Amont
BSS001CAFH	PUITS	ORLEANS	6,5	92,8	2,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	929	Sud-est	Amont
BSS001AENV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23,5	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	935	Nord	Latéral
BSS001CATH	FORAGE	OLIVET	17	92	2,2	ACCES, MESURE, EXPLOITE, POMPE.	POMPE-A-CHALEUR.	941	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBRC	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24,5	93	3,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	955	Nord-est	Latéral
BSS001CBES	FORAGE	OLIVET	15,5	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	960	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACWW	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94,14	5,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	964	Nord-est	Latéral
BSS001CBZA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	94	3,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	968	Est	Amont
BSS001CBYZ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	94	4,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	970	Est	Amont
BSS001ADWL	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	N.R.	92	N.R.	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	980	Nord	Latéral
BSS001ADDP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,33	93,63	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	981	Nord	Latéral
BSS001ADCM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,2	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	985	Nord-est	Latéral
BSS001CADT	PUITS	OLIVET	3,75	93	1,75	POMPE, PAROI-BETON.	EAU-IRRIGATION.	987	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBVK	FORAGE	OLIVET	19	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	989	Sud	Latéral
BSS001AEGR	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,05	93	3	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 008	Nord	Latéral
BSS001ACVA	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24,85	93,93	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 008	Nord	Latéral
BSS001CBXP	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	15	94	2,2	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 030	Est	Amont
BSS001AEAZ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,3	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 042	Nord-est	Latéral
BSS001CADG	PUITS	OLIVET	5,55	93	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 053	Ouest	Aval
BSS001CAES	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,69	95,3	3,68	N.R.	N.R.	1 054	Est	Amont
BSS001AEFA	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,05	93	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 062	Nord-est	Latéral
BSS001CADS	PUITS	OLIVET	4	94	3,61	PAROI-PIERRE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 079	Ouest	Aval
BSS001AEAL	FORAGE	ORLEANS	18	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 086	Nord-ouest	Aval
BSS001CADU	PUITS	OLIVET	6	94	5,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 087	Ouest	Aval
BSS001ADWM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23	93	4	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 087	Nord	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZZW	PUITS	ORLEANS	9,4	94	7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 089	Nord-ouest	Aval
BSS001BZZU	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	19,5	93	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 091	Sud	Latéral
BSS001ACWU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	94,07	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 113	Nord-est	Latéral
BSS001ADCT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,1	93,75	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 118	Nord	Latéral
BSS001ADCS	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,45	94	4,9	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	1 118	Nord	Latéral
BSS001CAER	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,65	94	4,21	N.R.	N.R.	1 123	Est	Amont
BSS001C8UA	FORAGE	ORLEANS	N.R.	93,4	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC, PIEZOMETRE.	1 130	Sud-est	Amont
BSS001CBTH	FORAGE	ORLEANS	N.R.	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	1 130	Sud-est	Amont
BSS001AEJM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24,3	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 131	Nord	Latéral
BSS001CBFL	FORAGE	ORLEANS	18,2	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 131	Nord-ouest	Aval
BSS001CAFQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,03	94	3,13	N.R.	EAU-ASPERSION.	1 133	Est	Amont
BSS001CADH	PUITS	OLIVET	5,4	93	4,08	PAROI-BETON.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	1 133	Ouest	Aval
BSS001CADE	PUITS	OLIVET	5,8	93,8	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 134	Ouest	Aval
BSS001CADV	PUITS	ORLEANS	6,9	94	5,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 136	Nord-ouest	Aval
BSS001ADDF	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,45	94,7	N.R.	MESURE.	N.R.	1 137	Nord	Latéral
BSS001CBMC	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	4,2	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 140	Nord-est	Latéral
BSS001CACU	PUITS	OLIVET	6	94	4,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 142	Ouest	Aval
BSS001CADF	PUITS	OLIVET	5,3	93,8	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 148	Ouest	Aval
BSS001CADD	PUITS	OLIVET	7	94	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 150	Ouest	Aval
BSS001CAFU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,2	94	3,3	N.R.	N.R.	1 151	Nord-est	Latéral
BSS001ADCH	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,28	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 157	Nord	Latéral
BSS001AELV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 165	Nord	Latéral
BSS001CBWQ	FORAGE	OLIVET	24,08	106	11,08	EXPLOITE, TUBE-METAL.	POMPE-A-CHALEUR, EAU-DOMESTIQUE, AQUIFERE.	1 166	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADAD	PUITS	ORLEANS	9	94,92	5,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	1 166	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVR	FORAGE	OLIVET	14	94	3,1	TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 167	Ouest	Aval
BSS001CADC	PUITS	OLIVET	6,6	94	5,1	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 168	Nord-ouest	Aval
BSS001CBPV	FORAGE	ORLEANS	18,2	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 171	Sud	Latéral
BSS001CBHC	FORAGE	ORLEANS	29	93	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 172	Sud	Latéral
BSS001ADCK	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,5	94	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 172	Nord-est	Latéral
BSS001ADCV	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,4	94,6	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 173	Nord	Latéral
BSS001ADCG	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,4	94,68	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 177	Nord	Latéral
BSS001CADJ	PUITS	OLIVET	5,15	94	4,04	POMPE.	EAU-IRRIGATION.	1 179	Ouest	Aval
BSS001CAEQ	PUITS	ORLEANS	4,33	94	3,25	N.R.	N.R.	1 192	Est	Amont
BSS001CBPP	FORAGE	OLIVET	27,1	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 195	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACWV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23	94,34	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 196	Nord-est	Latéral
BSS001ADJJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	N.R.	93,68	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 198	Nord-est	Latéral
BSS001CADB	PUITS	ORLEANS	6,2	94	5,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 199	Nord-ouest	Aval
BSS001ACZH	PUITS	ORLEANS	9	94,06	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 207	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFP	FORAGE	OLIVET	18	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 208	Ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBLZ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-METAL, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 209	Est	Amont
BSS001CBFG	FORAGE	OLIVET	30,15	103	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 211	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAGH	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,8	93,7	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 211	Est	Amont
BSS001ADBT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,14	94,23	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 212	Nord-est	Latéral
BSS001CARV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	15	94	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 213	Est	Amont
BSS001CADA	PUITS	OLIVET	5	93	4,22	PAROI-BETON, POMPE.	EAU-ASPERSION.	1 218	Ouest	Aval
BSS001ADAC	PUITS	ORLEANS	7,8	94,88	N.R.	MESURE, EXPLOITE, PAROI-BETON, PUISARD.	EAU-ASPERSION.	1 223	Nord-ouest	Aval
BSS001CBUK	FORAGE	OLIVET	18,1	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 231	Nord-ouest	Aval
BSS001ADCB	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,8	94,8	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 241	Nord	Latéral
BSS001ADCC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 243	Nord	Latéral
BSS001ADCF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17,3	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 246	Nord	Latéral
BSS001CACQ	PUITS	OLIVET	5	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-BETON, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 247	Ouest	Aval
BSS001ADJK	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 252	Nord-est	Latéral
BSS001CAFV	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,9	94	2,73	N.R.	EAU-ASPERSION.	1 264	Nord-est	Latéral
BSS001CANA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	94	2,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL, REBOUCHE.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	1 265	Sud-est	Amont
BSS001ADCD	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,52	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 266	Nord	Latéral
BSS001ADNR	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	93	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 270	Nord-est	Latéral
BSS001ADDH	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9,11	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 270	Nord	Latéral
BSS001ADDG	PUITS	ORLEANS	6,35	95,15	N.R.	MESURE.	N.R.	1 281	Nord	Latéral
BSS001CAYS	FORAGE	OLIVET	20	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 284	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBWT	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	N.R.	94	N.R.	N.R.	N.R.	1 286	Sud-est	Amont
BSS001CATP	FORAGE	OLIVET	18	100	7,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 288	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAEK	PUITS	ORLEANS	5,1	92	1,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 292	Sud	Latéral
BSS001CBMF	FORAGE	OLIVET	14	94	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 294	Ouest	Aval
BSS001CBTP	FORAGE	OLIVET	15	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 297	Ouest	Aval
BSS001AEMF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 305	Nord	Latéral
BSS001CBNK	FORAGE	OLIVET	24	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 311	Sud-ouest	Latéral
BSS001CCAN	PUITS	ORLEANS	6	92	N.R.	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	1 314	Sud	Latéral
BSS001CBMW	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9	94	N.R.	MESURE.	N.R.	1 315	Est	Amont
BSS001CAFS	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	94	N.R.	ACCES, EXPLOITE, NON-MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 315	Est	Amont
BSS001AEFB	FORAGE	ORLEANS	12,1	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 316	Nord	Latéral
BSS001CAAE	FORAGE	ORLEANS	22	94,02	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	1 317	Nord-ouest	Aval
BSS001CBUP	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 320	Est	Amont
BSS001ADBZ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,05	93,75	N.R.	N.R.	N.R.	1 321	Nord	Latéral
BSS001CBME	FORAGE	OLIVET	16	94	4,2	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 321	Ouest	Aval
BSS001CBVV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,1	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 322	Est	Amont
BSS001ADCE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,25	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 322	Nord	Latéral
BSS001ADBS	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,9	94,12	N.R.	MESURE.	N.R.	1 323	Nord-est	Latéral
BSS001CBXR	FORAGE	OLIVET	27	104	12,46	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 326	Sud	Latéral
BSS001AEHT	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,15	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 342	Nord	Latéral
BSS001AEGN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	92	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 344	Nord-est	Latéral
BSS001CBGD	FORAGE	OLIVET	28,45	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 347	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBGC	FORAGE	OLIVET	24	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 350	Nord-ouest	Aval
BSS001ADDK	PUITS	ORLEANS	4,05	93,9	N.R.	MESURE.	N.R.	1 353	Nord-ouest	Aval
BSS001ADBY	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,24	94,89	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 354	Nord	Latéral
BSS001CBUY	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 354	Sud-est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CAFR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,2	94	3,44	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 355	Est	Amont
BSS001CAGG	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,1	93,7	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 357	Est	Amont
BSS001CAFW	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17,3	94	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 358	Est	Amont
BSS001ADCQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,9	93,75	5,06	MESURE.	N.R.	1 358	Nord	Latéral
BSS001AELM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,4	94	3,6	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 360	Nord-est	Latéral
BSS001CATT	FORAGE	OLIVET	25	103	13,5	EXPLOITE, MESURE, ACCES.	EAU-DOMESTIQUE.	1 362	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEHV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	3,6	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 362	Nord-est	Latéral
BSS001ADYQ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 366	Nord-est	Latéral
BSS001CBGA	FORAGE	OLIVET	12	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 367	Sud	Latéral
BSS001ACZG	PUITS	ORLEANS	6,27	94,24	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 367	Nord-ouest	Aval
BSS001CACs	PUITS	OLIVET	5,2	93,6	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 368	Ouest	Aval
BSS001CAEJ	PUITS	ORLEANS	9,6	92,8	2,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 375	Sud	Latéral
BSS001BZZR	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	21,9	91,5	1,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 377	Sud-est	Amont
BSS001CATF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	95	N.R.	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	1 378	Est	Amont
BSS001CAFx	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	10,8	94	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 381	Est	Amont
BSS001CAGJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,55	94	3,2	N.R.	EAU-ASPERSION.	1 383	Est	Amont
BSS001CALV	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	93	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	1 383	Est	Amont
BSS001ACZx	PUITS	ORLEANS	8,05	93,37	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 383	Nord-ouest	Aval
BSS001CACV	PUITS	OLIVET	7	94	4,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 385	Ouest	Aval
BSS001CBZY	FORAGE	OLIVET	24	97	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, POMPE-A-CHALEUR.	1 386	Sud	Latéral
BSS001CAKL	FORAGE	ORLEANS	22	92	1,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	1 399	Sud	Latéral
BSS001CAFT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6	94	2,66	POMPE.	EAU-IRRIGATION.	1 401	Est	Amont
BSS001CACy	PUITS	OLIVET	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	1 406	Ouest	Aval
BSS001ADCR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,3	93,75	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 410	Nord	Latéral
BSS001ADCA	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,42	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 416	Nord	Latéral
BSS001CBRF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 417	Est	Amont
BSS001ADHR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,55	93,75	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 420	Nord-est	Latéral
BSS001AELY	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,2	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 420	Nord	Latéral
BSS001CBTB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94,5	3,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 422	Est	Amont
BSS001CAGA	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	94	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE.	EAU-ASPERSION.	1 423	Est	Amont
BSS001CANQ	FORAGE	OLIVET	23	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 425	Sud-ouest	Latéral
BSS001CACT	PUITS	OLIVET	5,55	94	4,35	N.R.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	1 428	Nord-ouest	Aval
BSS001CBVP	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,7	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 428	Est	Amont
BSS001ACZA	PUITS	ORLEANS	5,97	94,02	N.R.	PUISARD, PAROI-BETON, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 437	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVU	FORAGE	OLIVET	16	93,5	4	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 438	Ouest	Aval
BSS001CAMS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23,5	93,7	3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	1 439	Est	Amont
BSS001CBVN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,8	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 440	Est	Amont
BSS001CBRE	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19,5	94	3,2	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 440	Est	Amont
BSS001AEHA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,25	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 444	Nord	Latéral
BSS001ADHS	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,5	93,92	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 448	Nord-est	Latéral
BSS001CAWL	FORAGE	OLIVET	24,5	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, POMPE, ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 456	Sud	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADBX	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,2	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 458	Nord	Latéral
BSS001ADBV	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,25	93,75	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 460	Nord	Latéral
BSS001ACZF	PUITS	ORLEANS	5,53	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 461	Nord-ouest	Aval
BSS001CBWE	FORAGE	OLIVET	24	101	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 464	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADDT	PUITS	ORLEANS	6,5	94,57	N.R.	MESURE.	N.R.	1 468	Nord-ouest	Aval
BSS001ADBN	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,62	93,75	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 473	Nord	Latéral
BSS001CBRA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	16	94	4,2	TUBE-PLASTIQUE, PAROI-BETON, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 475	Est	Amont
BSS001AEGZ	FORAGE	ORLEANS	18,2	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 481	Nord-ouest	Aval
BSS001AEJR	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,25	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 484	Nord	Latéral
BSS001ADHM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,05	94,26	N.R.	MESURE.	N.R.	1 501	Nord-est	Latéral
BSS001ACUK	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	30,2	93	3	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, NON-PRELEV, PAROI-PIERRE, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	1 503	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,8	93,45	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 504	Nord-est	Latéral
BSS001AETD	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	14	95	4,15	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 505	Nord-est	Latéral
BSS001ADBR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,65	94,45	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 505	Nord-est	Latéral
BSS001CACZ	FORAGE	OLIVET	22,6	93	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	1 508	Ouest	Aval
BSS001CAGB	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,5	94	3,42	PAROI-PIERRE.	N.R.	1 511	Est	Amont
BSS001CAEE	PUITS	ORLEANS	7,2	93	20	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 511	Sud-est	Amont
BSS001ADBQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8	94,45	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 514	Nord	Latéral
BSS001CAFY	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,21	94	3,44	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 515	Est	Amont
BSS001ADBU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,45	94,37	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 519	Nord	Latéral
BSS001CBYP	PUITS	ORLEANS	9,6	94	3,2	EXPLOITE, MESURE.	EAU-AGRICOLE.	1 521	Sud-est	Amont
BSS001CBFB	FORAGE	OLIVET	22	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 522	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEAK	FORAGE	ORLEANS	21	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 528	Nord-ouest	Aval
BSS001CBYY	FORAGE	OLIVET	32	97	12	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 531	Sud	Latéral
BSS001CACX	PUITS	OLIVET	6,05	93	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 534	Ouest	Aval
BSS001CBXM	FORAGE	OLIVET	30,2	104	13,9	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 548	Sud	Latéral
BSS001CAGV	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,8	94	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 551	Est	Amont
BSS001CACR	PUITS	OLIVET	4,83	93	3,78	POMPE.	EAU-ASPERSION.	1 552	Ouest	Aval
BSS001ADBP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,25	95,15	5,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 552	Nord	Latéral
BSS001CBVD	FORAGE	OLIVET	25	105	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 553	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAFZ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,05	94	4,36	N.R.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 553	Est	Amont
BSS001ADBM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,47	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 556	Nord	Latéral
BSS001CBVE	FORAGE	OLIVET	25,5	105	14,7	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 558	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADVF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	95	3,6	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR.	1 563	Nord-est	Latéral
BSS001CAGU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,4	94	2,3	N.R.	N.R.	1 567	Nord-est	Latéral
BSS001CAGC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,3	94	3,35	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 567	Est	Amont
BSS001ACZK	PUITS	ORLEANS	9	93,76	4,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	1 568	Nord-ouest	Aval
BSS001ADVG	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	95	3,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE, POMPE.	POMPE-A-CHALEUR.	1 575	Nord-est	Latéral
BSS001CAWD	FORAGE	OLIVET	19	104	N.R.	ACCES, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 580	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACZL	PUITS	ORLEANS	7,17	93,8	N.R.	MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 580	Nord-ouest	Aval
BSS001AFSM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	93	3,8	EXPLOITE, ACCES, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 586	Nord-est	Latéral
BSS001CBYQ	FORAGE	OLIVET	21	93	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 587	Ouest	Aval
BSS001ADHL	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,9	94,33	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 587	Nord-est	Latéral
BSS001ADBL	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9,05	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 593	Nord	Latéral
BSS001ADHU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,55	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 595	Nord-est	Latéral
BSS001CAEH	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,2	94	3,85	N.R.	N.R.	1 595	Sud-est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CAYT	FORAGE	OLIVET	24,8	104	14,2	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 596	Sud	Latéral
BSS001CBLH	FORAGE	OLIVET	8,5	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 596	Sud	Latéral
BSS001ADBH	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,33	95,08	N.R.	MESURE.	N.R.	1 597	Nord	Latéral
BSS001ADHX	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,7	94,28	2,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	1 599	Nord-est	Latéral
BSS001AEDW	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22,5	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	1 600	Nord	Latéral
BSS001CAXP	FORAGE	OLIVET	28	102	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	1 604	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBEU	FORAGE	OLIVET	24,5	105	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 607	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBLN	FORAGE	OLIVET	27,3	105	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 611	Sud-ouest	Latéral
BSS001CACW	PUITS	OLIVET	6,8	93	4,09	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 612	Ouest	Aval
BSS002PSFA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21	94	2,6	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 616	Sud-est	Amont
BSS001CAGF	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,3	94	3,45	PAROI-PIERRE, POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 623	Est	Amont
BSS001CATC	FORAGE	OLIVET	29,5	93	1,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	1 623	Sud	Latéral
BSS001CAQG	PUITS	OLIVET	3,55	94	2,15	N.R.	N.R.	1 623	Ouest	Aval
BSS001ADDJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,85	93,99	N.R.	PUISARD, MESURE.	N.R.	1 623	Nord	Latéral
BSS001ADHP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,7	93,91	N.R.	MESURE.	N.R.	1 627	Nord-est	Latéral
BSS001CANF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	16	93	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 628	Est	Amont
BSS001AETT	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23	93	4	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 629	Nord-est	Latéral
BSS001CBEQ	FORAGE	OLIVET	23	105	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 629	Sud	Latéral
BSS001CAGW	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,24	94	3,52	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 631	Est	Amont
BSS001CAGE	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,3	93,9	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 633	Est	Amont
BSS001ADUL	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	25	94	5,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, TUBE-METAL.	POMPE-A-CHALEUR.	1 634	Nord	Latéral
BSS001CBHF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	1 636	Sud-est	Amont
BSS001ACZJ	PUITS	ORLEANS	7,3	93,48	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	1 637	Nord-ouest	Aval
BSS001CAGD	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9	93,7	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 639	Est	Amont
BSS001ADBK	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,55	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 642	Nord	Latéral
BSS001CBFX	FORAGE	OLIVET	27,4	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 643	Sud	Latéral
BSS001CACP	PUITS	OLIVET	4,7	93	2,4	PAROI-PIERRE.	EAU-IRRIGATION.	1 643	Ouest	Aval
BSS001AELL	FORAGE	ORLEANS	15	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 647	Nord-ouest	Aval
BSS001CBNY	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24,25	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 650	Est	Amont
BSS001CBQS	FORAGE	OLIVET	25,03	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 650	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBPR	FORAGE	OLIVET	25,7	98	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 652	Sud	Latéral
BSS001AENH	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 657	Nord	Latéral
BSS001CBYB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	4	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 660	Est	Amont
BSS001ADUM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	50	94	5,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	POMPE-A-CHALEUR.	1 663	Nord	Latéral
BSS001AERS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21,65	94	3,35	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 664	Est	Amont
BSS001CBVS	FORAGE	OLIVET	25,8	102	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR, EAU-ASPERSION.	1 664	Sud	Latéral
BSS001CAEG	PUITS	ORLEANS	7,2	93,9	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 667	Sud-est	Amont
BSS001ACYZ	PUITS	ORLEANS	5,3	93,1	3,6	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-AGRICOLE.	1 671	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFH	FORAGE	OLIVET	15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 671	Ouest	Aval
BSS001CAED	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,6	94	4,66	POMPE.	EAU-ASPERSION, EAU-CHEPTEL.	1 677	Sud-est	Amont
BSS001CAGS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,8	94	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-INDUSTRIELLE.	1 678	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CADL	PUITS	OLIVET	5	93	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, EAU-IRRIGATION.	1 682	Ouest	Aval
BSS001CBGF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 688	Est	Amont
BSS001ADBJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,35	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 691	Nord	Latéral
BSS001ACZB	PUITS	ORLEANS	5,12	93,28	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 700	Nord-ouest	Aval
BSS001CBLR	FORAGE	OLIVET	15	93	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 700	Ouest	Aval
BSS001ADHN	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,8	93,74	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 701	Nord-est	Latéral
BSS001AEUU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 705	Nord-est	Latéral
BSS001ADVY	PUITS	ORLEANS	6,75	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 706	Nord	Latéral
BSS001CAGT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9,5	94,4	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 708	Est	Amont
BSS001CARM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	29	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 710	Est	Amont
BSS001CACE	PUITS	OLIVET	4,35	94	3,82	N.R.	EAU-IRRIGATION.	1 711	Ouest	Aval
BSS001CAPH	PUITS	OLIVET	16	108,5	12,8	MESURE.	N.R.	1 717	Sud	Latéral
BSS001BZHV	FORAGE	OLIVET	25,5	98	2,5	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	1 719	Ouest	Aval
BSS001ADAM	PUITS	ORLEANS	7	93,06	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 723	Nord	Latéral
BSS001AEQK	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 727	Nord-est	Latéral
BSS001ADDU	PUITS	ORLEANS	4,94	94,17	N.R.	MESURE.	N.R.	1 732	Nord-ouest	Aval
BSS001CBHZ	FORAGE	OLIVET	21,1	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 736	Ouest	Aval
BSS001ADVS	PUITS	ORLEANS	4,85	95	N.R.	MESURE.	N.R.	1 737	Nord	Latéral
BSS001ACZM	PUITS	ORLEANS	6,91	94,86	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 739	Nord-ouest	Aval
BSS001AERZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,5	94	4	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 742	Est	Amont
BSS001CBZX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24,1	94	3,75	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 746	Est	Amont
BSS001CBYK	FORAGE	OLIVET	24,5	103	13,4	EXPLOITE.	CHAUFFAGE.	1 746	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAVR	FORAGE	OLIVET	20	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 760	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAWB	FORAGE	OLIVET	25,5	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 761	Sud	Latéral
BSS001ADSS	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	13,5	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	1 762	Nord-est	Latéral
BSS001CBYL	FORAGE	OLIVET	25	103	13,4	EXPLOITE.	N.R.	1 763	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBQU	FORAGE	OLIVET	25	105	14,7	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 766	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADAZ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,45	95,25	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 768	Nord	Latéral
BSS001ADYN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	93	N.R.	POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 769	Nord	Latéral
BSS001CAEC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,45	94	3,85	PAROI-PIERRE.	N.R.	1 771	Sud-est	Amont
BSS001CADK	PUITS	OLIVET	3,95	93	2,89	POMPE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	1 775	Ouest	Aval
BSS001AEAM	FORAGE	ORLEANS	15,1	93,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 776	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFQ	FORAGE	OLIVET	24,25	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 780	Sud	Latéral
BSS001CBWA	FORAGE	OLIVET	18	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 783	Ouest	Aval
BSS001CBNE	FORAGE	OLIVET	28	105	15,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 783	Sud	Latéral
BSS001CBPE	FORAGE	OLIVET	25	104	14,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 786	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADAX	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8	94	N.R.	ACCES, MESURE.	N.R.	1 789	Nord	Latéral
BSS001AEDX	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 792	Nord	Latéral
BSS001CACN	PUITS	OLIVET	4,65	93	3,2	POMPE, PAROI-BETON.	EAU-ASPERSION.	1 795	Ouest	Aval
BSS001CBVH	FORAGE	OLIVET	27,2	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 798	Sud	Latéral
BSS001AETW	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	21	N.R.	4,8	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 799	Nord	Latéral
BSS001CAXF	FORAGE	OLIVET	27	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 800	Sud	Latéral
BSS001ADAY	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,9	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 803	Nord	Latéral
BSS001CATK	FORAGE	OLIVET	30	104	15	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	1 804	Sud	Latéral
BSS001CAXQ	FORAGE	OLIVET	26	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 804	Sud	Latéral
BSS001CAGX	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,9	94,5	3,57	POMPE.	EAU-IRRIGATION.	1 805	Est	Amont
BSS001ADVR	PUITS	ORLEANS	6,95	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 805	Nord	Latéral
BSS001CBHU	FORAGE	OLIVET	25	101	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 811	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADAF	PUITS	ORLEANS	8,15	94,16	5,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 813	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADVQ	PUITS	ORLEANS	6,8	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 816	Nord	Latéral
BSS001CAMC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	12,7	94	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	1 816	Est	Amont
BSS001ACUU	FORAGE	ORLEANS	85,79	95	0,75	NON-RETROUVE.	EAU-INDIVIDUELLE.	1 827	Nord-ouest	Aval
BSS001ACZY	PUITS	ORLEANS	4,18	93,08	N.R.	MESURE, PAROI-PIERRE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 828	Nord-ouest	Aval
BSS001CAYK	FORAGE	OLIVET	21	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 830	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEAV	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,66	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 835	Nord-est	Latéral
BSS001AEJN	FORAGE	ORLEANS	29	94	5,85	EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 839	Nord-ouest	Aval
BSS001CBQX	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 840	Est	Amont
BSS001AETP	PAC-SUR-AQUIFERE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	94	3,9	ACCES, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	1 840	Nord-est	Latéral
BSS001AEPD	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	16,3	95	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 842	Nord	Latéral
BSS001AEUZ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	27	95	5,43	EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-INDUSTRIELLE.	1 843	Nord	Latéral
BSS001AEAD	FORAGE	ORLEANS	12,1	93,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 844	Nord-ouest	Aval
BSS001ADBF	PUITS	ORLEANS	28	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-AGRICOLE.	1 845	Nord	Latéral
BSS001ADVN	PUITS	ORLEANS	6,5	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 846	Nord	Latéral
BSS001CBGG	FORAGE	OLIVET	N.R.	104	N.R.	N.R.	N.R.	1 848	Sud	Latéral
BSS001CAGY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94,3	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 849	Est	Amont
BSS001ADAR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	10,4	94,22	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 850	Nord	Latéral
BSS001CBUR	PUITS	OLIVET	N.R.	112,5	N.R.	N.R.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 851	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADHQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,6	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 852	Nord-est	Latéral
BSS001AETQ	PAC-SUR-AQUIFERE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	93	4	ACCES, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	1 854	Nord-est	Latéral
BSS001CBUJ	FORAGE	OLIVET	27,1	112,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 854	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADVP	PUITS	ORLEANS	6,3	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 857	Nord	Latéral
BSS001ADYF	FORAGE	ORLEANS	21	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, FONTAINE.	1 860	Nord	Latéral
BSS001CBL5	FORAGE	OLIVET	25	104	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 860	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADVM	PUITS	ORLEANS	7,7	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 863	Nord-ouest	Aval
BSS001CACF	PUITS	OLIVET	7	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE, NON-MESURE, NON-PRELEV, PAROI-PIERRE, POMPE.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	1 869	Ouest	Aval
BSS001CBWR	FORAGE	OLIVET	26,62	102	14,72	EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 871	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADHK	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	2,6	91	0,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 874	Nord-est	Latéral
BSS001CBVU	FORAGE	OLIVET	22,5	104	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	1 874	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBUC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	95	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR, EAU-ASPERSION.	1 883	Est	Amont
BSS001CBFJ	FORAGE	OLIVET	15	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 887	Ouest	Aval
BSS001CAGQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,96	94	3,65	POMPE.	EAU-ASPERSION.	1 887	Est	Amont
BSS001ADBE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	11,95	94,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 890	Nord	Latéral
BSS001CBUD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	1 891	Est	Amont
BSS001ADHV	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	13,95	94,27	N.R.	MESURE.	N.R.	1 891	Est	Amont
BSS001CBLE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,5	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 895	Est	Amont
BSS001AEUP	FORAGE	ORLEANS	15	94	N.R.	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	1 899	Nord-ouest	Aval
BSS001ADJA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,7	93,8	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 902	Nord-est	Latéral
BSS001CBZV	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,3	94	4	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 904	Est	Amont
BSS001AEHH	FORAGE	ORLEANS	16	95	5,1	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 904	Nord	Latéral
BSS001ACZC	PUITS	ORLEANS	7,82	93,95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 905	Nord-ouest	Aval
BSS001CATG	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	25	95	N.R.	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION, EAU-AGRICOLE.	1 909	Est	Amont
BSS001ADJF	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9	94	3,3	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	1 910	Nord-est	Latéral
BSS001ADAE	PUITS	ORLEANS	5,92	94,58	N.R.	MESURE.	N.R.	1 913	Nord-ouest	Aval
BSS001CBGE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 915	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBXV	FORAGE	OLIVET	27	105	13,75	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 916	Sud	Latéral
BSS001AEDM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	15	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 917	Nord-est	Latéral
BSS001CAGR	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,3	94	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 918	Est	Amont
BSS001BZVY	CAVITE-NATURELLE	SAINT-CYR-EN-VAL	15	94,08	2,7	REMLAI.	N.R.	1 918	Sud-est	Amont
BSS001CAXK	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	9	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 922	Sud-est	Amont
BSS001CBKX	FORAGE	OLIVET	28,15	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 923	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAKM	FORAGE	ORLEANS	20	93	1,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 924	Sud-est	Amont
BSS001ADAL	PUITS	ORLEANS	7	94	N.R.	ACCES, EXPLOITE, NON-MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 926	Nord	Latéral
BSS001CCAL	FORAGE	OLIVET	27,7	104	13,15	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 929	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEUN	FORAGE	ORLEANS	15	94	N.R.	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	1 929	Nord-ouest	Aval
BSS001ADAN	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,55	94,32	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 930	Nord-ouest	Aval
BSS001CAGP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,1	94	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 932	Est	Amont
BSS001CAUR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	94,5	3,8	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 933	Est	Amont
BSS001ADAQ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,95	94,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 934	Nord	Latéral
BSS001CBPH	FORAGE	OLIVET	24,2	103,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	1 936	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADBG	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,18	94,14	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	1 937	Nord	Latéral
BSS001AEQS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 941	Nord-est	Latéral
BSS001ADUW	FORAGE	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	1 941	Ouest	Aval
BSS001CAKN	PUITS	ORLEANS	6,4	93	1,88	N.R.	N.R.	1 943	Sud-est	Amont
BSS001CBGQ	FORAGE	OLIVET	32,5	104	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 944	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEFD	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 947	Nord-est	Latéral
BSS001CBTZ	FORAGE	OLIVET	18	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 948	Ouest	Aval
BSS001ADGK	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,65	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 949	Nord-est	Latéral
BSS001ADGH	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94	N.R.	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 949	Nord-est	Latéral
BSS001CBFU	FORAGE	OLIVET	27,2	102,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 950	Sud	Latéral
BSS001CAAD	PUITS-COMPLEXE	OLIVET	14,5	93,12	2,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-BETON, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 957	Ouest	Aval
BSS001CANN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,5	94	N.R.	N.R.	EAU-ALIMENTATION.	1 958	Est	Amont
BSS001ADPE	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	94	2,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 959	Nord-est	Latéral
BSS001AENJ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,4	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 960	Nord-est	Latéral
BSS001CAYP	FORAGE	ORLEANS	23	93	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	1 960	Ouest	Aval
BSS001ADZU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 962	Nord-est	Latéral
BSS001CADC	PUITS	ORLEANS	3,58	93	3,54	PAROI-PIERRE.	N.R.	1 962	Ouest	Aval
BSS001ADHW	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,6	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 968	Est	Amont
BSS001ADHJ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,65	94,23	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	1 972	Nord-est	Latéral
BSS001ADGJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	14,2	95,07	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	1 983	Nord-est	Latéral
BSS001ADUV	FORAGE	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	1 990	Nord-ouest	Aval
BSS001AEQN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,7	95	N.R.	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	1 993	Nord	Latéral
BSS001CBYR	PUITS-COMPLEXE	OLIVET	27	105	13,85	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 994	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACWZ	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,6	94,94	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	1 995	Nord-est	Latéral
BSS001ADYP	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	15	93	N.R.	TUBE-METAL, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	1 999	Nord	Latéral
BSS001ADGQ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,1	94	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 000	Nord-est	Latéral
BSS001ADGG	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,4	94,63	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 000	Nord-est	Latéral
BSS001ACZZ	PUITS	ORLEANS	5,15	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 000	Nord-ouest	Aval
BSS001AEMG	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 001	Nord-est	Latéral
BSS001ACZN	PUITS	ORLEANS	7,5	93,4	N.R.	PAROI-BETON, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 002	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBNW	FORAGE	OLIVET	12	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 003	Ouest	Aval
BSS001AESW	FORAGE	ORLEANS	18	94	3,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 007	Nord-ouest	Aval
BSS001ACVQ	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	94,89	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 007	Nord-est	Latéral
BSS001CAJW	PUITS	OLIVET	13,35	103	12,84	N.R.	N.R.	2 009	Sud-ouest	Latéral
BSS001CACL	PUITS	ORLEANS	7,45	93	3,65	RECOUVERT, POMPE.	EAU-ASPERSION.	2 009	Ouest	Aval
BSS001CCAM	PUITS	ORLEANS	7	93	N.R.	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	2 011	Sud-est	Amont
BSS001CBPT	FORAGE	OLIVET	30,1	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 011	Sud	Latéral
BSS001CBVL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,3	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 016	Est	Amont
BSS001CBLP	FORAGE	OLIVET	24,15	102	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 017	Sud	Latéral
BSS001CACH	PUITS	OLIVET	4,35	93	3,6	POMPE.	EAU-ASPERSION.	2 017	Ouest	Aval
BSS001CAMQ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	32,7	94	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	2 018	Est	Amont
BSS001AEQM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,7	95	N.R.	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 019	Nord	Latéral
BSS001ADGE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7	94,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 021	Nord	Latéral
BSS001ADVA	FORAGE	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	2 021	Ouest	Aval
BSS001CBFS	FORAGE	OLIVET	24,2	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 025	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADCJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,4	93,15	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 029	Nord	Latéral
BSS001ADAV	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,22	95,06	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 031	Nord	Latéral
BSS001CAVS	FORAGE	OLIVET	29	105	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 032	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADZJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14,8	94	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 033	Nord-est	Latéral
BSS001ACYY	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	14	94,15	50	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 036	Nord-ouest	Aval
BSS001AETK	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	95	4,9	ACCES, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 038	Nord-est	Latéral
BSS001ADUZ	FORAGE	ORLEANS	N.R.	93	N.R.	N.R.	N.R.	2 038	Ouest	Aval
BSS001CBGB	FORAGE	OLIVET	27,1	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 038	Sud-ouest	Latéral
BSS001CACK	PUITS	OLIVET	5	92,4	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 038	Ouest	Aval
BSS001CAMN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	70	94	N.R.	INACCES, NON-MESURE, NON-PRELEV.	N.R.	2 038	Est	Amont
BSS001ADGD	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,4	94	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 039	Nord	Latéral
BSS001ADGM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,8	94	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 040	Nord-est	Latéral
BSS001ADJD	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,6	94,3	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 042	Est	Amont
BSS001CAZL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 042	Est	Amont
BSS001CAGZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,45	95	3,75	N.R.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 043	Est	Amont
BSS001CBGR	FORAGE	OLIVET	14	93	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 047	Ouest	Aval
BSS001CAVE	FORAGE	OLIVET	20	103	12	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 047	Sud	Latéral
BSS001ADGL	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94,84	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 048	Nord-est	Latéral
BSS001ADQU	FORAGE	ORLEANS	16	94	3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	2 055	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYX	FORAGE	ORLEANS	19,5	93,46	4,2	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 058	Nord-ouest	Aval
BSS001AEJD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94	4,4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 062	Est	Amont
BSS001CAVB	FORAGE	OLIVET	34,5	93	8	MESURE, ACCES, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 063	Sud-est	Amont
BSS001ADCU	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,18	93,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 063	Nord	Latéral
BSS001AESU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94	5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 065	Nord-est	Latéral
BSS001ACZE	PUITS	ORLEANS	7,6	93,75	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 067	Nord-ouest	Aval
BSS001CBUH	FORAGE	OLIVET	27	104	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 067	Sud	Latéral
BSS001ADAT	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,85	94,16	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 068	Nord	Latéral
BSS001CBTW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 069	Est	Amont
BSS001AEPH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	95	4	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 070	Est	Amont
BSS001ADGF	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,1	94	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 072	Nord	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBFF	FORAGE	OLIVET	27	104,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 072	Sud	Latéral
BSS001CAXS	FORAGE	OLIVET	27,4	103	N.R.	POMPE, ACCES, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 073	Sud	Latéral
BSS001CBYH	FORAGE	OLIVET	30	106	15	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 074	Sud	Latéral
BSS001AELJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	94	4,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 075	Est	Amont
BSS001AEST	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20	94	5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 076	Nord-est	Latéral
BSS001BZZF	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	30	94,36	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	2 084	Est	Amont
BSS001CBHW	FORAGE	OLIVET	31	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 085	Sud	Latéral
BSS001CACM	PUITS	OLIVET	3,65	94	3,1	PAROI-BETON.	EAU-CHEPTEL.	2 092	Ouest	Aval
BSS001CAYL	FORAGE	OLIVET	20	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 092	Ouest	Aval
BSS001CACJ	PUITS	OLIVET	4,68	93	3,63	PAROI-PIERRE.	EAU-IRRIGATION.	2 092	Ouest	Aval
BSS001ADGC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,5	94,9	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 094	Nord	Latéral
BSS001CAJU	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15,7	94	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 096	Est	Amont
BSS001ACYW	PUITS	ORLEANS	7,04	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 098	Nord-ouest	Aval
BSS001CAQQ	FORAGE	OLIVET	28	103	11,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	2 099	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADPA	FORAGE	ORLEANS	11	95	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 103	Nord-ouest	Aval
BSS001CAPG	PUITS	OLIVET	14,2	104,1	N.R.	NON-MESURE, SEC, REBOUCHE.	N.R.	2 108	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEUS	PUITS	ORLEANS	6	94	N.R.	ACCES.	N.R.	2 110	Nord-ouest	Aval
BSS001AEUU	PUITS	ORLEANS	6,5	95	4,5	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	2 110	Nord-ouest	Aval
BSS001BZYT	FORAGE	ORLEANS	17	94,23	3,9	ACCES, EXPLOITE, JAILLISSANT, MESURE, POMPE, PRELEV, REMBLAI-PARTIEL, TUBE-METAL.	AEP, EAU-SERVICE-PUBLIC.	2 112	Sud-est	Amont
BSS001ADNX	FORAGE	ORLEANS	16	93,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 113	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFE	FORAGE	OLIVET	31,7	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 118	Sud	Latéral
BSS001CAXN	FORAGE	OLIVET	14	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 119	Ouest	Aval
BSS001AEDS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	98	N.R.	N.R.	EAU-ASPERSION.	2 120	Nord	Latéral
BSS001ACYV	PUITS	ORLEANS	7	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 131	Nord-ouest	Aval
BSS001ADXP	FORAGE	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	14	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 132	Nord-ouest	Aval
BSS001CBHT	FORAGE	ORLEANS	21,9	94	N.R.	N.R.	N.R.	2 132	Sud-est	Amont
BSS001ADNT	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 133	Nord-est	Latéral
BSS001ADUY	FORAGE	ORLEANS	N.R.	94	N.R.	N.R.	N.R.	2 137	Ouest	Aval
BSS001AERV	FORAGE	ORLEANS	18	94	N.R.	PRELEV, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 142	Nord-ouest	Aval
BSS001AERU	FORAGE	ORLEANS	21	94	3,7	PRELEV, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 144	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	94	3,9	ACCES, EXPLOITE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	2 145	Est	Amont
BSS001CBNU	FORAGE	OLIVET	18,1	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 146	Ouest	Aval
BSS001CBXJ	FORAGE	OLIVET	27	104	14	CREPINE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 148	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADAP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,3	94,55	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 149	Nord	Latéral
BSS001CAYX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 150	Est	Amont
BSS001CAZE	FORAGE	OLIVET	14	93	11,5	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 150	Ouest	Aval
BSS001ADTP	PUITS	OLIVET	6,82	93,5	N.R.	MESURE.	N.R.	2 154	Nord-ouest	Aval
BSS001ADZS	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	19	92,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 155	Nord-est	Latéral
BSS001CBGT	FORAGE	OLIVET	24	105	N.R.	EXPLOITE.	N.R.	2 156	Sud	Latéral
BSS001CBZL	FORAGE	OLIVET	26	105	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 156	Sud	Latéral
BSS001CBXK	FORAGE	OLIVET	29,8	103	16,08	CREPINE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 166	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADUU	FORAGE	ORLEANS	N.R.	94	N.R.	N.R.	N.R.	2 170	Ouest	Aval
BSS001AEUL	FORAGE	ORLEANS	24	96	7,17	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 170	Nord	Latéral
BSS001ADUT	FORAGE	ORLEANS	16,5	93	4,7	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	2 171	Nord-ouest	Aval
BSS001BZYR	FORAGE	ORLEANS	22,21	94,45	3,5	REMBLAI.	N.R.	2 171	Sud-est	Amont
BSS001CBUM	CAVITE-NATURELLE	OLIVET	4	105	N.R.	N.R.	N.R.	2 174	Sud	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADAU	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,33	95,52	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 178	Nord	Latéral
BSS001ADAA	PUITS	ORLEANS	4,03	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 178	Ouest	Aval
BSS001CAZB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 179	Est	Amont
BSS001BZZH	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	24,9	94,11	3,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	2 189	Sud-est	Amont
BSS001CBEY	FORAGE	OLIVET	27	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 192	Sud	Latéral
BSS001CAHX	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,58	95	3,52	N.R.	N.R.	2 194	Est	Amont
BSS001ADHH	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,4	94,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 194	Nord-est	Latéral
BSS001CAJT	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,5	95	3,2	POMPE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	2 197	Est	Amont
BSS001ADEE	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,05	93,46	N.R.	MESURE.	N.R.	2 199	Nord	Latéral
BSS001CBVV	FORAGE	OLIVET	30,1	105	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 200	Sud	Latéral
BSS001CBNF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 200	Est	Amont
BSS001CBUN	CAVITE-NATURELLE	OLIVET	2,5	105	N.R.	N.R.	N.R.	2 202	Sud	Latéral
BSS001CAYU	FORAGE	OLIVET	28,5	106	N.R.	TUBE-METAL, AMENAGE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 205	Sud	Latéral
BSS001CBZD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	95	4,2	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 209	Est	Amont
BSS001ACYS	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	19	93,73	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 212	Nord-ouest	Aval
BSS001AELG	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22,7	94	5,4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 212	Nord-est	Latéral
BSS001ADEG	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9,2	95,02	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 214	Nord-est	Latéral
BSS001ADED	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	N.R.	94	N.R.	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, NON-PRELEV, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	2 215	Nord	Latéral
BSS001CACG	PUITS	OLIVET	5,1	94	3,39	PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	2 215	Ouest	Aval
BSS001CCAA	FORAGE	OLIVET	27,8	105	15	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 215	Sud	Latéral
BSS001CBVX	FORAGE	OLIVET	10	152	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 216	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADJH	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,85	94,5	N.R.	MESURE.	N.R.	2 224	Est	Amont
BSS001ADWN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23,5	98	4	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 226	Nord-est	Latéral
BSS001ADAG	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	18,8	95,17	6,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 228	Nord	Latéral
BSS001ACYU	PUITS	ORLEANS	10,2	93,19	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	2 229	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYR	PUITS	ORLEANS	6,56	93,79	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 232	Nord-ouest	Aval
BSS001ADEH	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,3	94	N.R.	MESURE.	N.R.	2 236	Nord-est	Latéral
BSS001AEPJ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 236	Nord-est	Latéral
BSS001ADAJ	PUITS	ORLEANS	11,75	94,9	6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-INDUSTRIELLE.	2 238	Nord	Latéral
BSS001ADEF	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,9	94	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 240	Nord-est	Latéral
BSS001ADYM	FORAGE	ORLEANS	14	95	12	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 243	Nord	Latéral
BSS001ACWP	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	16,88	94	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	2 245	Nord-est	Latéral
BSS001ACZP	PUITS	ORLEANS	7,32	94,59	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 245	Nord-ouest	Aval
BSS001ADRB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	12,5	93	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDIVIDUELLE.	2 250	Nord-est	Latéral
BSS001CBKV	FORAGE	OLIVET	28,5	106	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 258	Sud	Latéral
BSS001ACZS	PUITS	ORLEANS	7,75	94,92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 258	Nord-ouest	Aval
BSS001ADYL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 260	Nord-est	Latéral
BSS001ACZR	PUITS	ORLEANS	8	95	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	2 260	Nord-ouest	Aval
BSS001ADGP	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	6,85	94,81	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	2 260	Nord-est	Latéral
BSS001ACZT	PUITS	ORLEANS	7	94	5,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-AGRICOLE.	2 261	Nord-ouest	Aval
BSS001CAKS	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	94	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 264	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADGT	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,1	94,53	3,5	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 265	Nord-est	Latéral
BSS001CANY	PUITS	OLIVET	N.R.	106,28	N.R.	MESURE.	N.R.	2 266	Sud	Latéral
BSS001CAWG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	16	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 269	Est	Amont
BSS001ACVL	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	25	95	5,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 276	Nord-est	Latéral
BSS001AELN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	23,5	98	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 276	Nord-est	Latéral
BSS001ACVB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	14,6	95	5,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 283	Nord	Latéral
BSS001ACZQ	PUITS	ORLEANS	7,27	94,5	N.R.	PUISARD, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 283	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFA	FORAGE	OLIVET	26	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 284	Sud	Latéral
BSS001ADEC	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	27,1	95,5	4,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 285	Nord	Latéral
BSS001AETZ	FORAGE	ORLEANS	20	95	N.R.	N.R.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 286	Nord-ouest	Aval
BSS001CBER	FORAGE	OLIVET	28	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 290	Sud	Latéral
BSS001AESG	FORAGE	ORLEANS	18	94	5,2	PRELEV, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 290	Nord-ouest	Aval
BSS001AETR	FORAGE	ORLEANS	21	93	5,1	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 291	Nord-ouest	Aval
BSS001ADJB	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,7	93,9	N.R.	MESURE.	N.R.	2 292	Nord-est	Latéral
BSS001ADGN	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	13	94	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 295	Nord-est	Latéral
BSS001ADEB	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	8,2	95,4	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 295	Nord-est	Latéral
BSS001AESH	FORAGE	ORLEANS	18	94	5,2	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 298	Nord-ouest	Aval
BSS001ADGS	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,15	94	N.R.	PAROI-BETON, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 300	Nord-est	Latéral
BSS001CBZJ	FORAGE	OLIVET	28	106	15,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 306	Sud	Latéral
BSS001ACYP	PUITS	ORLEANS	6,15	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 314	Nord-ouest	Aval
BSS001ADGR	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	24	94,82	3,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 315	Nord-est	Latéral
BSS001CBHS	FORAGE	ORLEANS	27,17	94	N.R.	N.R.	N.R.	2 316	Sud-est	Amont
BSS001ACWQ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	16	94	2,7	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 317	Nord-est	Latéral
BSS001AETE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	95	3,8	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 322	Nord-est	Latéral
BSS001CAZG	FORAGE	OLIVET	20	101	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 324	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBYM	FORAGE	OLIVET	30,05	106	14,5	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 325	Sud	Latéral
BSS001AEP A	FORAGE	ORLEANS	21,5	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 325	Nord-ouest	Aval
BSS001CBPM	FORAGE	OLIVET	27	106	15,9	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION, POMPE-A-CHALEUR.	2 328	Sud	Latéral
BSS001CAZF	FORAGE	OLIVET	20	101	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 333	Sud-ouest	Latéral
BSS001CASZ	FORAGE	OLIVET	27	105	14,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 333	Sud	Latéral
BSS001CBNR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	4,8	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 336	Est	Amont
BSS001AEDH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 338	Nord-est	Latéral
BSS001ADEJ	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9,4	94	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 341	Nord-est	Latéral
BSS001AEUV	FORAGE	ORLEANS	18,5	108	5	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 342	Nord-ouest	Aval
BSS001ADYK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 346	Nord-est	Latéral
BSS001CBNS	FORAGE	OLIVET	29	106	1,7	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 348	Sud	Latéral
BSS001ACZW	PUITS	ORLEANS	7,69	95,16	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 349	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYT	PUITS	ORLEANS	8,45	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 351	Nord-ouest	Aval
BSS001BZAP	PUITS	OLIVET	10,5	93,9	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	2 353	Ouest	Aval
BSS001CAVA	PUITS	SAINT-CYR-EN-VAL	N.R.	93,5	N.R.	N.R.	N.R.	2 356	Sud-est	Amont
BSS001ACUN	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	30	96	6,3	REMBLAI.	EAU-INDUSTRIELLE.	2 357	Nord-ouest	Aval
BSS001ADTM	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	20,2	96	4,5	RECOUVERT, CREPINE.	EAU-AGRICOLE.	2 360	Nord-est	Latéral
BSS001CANS	FORAGE	OLIVET	27	105	14,8	ACCES, MESURE, TUBE-METAL, EXPLOITE, POMPE.	EAU-IRRIGATION.	2 361	Sud	Latéral
BSS001AEDE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,5	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 366	Nord-est	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBFZ	FORAGE	OLIVET	30	105	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 370	Sud	Latéral
BSS001CAVF	FORAGE	OLIVET	27	105	14,5	TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 370	Sud	Latéral
BSS001ADJE	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	94,74	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 376	Est	Amont
BSS001ADHG	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,24	94,78	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 377	Nord-est	Latéral
BSS001AEFF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	94,5	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 380	Est	Amont
BSS001CBHK	FORAGE	OLIVET	27,2	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 382	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAYW	FORAGE	OLIVET	18	101	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 386	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEGQ	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	17,5	94	2,9	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 391	Nord-est	Latéral
BSS001ADGU	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	7	94,34	2,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 393	Nord-est	Latéral
BSS001CAZN	FORAGE	OLIVET	21	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 396	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAKR	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	30	95	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	2 410	Est	Amont
BSS001BZNE	FORAGE	OLIVET	21	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 427	Ouest	Aval
BSS001BZYU	PUITS	OLIVET	26,14	93,68	1,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-BETON, POMPE, PRELEV.	AEP, EAU-SERVICE-PUBLIC.	2 429	Sud-est	Amont
BSS001ADJG	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,8	94,5	N.R.	MESURE.	N.R.	2 432	Est	Amont
BSS001CBYV	FORAGE	OLIVET	25,25	108	15,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 433	Sud	Latéral
BSS001AEAU	FORAGE	ORLEANS	21	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 435	Nord-ouest	Aval
BSS001BZAQ	PUITS	OLIVET	7,8	92,5	N.R.	MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	2 436	Ouest	Aval
BSS001ACYQ	PUITS	ORLEANS	7,68	94,07	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 440	Nord-ouest	Aval
BSS001AEWT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	95	3,38	ACCES, TUBE-METAL.	POMPE-A-CHALEUR.	2 441	Nord-est	Latéral
BSS001AEFF	FORAGE	ORLEANS	21,1	94	16	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 442	Nord-ouest	Aval
BSS001CBVY	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	2 444	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAAM	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	94,63	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 444	Est	Amont
BSS001ABYE	PUITS	ORLEANS	N.R.	92,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 446	Ouest	Aval
BSS001AEPE	PUITS	ORLEANS	7	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	2 449	Nord-ouest	Aval
BSS001AEDR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,2	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 450	Est	Amont
BSS001ACYN	PUITS	ORLEANS	6,4	94,28	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 452	Nord-ouest	Aval
BSS001AEFC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 455	Nord-est	Latéral
BSS001ACDV	FORAGE	ORLEANS	15	92,5	3,62	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 457	Nord-ouest	Aval
BSS001CBLD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 461	Est	Amont
BSS001CBQT	FORAGE	OLIVET	33,15	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 462	Sud	Latéral
BSS001CAVG	FORAGE	OLIVET	27,5	105,5	14,8	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 468	Sud	Latéral
BSS001CAXJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	N.R.	95	N.R.	N.R.	N.R.	2 470	Est	N.R.
BSS001CAHD	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	10,3	95	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 477	Est	Amont
BSS001AEDC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,5	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 477	Est	Amont
BSS001ACYJ	PUITS	ORLEANS	6,6	92,68	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 479	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXS	PUITS	ORLEANS	7,6	93,61	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 479	Nord-ouest	Aval
BSS001ACVT	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	94	2,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDIVIDUELLE.	2 487	Est	Amont
BSS001ACYK	PUITS	ORLEANS	6,8	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 489	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHE	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,05	95	3,95	N.R.	EAU-IRRIGATION.	2 489	Est	Amont
BSS001CANJ	CAVITE-NATURELLE	SAINT-CYR-EN-VAL	12,5	94	2,85	ARRIVEE-EAU.	N.R.	2 493	Sud-est	Amont
BSS001CAPA	PUITS	OLIVET	13,89	103,35	13,23	MESURE, EXPLOITE.	N.R.	2 496	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBQR	FORAGE	OLIVET	27	106	15,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 496	Sud	Latéral
BSS001ADZQ	FORAGE	ORLEANS	15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 499	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	95	5	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 499	Est	Amont
BSS001CAAK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	94,97	3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 501	Est	Amont
BSS001AEAW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,1	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 507	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ACQY	FORAGE	ORLEANS	21,9	93	4,9	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 510	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXR	PUITS	ORLEANS	7	93,45	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 511	Nord-ouest	Aval
BSS001BZPF	PUITS	AINT-PRYVE-SAINT-MESMI	10	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 511	Ouest	Aval
BSS001CBQV	FORAGE	OLIVET	24,8	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 511	Sud	Latéral
BSS001CATX	FORAGE	OLIVET	31	105	16,1	EXPLOITE, MESURE, ACCES.	EAU-DOMESTIQUE.	2 517	Sud	Latéral
BSS001ACYL	PUITS	ORLEANS	8,9	93,42	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 518	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHF	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,7	94,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 522	Est	Amont
BSS001AEMB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 522	Est	Amont
BSS001BZZK	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	20,6	93,35	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 523	Sud-est	Amont
BSS001AEHW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	4,4	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 523	Est	Amont
BSS001ADYG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	95	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 523	Est	Amont
BSS001BZGF	FORAGE	OLIVET	20	92	1,5	CREPINE, MASSIF-GRAVIER, RECOUVERT.	N.R.	2 540	Ouest	Aval
BSS001ADZH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,3	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 548	Est	Amont
BSS001CANZ	PUITS	OLIVET	14,8	105,7	14,02	MESURE.	N.R.	2 548	Sud	Latéral
BSS001CATD	FORAGE	OLIVET	25	105	N.R.	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION, EAU-AGRICOLE.	2 549	Sud	Latéral
BSS001ADEN	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18,85	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 553	Nord-est	Latéral
BSS001AEHY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	4,5	N.R.	N.R.	2 557	Est	Amont
BSS001CAHA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,26	95	4,33	POMPE.	EAU-ASPERSION.	2 558	Est	Amont
BSS001AEDT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 558	Est	Amont
BSS001ADEM	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	7,05	95,3	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 562	Nord-est	Latéral
BSS001ADHE	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,65	94,75	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 563	Est	Amont
BSS001AEAJ	FORAGE	ORLEANS	15	93	N.R.	MESURE, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 566	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYM	PUITS	ORLEANS	7	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 568	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYG	PUITS	ORLEANS	9,45	94,06	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 572	Nord-ouest	Aval
BSS001ABYB	PUITS	ORLEANS	9	93	N.R.	EXPLOITE, INACCES, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	2 576	Ouest	Aval
BSS001BZAN	PUITS	AINT-PRYVE-SAINT-MESMI	12	93,92	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 578	Ouest	Aval
BSS001ACYF	PUITS	ORLEANS	7	94,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 582	Nord-ouest	Aval
BSS001ACYE	PUITS	ORLEANS	8,05	94	5,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 586	Nord-ouest	Aval
BSS001CBQP	FORAGE	OLIVET	25,8	106	16,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 593	Sud	Latéral
BSS001ADQT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14	94	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDIVIDUELLE.	2 593	Nord-est	Latéral
BSS001CBQF	FORAGE	OLIVET	27,25	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 593	Sud	Latéral
BSS001CAPZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,5	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 597	Est	Amont
BSS001ADJC	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,75	94,63	N.R.	MESURE.	N.R.	2 597	Nord-est	Latéral
BSS001CAPY	FORAGE	OLIVET	26	102	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 602	Sud	Latéral
BSS001CALC	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	93	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	2 605	Sud-est	Amont
BSS001CAJZ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	33	93	30	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 608	Sud-est	Amont
BSS001CASA	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	18	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	2 609	Sud-est	Amont
BSS001CATM	FORAGE	OLIVET	24	103	13,5	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 613	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACYD	PUITS	ORLEANS	8,35	94,15	6,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 613	Nord-ouest	Aval
BSS001CBPS	FORAGE	OLIVET	25	107	16	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 618	Sud	Latéral
BSS001CBYW	FORAGE	OLIVET	27	105	15,7	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 618	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADEP	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,9	94	N.R.	MESURE.	N.R.	2 618	Nord-est	Latéral
BSS001BZTE	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	2 620	Ouest	Aval
BSS001BZPP	FORAGE	OLIVET	27,3	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 621	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACRW	FORAGE	ORLEANS	18,3	94	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 622	Nord-ouest	Aval
BSS001CBXQ	FORAGE	OLIVET	27	105	13,45	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 623	Sud	Latéral
BSS001AEJA	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,7	95	5	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 626	Est	Amont
BSS001ACKV	PUITS	AINT-PRYVE-SAINT-MESMI	7,75	93,5	N.R.	PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 627	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZRJ	FORAGE	OLIVET	26,45	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 632	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBQW	FORAGE	OLIVET	26	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 633	Sud	Latéral
BSS001ABXP	PUITS	ORLEANS	7,88	93,73	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 634	Nord-ouest	Aval
BSS001CAQD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	30	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 637	Est	Amont
BSS001ACYC	PUITS	ORLEANS	8,15	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 641	Nord-ouest	Aval
BSS001CBLK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,2	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 645	Est	Amont
BSS001CBET	FORAGE	OLIVET	27	105	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 645	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZRE	FORAGE	OLIVET	15	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 646	Ouest	Aval
BSS001CAPD	PUITS	OLIVET	N.R.	106	N.R.	MESURE.	N.R.	2 647	Sud	Latéral
BSS001CAHW	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,23	95	3,97	PAROI-PIERRE.	N.R.	2 647	Est	Amont
BSS001ACSL	FORAGE	ORLEANS	21	92	16,4	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 648	Nord-ouest	Aval
BSS001ADEK	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	9	94	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 648	Nord-est	Latéral
BSS001BZVL	FORAGE	OLIVET	27	103	13,7	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 650	Sud-ouest	Latéral
BSS001CATW	FORAGE	OLIVET	29	106	15,9	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 650	Sud	Latéral
BSS001AEGW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	95	3,9	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 653	Est	Amont
BSS001CANX	PUITS	OLIVET	16,04	105,65	15,15	MESURE.	N.R.	2 654	Sud	Latéral
BSS001ADGV	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15,15	94,89	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 654	Nord-est	Latéral
BSS001AEUM	FORAGE	ORLEANS	15	97	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 656	Nord-ouest	Aval
BSS001ADRK	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	30	94	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-IRRIGATION.	2 662	Nord-est	Latéral
BSS001AEGC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,15	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 665	Est	Amont
BSS001ACXZ	PUITS	ORMES	8	94	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 667	Nord-ouest	Aval
BSS001CBKZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 667	Est	Amont
BSS001BZCZ	AFFLEUREMENT-EAU	OLIVET	N.R.	93	2	N.R.	AQUIFERE.	2 669	Ouest	Aval
BSS001BZAR	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	6	92,61	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 670	Ouest	Aval
BSS001BZPS	FORAGE	OLIVET	30,15	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 673	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADYH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 675	Nord-est	Latéral
BSS001CBPC	FORAGE	OLIVET	26	107	15,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 676	Sud	Latéral
BSS001ABXT	PUITS	ORLEANS	6,45	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 681	Nord-ouest	Aval
BSS001ACKU	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	8,35	93,53	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 681	Nord-ouest	Aval
BSS001BZYW	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	25	93,53	3,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	AEP, EAU-SERVICE-PUBLIC.	2 686	Sud-est	Amont
BSS001ACYB	PUITS	ORMES	8,35	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 692	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHB	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	8	95	4,04	POMPE.	EAU-ASPERSION.	2 694	Est	Amont
BSS001AENZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 697	Nord-est	Latéral
BSS001BZPM	FORAGE	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	15	93	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 699	Ouest	Aval
BSS001ABXN	FORAGE	ORLEANS	10	93	N.R.	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, NON-PRELEV, POMPE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 702	Nord-ouest	Aval
BSS001ADEQ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,25	94,72	N.R.	MESURE.	N.R.	2 702	Nord-est	Latéral
BSS001ACHM	FORAGE	ORLEANS	16,1	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 702	Nord-ouest	Aval
BSS001BZTF	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	2 706	Ouest	Aval
BSS001CCGT	FORAGE	OLIVET	27	105	14,9	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 707	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEUT	PUITS	ORLEANS	7,45	97	N.R.	N.R.	N.R.	2 712	Nord-ouest	Aval
BSS001CAAL	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	34	95,18	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 715	Est	Amont
BSS001ACYA	PUITS	ORMES	6,65	93,74	N.R.	MESURE, EXPLOITE, PUISARD.	EAU-ASPERSION.	2 715	Nord-ouest	Aval
BSS001ACXQ	PUITS	ORLEANS	7,75	94	4,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 717	Nord-ouest	Aval
BSS001CBGV	FORAGE	OLIVET	29	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 718	Sud	Latéral
BSS001AEJE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,5	95	4,8	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 719	Est	Amont
BSS001CBIJ	FORAGE	OLIVET	30	104	18	EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-IRRIGATION, EAU-ASPERSION.	2 722	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABYC	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	8,9	93,5	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 724	Ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ABWG	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,2	93,07	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 724	Nord-ouest	Aval
BSS001ADAB	PUITS	ORLEANS	9	94,23	5,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-INDUSTRIELLE.	2 725	Nord-ouest	Aval
BSS001ACXT	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,1	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 729	Nord-ouest	Aval
BSS001ACXS	PUITS	ORMES	8,1	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 729	Nord-ouest	Aval
BSS001AEJG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	4,7	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 729	Nord-est	Latéral
BSS001ABXU	PUITS	ORLEANS	7	93	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 730	Nord-ouest	Aval
BSS001CAAN	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	17	92,76	1,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 730	Sud-est	Amont
BSS001ADXQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 733	Est	Amont
BSS001AEFG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,1	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 739	Est	Amont
BSS001CBLV	FORAGE	OLIVET	30,3	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 739	Sud	Latéral
BSS001ADMZ	FORAGE	ORLEANS	54	101	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	N.R.	2 740	Nord	Latéral
BSS001AEHZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	95	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 745	Est	Amont
BSS001CAHV	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,8	95	3,73	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	2 747	Est	Amont
BSS001ACXY	PUITS	ORMES	13,6	94	N.R.	EXPLOITE, NON-MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 748	Nord-ouest	Aval
BSS001ABWF	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,4	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 754	Nord-ouest	Aval
BSS001AEMA	FORAGE	ORLEANS	17,4	93	5,4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 754	Nord-ouest	Aval
BSS001ACXN	PUITS	ORLEANS	7,2	94,06	5,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 755	Nord-ouest	Aval
BSS001CBXD	FORAGE	OLIVET	27,5	103	15,2	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, CREPINE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 760	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADVY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	27	94	2,7	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	2 761	Nord-est	Latéral
BSS001ACXW	PUITS	ORMES	7,3	93,59	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 765	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXV	PUITS	ORLEANS	10,15	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 767	Nord-ouest	Aval
BSS001CBHX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95,5	N.R.	EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	2 775	Est	Amont
BSS001CAAQ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	94,31	30	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 776	Sud-est	Amont
BSS001ABXM	PUITS	ORLEANS	7,95	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 778	Nord-ouest	Aval
BSS001CBTN	FORAGE	OLIVET	27,5	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 778	Sud	Latéral
BSS001ABXK	PUITS	ORLEANS	7,1	93,84	5,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 779	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXL	PUITS	ORLEANS	7,6	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 780	Nord-ouest	Aval
BSS001CARP	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	19	93	3	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 782	Sud-est	Amont
BSS001ACXR	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,7	93,4	N.R.	PAROI-BETON, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 783	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHD	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17,5	95,09	3,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 785	Est	Amont
BSS001CBXZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	95	4,2	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 787	Est	Amont
BSS001CBGU	FORAGE	OLIVET	27	107	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 792	Sud	Latéral
BSS001ADER	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	28,2	94	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	2 794	Nord-est	Latéral
BSS001BZRC	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	13,5	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 794	Ouest	Aval
BSS001BZUH	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 797	Ouest	Aval
BSS001BZSL	FORAGE	OLIVET	23	102	N.R.	EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE.	2 800	Ouest	Aval
BSS001BZUE	FORAGE	OLIVET	N.R.	102	N.R.	N.R.	N.R.	2 800	Ouest	Aval
BSS001CCAE	FORAGE	OLIVET	27	105	15,6	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 802	Sud	Latéral
BSS001CBMK	FORAGE	OLIVET	27	105	11,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 805	Sud	Latéral
BSS001ADFM	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,59	94,8	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 809	Est	Amont
BSS001CBPL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,4	96	4,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 809	Est	Amont
BSS001CAXM	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	18	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 812	Sud-est	Amont
BSS001ADQS	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14,22	95	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 816	Est	Amont
BSS001CAAA	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	95	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 817	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ADGZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,15	94,8	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 817	Nord-est	Latéral
BSS001ACXP	PUITS	ORMES	6,5	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 819	Nord-ouest	Aval
BSS001ADPN	PUITS	ORLEANS	7	99	N.R.	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	2 821	Nord	Latéral
BSS001CBTR	FORAGE	OLIVET	26,5	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 824	Sud	Latéral
BSS001ACVR	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14	95	2,9	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 826	Est	Amont
BSS001ADBB	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	5,7	94,75	N.R.	MESURE.	N.R.	2 831	Nord-est	Latéral
BSS001ABXJ	PUITS	ORLEANS	6,75	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 832	Nord-ouest	Aval
BSS001CBGW	FORAGE	OLIVET	28	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 838	Sud	Latéral
BSS001ABWH	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,2	93,19	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 839	Nord-ouest	Aval
BSS001AEPY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 841	Nord-est	Latéral
BSS001AEQL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	94	N.R.	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	2 844	Nord-est	Latéral
BSS001BZAL	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,2	92,86	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION, EAU-AGRICOLE.	2 846	Ouest	Aval
BSS001ABWS	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7	92,77	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 851	Nord-ouest	Aval
BSS001ACHB	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	18	92	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 852	Nord-ouest	Aval
BSS001BZUJ	FORAGE	OLIVET	27	102	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 856	Ouest	Aval
BSS001AESP	FORAGE	ORLEANS	N.R.	104	N.R.	N.R.	N.R.	2 856	Nord	Latéral
BSS001ABWJ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 859	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXH	PUITS	ORLEANS	10,82	93,7	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 861	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHU	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,85	95	4,05	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	2 863	Est	Amont
BSS001AEDB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 870	Est	Amont
BSS001ADHC	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,75	95	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 877	Est	Amont
BSS001ACXK	PUITS	ORMES	6,42	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, PAROI-BETON.	EAU-ASPERSION.	2 881	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVZ	FORAGE	OLIVET	25,5	104,5	14,2	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE, MESURE.	EAU-INDIVIDUELLE.	2 886	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABWR	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,8	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 886	Nord-ouest	Aval
BSS001ACGE	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	18	92	3,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	2 891	Nord-ouest	Aval
BSS001ACEA	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	18	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 892	Ouest	Aval
BSS001CAZH	FORAGE	OLIVET	25	105	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 893	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADGX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	13,5	94,8	N.R.	EXPLOITE, TUBE-METAL, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 894	Nord-est	Latéral
BSS001CBXF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,05	94	14,2	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, CREPINE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-IRRIGATION.	2 896	Est	Amont
BSS001CBLX	FORAGE	OLIVET	25	106,5	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 897	Sud	Latéral
BSS001ACRQ	FORAGE	ORLEANS	23,65	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 898	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHG	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	12,2	95	4,53	POMPE.	EAU-ASPERSION.	2 899	Est	Amont
BSS001ADES	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14	94,95	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 900	Nord-est	Latéral
BSS001CAYV	FORAGE	OLIVET	24	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 902	Sud	Latéral
BSS001CBHR	FORAGE	OLIVET	27,8	106	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	2 903	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEGU	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	94	4,7	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 905	Nord-est	Latéral
BSS001AESN	FORAGE	ORLEANS	N.R.	106	N.R.	N.R.	N.R.	2 906	Nord	Latéral
BSS001ACVJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	94,83	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 907	Nord-est	Latéral
BSS001ACHL	FORAGE	ORLEANS	15	95,5	N.R.	N.R.	N.R.	2 908	Nord-ouest	Aval
BSS001ABXX	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	4,9	92,4	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	2 909	Ouest	Aval
BSS001BZJZ	FORAGE	OLIVET	21	103	13,5	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 910	Ouest	Aval
BSS001ABXG	PUITS	ORLEANS	6,45	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 912	Nord-ouest	Aval
BSS001CBQQ	FORAGE	OLIVET	30,15	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 914	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTP	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	2 914	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEPV	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9	95	N.R.	EXPLOITE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	2 915	Est	Amont
BSS001CBUF	FORAGE	OLIVET	26	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 916	Sud	Latéral
BSS001AEPU	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,8	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	2 917	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001AETS	FORAGE	ORLEANS	29	100	11	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 919	Nord	Latéral
BSS001ABXE	PUITS	ORLEANS	7,29	93,25	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 922	Nord-ouest	Aval
BSS001ABWQ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,2	92,5	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 925	Nord-ouest	Aval
BSS001CAQT	FORAGE	ORLEANS	26	102	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 926	Sud-est	Amont
BSS001CBZB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	97	6,3	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 928	Est	Amont
BSS001AEDY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	94,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 931	Nord-est	Latéral
BSS001CAPM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	30	97	N.R.	EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	2 935	Est	Amont
BSS001CBYA	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,1	96	16,85	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 936	Est	Amont
BSS001ADEA	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	18	95,72	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDIVIDUELLE.	2 940	Nord-est	Latéral
BSS001CADY	PUITS	SAINT-CYR-EN-VAL	4,5	93	3,78	POMPE.	EAU-CHEPTEL.	2 943	Sud-est	Amont
BSS001BZPK	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 946	Ouest	Aval
BSS001ACHV	FORAGE	ORLEANS	13,2	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 950	Nord-ouest	Aval
BSS001CAQS	FORAGE	ORLEANS	26	102	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	2 950	Sud-est	Amont
BSS001ACUP	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	61,3	96	N.R.	INACCES.	N.R.	2 951	Nord	Latéral
BSS001CBLQ	FORAGE	OLIVET	26,5	106,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 954	Sud	Latéral
BSS001ACGQ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	23	92	3,65	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	2 956	Nord-ouest	Aval
BSS001CAXG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	96	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 956	Est	Amont
BSS001CBBU	FORAGE	OLIVET	30	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 957	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABWK	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,15	93,37	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 962	Nord-ouest	Aval
BSS001ADXK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	2 962	Nord-est	Latéral
BSS001CBZG	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	2 971	Sud	Latéral
BSS001ABXF	PUITS	ORLEANS	6,37	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 973	Nord-ouest	Aval
BSS001BZJK	FORAGE	OLIVET	24	104	14,7	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	2 974	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAKD	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	97	6,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	2 980	Est	Amont
BSS001AETH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	94	4	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	2 983	Nord-est	Latéral
BSS001ABWL	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,2	93,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-IRRIGATION.	2 984	Nord-ouest	Aval
BSS001AEGK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	3,8	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 987	Nord-est	Latéral
BSS001ACKX	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	12,2	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	2 990	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	8,9	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	2 992	Nord-est	Latéral
BSS001ADWD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	27	95	4	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	2 993	Nord-est	Latéral
BSS001CBZF	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	2 997	Sud	Latéral
BSS001BZSU	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	2 998	Ouest	Aval
BSS001ABXY	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,8	92,64	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	2 999	Ouest	Aval
BSS001CBXG	FORAGE	OLIVET	30	105	14,65	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, CREPINE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 001	Sud	Latéral
BSS001AETG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	96	4	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 003	Est	Amont
BSS001CBLI	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	97	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 004	Est	Amont
BSS001CAXH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	30	95	N.R.	N.R.	N.R.	3 005	Est	Amont
BSS001CAPC	PUITS	OLIVET	15,49	104,2	14,01	MESURE.	N.R.	3 006	Sud-ouest	Latéral
BSS001CCAD	FORAGE	OLIVET	27	104	15,7	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 009	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABXQ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,5	93,32	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 010	Nord-ouest	Aval
BSS001ABWM	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,05	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 011	Nord-ouest	Aval
BSS001ACTR	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	12	93	3,7	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 013	Ouest	Aval
BSS001AESD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	5	PRELEV, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 024	Nord-est	Latéral
BSS001ABXD	PUITS-COMPLEXE	ORLEANS	14	93,11	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 027	Nord-ouest	Aval
BSS001CAPJ	PUITS	OLIVET	17,7	104,7	14,18	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 030	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZDA	AFFLEUREMENT-EAU	OLIVET	N.R.	91,7	1,52	N.R.	N.R.	3 031	Ouest	Aval
BSS001BZIN	FORAGE	OLIVET	27	104	14,5	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 031	Sud-ouest	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ABWA	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,4	93,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 031	Nord-ouest	Aval
BSS001ACSH	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	18	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 034	Nord-ouest	Aval
BSS001ABWN	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8	93	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 034	Nord-ouest	Aval
BSS001CBTQ	FORAGE	OLIVET	26	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 034	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAJL	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9,5	97	4,62	PAROI-PIERRE.	N.R.	3 036	Est	Amont
BSS001BZQF	FORAGE	OLIVET	25	104	13,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, POMPE-A-CHALEUR.	3 038	Sud-ouest	Latéral
BSS001AESE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	95	5	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 039	Nord-est	Latéral
BSS001ACTL	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	21	92	4,8	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 040	Nord-ouest	Aval
BSS001BZQE	FORAGE	OLIVET	25	104	13,2	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, POMPE-A-CHALEUR.	3 043	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZBB	PUITS	OLIVET	11,5	92,7	N.R.	PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 044	Ouest	Aval
BSS001BZSZ	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 046	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABWC	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,6	93,21	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 051	Nord-ouest	Aval
BSS001AEMC	FORAGE	ORLEANS	30,35	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-INDUSTRIELLE.	3 054	Nord	Latéral
BSS001BZVM	FORAGE	OLIVET	12,1	92	2,7	ACCES, EXPLOITE.	N.R.	3 056	Ouest	Aval
BSS001AEJF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,1	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 057	Est	Amont
BSS001ACQX	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 058	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	96	4,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-INDIVIDUELLE.	3 059	Est	Amont
BSS001AERD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	94	4,8	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 060	Nord-est	Latéral
BSS001AEFY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24,05	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 062	Est	Amont
BSS001ABWD	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,9	93	5,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 062	Nord-ouest	Aval
BSS001ACGV	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	10	93	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 064	Nord-ouest	Aval
BSS001CATB	PUITS-COMPLEXE	SAINT-CYR-EN-VAL	22	93	13,6	ACCES, MESURE, EXPLOITE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 064	Sud-est	Amont
BSS001CBVR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 065	Est	Amont
BSS001ACWN	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	2,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	3 065	Nord-est	Latéral
BSS001ABXW	PUITS	ORLEANS	6,28	92,42	N.R.	MESURE.	N.R.	3 069	Ouest	Aval
BSS001ABUN	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	19	93	5	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 071	Nord-ouest	Aval
BSS001CBLB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	97,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 078	Est	Amont
BSS001ACSU	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	93	11,05	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 080	Ouest	Aval
BSS001BZGG	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	22	94,34	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE.	3 083	Est	Amont
BSS001CAHT	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,9	96	5,1	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 083	Est	Amont
BSS001CAHH	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,9	95	5,07	RECOUVERT.	EAU-DOMESTIQUE.	3 084	Est	Amont
BSS001BZPN	FORAGE	OLIVET	17,7	102,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 092	Ouest	Aval
BSS001BZTA	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 093	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAJN	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,7	96,5	5,46	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-IRRIGATION.	3 098	Est	Amont
BSS001ADGY	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	7	95	290	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 099	Nord-est	Latéral
BSS001CBUL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	95	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	3 103	Est	Amont
BSS001CAKB	FORAGE	SAINT-JEAN-LE-BLANC	34	95	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	3 104	Est	Amont
BSS001CBLF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24,1	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 105	Est	Amont
BSS001BZQN	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	12	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 106	Ouest	Aval
BSS001AEPG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,3	95	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	3 108	Est	Amont
BSS001BZNV	FORAGE	OLIVET	27	104	N.R.	POMPE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 114	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABXC	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,41	92,91	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 116	Ouest	Aval
BSS001CAAV	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	35	94,09	2,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	3 117	Sud-est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZQK	FORAGE	OLIVET	24,1	102	13,6	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 121	Ouest	Aval
BSS001ADFQ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,65	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 126	Est	Amont
BSS001CBGJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	97	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 136	Est	Amont
BSS001CAHJ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,8	95	4,53	POMPE.	EAU-ASPERSION.	3 137	Est	Amont
BSS001AEGY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	95	3,3	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 138	Est	Amont
BSS001BZRN	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	16,5	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 145	Ouest	Aval
BSS001CAJK	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,28	98	7,12	N.R.	N.R.	3 146	Est	Amont
BSS001CBYU	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	27	98	8	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 146	Est	Amont
BSS001ABXB	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	6,37	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 147	Ouest	Aval
BSS001AEQJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 147	Nord-est	Latéral
BSS001ACPK	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15,05	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 148	Nord-ouest	Aval
BSS001CASB	FORAGE	OLIVET	23,5	105	15	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 150	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBND	FORAGE	OLIVET	30,2	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 152	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZVG	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	14,9	93	11,3	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 155	Ouest	Aval
BSS001ADPX	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	N.R.	N.R.	3 158	Est	Amont
BSS001CBHN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,5	97,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 159	Est	Amont
BSS001CBHV	FORAGE	OLIVET	27	106	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 161	Sud	Latéral
BSS001BZVH	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	14,8	93	3,8	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 162	Ouest	Aval
BSS001AEBF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 162	Est	Amont
BSS001ACVV	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	95,52	3,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	3 163	Nord-est	Latéral
BSS001BZSS	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 164	Ouest	Aval
BSS001AEHX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	5,2	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 169	Est	Amont
BSS001AESJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	93	4	EXPLOITE.	N.R.	3 174	Nord-est	Latéral
BSS001BYXM	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	40,5	93,13	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 178	Ouest	Aval
BSS001ADET	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,7	96	N.R.	MESURE.	N.R.	3 179	Nord-est	Latéral
BSS001ACKU	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	12	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 179	Nord-ouest	Aval
BSS001ADPY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14	95,5	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 180	Nord-est	Latéral
BSS001ABXZ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	5,42	92,39	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 187	Ouest	Aval
BSS001CATV	FORAGE	OLIVET	25	104,5	13	EXPLOITE, ACCES.	EAU-IRRIGATION.	3 188	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABVV	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	7	92,8	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 192	Ouest	Aval
BSS001AESK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	93	4	EXPLOITE.	N.R.	3 194	Nord-est	Latéral
BSS001ACGY	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 199	Ouest	Aval
BSS001CBLC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	97	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 215	Est	Amont
BSS001BZNX	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	12,2	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 216	Ouest	Aval
BSS001CBTF	FORAGE	OLIVET	28	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 218	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACJA	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	12	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 219	Nord-ouest	Aval
BSS001BZAV	PUITS	OLIVET	4	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	3 220	Ouest	Aval
BSS001BZCY	PUITS	OLIVET	15,75	102	12,95	N.R.	N.R.	3 220	Ouest	Aval
BSS001ACSW	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	19,7	94	4,1	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 221	Nord-ouest	Aval
BSS001CBQN	FORAGE	OLIVET	27,23	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 223	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACHZ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	22,2	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 223	Nord-ouest	Aval
BSS001ACXM	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	96	N.R.	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, POMPE.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	3 227	Nord-est	Latéral
BSS001CBFY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,25	97,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 228	Est	Amont
BSS001ACQW	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	18,2	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 228	Ouest	Aval
BSS001AEQG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 230	Nord-est	Latéral
BSS001ACNQ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	22	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 230	Nord-ouest	Aval
BSS001CBZN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	97	8	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 232	Est	Amont
BSS001ABXA	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	5,64	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 235	Ouest	Aval
BSS001CAUJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	16,5	96,5	5,7	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 238	Est	Amont
BSS001CBMJ	FORAGE	OLIVET	27	96	15	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 238	Sud-ouest	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZHC	FORAGE	OLIVET	25	103	14	ACCES, MESURE, EXPLOITE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 239	Ouest	Aval
BSS001BZSK	PUITS	OLIVET	15	102	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 240	Ouest	Aval
BSS001CBGL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	97,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 241	Est	Amont
BSS001CAHL	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,6	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	3 242	Est	Amont
BSS001CBWC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	25	97	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 245	Est	Amont
BSS001BZDB	PUITS	OLIVET	14,2	103	13,73	N.R.	N.R.	3 246	Ouest	Aval
BSS001ADVJ	FORAGE	ORLEANS	27	95	5,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 249	Nord-ouest	Aval
BSS001BZAK	FORAGE	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	6,85	92,27	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	3 249	Ouest	Aval
BSS001CAHS	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,69	95	3,59	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 250	Est	Amont
BSS001CBZP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	98	8	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 253	Est	Amont
BSS001CATU	FORAGE	OLIVET	29,5	104,5	15,25	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 254	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADEU	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	14	95	4,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 256	Nord-est	Latéral
BSS001CBHA	FORAGE	OLIVET	26,5	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 257	Sud	Latéral
BSS001CAUN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	6	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 258	Est	Amont
BSS001ADUS	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	95	2,2	N.R.	POMPE-A-CHALEUR.	3 261	Est	Amont
BSS001CAPB	PUITS	OLIVET	15,7	105	14,74	MESURE.	N.R.	3 261	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZQV	FORAGE	OLIVET	30,2	103	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 262	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBFN	FORAGE	OLIVET	30,2	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 266	Sud	Latéral
BSS001AEBH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 266	Est	Amont
BSS001ABVW	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	6,55	92,6	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 275	Ouest	Aval
BSS001ABVU	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	6,95	92,54	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 276	Nord-ouest	Aval
BSS001BZPV	FORAGE	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	15,25	94	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 283	Ouest	Aval
BSS001ADXD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	4	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 285	Est	Amont
BSS001AEGV	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 287	Est	Amont
BSS001CBZT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	27,5	97	6,5	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 288	Est	Amont
BSS001CBWL	FORAGE	OLIVET	27	105	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 292	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABWB	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	9,4	92,07	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 293	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	11,45	97	4,77	PAROI-BETON.	EAU-DOMESTIQUE.	3 293	Est	Amont
BSS001CAAR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	9,5	95	N.R.	N.R.	N.R.	3 297	Est	Amont
BSS001BZRD	FORAGE	OLIVET	24,2	102,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 308	Ouest	Aval
BSS001AEEM	FORAGE	ORLEANS	27	129	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 310	Nord	Latéral
BSS001ADYB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	96	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE, MESURE.	EAU-AGRICOLE.	3 310	Nord-est	Latéral
BSS001CAJB	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,1	98	6,25	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 311	Est	Amont
BSS001CAZD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 312	Est	Amont
BSS001BZNY	FORAGE	OLIVET	24,2	102	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 313	Ouest	Aval
BSS001CBLG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 317	Est	Amont
BSS001ADFW	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	8,7	96,2	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 318	Est	Amont
BSS001CBZW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,5	97	6,5	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 319	Est	Amont
BSS001BZPA	FORAGE	OLIVET	28	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 319	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADYE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	96	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 323	Nord-est	Latéral
BSS001ADFS	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	13,6	95	N.R.	PAROI-BETON, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 324	Est	Amont
BSS001AESZ	FORAGE	ORLEANS	27	104	13	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 330	Nord-est	Latéral
BSS001ADFR	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,92	95,71	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	N.R.	3 331	Est	Amont
BSS001CAGN	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	23	94,4	3,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	3 332	Sud-est	Amont
BSS001ABWZ	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	4,9	92,62	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 333	Ouest	Aval
BSS001ABWP	PUITS	SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIS	N.R.	92,5	N.R.	MESURE.	N.R.	3 333	Ouest	Aval
BSS001CAJJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,2	98	7,03	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 334	Est	Amont
BSS001CAZM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	28,5	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 336	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBTL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24,05	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR, EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 338	Est	Amont
BSS001ADVZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	3,6	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 339	Est	Amont
BSS001ABVS	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 342	Nord-ouest	Aval
BSS001BZSR	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 344	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBPN	FORAGE	OLIVET	27,7	106	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 344	Sud	Latéral
BSS001AEDG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	97	N.R.	MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 345	Nord-est	Latéral
BSS001CAHK	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,05	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 347	Est	Amont
BSS001CAWK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 350	Est	Amont
BSS001BZJL	FORAGE	OLIVET	28	103,5	13	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 355	Ouest	Aval
BSS001ADGB	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,5	96,18	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 358	Nord-est	Latéral
BSS001ABUP	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	18	92,62	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 359	Ouest	Aval
BSS001AEJH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	27,1	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 360	Est	Amont
BSS001CBZS	PAC-SUR-AQUIFERE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	97	4,7	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 360	Est	Amont
BSS001AEEG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 365	Nord-est	Latéral
BSS001CAWQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17,2	96	N.R.	EXPLOITE.	EAU-INDIVIDUELLE.	3 367	Est	Amont
BSS001CAWF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 368	Est	Amont
BSS001ADEZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,07	96,8	N.R.	PAROI-BETON, MESURE.	N.R.	3 368	Nord-est	Latéral
BSS001ABVT	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	7,52	92,32	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 373	Nord-ouest	Aval
BSS001BZRH	FORAGE	OLIVET	30	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 376	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZEW	FORAGE	OLIVET	35,5	103	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 376	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZCX	PUITS	OLIVET	15,1	104	14,65	N.R.	N.R.	3 379	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADFU	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,15	95	N.R.	PAROI-BETON, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 383	Est	Amont
BSS001ADZX	FORAGE	ORLEANS	18,6	105,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 390	Nord-est	Latéral
BSS001CCAG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	97	5,2	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 392	Est	Amont
BSS001AEGX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 393	Est	Amont
BSS001BZGG	PUITS-COMPLEXE	OLIVET	26	105	15,6	CREPINE.	N.R.	3 397	Sud-ouest	Latéral
BSS001AETF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	96	5,2	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 400	Est	Amont
BSS001CAJR	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9	95,9	4,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 401	Est	Amont
BSS001ADBC	PUITS	SAINT-JEAN-LE-BLANC	4,5	94,46	N.R.	MESURE.	N.R.	3 401	Nord-est	Latéral
BSS001ADEW	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	4,35	97	N.R.	MESURE.	N.R.	3 402	Nord-est	Latéral
BSS001ABVX	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,34	92,6	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 404	Ouest	Aval
BSS001ACUR	FORAGE	ORLEANS	60,2	107	15,9	N.R.	N.R.	3 408	Nord-ouest	Aval
BSS001CBXS	FORAGE	OLIVET	27	108	15	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 408	Sud	Latéral
BSS001CAVY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	96	17	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 408	Est	Amont
BSS001ABWY	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8	92	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 409	Ouest	Aval
BSS001AEEK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,2	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 410	Nord-est	Latéral
BSS001CAWH	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95,5	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 411	Est	Amont
BSS001BZFN	PUITS	OLIVET	14,8	103	13,5	N.R.	N.R.	3 412	Sud-ouest	Latéral
BSS001CCAP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	96	4,54	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 413	Est	Amont
BSS001BZQM	FORAGE	OLIVET	24,25	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 415	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADEV	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,95	97	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 420	Nord-est	Latéral
BSS001CBYG	FORAGE	OLIVET	29	106	16	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 422	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZLT	FORAGE	OLIVET	26	91	N.R.	TUBE-METAL, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	3 430	Ouest	Aval
BSS001CBXY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	96	6,2	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 430	Est	Amont
BSS001CBUW	FORAGE	OLIVET	23	106	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR, EAU-ASPERSION.	3 431	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAUL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95,5	4,5	EXPLOITE, MESURE, ACCES.	POMPE-A-CHALEUR.	3 437	Est	Amont
BSS001CAWE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	26	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 439	Est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001AEDZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 439	Nord-est	Latéral
BSS001ACWM	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	33	95,25	2,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 440	Est	Amont
BSS001AEEP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	96	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 442	Est	Amont
BSS001CBUB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24,7	96	4	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 443	Est	Amont
BSS001BZAW	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,35	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 444	Ouest	Aval
BSS001ABWX	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,97	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 450	Ouest	Aval
BSS001AEQW	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 452	Nord-est	Latéral
BSS001ADFA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	5,76	96	N.R.	PAROI-BETON, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 452	Nord-est	Latéral
BSS001AEFC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 456	Nord-est	Latéral
BSS001CAUM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	95,5	7	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 460	Est	Amont
BSS001BZTM	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 466	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZAT	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	4,6	92,2	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 466	Ouest	Aval
BSS001ADDZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	11,3	96,5	4,4	ACCES, EXPLOITE, PAROI-PIERRE.	EAU-ASPERSION.	3 467	Nord-est	Latéral
BSS001ACVS	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	12	95	3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 470	Nord-est	Latéral
BSS001CBUV	FORAGE	OLIVET	23	106	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR, EAU-ASPERSION.	3 470	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZKF	FORAGE	OLIVET	22	101,25	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 473	Ouest	Aval
BSS001CAWM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 476	Est	Amont
BSS001AERX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	4,5	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 477	Est	Amont
BSS001CBEZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 481	Est	Amont
BSS001ADZL	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 485	Est	Amont
BSS001BZWA	PUITS-COMPLEXE	OLIVET	27	102	13,2	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 486	Ouest	Aval
BSS001BZUP	FORAGE	OLIVET	27	106	N.R.	CREPINE, NON-EXPLOITE, NON-AMENAGE.	AQUIFERE, POMPE-A-CHALEUR.	3 487	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADYV	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	95,8	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 487	Est	Amont
BSS001CARJ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	25	96	3,86	MESURE.	N.R.	3 491	Est	Amont
BSS001AEFW	FORAGE	ORLEANS	26,5	108	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 500	Nord	Latéral
BSS001AESQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	96	5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 502	Nord-est	Latéral
BSS001ACPA	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	12	92	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 504	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6	95,47	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 508	Est	Amont
BSS001CANR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 511	Est	Amont
BSS001CAUQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	96	4,2	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 513	Est	Amont
BSS001ABVZ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	9,75	93	N.R.	MESURE, EXPLOITE, PAROI-BETON.	EAU-ASPERSION.	3 513	Nord-ouest	Aval
BSS001ADEX	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96,12	4,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 516	Nord-est	Latéral
BSS001CBEX	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19,5	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 516	Est	Amont
BSS001ACVP	PUITS-COMPLEXE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	96,82	5,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-INDIVIDUELLE.	3 517	Est	Amont
BSS001ACGA	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	16,6	92	3	ACCES, MESURE, EXPLOITE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 524	Nord-ouest	Aval
BSS001ACGB	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15,5	92	N.R.	ACCES, MESURE, PRELEV, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE.	3 524	Nord-ouest	Aval
BSS001BZNU	FORAGE	OLIVET	29	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 524	Sud-ouest	Latéral
BSS001AELT	FORAGE	ORLEANS	32	108	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 524	Nord	Latéral
BSS001ABWW	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	4,5	92,64	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 526	Ouest	Aval
BSS001AEJC	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	95	5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 530	Est	Amont
BSS001CAHF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	33	95,5	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 534	Est	Amont
BSS001ABVN	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,8	92,29	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 541	Nord-ouest	Aval
BSS001ABVQ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,6	93,08	5,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 543	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZZJ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	93,39	3	ACCES, EXPLOITE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 544	Sud-est	Amont
BSS001CBVT	FORAGE	OLIVET	28	106	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 544	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBXH	FORAGE	OLIVET	30	104	14,65	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, CREPINE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 546	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBXU	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,9	97	4,4	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 547	Est	Amont
BSS001CBFK	FORAGE	OLIVET	27,2	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 547	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABVP	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,9	90,68	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 548	Nord-ouest	Aval
BSS001ABWU	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	6,3	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 553	Ouest	Aval
BSS001CBFV	FORAGE	OLIVET	30,1	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 553	Sud	Latéral
BSS001BZHJ	FORAGE	OLIVET	25	100	N.R.	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 557	Ouest	Aval
BSS001CBWG	FORAGE	OLIVET	30	104	15	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 558	Sud	Latéral
BSS001CAUP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	4,5	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 559	Est	Amont
BSS001BZTY	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 561	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBHG	FORAGE	OLIVET	30,2	105,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 561	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADWB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	16	96	4,8	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 561	Nord-est	Latéral
BSS001AEQE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 564	Nord-est	Latéral
BSS001ADPG	PUITS	ORLEANS	15,5	103,2	N.R.	EXPLOITE, PAROI-PIERRE, MESURE, POMPE.	EAU-ASPERSION.	3 566	Nord-ouest	Aval
BSS001CAAP	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	23,75	95,69	3,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 567	Est	Amont
BSS001ADWS	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	16,5	96	4,6	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 568	Nord-est	Latéral
BSS001ABUM	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	9,94	92	N.R.	N.R.	N.R.	3 568	Ouest	Aval
BSS001AEDD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 568	Est	Amont
BSS001AEPB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 570	Est	Amont
BSS001CBFM	FORAGE	OLIVET	30,1	106	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 570	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADMN	PUITS	ORLEANS	46	110	20,34	N.R.	EAU-INDUSTRIELLE.	3 570	Nord-ouest	Aval
BSS001ADGA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,55	96,25	N.R.	MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 573	Nord-est	Latéral
BSS001CAUG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	N.R.	96	N.R.	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 574	Est	Amont
BSS001CARQ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	35	94	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 575	Sud-est	Amont
BSS001CBPD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,05	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 577	Est	Amont
BSS001BZQH	FORAGE	OLIVET	27,25	100	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 578	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABVE	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	9	93,51	5,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 579	Nord-ouest	Aval
BSS001CAYM	FORAGE	OLIVET	29	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 579	Sud	Latéral
BSS001CBWD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 580	Est	Amont
BSS001ADWE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	95	4,5	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR, EAU-DOMESTIQUE.	3 580	Nord-est	Latéral
BSS001BZDC	AFFLEUREMENT-EAU	OLIVET	N.R.	92	1,55	N.R.	AQUIFERE.	3 583	Ouest	Aval
BSS001CAKK	FORAGE	ORLEANS	50	105	14,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-SERVICE-PUBLIC.	3 596	Sud	Latéral
BSS001ADXE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	96	5	TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 598	Est	Amont
BSS001BZTQ	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 603	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAHM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	25	96	N.R.	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 603	Est	Amont
BSS001CCAQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	3,5	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 603	Est	Amont
BSS001AEEQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	95	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 604	Nord-est	Latéral
BSS001ACGF	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	16	94	5	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 605	Nord-ouest	Aval
BSS001BZKM	FORAGE	OLIVET	22	101	10,5	EXPLOITE.	EAU-INDIVIDUELLE.	3 607	Ouest	Aval
BSS001ADPF	FORAGE	ORLEANS	58	104	13,35	N.R.	N.R.	3 609	Nord-ouest	Aval
BSS001BZHE	FORAGE	OLIVET	29	104	14	ACCES, MESURE, EXPLOITE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 609	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTV	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 610	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBWH	FORAGE	OLIVET	25	103	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 612	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBLW	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	27	95	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	3 613	Sud-est	Amont



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ABVR	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	7,4	92	4,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 614	Ouest	Aval
BSS001ABVY	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	12	93,25	5,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 614	Ouest	Aval
BSS001BZPC	FORAGE	OLIVET	24	102	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 616	Ouest	Aval
BSS001BZTW	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 617	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADWF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	4,6	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 619	Nord-est	Latéral
BSS001ADFZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,3	96,3	N.R.	PAROI-BETON, EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 620	Nord-est	Latéral
BSS001CAQN	PUITS	OLIVET	15	104,5	14	MESURE.	N.R.	3 621	Sud-ouest	Latéral
BSS001AESR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	95	5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 622	Nord-est	Latéral
BSS001CAHN	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9,5	95,7	2,4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 622	Est	Amont
BSS001BZGX	FORAGE	AIN-HILAIRE-SAINT-MESMIE	22	102	12,3	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 622	Ouest	Aval
BSS001BZRG	FORAGE	OLIVET	27,3	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 623	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBFT	FORAGE	OLIVET	30,1	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 626	Sud	Latéral
BSS001CBVZ	FORAGE	OLIVET	27	105	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 629	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZGY	FORAGE	OLIVET	24	102,5	14	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 631	Ouest	Aval
BSS001AEBE	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	98	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 636	Nord-est	Latéral
BSS001AEGM	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	96	4,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 638	Est	Amont
BSS001BZTZ	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 641	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACPB	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15,2	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 645	Ouest	Aval
BSS001CBXC	FORAGE	OLIVET	23	105	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 647	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACRX	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 650	Nord-ouest	Aval
BSS001BZQU	FORAGE	OLIVET	24,15	102	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 650	Ouest	Aval
BSS001ADZN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	96	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 653	Est	Amont
BSS001CBUT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	96	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 653	Est	Amont
BSS001ACPX	FORAGE	ORLEANS	25	101	13	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 656	Nord-ouest	Aval
BSS001ADHY	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	9	97,29	5,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 657	Est	Amont
BSS001AENT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	98	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 660	Nord-est	Latéral
BSS001ACRC	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15,3	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 662	Ouest	Aval
BSS001CARF	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	30	97	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 662	Est	Amont
BSS001BZTN	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 664	Sud-ouest	Latéral
BSS001ADYJ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17,5	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 665	Est	Amont
BSS001ABVH	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	11	92,52	4,6	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 665	Ouest	Aval
BSS001AERF	FORAGE	ORLEANS	26	107	15,9	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 665	Nord	Latéral
BSS001AETN	PAC-SUR-AQUIFERE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21	96	5	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 668	Est	Amont
BSS001ADZK	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	19	95	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 668	Nord-est	Latéral
BSS001BZTX	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 670	Sud-ouest	Latéral
BSS001AERQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	17,5	97	5	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	3 672	Nord-est	Latéral
BSS001BZSM	FORAGE	OLIVET	24,1	102	12,3	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 683	Ouest	Aval
BSS001BZSQ	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 683	Ouest	Aval
BSS001BZUD	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 685	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABVM	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	7,98	92,28	N.R.	EXPLOITE, MESURE, PAROI-BETON.	EAU-ASPERSION.	3 688	Nord-ouest	Aval
BSS001CBTV	FORAGE	ORLEANS	28	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 688	Sud	Latéral
BSS001BZTS	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 689	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBHY	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	15	96	N.R.	EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 690	Est	Amont
BSS001AERP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,7	97	5	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR, AQUIFERE.	3 692	Nord-est	Latéral
BSS001CBHJ	FORAGE	OLIVET	27,2	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 696	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZQJ	FORAGE	OLIVET	24,15	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 697	Ouest	Aval
BSS001ABVW	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	7,58	92,5	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 698	Ouest	Aval
BSS001ACTN	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15	91	N.R.	N.R.	N.R.	3 699	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBWN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	97	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 700	Est	Amont
BSS001AEET	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,5	97	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 708	Est	Amont
BSS001BZPU	FORAGE	OLIVET	24,1	102	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 711	Ouest	Aval
BSS001CAPP	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	21	94,5	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 713	Sud-est	Amont
BSS001CBEP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 715	Est	Amont
BSS001CAVV	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	26	95	3,3	TUBE-PLASTIQUE, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 720	Sud-est	Amont
BSS001BZVT	FORAGE	OLIVET	22	101	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 720	Ouest	Aval
BSS001ACRD	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15,15	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 724	Nord-ouest	Aval
BSS001CAJA	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	8,63	97	4,52	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 724	Est	Amont
BSS001CAAB	FORAGE	OLIVET	21	105	14,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV.	EAU-INDIVIDUELLE, EAU-INDUSTRIELLE.	3 727	Sud	Latéral
BSS001CAZA	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	26,5	98	N.R.	N.R.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 727	Est	Amont
BSS001CBPB	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18	96	5,1	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 729	Est	Amont
BSS001BZRZ	FORAGE	OLIVET	27	105	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 729	Sud-ouest	Latéral
BSS001AEQZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,8	96	5,7	EXPLOITE, CREPINE, TUBE-METAL.	EAU-DOMESTIQUE.	3 739	Est	Amont
BSS001ACRU	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15,2	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 739	Nord-ouest	Aval
BSS001CAHZ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,4	97	4,17	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 740	Est	Amont
BSS001ACRE	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15,1	93	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 744	Nord-ouest	Aval
BSS001CAUC	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	21,5	94,5	3,8	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 748	Sud-est	Amont
BSS001ABVK	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,05	91,81	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 749	Nord-ouest	Aval
BSS001ACDF	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	24	93	4	EXPLOITE, INACCES, NON-MESURE, NON-PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 751	Nord-ouest	Aval
BSS001ABUG	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	21,4	92,48	4,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	3 754	Ouest	Aval
BSS001BZPX	FORAGE	OLIVET	22	101,5	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 757	Ouest	Aval
BSS001CAPK	PUITS	OLIVET	13,95	104,2	13,9	MESURE.	N.R.	3 757	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBVM	FORAGE	OLIVET	25,5	105	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-AGRICOLE.	3 759	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBHP	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	21,2	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 759	Est	Amont
BSS001BZBM	PUITS	OLIVET	18	103,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 760	Ouest	Aval
BSS001BZSN	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 761	Ouest	Aval
BSS001BZUV	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	91	12,2	EXPLOITE, CREPINE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 762	Ouest	Aval
BSS001BZSP	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 766	Ouest	Aval
BSS001BZAX	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,1	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 767	Ouest	Aval
BSS001CBZE	FORAGE	OLIVET	24,2	104	N.R.	ACCES.	N.R.	3 781	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAHQ	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	6,3	95	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 783	Est	Amont
BSS001CBNN	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22	96	5,7	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 785	Est	Amont
BSS001CBEV	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	24	96	N.R.	MESURE, TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	3 786	Est	Amont
BSS001ABVL	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	9,9	93	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 789	Nord-ouest	Aval
BSS001ACDK	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	93	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 791	Nord-ouest	Aval
BSS001BZTU	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 794	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAYZ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 805	Est	Amont
BSS001CBEN	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	32	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 805	Sud-est	Amont
BSS001CBNV	FORAGE	OLIVET	24,3	105	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 808	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABVG	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,69	91,34	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	3 811	Ouest	Aval
BSS001BZNT	FORAGE	OLIVET	27	104	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 813	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZGU	FORAGE	OLIVET	20	102,5	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 815	Ouest	Aval
BSS001BZTR	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 816	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBWK	FORAGE	OLIVET	29,8	104	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 816	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACDZ	FORAGE	ORLEANS	70	105	N.R.	N.R.	EAU-INDUSTRIELLE.	3 826	Nord-ouest	Aval
BSS001AEJP	FORAGE	ORLEANS	35	110	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 832	Nord-ouest	Aval



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZPJ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	22	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	3 832	Ouest	Aval
BSS001CBNL	FORAGE	OLIVET	26,5	105	14,8	MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 832	Sud	Latéral
BSS001BZNW	FORAGE	OLIVET	31,4	100	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 833	Ouest	Aval
BSS001BZDD	PUITS	OLIVET	11,5	100	11,14	RECOUVERT.	N.R.	3 838	Ouest	Aval
BSS001ACGP	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	14	92	4	EXPLOITE, MESURE, ACCES.	EAU-IRRIGATION.	3 838	Ouest	Aval
BSS001CBMG	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,5	96	4,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 839	Est	Amont
BSS001ABUJ	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	18	92,44	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 841	Ouest	Aval
BSS001BZAU	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	8,05	92,15	N.R.	MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	3 848	Ouest	Aval
BSS001BZKS	FORAGE	OLIVET	23	101	N.R.	EXPLOITE, ACCES, POMPE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 850	Ouest	Aval
BSS001CAQR	FORAGE	OLIVET	40	106	N.R.	MESURE, INACCES.	N.R.	3 855	Sud	Latéral
BSS001BZCM	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	20	92	3,6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 859	Ouest	Aval
BSS001ABUK	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	19,6	92,94	5,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 865	Nord-ouest	Aval
BSS001CBYE	FORAGE	OLIVET	27,1	106	14,4	PRELEV, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 866	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBZK	FORAGE	OLIVET	30,5	105	14,7	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 868	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZKP	FORAGE	OLIVET	23	102	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, ACCES, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 870	Ouest	Aval
BSS001ACHW	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	12,1	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 877	Nord-ouest	Aval
BSS001CBFC	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	34	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 879	Sud-est	Amont
BSS001CBWM	FORAGE	OLIVET	26	103	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	3 880	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBQG	FORAGE	OLIVET	25	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	3 884	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBYD	FORAGE	OLIVET	30	106	14,5	EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	3 886	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBNA	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20,5	96	4,7	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 887	Est	Amont
BSS001BZAM	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	8,35	93,1	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	3 890	Ouest	Aval
BSS001CBXT	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	18,5	97	4,5	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 893	Est	Amont
BSS001CAJC	PUITS	SAINT-DENIS-EN-VAL	7,7	95	40	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	3 895	Est	Amont
BSS001CAUX	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	33	95	3,3	EXPLOITE, MESURE, ACCES.	EAU-IRRIGATION.	3 908	Sud-est	Amont
BSS001BZPR	FORAGE	OLIVET	29	103	14,2	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	3 908	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACCA	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	5,95	92	N.R.	MESURE.	N.R.	3 909	Ouest	Aval
BSS001BZTJ	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 910	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAKF	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	95	6,8	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 913	Sud-est	Amont
BSS001BZNL	AFFLEUREMENT-EAU	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	N.R.	92,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 922	Ouest	Aval
BSS001ACPL	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 935	Nord-ouest	Aval
BSS001CAVT	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	25	95	4,4	ACCES, POMPE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	3 940	Sud-est	Amont
BSS001ABUH	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	15,2	91,99	4,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	3 940	Ouest	Aval
BSS001BZTK	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 944	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZQW	FORAGE	OLIVET	24,15	102	N.R.	EXPLOITE, MESURE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 950	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBHQ	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	23,5	96	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 953	Est	Amont
BSS001CBTG	FORAGE	ORLEANS	28	107	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 953	Sud	Latéral
BSS001BZFK	PUITS	OLIVET	17,53	104	13,38	N.R.	N.R.	3 969	Sud-ouest	Latéral
BSS001BYXG	PUITS	OLIVET	14,2	104	N.R.	MESURE.	N.R.	3 971	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZBD	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	5,7	92	N.R.	EXPLOITE, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 976	Ouest	Aval
BSS001BZDM	PUITS	OLIVET	12,25	101	11,9	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	3 984	Ouest	Aval
BSS001BZJP	FORAGE	OLIVET	25	103	14	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	3 985	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACGU	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	10	92	4,5	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 991	Ouest	Aval
BSS001CAWR	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	20	95	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 992	Est	Amont
BSS001CBPG	FORAGE	ARDON	28	105	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	3 993	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZUB	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	3 997	Sud-ouest	Latéral



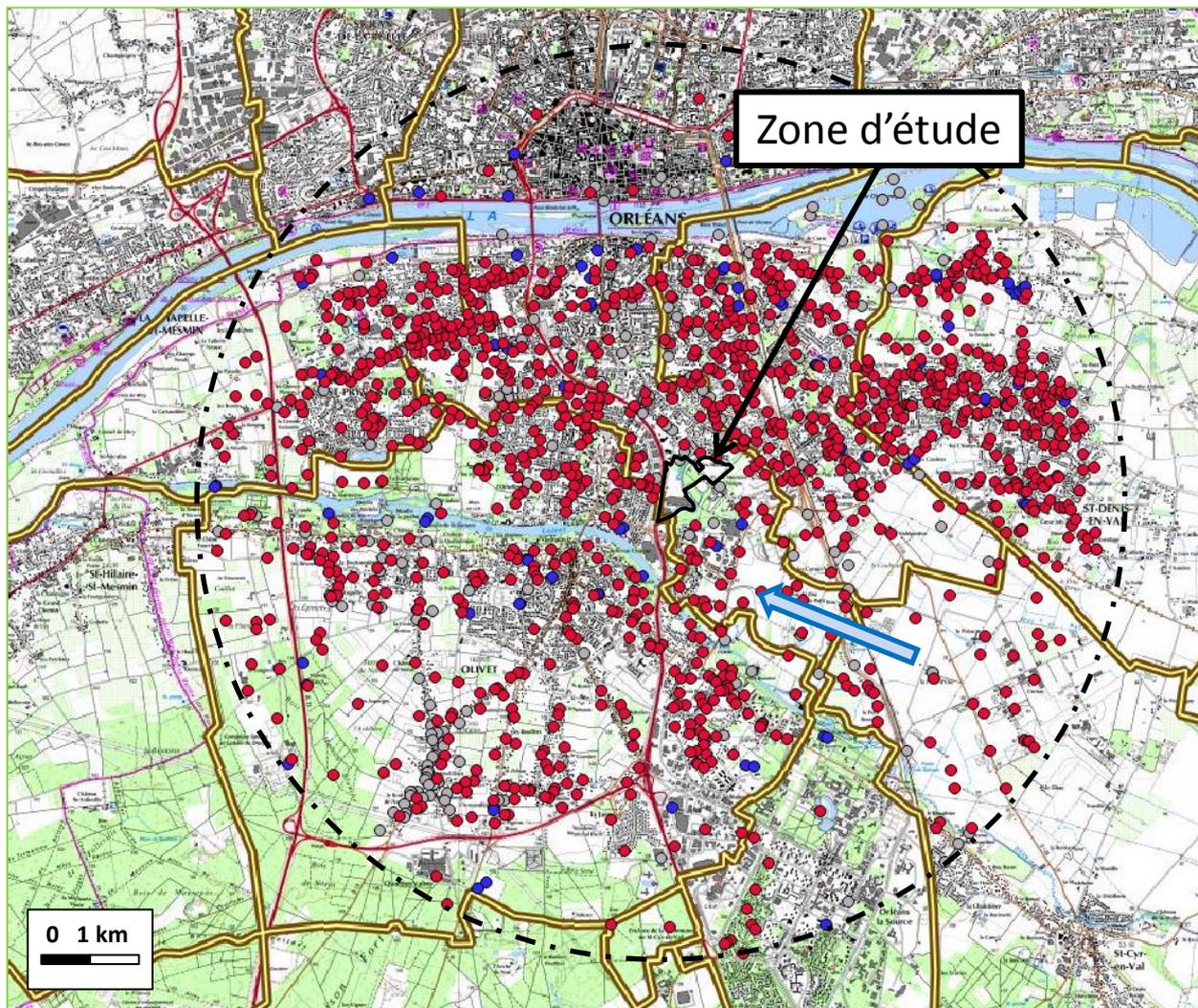
Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001CBMD	FORAGE	SAINT-DENIS-EN-VAL	22,5	96	5,1	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	3 998	Est	Amont
BSS001CASE	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	28	94,5	2,8	EXPLOITE, TUBE-METAL, MESURE.	EAU-ASPERSION.	4 010	Sud-est	Amont
BSS001BZDL	PUITS	OLIVET	15,75	103	14,65	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 010	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTH	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 011	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTT	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 021	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZAJ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	6,3	92,3	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 031	Ouest	Aval
BSS001BZFT	PUITS	OLIVET	16,6	103	13,6	POMPE, PAROI-BETON.	EAU-DOMESTIQUE.	4 032	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTG	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 037	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAWA	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	32	93,5	2,6	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 046	Sud-est	Amont
BSS001BZCV	PUITS	OLIVET	14,2	105	14,05	RECOUVERT.	N.R.	4 047	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZHW	FORAGE	OLIVET	100	102	15,1	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-COLLECTIVE, EAU-SERVICE-PUBLIC, AEP.	4 052	Sud-ouest	Latéral
BSS001CARL	FORAGE	OLIVET	24	104	N.R.	TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	4 067	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZUA	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 076	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZBK	PUITS	OLIVET	12,5	99	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	4 102	Ouest	Aval
BSS001BZRF	FORAGE	OLIVET	27,1	104	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 111	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZUC	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 116	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZAY	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	6,4	92,3	N.R.	MESURE, PAROI-BETON, EXPLOITE.	EAU-AGRICOLE, EAU-IRRIGATION.	4 117	Ouest	Aval
BSS001BZTL	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 130	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZMM	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	7,5	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 138	Ouest	Aval
BSS001ABUD	PUITS-COMPLEXE	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	41,2	105	N.R.	TUBE-METAL, MESURE, EXPLOITE.	EAU-INDUSTRIELLE.	4 141	Nord-ouest	Aval
BSS001BZTB	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 169	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZJQ	FORAGE	OLIVET	30	104	15,5	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 170	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAUY	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	35,5	95	N.R.	EXPLOITE, MESURE, ACCES, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	8,228ORLEANS	Sud-est	Amont
BSS001ABWE	PUITS-COMPLEXE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	21,85	93,77	6	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	4 183	Nord-ouest	Aval
BSS001ABVJ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	10,4	93,14	4,5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	4 187	Nord-ouest	Aval
BSS001CBZU	FORAGE	ORLEANS	29	106	16,2	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 189	Sud	Latéral
BSS001BZTD	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 191	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZAD	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	6,65	92,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 207	Ouest	Aval
BSS001BZSY	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 213	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAUUF	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	36	95	4,2	ACCES, MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-IRRIGATION, EAU-AGRICOLE.	4 215	Sud-est	Amont
BSS001BZFP	PUITS	OLIVET	16,03	103	13,33	N.R.	N.R.	4 217	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACHS	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	19	94	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	4 219	Nord-ouest	Aval
BSS001BZNM	FORAGE	OLIVET	26	102	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 222	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACGK	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	25,5	92	2,8	ACCES, MESURE, EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	4 224	Ouest	Aval
BSS001CAUE	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	35	95	4,2	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	4 230	Sud-est	Amont
BSS001CCGU	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	107	16,5	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 233	Sud-est	Amont
BSS001ACET	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	50,5	94	5	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	POMPE-A-CHALEUR.	4 234	Nord-ouest	Aval
BSS001BZFU	PUITS	OLIVET	20,3	101	11,2	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 250	Ouest	Aval
BSS001BZSX	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 251	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBZR	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	105	15,15	ACCES, EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	4 253	Sud-est	Amont
BSS001BZFY	FORAGE	OLIVET	100	103,5	13,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE, EAU-SERVICE-PUBLIC, AEP.	4 258	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZQD	FORAGE	OLIVET	27	103	14,5	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-ASPERSION.	4 262	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZTC	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 274	Sud-ouest	Latéral
BSS001ACHD	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMIE	14	94	N.R.	TUBE-METAL, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 290	Nord-ouest	Aval
BSS001BZDE	PUITS	OLIVET	9,6	95	9,38	N.R.	N.R.	4 292	Ouest	Aval
BSS001CAUZ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	20	95	N.R.	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-AGRICOLE, EAU-ASPERSION.	4 300	Sud-est	Amont
BSS001BZRM	FORAGE	OLIVET	27,25	103	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	4 310	Sud-ouest	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001ABUR	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	21	91,74	3,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	4 329	Ouest	Aval
BSS001BZCS	PUITS	OLIVET	14,85	103	14,07	N.R.	EAU-DOMESTIQUE.	4 333	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZDH	PUITS	OLIVET	9,45	94	9,15	RECOUVERT.	N.R.	4 338	Ouest	Aval
BSS001BZRY	FORAGE	OLIVET	30,3	97	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	4 345	Ouest	Aval
BSS001BZSV	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 347	Sud-ouest	Latéral
BSS001CBTU	FORAGE	ORLEANS	30	108	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION, EAU-DOMESTIQUE.	4 373	Sud	Latéral
BSS001CASJ	FORAGE	SAINT-CYR-EN-VAL	30	94	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION, EAU-AGRICOLE.	4 378	Sud-est	Amont
BSS001BZCU	PUITS	OLIVET	15,7	102	13,52	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 394	Ouest	Aval
BSS001ABUZ	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,5	92	N.R.	EXPLOITE, PAROI-BETON, MESURE.	EAU-ASPERSION.	4 409	Ouest	Aval
BSS001BZSW	PUITS	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 411	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZDJ	PUITS	OLIVET	14,85	100	N.R.	MESURE, POMPE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 411	Ouest	Aval
BSS001BZFR	PUITS	OLIVET	15,17	104	12,56	N.R.	N.R.	4 446	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZZQ	PUITS	SAINT-CYR-EN-VAL	9,5	94,43	4,2	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-BETON, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION, PIEZOMETRE.	4 456	Sud-est	Amont
BSS001BZCL	FORAGE	OLIVET	31	103	12,4	ACCES, EXPLOITE, NON-MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	4 465	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAFJ	AFFLEUREMENT-EAU	SAINT-CYR-EN-VAL	N.R.	96	3,28	N.R.	N.R.	4 477	Sud-est	Amont
BSS001BZST	FORAGE	OLIVET	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	4 480	Sud-ouest	Latéral
BSS001ABUF	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	17	92	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, PAROI-PIERRE, POMPE, PRELEV.	EAU-ASPERSION.	4 491	Ouest	Aval
BSS001BZBL	PUITS	OLIVET	20	103	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE, EAU-INDUSTRIELLE.	4 495	Sud-ouest	Latéral
BSS001BAZV	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,5	91,5	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 505	Ouest	Aval
BSS001CANV	PUITS	SAINT-CYR-EN-VAL	16,25	106	14	MESURE.	N.R.	4 508	Sud-est	Amont
BSS001CANP	FORAGE	OLIVET	45	108	17,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, TUBE-METAL.	EAU-COLLECTIVE.	4 523	Sud	Latéral
BSS001ABUV	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	19	91	4	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-ASPERSION.	4 524	Ouest	Aval
BSS001CABC	PUITS	ORLEANS	N.R.	107	15,72	N.R.	N.R.	4 525	Sud	Latéral
BSS001BZDZ	FORAGE	OLIVET	33	102	N.R.	POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 527	Ouest	Aval
BSS001CBXW	FORAGE	ORLEANS	29	108	17,4	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 530	Sud	Latéral
BSS001BZAG	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	5,05	92	N.R.	MESURE, EXPLOITE.	EAU-CHEPTEL.	4 551	Ouest	Aval
BSS001BZJU	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	17	92	N.R.	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	EAU-IRRIGATION.	4 562	Ouest	Aval
BSS001CAPF	PUITS	OLIVET	18,7	107,5	17,35	MESURE, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 566	Sud	Latéral
BSS001CANU	PUITS	SAINT-CYR-EN-VAL	16,1	108	17,7	MESURE.	N.R.	4 573	Sud-est	Amont
BSS001BZNZ	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	15	92	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 574	Ouest	Aval
BSS001CBWJ	FORAGE	ORLEANS	30	110	N.R.	EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 588	Sud	Latéral
BSS001BZRX	FORAGE	OLIVET	24	102	N.R.	EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE, MESURE.	EAU-ASPERSION.	4 602	Ouest	Aval
BSS001BZBR	FORAGE	OLIVET	25,6	103	14,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDIVIDUELLE.	4 637	Sud-ouest	Latéral
BSS001CAMT	FORAGE	OLIVET	31	105	14,7	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-INDUSTRIELLE.	4 647	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZBE	PUITS	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	8,05	92	N.R.	EXPLOITE.	EAU-IRRIGATION.	4 649	Ouest	Aval
BSS001BZRB	FORAGE	AIN-PRYVE-SAINT-MESMI	16,8	90	N.R.	TUBE-PLASTIQUE, MESURE, EXPLOITE.	POMPE-A-CHALEUR.	4 655	Ouest	Aval
BSS001BZDK	AFFLEUREMENT-EAU	OLIVET	N.R.	90	0,87	N.R.	AQUIFERE.	4 670	Ouest	Aval
BSS001CBTM	FORAGE	ORLEANS	30	108	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	4 671	Sud	Latéral
BSS001CATY	FORAGE	ORLEANS	N.R.	108	N.R.	EXPLOITE, ACCES, MESURE.	POMPE-A-CHALEUR.	4 672	Sud	Latéral
BSS001BZGH	FORAGE	AIN-HILAIRE-SAINT-MESMI	N.R.	101	N.R.	N.R.	N.R.	4 673	Ouest	Aval
BSS001CBZC	FORAGE	ORLEANS	30	110	N.R.	ACCES, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 684	Sud	Latéral
BSS001CBYC	FORAGE	ORLEANS	29	110	18	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 699	Sud	Latéral
BSS001BZCW	PUITS	OLIVET	16,5	104	13,95	POMPE.	N.R.	4 708	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZEA	FORAGE	OLIVET	33	101	N.R.	POMPE, EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 711	Ouest	Aval
BSS001BZLB	FORAGE	AIN-HILAIRE-SAINT-MESMI	38	102,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION.	4 718	Sud-ouest	Latéral



Identifiant	Nature	Commune	Profondeur	Altitude	Niveau d'eau	Etat	Utilisation	Distance au site (m)	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS001BZNN	FORAGE	OLIVET	30	102,5	N.R.	EXPLOITE.	EAU-ASPERSION, EAU-SERVICE-PUBLIC.	4 743	Sud-ouest	Latéral
BSS001BYXE	FORAGE	OLIVET	60	104	13,4	EXPLOITE, ACCES, MESURE, PRELEV, POMPE, TUBE-METAL.	AEP, EAU-COLLECTIVE.	4 745	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZDQ	FORAGE	OLIVET	22,2	101,25	13,1	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-DOMESTIQUE.	4 805	Ouest	Aval
BSS001CBYF	FORAGE	ORLEANS	28,5	109	18	PRELEV, EXPLOITE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 808	Sud	Latéral
BSS001BZCT	PUITS	OLIVET	14,6	104	13,9	POMPE.	EAU-DOMESTIQUE.	4 853	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZCP	FORAGE	OLIVET	27	102	13,3	ACCES, EXPLOITE, MESURE, POMPE, PRELEV, TUBE-METAL.	EAU-DOMESTIQUE.	4 864	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZVP	FORAGE	OLIVET	33	103	14,5	EXPLOITE, TUBE-METAL, TUBE-PLASTIQUE.	POMPE-A-CHALEUR.	4 913	Sud-ouest	Latéral
BSS001BZSA	FORAGE	OLIVET	27	102	N.R.	MESURE, EXPLOITE, TUBE-PLASTIQUE.	EAU-ASPERSION.	4 918	Sud-ouest	Latéral



- Ouvrages à usage sensible
- Ouvrages à usage non sensible
- Ouvrages à usage inconnu
- Rayon de 5 km autour du site d'étude
- Sens d'écoulement des eaux souterraines

Annexe 9

Localisation des captages d'eau (source : InfoTerre)

Annexe 10 : Informations transmises par l'ARS concernant les captages AEP

Périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine

Département : Loiret
Commune d'implantation :
ORLEANS



- Captages**
- en service
 - en projet
 - abandonnés
 - Protection éloignée
 - Protection rapprochée
 - Communes
 - Réseau hydrographique



0 310 620 1 240 Mètres



PREFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT

ORLEANS, LE 19 AVR. 2006

BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES INDUSTRIELS

AFFAIRE SUIVIE PAR MME SEGURA-NP
TELEPHONE 02 38 81 41 23
COURRIEL beatrice.segura@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE EAU/APDUPVO

ARRETE

- autorisant la commune d'Orléans à utiliser l'eau prélevée dans les forages du Val situés à ORLEANS "Theuriet", ST CYR EN VAL "Bouchet" et OLIVET "le Gouffre", de la Saussaye (n° 1, 3 et 4) situés à ST CYR EN VAL, et du Nord "Clos des Boeufs" et "Pouponnière" situés à ORLEANS, exploités par la commune d'ORLEANS, à des fins de consommation humaine ;
- déclarant d'utilité publique (DUP) les périmètres de protection des forages sus-cités.

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R 11-4 à R 11-14 et R 11-14-3,

VU le Code Rural, notamment son livre I et son livre II nouveau,

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1321-2 à 1321-66, R 1416-1 à R 1416-23, et D 1321-103 à D 1321-105,

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-16, L 210, L 211-1, L 214-1 à L 214-6, L 215-13, R 123-1 à R 123-23, et D 123-34 à D 123-43,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R 126-1 à 126-3,

VU le décret modifié n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application modifié n° 55-1350 du 14 octobre 1955,

VU le décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962 modifié relatif à l'exercice de la police des eaux,

VU le décret n° 96-102 du 2 février 1996 relatif aux conditions dans lesquelles peuvent être édictées les prescriptions et règles prévues par les articles L 211-2, L 211-3 du code de l'environnement, et de l'article 58 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration, par les articles L 214-1 et suivants de ce code,

- VU le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976,
- VU les décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 modifiés, pris pour l'application de la législation sur l'eau,
- VU le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles,
- VU le décret n° 2003-868 du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 susvisé et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1, 2.1.0, 2.1.1 ou 4.3.0 de la nomenclature sur l'eau,
- VU l'arrêté ministériel du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 5, 10, 28 et 44 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,
- VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif à la création de sondages, forages, puits et ouvrages souterrains,
- VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration, en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.0 de la nomenclature sur l'eau,
- VU l'instruction interministérielle du 24 juillet 1990 relative aux périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine,
- VU la circulaire ministérielle n° 2002-166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,
- VU le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne,
- VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1998 fixant les prescriptions applicables aux forages,
- VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 relatif au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion des eaux,
- VU la demande présentée le 28 novembre 2003, en vue d'obtenir l'autorisation de distribuer après traitement l'eau prélevée dans les forages "Bouchet", "Theuriet", "le Gouffre", "Saussaye n° 1", "Saussaye n° 3", "Saussaye n° 4", "Pouponnière" et "Clos des Boeufs", et la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection de ces forages,
- VU les pièces du dossier,
- VU l'arrêté préfectoral du 15 avril 2004, prescrivant une enquête publique sur les communes d'ORLEANS, ST CYR EN VAL, OLIVET, ARDON, ST DENIS EN VAL, ST PRYVE ST MESMIN, ST JEAN LE BLANC, FLEURY LES AUBRAIS, ST JEAN DE LA RUBLE, SANDILLON, MARCILLY EN VILLETTE, DARVOY, JARGEAU et FEROLLES, du 24 mai 2004 au 25 juin 2004 inclus,

VU les publications d'avis d'enquête,

VU les registres d'enquête,

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique de novembre 2003,

VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, des 2 juillet et 10 août 2004,

VU les rapports du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, des 9 mars et 8 novembre 2004,

VU les avis des services déconcentrés de l'Etat concernés,

VU les avis des conseils municipaux de SANDILLON, ST CYR EN VAL, ARDON, ST JEAN LE BLANC, ST JEAN DE LA RUELLE, FEROLLES, JARGEAU et ST DENIS EN VAL,

VU la notification à l'intéressé de la date de réunion du conseil départemental d'hygiène et des propositions du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène du 25 novembre 2004,

VU l'avis émis par le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 5 juillet 2005,

VU la notification à l'intéressé du projet d'arrêté statuant sur sa demande,

CONSIDERANT :

- que les ouvrages de la ville d'ORLEANS ne doivent pas nuire à une gestion équilibrée de la ressource en eau, telle que définie à l'article L 211-1 du Code de l'environnement,
- qu'il a lieu d'imposer à l'exploitant des prescriptions conformément à la réglementation en vigueur,
- que l'alimentation des ouvrages du Val, qui constituent 90% des ressources en eau, comporte une composante karstique avec de l'eau provenant de la Loire, ce qui induit des problèmes de turbidité, des contaminations par des germes fécaux et des pesticides ainsi qu'un risque élevé de pollution accidentelle,
- que les forages de secours de la Saussaye captent la nappe des calcaires d'Etampes dans un secteur où celle-ci est bien protégée, et délivrent donc une eau de bonne qualité,
- que les forages du Nord du Val et de secours de la Saussaye sont destinés à alimenter ORLEANS et d'autres communes de l'agglomération soit environ 130 000 habitants,
- que l'ensemble des formalités administratives préalables à la déclaration d'utilité publique a été régulièrement accompli,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE**PRELEVEMENTS - TRAITEMENTS**

ARTICLE 1 : La ville d'Orléans, ci-dessous désignée par « le bénéficiaire » est autorisée à réaliser les activités suivantes sur le territoire des communes d'Orléans, Saint-Cyr en Val, et Olivet.

Code de l'environnement

N° 111-1 – Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé : capacité totale maximale des installations de prélèvement supérieure ou égale à 80 m³/heure.

Cette autorisation porte sur les ouvrages enregistrés à la BSS sous les numéros :

forages	N°BSS	X m	Y m	Z m
Gouffre	398-2-0007	569 559	2 317 275	93,68
Theuriet	398-2-0006	569 896	2 317 850	94,23
Bouchet	398-2-0009	570 129	2 317 307	93,53
Pouponnière	363-5-0012	566 262	2 323 251	114,12
Clos des Bœufs	363-6-0019	569 645	2 325 043	125,87
Saussaye N°1	398-2-0442	572 728	2 312 669	112,50
Saussaye N°3	398-3-0268	573 237	2 311 631	113
Saussaye N°4	398-2-0440	572 632	2 313 285	106

Code de la Santé Publique

Le maire d'Orléans est autorisé à utiliser l'eau des forages visés à l'article 1^{er}, à des fins de consommation humaine. Les eaux sont traitées par les filières suivantes :

1°) Usine du Val

L'eau des forages Bouchet, Theuriet, le Gouffre, et des forages de la Saussaye est traitée à l'usine du val qui sera équipée ainsi :

- injection de permanganate de potassium
- bâche d'oxydation
- injection de chlorure ferrique
- filtration sur charbon actif en grains
- post-ozonation
- affinage sur membranes d'ultrafiltration avec ajout de charbon actif en poudre (procédé CRISTAL)
- injection de chaux hydratée
- injection de chlore gazeux

La capacité de traitement est de 40 000 m³/j.

Le bénéficiaire devra dans un délai de 3 mois déposer un dossier visant à reconsidérer la pertinence de la mise en œuvre d'un traitement filmogène de l'eau.

Ce dossier ainsi que les traitements mis en place pour réduire le potentiel de dissolution du plomb devra être transmis pour avis au préfet et au CSHPF.

Le programme de remplacement des branchements en plomb devra être achevé avant le 25 décembre 2013.

2°) Clos des Boeufs

L'eau du forage du Clos des Boeufs est déferrisée, démanganisée et chlorée.

Les procédés de traitement utilisés sont: l'air, le sable, le permanganate de potassium et le chlore.

3°) Pouponnière

L'eau du forage de la Pouponnière est chlorée.

Toute modification d'une de ces filières de traitement devra être portée à la connaissance de la D.D.A.S.S.

ARTICLE 2 :

Les débits maximum de prélèvement seront les suivants :

- forage du Bouchet 1150 m³/h
- forage du Gouffre 1050 m³/h
- forage du Theuriet 900 m³/h
- forage du Clos des Boeufs 230 m³/h
- forage de la Pouponnière 200 m³/h
- forage n°1 de la Saussaye 500 m³/h
- forage n°3 de la Saussaye 450 m³/h
- forage n°4 de la Saussaye 300 m³/h

Les volumes maximum annuellement prélevables seront de :

- forage du Bouchet 8 395 000 m³
- forage du Gouffre 7 665 000 m³
- forage du Theuriet 6 570 000 m³
- forage du Clos des Bœufs 720 000 m³
- forage de la Pouponnière 720 000 m³
- forage n°1 de la Saussaye 4 380 000 m³
- forage n°3 de la Saussaye 3 942 000 m³
- forage n°4 de la Saussaye 2 628 000 m³

et les volumes journaliers maximum seront de :

- forage du Bouchet 23 000 m³
- forage du Gouffre 21 000 m³
- forage du Theuriet 18 000 m³
- forage du Clos des Bœufs 2 000 m³
- forage de la Pouponnière 2 000 m³
- forage n°1 de la Saussaye 12 000 m³
- forage n°3 de la Saussaye 10 800 m³
- forage n°4 de la Saussaye 7 200 m³

ARTICLE 3 :

L'autorisation est valable 20 ans à compter de la signature du présent arrêté, les volumes prélevables pouvant toutefois être révisés en cours d'autorisation.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article L214-8 du Code de l'Environnement, et au décret 73-219 du 29 février 1973, le bénéficiaire est tenu de noter, mois par mois, pour chaque ouvrage, sur un registre spécialement ouvert à cet effet :

- les volumes prélevés,
- l'usage et les conditions d'exploitation,
- les variations éventuelles de la qualité qu'il aurait pu constater,
- les changements constatés dans le régime des eaux,
- les incidents survenus dans l'exploitation ou le comptage des prélèvements, et notamment les arrêts de pompage.

Ces données seront conservées au moins pendant trois ans et tenues notamment à disposition de l'autorité administrative.

Il conviendra également de suivre le niveau piézométrique de la nappe au minimum une fois par an.

ARTICLE 5 :

Les prélèvements d'eaux souterraines seront réalisés en stricte conformité avec les dispositions prévues par le présent arrêté, et, à défaut, avec le dossier d'enquête éventuellement modifié par le mémoire en réponse du pétitionnaire.

ARTICLE 6 :

L'exploitation des ouvrages et des prélèvements associés seront réalisés en respectant les dispositions du décret n° 93-742 du 29 mars 1993, modifié,

ARTICLE 7 :

La présente autorisation peut être suspendue ou limitée provisoirement par le Préfet, pour faire face aux situations ou aux menaces d'accidents de sécheresse ou risque de pénurie, en application de l'article L211-3 du Code de l'Environnement.

ARTICLE 8 :

Le bénéficiaire sera tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à venir sur la police, le mode de distribution ou le partage des eaux.

ARTICLE 9 :

La présente autorisation est délivrée sans préjudice des autorisations rendues nécessaires par d'autres réglementations.

ARTICLE 10 :

Les droits des tiers sont et demeurent strictement réservés.

ARTICLE 11 :

Le bénéficiaire est tenu de faciliter l'accès aux installations, en tout temps, aux agents de l'administration chargés du contrôle.

ARTICLE 12 :

L'autorisation peut être retirée ou modifiée, sans indemnité de la part de l'Etat exerçant ses pouvoirs de police, dans les cas suivants :

- 1) pour prévenir ou faire cesser les inondations ou en cas de menace pour la sécurité publique,
- 2) en cas de menace majeure pour le milieu aquatique, et notamment lorsque les milieux aquatiques sont soumis à des conditions hydrauliques critiques non compatibles avec leur préservation,
- 3) lorsque les ouvrages ou installations sont abandonnés ou ne font plus l'objet d'un entretien régulier.

PROTECTION DES FORAGES

ARTICLE 13 :

Sont déclarés d'utilité publique les périmètres de protection des forages référencés à l'article 1er du présent arrêté.

ARTICLE 14 :

Il est établi autour des forages, un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée et un périmètre de protection éloignée, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Ces périmètres sont définis pour les débits et volumes prélevés autorisés à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 15 :

Les servitudes, par forage, sont les suivantes :

1°) Forage du Clos des Bœufs

Périmètre de protection immédiate :

Ce périmètre concerne la partie nord de la parcelle 624, section CD, propriété de la ville d'Orléans. La partie sud dans laquelle se trouve un logement de fonction est exclue de ce périmètre.

Les prescriptions sont les suivantes :

- le périmètre sera clos.
- aucune activité étrangère au service des eaux ne sera admise.
- l'exploitation et l'entretien de l'antenne de radiotéléphonie existante sont tolérés, à condition que les intervenants soient systématiquement accompagnés d'un représentant de la ville ou de son fermier.
- aucune nouvelle antenne, non liée au service des eaux ne sera admise.
- il ne sera entreposé aucun produit susceptible d'altérer la qualité de la nappe : engrais, produits phytosanitaires, peintures...

Périmètre de protection rapprochée :

- est interdit le creusement de tout forage destiné à exploiter le calcaire de Beauce, excepté pour les captages d'eau potable de distribution publique,
- les habitations devront toutes être raccordées sur le réseau d'assainissement collectif dans un délai de deux ans,
- l'étanchéité des réseaux d'eaux usées et pluviales devra être contrôlée tous les cinq ans,
- un plan d'intervention devra être mis en place dans les trois ans pour prévoir les actions à engager en cas de déversement accidentel de toute matière susceptible d'altérer la qualité de la nappe.

Périmètre de protection éloignée :

- toute réalisation de forage au calcaire de Beauce sera soumise à autorisation. L'ouvrage comprendra dans tous les cas une cimentation des 20 premiers mètres s'il n'exploite que le calcaire de Pithiviers et des 40 premiers mètres s'il exploite le calcaire d'Etampes. Le chantier fera l'objet d'un suivi géologique avec au minimum des mesures de diagraphies gamma-ray pour contrôler la position des niveaux argileux, soniques et de densité pour le contrôle de la cimentation.
- le plan d'intervention proposé pour le périmètre rapproché sera étendu à ce périmètre.

2°) Forage de la Pouponnière*Périmètre de protection immédiate :*

Compte tenu de l'environnement particulier du captage, situé dans l'enceinte de l'école d'infirmière, ce périmètre sera constitué par le local qui abrite le captage et les installations nécessaires à son fonctionnement, situé sur la parcelle 515, section AH, qui sera acquise en pleine propriété par la ville d'Orléans.

Les prescriptions sont les suivantes :

- aucune activité étrangère au service des eaux ne sera admise
- il ne sera entreposé aucun produit susceptible d'altérer la qualité de la nappe : engrais, produits phytosanitaires, peintures...

Périmètre de protection rapprochée :

- est interdit le creusement de tout forage destiné à exploiter le calcaire de Beauce, excepté pour les captages d'eau potable de distribution publique,
- les habitations devront toutes être raccordées sur le réseau d'assainissement collectif dans un délai de deux ans,
- l'étanchéité des réseaux d'eaux usées et pluviales devra être contrôlée tous les cinq ans,
- un plan d'intervention devra être mis en place dans les trois ans pour prévoir les actions à engager en cas de déversement accidentel de toute matière susceptible d'altérer la qualité de la nappe,
- réalisation dans un délai de 6 mois d'une aire de 730 m² attenante au local abritant le forage. Cette aire sera clôturée, enherbée et l'entretien sera assuré sans utilisation de produits fertilisants ou phytosanitaires, et aucun dépôt ne sera autorisé.

Périmètre de protection éloignée :

- toute réalisation de forage au calcaire de Beauce sera soumise à autorisation. L'ouvrage comprendra dans tous les cas une cimentation des 20 premiers mètres s'il n'exploite que le calcaire de Pithiviers et des 40 premiers mètres s'il exploite le calcaire d'Etampes. Le chantier fera l'objet d'un suivi géologique avec au minimum des mesures de diagraphies gamma-ray pour contrôler la position des niveaux argileux, soniques et de densité pour le contrôle de la cimentation.
- le plan d'intervention proposé pour le périmètre rapproché sera étendu à ce périmètre.

3°) Forages du Val (Bouchet-Theuriet-Gouffre)

Périmètres de protection immédiate :

Puits Theuriet :

Le périmètre concerne les parcelles 3, 26, 27 33, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et une partie de la parcelle 24, section EI, propriété de la ville sur la commune d'Orléans. Le chemin qui borde le local devra être déplacé et contourner le périmètre à l'ouest.

Les prescriptions sont les suivantes :

- le périmètre sera clos, en excluant la partie de la piste cyclable incluse dans le parcellaire de l'aqueduc. Un délai de 6 mois est donné pour la réalisation de la clôture des parcelles correspondant à l'ancien aqueduc.
- l'accès ne sera autorisé que pour les activités du service des eaux,
- aucun dépôt n'y sera possible et son entretien sera assuré sans utilisation de produits fertilisants ou phytosanitaires.

Puits du gouffre :

Le périmètre concerne les parcelles 15, 90 et 88 section AX, propriété de la ville d'Orléans sur la commune d'Olivet. Le chemin d'accès qui mène au parc floral par l'intermédiaire d'une passerelle et qui emprunte la partie ouest de la parcelle devra contourner ce périmètre.

Les prescriptions sont identiques à celle du puits Theuriet.

Puits du Bouchet :

Le périmètre concerne la parcelle 47, section AD, propriété de la ville d'Orléans sur la commune de St Cyr en Val, qui est clôturée et dont la surface est cimentée.

Les prescriptions sont identiques à celle du puits Theuriet.

Périmètre de protection rapprochée :

Ce périmètre est identique pour les 3 puits.

Sont interdits :

- le transport de produits dangereux ou polluants sur l'avenue G. Galloux, à l'exception de l'acheminement nécessaire pour le fonctionnement de l'usine du Val et le transport local, dans l'attente de réalisation de dispositif de recueil des eaux pluviales
- la création de toute excavation restant ouverte et non étanche. Le projet de création d'un bassin de décantation des eaux de la Dhuy à la confluence avec le bras de Bou apparaît difficilement conciliable avec la protection des captages,
- la pose de nouvelles canalisations d'hydrocarbures liquides,
- les dépôts d'ordures et autres déchets, exceptés les déchets verts, seront stockés sur aires étanches dans un délai de trois ans,
- l'épandage de boues de station d'épuration, de matières de vidanges ou de lisiers,
- les nouveaux stockages de produits polluants,

L'implantation d'installations ou d'activités susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux de ces forages, devra faire l'objet préalablement d'un avis sanitaire de la direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

La réalisation de tous forages quel que soit leur débit sera soumise à autorisation et devra prévoir dans tous les cas, une cimentation sur toute la hauteur des alluvions jusqu'au toit des calcaires, et devra respecter la réglementation en vigueur

La mairie d'Orléans rencontrera la SNCF une fois par an et avant la période d'entretien pour connaître les doses et dates d'application des produits utilisés pour l'entretien des voies ferrées. Ces produits seront choisis en tenant compte de la situation des voies dans le périmètre de protection rapprochée des forages. Ils devront être biodégradables et utilisés suivant les doses homologuées.

L'évacuation des eaux pluviales de la totalité de la voie G. Galloux comprise dans le périmètre de protection rapprochée devra se faire par fossés étanches dans un délai de 3 ans. Le pétitionnaire transmettra sous trois mois à compter de la réception du présent arrêté, un calendrier de réalisation des travaux. Les bassins tampons et de décantation seront étanches et dotés de dispositifs de déshuilage. Ils seront équipés de vanes afin d'arrêter tout rejet dans le milieu naturel en cas de déversement accidentel. Le rejet de leur eaux s'effectuera en dehors du périmètre de protection rapprochée.

Les mêmes contraintes seront appliqués pour tout nouveau projet de voirie.

Dans un délai de deux ans les stockages existants de produits liquides (fuel, engrais, phytosanitaires...) devront être munis de cuves de rétention de capacité égale à la capacité stockée et les stockages solides existants, seront placés sur une aire étanche, couverte. Toutes les dispositions seront prises pour qu'en cas d'incendie, aucun produit ne s'écoule vers la nappe.

Les forages existants et exploités seront contrôlés pour s'assurer de l'étanchéité de leur tête à l'intrusion de toute eau de ruissellement dans un délai d'un an. Les têtes défectueuses seront aménagées en conséquence, dans un délai de deux ans. Les forages non exploités seront rebouchés ou à défaut, l'aménagement des têtes sera fait pour assurer leur étanchéité, dans un délai de trois ans. La suppression des captages se fera en retirant progressivement leur tubage pour éviter tout éboulement, lorsque l'état du forage le permet. Le comblement s'effectuera sur toute la hauteur du calcaire moins 1m par du gravillon de Loire et une cimentation des alluvions et de la partie supérieure du calcaire.

Un inventaire minutieux sera fait, dans un délai d'un an et tenu à jour, par la mairie d'Orléans, de tous les effondrements existants, visibles ou comblés, situés à proximité des voies de circulation. Il sera vérifié qu'aucun écoulement superficiel n'y abouti ou qu'aucun dépôt n'y est fait. Les propriétaires et exploitants des terrains seront tenus d'avertir l'usine de traitement des eaux de tout déversement accidentel qui se produirait à proximité immédiate.

En cas de pollution de la Dhuy, il conviendra d'arrêter les pompages sur le forage du Gouffre.

Périmètre de protection éloignée :

- la réalisation de tous forages quel que soit leur débit sera soumise à autorisation et devra prévoir dans tous les cas, une cimentation sur toute la hauteur des alluvions jusqu'au toit des calcaires,
- le rejet des eaux pluviales dont l'exutoire est la Dhuy ou ses affluents ne se fera qu'après passage dans des bassins tampons munis d'un dispositif de déshuilage,
- dans le cas d'une concrétisation du projet routier ou autoroutier traversant le Val, une étanchéité des fossés devra être prévue,
- les dépôts d'ordures existants seront fermés et recouverts d'une couverture étanche pour éviter leur lessivage.
- en cas de pollution de la Dhuy, il conviendra d'arrêter les pompages sur le puits du Gouffre.

La législation sera par ailleurs strictement respectée.

Plan d'action :

Un plan d'action devra être étudié avec les partenaires locaux pour établir sur toute l'étendue des périmètres :

- une convention avec la profession pour un code de bonnes pratiques agricoles, avec en particulier la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau qui traversent le Val et la gestion des fonds de cuves des pulvérisateurs,
- un protocole pour l'utilisation des captages existants afin de piéger une pollution de la nappe signalée dans le val, et pour mettre en place :
- un dispositif de suivi de 5 à 10 forages situés à l'amont du périmètre rapproché. Une recherche de pesticides sera faite tout les 5 ans sur ces ouvrages et en cas de pollution accidentelle dans le Val, la recherche du produit polluant pourra être faite à partir de prélèvements effectués à une fréquence plus élevée,
- un service de contrôle et de suivi des actions menées avec bilan annuel. Ce bilan annuel sera transmis au préfet chaque année

Ce plan d'action devra être établi dans un délai de 6 mois.

4°) Forages de la Saussaye (N°1,3 et 4)*Périmètre de protection immédiate :*

Les parcelles actuellement clôturées, dans lesquelles se trouvent les forages d'exploitation et les piézomètres constitueront ces périmètres:

- pour F1, parcelle N° 501p, section C6, commune de Saint Cyr en Val, propriété de la ville d'Orléans, d'une superficie de 3 575 m².
- pour F3, parcelle N° 443p, section C5, commune de Saint Cyr en Val, propriété de la ville d'Orléans, d'une superficie de 3 947 m².
- pour F4, parcelle N° 466p, section C6, commune de Saint Cyr en Val, propriété de la ville d'Orléans, d'une superficie de 7 385 m².

Elles seront entretenues mécaniquement sans utilisation de fertilisant ou de désherbant.

Aucune activité autre que celles nécessaires à l'exploitation des installations n'y sera admise.

Périmètre de protection rapprochée :

Ce périmètre est identique pour les 3 forages.

Les prescriptions sont les suivantes :

Sont interdits :

- la réalisation de forages exploitant le stampien (calcaire d'Etampes) excepté pour les besoins en eau potable de distribution publique,
- tout dépôt de substances susceptibles d'altérer la qualité des nappes mêmes superficielles,
- tout rejet dans le ruisseau de Morchène de ces mêmes substances.

Les nouveaux forages au calcaire de Pithiviers seront soumis à autorisation. Ils devront être cimentés sous pression sur toute la hauteur de la formation de Sologne et des Marnes de Blamont.

Pour ce qui concerne les 3 forages agricoles existants (N° 0398-2X-0217, 0398-2X-0263 et 0398-3X-0249) situés dans ce périmètre et non équipés de cimentation, il sera réalisé autour de chacun d'eux une dalle de béton d'au moins 1 m² de surface centrée sur la tête de l'ouvrage et correctement scellée dans le sol, dans un délai de deux ans. Tout stockage ou manipulation d'engrais, de produits phytosanitaires ou d'hydrocarbures sera interdit dans un rayon de 35 m autour de ces forages.

Périmètre de protection éloignée :

Ce périmètre constituera principalement une zone de vigilance dans laquelle la réalisation de tout nouveau forage fera l'objet d'une attention particulière, et en particulier son équipement ne devra pas permettre de communication entre nappes.

Un dispositif de suivi sera mis en place. Il comprendra :

- l'équipement du piézomètre P1 par une centrale de mesure en continu du niveau de l'eau,
- un prélèvement tous les 5 ans d'un échantillon dans 5 ouvrages captant la formation de Sologne, 3 ouvrages captant le calcaire de Pithiviers et 2 ouvrages captant le calcaire d'Etampes pour un dosage des nitrates et des pesticides en cas d'augmentation significative des teneurs en nitrates ou une recherche de polluants suite à une contamination accidentelle.

AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 16 :

Le forage des Blossières déclaré improtégeable par l'hydrogéologue agréé sera abandonné et comblé dans un délai de cinq ans.

ARTICLE 17 :

L'autorisation est subordonnée au respect des dispositions suivantes :

- la qualité de l'eau distribuée sera conforme au Code de la Santé Publique.
- la qualité de l'eau sera contrôlée dans les conditions définies par le Code de la Santé Publique et l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 relatif au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine.
- une analyse sera effectuée avant mise en service de la station de traitement, elle portera au minimum sur les paramètres traités.

ARTICLE 18 : Publication - Notification

- 1) l'arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et une copie en est déposée à la mairie et peut y être consultée,
- 2) un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les principales prescriptions auxquelles l'ouvrage, l'installation, les travaux ou l'activité sont soumis, est affiché pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins du maire. Une ampliation de l'arrêté est adressée à chaque conseil municipal ayant été consulté.
- 3) un avis est inséré, par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans le département du Loiret.
- 4) Le présent arrêté sera notifié à chacun des propriétaires intéressés notamment pour l'établissement des périmètres de protection et publié à la Conservation des Hypothèques du département du Loiret.

ARTICLE 19 : Recours

Dans un délai de deux mois pour le bénéficiaire, de 4 ans pour toute autre personne, à compter de la publication du présent arrêté, il peut être introduit un recours en application du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 :

- ◆ soit gracieux, adressé à M. le Préfet de la région centre, Préfet du Loiret- 181 rue de bourgogne- 45042 ORLEANS CEDEX.
- ◆ soit hiérarchique, adressé à Mme la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable- Direction de l'eau et de la prévention des pollutions et des risques- 20 avenue de Ségur- 75007 PARIS CEDEX.

Dans les deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de quatre mois.

- ◆ soit contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie- 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours.

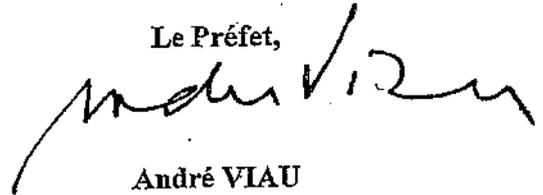
Tout recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 20 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret, le maire d'Orléans, le bénéficiaire, la Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

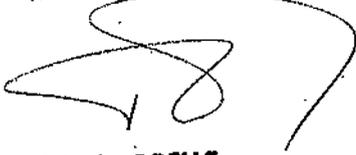
FAIT A ORLEANS, LE 19 AVR. 2008

Le Préfet,



André VIAU

Four copie conforme
le Chef de Bureau,



Frédéric ORELLE

PRÉFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
BUREAU DE L'AMENAGEMENT ET DES RISQUES
INDUSTRIELS

ARRETE

modifiant l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 :

- **autorisant la commune d'Orléans à utiliser l'eau prélevée dans les forages du Val situés à ORLEANS "Theuriet", ST CYR EN VAL "Bouchet" et OLIVET "le Gouffre", de la Saussaye (n° 1, 3 et 4) situés à ST CYR EN VAL, et du Nord "Clos des Boeufs" et "Pouponnière" situés à ORLEANS, exploités par la commune d'ORLEANS, à des fins de consommation humaine ;**
- **déclarant d'utilité publique (DUP) les périmètres de protection des forages sus-cités.**

Le Préfet de la Région Centre
Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R 11-4 à R 11-14 et R 11-14-3,

Vu le Code Rural, notamment son livre I et son livre II nouveau,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1321-2 à 1321-66, R 1416-1 à R 1416-23, et D 1321-103 à D 1321-105,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-16, L 210, L 211-1, L 214-1 à L 214-6, L 215-13, R 123-1 à R 123-23, et D 123-34 à D 123-43,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R 126-1 à 126-3,

Vu le décret modifié n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application modifié n° 55-1350 du 14 octobre 1955,

Vu le décret n° 62-1448 du 24 novembre 1962 modifié relatif à l'exercice de la police des eaux,

Vu le décret n° 96-102 du 2 février 1996 relatif aux conditions dans lesquelles peuvent être édictées les prescriptions et règles prévues par les articles L 211-2, L 211-3 du code de l'environnement, et de l'article 58 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964, relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration, par les articles L 214-1 et suivants de ce code,

Vu le décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976,

Vu les décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 modifiés, pris pour l'application de la législation sur l'eau,

Vu le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

Vu le décret n° 2003-868 du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 susvisé et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1, 2.1.0, 2.1.1 ou 4.3.0 de la nomenclature sur l'eau,

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 5, 10, 28 et 44 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001, concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles,

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 relatif à la création de sondages, foragès, puits et ouvrages souterrains,

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration, en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.0 de la nomenclature sur l'eau,

Vu l'instruction interministérielle du 24 juillet 1990 relative aux périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine,

Vu la circulaire ministérielle n° 2002-166 du 28 mars 2000 relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 1998 fixant les prescriptions applicables aux forages,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2004 relatif au contrôle des eaux destinées à la consommation humaine,

VU l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2005 fixant la répartition des compétences entre les services dans le domaine de la police et de la gestion des eaux,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 :

- autorisant la commune d'Orléans à utiliser l'eau prélevée dans les forages du Val situés à ORLEANS "Theuriet", ST CYR EN VAL "Bouchet" et OLIVET "le Gouffre", de la Saussaye (n° 1, 3 et 4) situés à ST CYR EN VAL, et du Nord "Clos des Boeufs" et "Pouponnière" situés à ORLEANS, exploités par la commune d'ORLEANS, à des fins de consommation humaine ;
- déclarant d'utilité publique (DUP) les périmètres de protection des forages sus-cités.

Vu la demande de la ville d'ORLEANS du 28 juin 2006,

Vu le rapport de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du 17 juillet 2006 modifié,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les termes de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 susvisé, notamment en ce qui concerne :

- la pertinence de mettre en oeuvre un traitement filmogène de l'eau desservie par les huit forages autorisés en vue de réduire le potentiel de dissolution de plomb,
- les prescriptions portant sur le stockage des déchets verts dans le périmètre de protection rapprochée des captages du Val,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 précité est abrogé et remplacé par :

PRÉLÈVEMENTS - TRAITEMENTS

Article 1er : La ville d'Orléans, ci-dessous désignée par « le bénéficiaire » est autorisée à réaliser les activités suivantes sur le territoire des communes d'Orléans, Saint-Cyr en Val, et Olivet.

Code de l'environnement

N° 111-1 – Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé : capacité totale maximale des installations de prélèvement supérieure ou égale à 80 m³/heure.

Cette autorisation porte sur les ouvrages enregistrés à la BSS sous les numéros :

forages	N°BSS	X m	Y m	Z m
Gouffre	398-2-0007	569 559	2 317 275	93,68
Theuriet	398-2-0006	569 896	2 317 850	94,23
Bouchet	398-2-0009	570 129	2 317 307	93,53
Pouponnière	363-5-0012	566 262	2 323 251	114,12
Clos des Bœufs	363-6-0019	569 645	2 325 043	125,87
Saussaye N°1	398-2-0442	572 728	2 312 669	112,50
Saussaye N°3	398-3-0268	573 237	2 311 631	113
Saussaye N°4	398-2-0440	572 632	2 313 285	106

Code de la santé publique

Le maire d'Orléans est autorisé à utiliser l'eau des forages visés à l'article 1^{er}, à des fins de consommation humaine. Les eaux sont traitées par les filières suivantes :

1°) Usine du Val

L'eau des forages Bouchet, Theuriet, le Gouffre, et des forages de la Saussaye est traitée à l'usine du val qui sera équipée ainsi :

- injection de permanganate de potassium
- bache d'oxydation
- injection de chlorure ferrique
- filtration sur charbon actif en grains
- post-ozonation
- affinage sur membranes d'ultrafiltration avec ajout de charbon actif en poudre (procédé CRISTAL)
- injection de chaux hydratée
- injection de chlore gazeux

La capacité de traitement est de 40 000 m³/j.

2°) Clos des Bœufs

L'eau du forage du Clos des Bœufs est déferrisée, démanganisée et chlorée.

Les procédés de traitement utilisés sont : l'air, le sable, le permanganate de potassium et le chlore.

3°) Pouponnière

L'eau du forage de la Pouponnière est chlorée.

4) Dispositions complémentaires

Le bénéficiaire devra dans un délai de 3 mois déposer un dossier visant à reconsidérer la pertinence de la mise en œuvre d'un traitement filmogène de l'eau desservie par l'usine du Val, le clos des Boeufs et la Pouponnière.

Ce dossier ainsi que les traitements mis en place pour réduire le potentiel de dissolution du plomb devra être transmis pour avis au préfet et au CSHPF.

Le programme de remplacement des branchements en plomb devra être achevé avant le 25 décembre 2013.

Toute modification d'une de ces filières de traitement devra être portée à la connaissance de la D.D.A.S.S.

Article 2 : L'article 15 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006 susmentionné est modifié comme suit

" 3°) Forages du Val (Bouchet-Theuriet-Gouffre) :

Périmètre de protection rapprochée :

Ce périmètre est identique pour les trois puits.

Sont interdits :

- le transport de produits dangereux ou polluants sur l'avenue G. Galloux, à l'exception de l'acheminement nécessaire pour le fonctionnement de l'usine du Val et le transport local, dans l'attente de réalisation de dispositif de recueil des eaux pluviales,
- la création de toute excavation restant ouverte et non étanche. Le projet de création d'un bassin de décantation des eaux de la Dhuy à la confluence avec le bras de Bou apparaît difficilement conciliable avec la protection des captages,
- la pose de nouvelles canalisations d'hydrocarbures liquides,
- les dépôts d'ordures et autres déchets, exceptés les déchets verts, qui seront stockés sur aires étanches dans un délai de trois ans,
- l'épandage de boues de station d'épuration, de matières de vidanges ou de lisiers,
- les nouveaux stockages de produits polluants,"

"Le reste sans changement"

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Loiret, le maire d'Orléans, le bénéficiaire, la Directrice Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et une copie déposée en mairie pour y être consultée.

Fait à Orléans, le 5 octobre 2006.

Le Préfet de la Région Centre,

Préfet du Loiret,

Pour le Préfet, et par délégation,

Le Secrétaire Général,

signé : Michel Bergue

DEPARTEMENT DU LOIRET

VILLE D'ORLEANS

Captages du Val

Délimitation des périmètres de protection
Actualisation de l'avis de décembre 1994

Avis Hydrogéologique par Jean Claude SCHMIDT
Hydrogéologue Agréé
en matière d'Hygiène Publique pour le Département du LOIRET

LEVES novembre 2003

INTRODUCTION

La Ville d'ORLEANS a organisé le 12 mai 2003 une réunion de concertation avec les services de l'Etat pour faire le point sur le contenu du dossier d'autorisation d'exploitation de ses captages d'eau potable et de mise en place de leurs périmètres de protection. Une actualisation de mon avis sur les captages du Val et qui remonte à décembre 1994, s'est avéré nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la situation depuis près de 10 ans.

Pour établir mon avis en 1994, je disposais des documents suivants :

- Inventaire et étude hydrogéologique du Val d'ORLEANS par N.DESPRESZ. B.R.G.M. (DSGR.67.A21) d'avril 1967,
- Expérience de coloration dans le Val d'ORLEANS par M.ALBINET et G.BROSSIER. B.R.G.M. (73 SGN 095 AME) de mars 1976,
- Val d'ORLEANS, à l'est d'ORLEANS. Etude hydrogéologique par N.DESPRESZ B.R.G.M. (76 SGN 109 BDP) de mars 1976,
- Contribution à l'étude hydrogéologique du Val d'ORLEANS par C.ZUNINO, Université d'ORLEANS de juin 1979,
- Station d'alerte sur la LOIRE en vue de la protection des captages du Val d'ORLEANS (45). Etude préliminaire à son implantation par D.ROUSSELOT. B.R.G.M. (89 SGN 503 CEN) de juin 1989,
- Captages d'alimentation en eau potable du Val (Puits Bouchet, Gouffre, et Theuriet). Etude d'environnement B.R.G.M. par C.MARTINS (R 35328 CEN 4S/92) de juillet 1992,
- Captages d'alimentation en eau potable du Val (Puits Bouchet, Gouffre, et Theuriet). Résultats d'analyse d'eau, résultats de traçage B.R.G.M. par C.MARTINS et D.ROUSSELOT (N0061) de juillet 1993,
- Constitution du dossier de demande d'exploitation des sept ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise. B.R.G.M. par D.ROUSSELOT (N1732) de septembre 1994,
- Captages d'alimentation en eau potable du Val. Etude de modélisation hydrodynamique et hydrodispersive du système aquifère. B.R.G.M. par D.ROUSSELOT et N.SINAN (N1733) de septembre 1994,
- Recherche de l'origine et état actuel des pollutions observées dans les captages du Gouffre, du Theuriet et du Bouchet à ST CYR en VAL et ORLEANS (45), B.R.G.M. par M.CAUDRON et N.DESPRESZ (74 SGN 212 BDP) de juin 1974.

Je disposais pour cette actualisation, des nouveaux dossiers suivants :

- Protection des ressources en eau de la Ville d'ORLEANS – estimation des coûts engendrés par la mise en place des périmètres de protection des ressources en eau dans le Val d'ORLEANS – de juin 1996, par ANTEA,
- Dossier de demande d'utilité publique pour l'exploitation de neuf ouvrages destinés à l'alimentation en eau potable de la ville d'ORLEANS, la mise en place des périmètres de protection, l'exploitation d'une nouvelle filière de traitement à l'usine d'eau potable du Val, Document de travail du 02/10/03,
- Chronique des résultats des analyses sur les 10 dernières années.

GENERALITES

Le réseau d'alimentation en eau potable dessert les 112 576 habitants de la ville d'ORLEANS ainsi qu'une partie des communes voisines : ST JEAN le BLANC, ST PRIVE ST MESMIN, ST DENIS EN VAL (fourniture en gros), ST CYR EN VAL (partiellement).

L'alimentation se fait grâce à un ensemble de 6 forages : 3 situés au nord de la Loire (Les Blossières, Pouponnière et Clos des Bœufs), et 3 situés dans le Val d'ORLEANS (Le Gouffre, le Theuriet et le Bouchet).

La majorité de l'alimentation en eau est effectuée par les ouvrages du Val qui représentent 90 % de l'alimentation en eau de la ville. Ils captent sous les alluvions, les calcaires de Beauce, qui sont en relation directe avec des pertes de la Loire.

Les eaux sont traitées à l'usine du Val située à proximité où elles subissent un traitement complexe basé sur l'élimination des teneurs en matières en suspension et en matières organiques. La capacité de traitement est de l'ordre de 30 000 m³/j, avec des pointes à 37 000 m³/j. Une réflexion est en cours pour améliorer la filière de traitement avec l'installation d'un étage de filtration sur charbon actif en grains et l'injection de charbon actif en poudre couplé à une ultrafiltration sur membranes. Cette nouvelle filière permettrait de pallier les problèmes de turbidité, de matières organiques et de pesticides.

Les forages du Nord, représentent les 10 % restant de l'alimentation en eau, et n'alimentent que 3 quartiers (les Blossières, la Madeleine et l'Argonne). Ces ouvrages captent la nappe des calcaires de Beauce mieux protégée naturellement. Les eaux subissent un traitement sommaire basé sur une simple désinfection au chlore pour assurer leur potabilisation sauf pour le captage du Clos des Bœufs où un traitement du fer et du manganèse est aussi nécessaire.

Pour accroître la sécurité d'approvisionnement en eau potable, la Ville s'est équipée :

- de trois forages situés à proximité de la zone d'activités de la Saussaye, permettant un secours totalement indépendant de la ressource principale, à raison de 1250 m³/j en veille et 30 000 m³/j en secours. Ces trois ouvrages sont naturellement bien protégés et sont reliés à l'usine du Val où les eaux subissent un traitement de déferrisation et démanganisation des eaux brutes,

- d'une capacité de stockage de 82 000 m³, qui représente 2 à 3 jours de consommation, répartis en 4 réservoirs à l'usine du Val (capacité totale de 50 000 m³), 1 réservoir à Chaude Tuile (capacité de 21 000 m³), 1 réservoir au château d'eau de La Source de 5000 m³, et 4 réservoirs aux châteaux d'eau d'Ambert, des Blossières, du Clos des Bœufs et de la Pouponnière (capacité de 1500 m³ chacun soit 6000 m³),

-d'une station d'analyse et d'alerte sur la Loire, en amont hydraulique des captages, qui détecte les pollutions de la Loire,

-de détecteurs d'hydrocarbures au niveau des 3 forages du Val, et d'un truitosem à l'usine, qui utilise la truite comme indicateur de dégradation de la qualité de l'eau.

L'ensemble des ouvrages de la Ville (forages, réservoirs, usine de traitement, poste de chloration) ont d'autre part été mis sous alarme.

En 10 ans les volumes mis en distribution ont peu évolué, même si à l'heure actuelle, la tendance est à la baisse.

Année	Volume mis en distribution (m ³)
1992	11 368 067
1993	10 942 722
1994	11 236 318
1995	11 230 846
1996	12 380 724
1997	11 341 649
1998	11 548 188
1999	10 302 219
2000	10 737 302
2001	10 982 179
2002	10 982 170

Volumes produits par forage en 2002 :

Forage	Volume produit (m ³)	Moyenne journalière (m ³ /j)
Bouchet	215 838	593
Gouffre	3 853 996	10 588
Theuriet	4 140 601	11 375
Blossières	161 067	442
Pouponnière	226 335	622
Clos des Bœufs	389 258	1069
F1 Saussaye	829 981	2280
F3 Saussaye	677 124	1860
F4 Saussaye	487 969	1341
Total	10 982 170	30 170

Les volumes prélevés en 2002 sur les forages du Val représentaient donc plus de 8,2 millions de m³ soit près de 75 % des prélèvements totaux.

Les débits horaires des pompes d'exhaure installées sur ces ouvrages sont les suivants :

- forage du Bouchet : 1150 m³/h
- forage du Gouffre : 1050 m³/h
- forage du Theuriet : 900 m³/h

LOCALISATION DES CAPTAGES DU VAL

Les captages se situent au Sud de l'agglomération orléanaise en limite des communes d'OLIVET et de ST CYR en VAL, dans une zone délimitée au Nord par le "Bras de Bou", au Sud par "la Dhuy", affluent du Loiret et à l'Est par la voie rapide qui dessert ORLEANS la SOURCE (Avenue Gaston GALLOUX).

La topographie est plane avec une altitude voisine de 93 à 94 m N.G.F..

CADRE GEOLOGIQUE

A partir de la surface, on trouve les formations suivantes (figure n°1):

- Les alluvions modernes puis récentes comportant des sédiments qui vont de l'argile au galet, en passant par les limons et les sables, et dont les proportions respectives varient d'un endroit à l'autre. Leur épaisseur atteint au maximum une quinzaine de mètres et assez couramment 5 à 10 m,

- Ces alluvions reposent soit directement sur le calcaire de Beauce soit sur les marnes de Blamont qui isolent localement, sur une dizaine de mètres d'épaisseur maximum, les alluvions du calcaire. On peut aussi trouver par endroit des placages d'argile verte de l'Orléanais. La présence de ces horizons marneux ou argileux est aléatoire et dépend de leur érosion par la Loire avant et pendant les périodes de dépôts alluvionnaires. On estime à partir des données plus ou moins précises disponibles sur les forages réalisés dans le Val, que l'on peut les rencontrer sur environ la moitié de sa superficie,

- Le calcaire de Beauce qui comprend deux ensembles de niveaux calcaires, celui de PITHIVIERS et celui d'ETAMPES qui sont séparés par la molasse du Gâtinais. Son épaisseur totale serait ici de l'ordre de 80 m. Le calcaire de PITHIVIERS a été intensément karstifié ce qui se traduit par la présence en surface, de nombreux effondrements dont certains se créent encore actuellement comme en août 1973 ou plusieurs gouffres se sont ouverts en Loire entre JARGEAU et SANDILLON.

CADRE HYDROGEOLOGIQUE

Les alluvions et le calcaire de Beauce constituent un aquifère en équilibre avec la Loire. Cette dernière subit des pertes importantes dont les premières sont signalées en amont de GUILLY à 41 km d'ORLEANS. Environ 10 à 25 m³/s, traverseraient ainsi en permanence le Val d'ORLEANS dont une petite partie seulement ressort à la Source du Bouillon dans le Parc Floral (10 à 20 %). En période de crue de la Loire, les pertes pourraient dépasser les 100 m³/s.

Les différents traçages qui ont été réalisés à partir de la Loire et dont les plus anciens remontent à 1901 mettent en évidence des vitesses de circulation de 150 à 250 m/h. Ainsi une pollution de la Loire parviendrait aux captages en l'espace de deux à trois jours. Les derniers traçages réalisés en avril 1989 ont montré qu'une dilution dans un rapport de 1 à 10 s'est opérée entre les captages et la Loire.

En 1974, des jaugeages de la Dhuy ont aussi permis de constater que cet exutoire de la Sologne perdait plusieurs dizaines de litres par seconde en amont du champ captant de la ville.

Les traçages réalisés en 1992 à partir de six forages ont montré une liaison forte entre le point de "Ligny" et le puits du Bouchet distant de 2 235 m et faible avec le puits du Gouffre, alors qu'aucune relation n'a été constatée avec des points très proches (figure n°2).

L'ensemble des traçages confirme en fait l'extrême hétérogénéité du milieu karstique du Val. Côte à côte peuvent coexister des chenaux fonctionnels de part l'écoulement naturel de la nappe avec des vitesses de circulation élevées, et des zones plus ou moins perméables où ces vitesses sont faibles, exceptées pendant les périodes de pompage. Ainsi la destinée d'une pollution arrivant dans le calcaire va dépendre de sa proximité d'un drain fonctionnel. Plus elle en sera éloignée et plus sa dilution sera importante. On estime que seul 5 à 10 % de la surface du calcaire serait fortement karstifiée. Le risque qu'une pollution se fasse dans une zone où n'existe pas de niveau argileux entre les alluvions et le calcaire, et au droit d'un drain fonctionnel serait alors inférieur à 5 %.

Il faut noter qu'il est des plus vraisemblable que la position des drains fonctionnels change dans le temps en fonction de l'ouverture des gouffres en Loire et de leur fermeture par remplissage de matériaux de granulométrie variable. De même, l'état de la Loire entre les étiages et les crues plus ou moins importantes va modifier notablement les vitesses de circulation dans les différents niveaux de drains.

ENVIRONNEMENT

Il convient de distinguer la zone d'appel des captages qui a été délimitée à partir de l'interprétation de pompages effectués le 30 avril 1974 (figure n°2) de l'ensemble de la zone étudiée et modélisée de 1992 à 1994.

La première s'inscrit grossièrement dans les limites suivantes:

- au sud la D14,
- à l'ouest une ligne passant par le pont Cotelle, la ferme de Bou et les Carmes,
- au nord une ligne passant par les Carmes, le Préau et Cornay,
- à l'est une ligne passant par Cornay, la Dhuy et la ferme de Beauthier,

On note en particulier:

- la voie rapide G. Galloux dont les fossés d'évacuation des eaux pluviales ne sont pas étanches et qui est bordée par plusieurs dolines. En 1996 on dénombrait 200 à 400 véhicules poids lourds par jour dont 11 transportant des matières dangereuses (essentiellement des matières liquides et inflammables et des matières comburantes),

- la voie S.N.C.F. avec les transports de matières dangereuses (environ 1600 tonnes par jour, dont 1450 tonnes de matières inflammables) et les traitements d'entretien (essentiellement des désherbants comme le Pichlorame, le 2-4D, l'aminotriazole, le diuron, l'ethydimuron le glyphosate et le MCPA à raison de 5 à 12 l/ha). Dans les zones de captages déclarés seuls le glufinosate d'ammonium et un surfactant sont utilisés à raison de 5 l/ha,

- la Dhuy qui reçoit les eaux de la station d'épuration de ST CYR en VAL (celle ci devrait à terme être raccordée sur la station d'épuration de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire dont le rejet s'effectue en Loire), des eaux de drainage et de ruissellement de zones agricoles, de voiries, de zones urbanisées et industrielles (Z.I. de la Saussaye) et qui présente des pertes à l'amont du champ captant (14 exutoires d'eaux pluviales ou de drainage ont été recensés en 1996 par ANTEA le long de la Dhuy),

- le bras de Bou qui reçoit des eaux de drainage et de ruissellement des terres agricoles et de voiries,

- les nombreux puits et forages qui captent soit les alluvions seules soit les alluvions et le Calcaire de Beauce et dont l'équipement est généralement déficient (absence de cimentation, tête d'ouvrage proche du sol...). L'inventaire réalisé par ANTEA en 1996 signale l'existence de 75 puits et forages :

- 15 des puits sont abandonnés ou inutilisés et sont à reboucher,
- 53 têtes de puits sont à refaire,
- et 28 forages n'ont pas de cimentation et demanderaient au moins un réaménagement de la tête,

- les stockages d'engrais et de phytosanitaires dont le plus important est celui de la C.A.A.M.H.R.O. à Cornay qui a fait l'objet en 1996 d'une mise en conformité (400 à 450 t d'engrais solides, 15 à 20 m³ d'engrais liquides, 50 à 140 t selon les saisons de produits phytosanitaires dont 40 % solides et 60 % liquides),

- les ouvrages de stockage d'hydrocarbures, engrais ou phytosanitaires (cuves, fosses...):

49 cuves ont été recensées dont seulement 4 conformes à la réglementation. Sur les 45 cuves restantes 31 sont aériennes ou semi-enterrées et 14 sont enterrées. 35 cuves contiennent des hydrocarbures et 10 des engrais ou des produits phytosanitaires. La répartition par classe de capacité est la suivante :

Volume	<1 m ³	de 1 à 5 m ³	de 5 à 20 m ³	de 20 à 40 m ³	Total
Aériennes	10	17	3	1	31
Enterrées	1	4	9	0	14
Total	11	21	12	1	45

- l'activité agricole, maraîchère et fruitière qui génère un transport de produits phytosanitaires et d'engrais avec les risques de déversement induits. Une convention tripartite entre la Ville d'Orléans, la Chambre d'Agriculture et la Lyonnaise des Eaux France a d'ailleurs été signée le 1^{er} décembre 1999 pour établir un code de bonnes pratiques agricoles à destination des agriculteurs.

Sur l'ensemble de la zone étudiée qui s'inscrit entre:

- la Loire au Nord,
- Jargeau et Férolles à l'Est,
- Saint-Denis-en Val à l'Ouest,
- le tracé de la Dhuy et la Marmage au Sud.

On peut retenir en particulier:

- l'activité agricole (pépinières, maraîchages, arboriculture, culture de maïs et céréales,...) avec ses 1 200 t d'engrais, 120 t de phytosanitaires épandus chaque année, la multitude de petits stockages et les transports que cela impliquent. L'inventaire des pratiques réalisé dans le cadre de la convention tripartite montre l'existence de 47 exploitations agricoles réparties en 4 types de productions : maraîchage sous serre, pépinières, arboriculture et culture de plein champ. L'utilisation des produits phytosanitaires privilégiait 7 matières actives : atrazine, simazine, diuron, isoproturon, alachlore, oxadixyl et glyphosate.

- l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes avec en particulier l'oxadizon, le glyphosate, le diuron, la therbuthylazine et l'oxadixyl sur les 66 matières actives inventoriées. A noter que dans le plan communal de désherbage appliqué par le service espaces verts de la Ville d'Orléans, l'utilisation des produits phytosanitaires est proscrite dans les périmètres de protection rapprochée
- l'érosion et le lessivage des terres agricoles dont l'exutoire est la Dhuy, la Marmagne (affluent de la Dhuy) et le Bras de Bou,
- l'existence de près de 250 points d'eau dont plus de la moitié (≈ 150) est exploitée pour l'agriculture avec plus de 6 millions de m³/an,
- les rejets des eaux usées traitées de SANDILLON et de DARVOY dans la Marmagne, mais qui devraient s'effectuer en Loire d'ici fin 2003,
- les eaux pluviales de toutes les communes qui ont pour exutoire direct la Dhuy ou ses affluents.

DONNEES SUR LES CAPTAGES

géologie et technique

On trouvera en annexe 1 un extrait du rapport 74 SGN 212 BDP de M.CAUDRON et N.DESPRESZ concernant les données géographiques, géologique et technique sur les trois captages. On retiendra pour chacun les éléments synthétiques suivants:

Puits	Gouffre	Theuriet	Bouchet
Indice BSS	398-2X-0007	398-2X-0006	398-2X-0009
Date de réalisation	1 878	1 894	1 963
Profondeur	26,14 m	17 m	25 m
Alluvions de	0 à 7,58 m	0 à 7,35 m	0 à 8,50 m
Hauteur cimentée	4 m	2 m	3 m (7,50 m à 10,5 m)
Débit aux essais (m ³ /h)	1 050	1 700	1 000
Rabattement	2,90 m	0,30 m	0,50 m
Débit spécifique (m ³ /h/m)	362	5 666	2 000
Débit exploités (m ³ /h)	1 050	900	900
Rabattement	4,88 m	0,26 m	0,46 m
Débit spécifique (m ³ /h/m)	215	3 400	1 950

On notera que les puits du Gouffre et de Theuriet captent partiellement les alluvions. L'aquifère principal exploité est celui du calcaire de Pithiviers.

Les débits spécifiques rencontrés correspondent à un milieu très karstifié. En effet le débit spécifique moyen calculé sur 143 ouvrages exploitant la nappe dans le Val est de 20 m³/h/m.

Qualité

La figure n°3 montre les variations de plusieurs paramètres observés par l'Université d'Orléans de 1979 à 1984 sur la Loire et la Source du Bouillon. Il confirme la relation étroite qui existe entre la nappe du Val et le fleuve.

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de quelques paramètres caractéristiques obtenus pour quelques analyses de 1990 à 1993 sur les trois captages.

Puits	Gouffre			Theuriet			Bouquet		
	23/4/90	12/3/91	16/3/93	16/1/90	12/3/91	16/3/93	16/1/90	12/3/91	16/3/93
Dates									
Température	11,9	10,4	10,3	12	11,7	11,4	10,3	10,2	10,1
O ₂ dissout	2,4	4,9	7,3	6	4,7	5,9	4,5	4,2	7,3
Turbidité	4,3	2,7	0,6	1,1	1,5	0,6	1,6	6,6	0,7
Conductivité	300	282	307	329	310	326	313	278	302
PH	7,75	7,8	7,92	7,83	7,66	7,82	7,76	7,77	7,93
Calcium	36,1	40,7	37,5	46	42,8	42,5	40,8	39,1	39,3
Magnésium	4,4	4,5	5,8	5,9	4,8	6	5,6	4,5	5,8
Sodium	11,6	10	14,8	13,4	10,4	14	13,8	10	14,8
Potassium	3,3	3,3	3,7	3	3,1	3,6	3,3	3,3	3,7
Chlorures	15,5	15	18	18	15,5	18	18	15	17,5
Sulfates	16,5	17	21	27,5	17,5	21,5	26	17	21
Hydrogène-carbonates	114,7	122	136,6	141	131,7	142,7	135	122	133
Nitrates	7,5	14,5	14,5	13	13,5	18	11	12,5	14

On trouvera également en annexe 2 les résultats des principales analyses réalisées sur les captages depuis 1995. La comparaison de ces valeurs pour des prélèvements effectués le même jour montrent une minéralisation légèrement plus élevée pour le puits du Theuriet que pour les deux autres, qui est visiblement liée une teneur plus élevée en nitrates. L'eau prélevée sur ce puits est aussi plus chaude en hiver et plus froide en été que sur les deux autres puits du Val.

Cette observation avait déjà été faite en 1994 et confirme que le puits Theuriet exploite des eaux qui bénéficient d'un temps de séjour plus long dans la nappe.

La présence d'atrazine, de déséthylatrazine, de terbutylazine, de diuron, et d'oxadixyl est régulièrement observée à des teneurs qui peuvent dépasser les 0,1 µg/l.

A noter par ailleurs la présence permanente de coliformes fécaux, de streptocoques ainsi que de parasites de types giarda et cryptosporidium en particulier sur le puits du gouffre.

A signaler l'arrêt de l'exploitation du puits Theuriet en 1995 due à une pollution accidentelle par des hydrocarbures qui auraient été déversés dans ou à proximité immédiate de l'ouvrage.

Une recherche portant sur plusieurs paramètres polluants tels que nitrates, pesticides organochlorés, hydrocarbures et métaux lourds a été faite sur une quinzaine de forages agricoles qui ont montré que :

- les teneurs en nitrates étaient souvent faibles (moins de 25 mg/l dans les 2/3 des points d'eau). Les teneurs élevées sont plutôt rencontrées dans les ouvrages peu profonds ou mixtes (captant à la fois les alluvions et le calcaire),

- les pesticides sont systématiquement présent sur les trois forages analysés,
- les métaux lourds sont absents sur les 4 forages analysés

Traitement

Les eaux prélevées présentant une turbidité importante, subissent un traitement complet comparable à celui d'un prélèvement d'eau de surface avec préoxydation, floculation, clarification, filtration, stérilisation à l'ozone et post chloration.

Cependant cette filière ne permet pas de respecter en permanence les limites de qualité réglementaire imposées par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 notamment vis à vis de la turbidité, des matières organiques, des germes et des pesticides. Une amélioration du traitement est prévue avec en particulier l'introduction d'une filtration sur charbon actif en grains et d'une ultrafiltration sur membranes associée à du charbon actif en poudre.

Modélisation

La zone d'étude (65 km²) a été modélisée à l'aide d'un modèle tricouche à mailles carrées de 250 m de côté. Les paramètres suivants ont été retenus pour son calage:

- débit moyen prélevé en régime permanent :	
par les captages du Val	1010 m ³ /h
par les autres captages (AEP, irrigation)	4500 m ³ /h
- perméabilité moyenne des alluvions	1 à 12.10 ⁻³ m/s
- porosité	10 %
- vitesse dans les alluvions	0,3 à 4 m/j
- perméabilité moyenne du calcaire	0,5 à 3.10 ⁻³ m/s
- porosité	1 à 15 %
- vitesse dans le calcaire hors chenaux	17 à 100 m/j
- vitesse maximum dans les chenaux	2 500 m/j
- coefficient d'emmagasinement	1 à 2.10 ⁻³

Il a montré que la zone d'appel des captages d'eau potable couvrirait la totalité de la zone d'études. La concentration maximale aux captages d'une pollution arrivant dans la nappe dans les conditions les plus défavorables (absence d'écran et présence d'un karst), serait donnée par la formule :

$$C_{\max} = (1\ 400 \cdot 10^{-5} \text{ um/m}^3)/d$$

avec d distant du point de pollution en m
um unité de masse

Le temps de réaction toujours dans le cas le plus défavorable serait :

$$T_a = 30 \cdot d / 14\ 000 \text{ en heures}$$

Ainsi une tonne de polluant déversé directement dans un karst à deux kilomètres des captages arriverait en près de quatre heures à une concentration de 70 mg/l environ.

Le modèle montre d'autre part qu'en période de pompage agricole les vitesses de circulation sont augmentées et que par conséquent une pollution arrivera plus rapidement aux captages. La figure n°4 donne les trajectoires calculées dans les alluvions et le calcaire. On remarque qu'elles proviennent essentiellement de la région de DARVOY-JARGEAU, du Sud ainsi que de l'aval de SANDILLON.

PERIMETRES DE PROTECTION

LOIRE

La station d'alerte placée en rive droite à St DENIS de l'HOTEL permet de disposer d'un temps d'intervention de deux à trois jours en cas de pollution déclarée de la Loire, de dépassement des seuils de détection (minimum 10 fois la norme) ou de comportement anormal des truites du Truitosem.

Il apparaît par conséquent pas nécessaire de prévoir un périmètre de protection à ce niveau. Il conviendrait cependant de s'assurer du fonctionnement d'un plan d'alerte pour tout déversement susceptible de se produire depuis le pont de CHATEAUNEUF sur LOIRE jusqu'à ST DENIS en VAL.

VAL

Périmètres de protection immédiate

Puits du Gouffre : La ville d'ORLEANS dispose d'un terrain dont les dimensions approximatives sont de 50 m x 70 m (figure n°5). L'accès du personnel du parc floral situé en rive gauche de la Dhuy se fait par l'intermédiaire d'une passerelle et emprunte la partie ouest de ce terrain. Cet accès devra contourner le périmètre de protection immédiate dont la dimension sera approximativement de 50 m sur 60 m.

Ce périmètre sera clos. Son accès ne sera autorisé que pour les activités du service d'eau. Aucun dépôt n'y sera possible et son entretien sera assuré sans utilisation de produits fertilisants ou phytosanitaires.

On note l'existence d'un effondrement dans le cours de la Dhuy juste en amont de la passerelle. Celui-ci ne serait pas en relation directe avec le puits d'après les résultats d'une coloration (dixit M MAGNY).

Puits Theuriet : Le puits ne bénéficie actuellement que de la protection du local dans lequel il est implanté. Il conviendra de clore les parcelles EI 26, EI 27 et une partie de la parcelle EI 24 de manière à aménager une surface d'environ 60 m de côté (figure n°6). Le "Chemin du Petit Bou" qui borde le local devra être déplacé et contourner le périmètre à l'ouest.

Les mêmes contraintes que pour le puits du Gouffre sont applicables dans ce périmètre.

Puits du Bouchet : ce puits est situé dans un enclos de 60 m x 70 m dont la surface a été cimentée. L'effondrement qui s'était ouvert à une trentaine de mètres à l'est du puits a ainsi été recouvert (figure n°7).

Les mêmes contraintes que pour les périmètres précédents sont ici applicables.

Périmètres de protection rapprochée

Les différents traçages réalisés dans le val à partir de forages situés à proximité des trajets supposés des drains karstiques principaux ont montré que la probabilité qu'une pollution importante arrive dans un drain fonctionnel était très faible. Compte-tenu de la disparité des vitesses, une pollution lointaine a quasiment autant de chance d'arriver rapidement aux captages qu'une pollution immédiate. Il apparaît aussi peu probable que les trois ouvrages subissent la même pollution simultanément et même l'un après l'autre.

Compte-tenu du fait que les plus grands risques de pollution sont constitués par la voie rapide G. GALLOUX, la voie S.N.C.F. et les dépôts d'engrais et de produits phytosanitaires de C.A.A.M.H.R.O., il est proposé de retenir comme périmètre rapproché une zone dont la surface couvre largement la zone d'appel déterminée expérimentalement par N. DESPREZ en avril 1974 (figure n°8). Pour les débits d'exploitation actuels (3100 m³/h sur les trois captages), elle correspond à quelques % du débit d'alimentation de la nappe par la Loire en situation de basse eaux et à moins de 1 % en période de hautes eaux. La figure n°9 précise ces limites sur un assemblage du fond cadastral. 1 kg de polluant déversé directement dans un drain karstique fonctionnel en périphérie de ce périmètre, arriverait en 4 h minimum aux captages à une concentration maximale de 70 µg/l.

Dans ce périmètre, il est préconisé d'interdire:

- le transport de produits dangereux ou polluants sur l'Avenue G. GALLOUX,
- la création de toute excavation restant ouverte et non étanche. Le projet de création d'un bassin de décantation des eaux de la Dhuy à la confluence avec le "Bras de Bou" apparaît ici difficilement conciliable avec la protection des captages,
- la pose de canalisations d'hydrocarbures liquides,
- les dépôts d'ordures et autres déchets,
- l'épandage de boues issues de station d'épuration, de matières de vidanges ou de lisiers,
- les stockages de produits polluants,
- la création de nouveaux forages ou puits.
- toute nouvelle installation classée. Les installations non classées mais susceptibles de présenter un risque de pollution, seront soumises à autorisation.

Par ailleurs, il sera demandé à la S.N.C.F. de rechercher pour le traitement des voies, l'utilisation de produits biodégradables aux doses homologuées et agréés par le maire.

Dans le cas où le doublement de la voie G.GALLOUX se réalisait, l'évacuation des eaux pluviales devra se faire par fossés étanches et concerner aussi l'existant. Les bassins tampons et de décantation seront étanches et dotés de dispositifs de déshuilage. Ils seront équipés de vannes afin d'arrêter tout rejet dans le milieu en cas de déversement accidentel. Les mêmes contraintes seront appliquées pour tout nouveau projet de voirie.

Pour les stockages existants de produits liquides (fuel, engrais, phytosanitaires,...), ils devront être munis de cuves de rétentions de capacité égale à la capacité stockée. Pour les stockages solides existants, ils seront placés sur une aire étanche, couverte. Toutes dispositions seront prises pour qu'en cas d'incendie, aucun produit ne s'écoule vers la nappe.

Les forages existants et exploités seront contrôlés pour s'assurer de l'étanchéité de leur tête à l'intrusion de toute eau de ruissellement. Les têtes défectueuses seront aménagées en conséquence. Les forages non exploités seront rebouchés ou à défaut, l'aménagement des têtes sera fait pour assurer leur étanchéité. La suppression des captages se fera en retirant progressivement leur tubage pour éviter tout éboulement avec :

- un comblement sur toute la hauteur du calcaire moins 1 m, par du gravillon de Loire,
- une cimentation des alluvions et de la partie supérieure du calcaire.

Le problème de l'aqueduc se pose. Il constitue une structure drainant implantée au toit de la nappe qui peut accélérer l'arrivée d'une pollution au niveau du puits Theuriet. Il est proposé que la surface acquise par la ville d'ORLEANS soit retirée de la culture et transformée en zone boisée ou, à défaut, en prairie naturelle. Une bande enherbée d'une dizaine de mètres de large sera maintenue le long de l'Avenue G.GALLOUX pour permettre le curage rapide de tout produit déversé accidentellement.

Un inventaire minutieux sera fait de tous les effondrements existants, visibles ou comblés, situés à proximité des voies de circulation. Il sera vérifié qu'aucun écoulement superficiel n'y abouti ou qu'aucun dépôt n'y soit fait. Les propriétaires et exploitants des terrains seront tenus d'avertir l'usine des eaux de tout déversement accidentel qui se produirait à proximité immédiate.

Périmètre de protection éloignée

Celui-ci sera constitué par la zone d'étude. Il apparaît souhaitable que les dispositions suivantes y soit prises:

- la réalisation de tous forages quelque soit leur débit sera soumise à autorisation et devra prévoir dans tous les cas, une cimentation sur toute la hauteur des alluvions jusqu'au toit du calcaire.
- le rejet des réseaux d'eaux pluviales dont l'exutoire est la Dhuy ou ses affluents, ne se fera qu'après passage dans des bassins tampons munis d'un dispositif de déshuilage.

- Dans le cas d'une concrétisation du projet routier ou autoroutier traversant le Val, une étanchéité des fossés devra être prévue.
- Les dépôts d'ordures existants seront fermés et recouverts d'une couverture étanche pour éviter leur lessivage.

La législation sera par ailleurs strictement respectée.

PLAN D'ACTION

Un plan d'action devra être étudié avec les partenaires locaux pour établir sur toute l'étendue des périmètres :

- une convention avec la profession pour un code de bonnes pratiques agricoles, avec en particulier la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau qui traversent le val et la gestion des fonds de cuves des pulvérisateurs,
- un protocole pour l'utilisation des captages existants afin piéger une pollution de la nappe signalée dans le Val,

et pour mettre en place:

- un dispositif de suivi de 5 à 10 forages situés à l'amont du périmètre rapproché. Le choix des points pourrait être fait à partir de mesures rapprochées concernant en particulier la température la turbidité, la conductivité et l'oxygène dissout dont la chronique permettrait de retenir les ouvrages les plus susceptibles d'être liées à des drains fonctionnels. Une confirmation pourra être donnée par traçage. Une recherche de pesticides sera faite tous les cinq ans sur ces ouvrages et en cas de pollution accidentelle dans le Val la recherche du produit polluant pourra être faite à partir de prélèvements effectués à une fréquence élevée (prélèvements automatiques).

- un service de contrôle et de suivi des actions menées avec bilan annuel.

En cas de pollution de La Dhuy il conviendra d'arrêter les pompages sur le puits du Gouffre.

CONCLUSION

Les captages du Val sont alimentés par un mélange d'eau de la Loire et de la nappe des calcaires qui est en relation étroite avec celle des alluvions sus-jacentes. L'hétérogénéité du système karstique et ses relations avec la Loire créent une grande diversité dans les vitesses de circulation souterraine. Les chenaux fonctionnels directement liés à la Loire, autorisent ainsi des vitesses qui atteignent 250 m/h alors qu'elles peuvent être très faibles voire nulles à quelques mètres de distance dans la matrice calcaire. Leur surface représente cependant moins de 5% du Val et la présence d'un niveau argileux, s'intercalant entre les alluvions et le calcaire, réduit encore de moitié les chances, pour une pollution, d'y pénétrer.

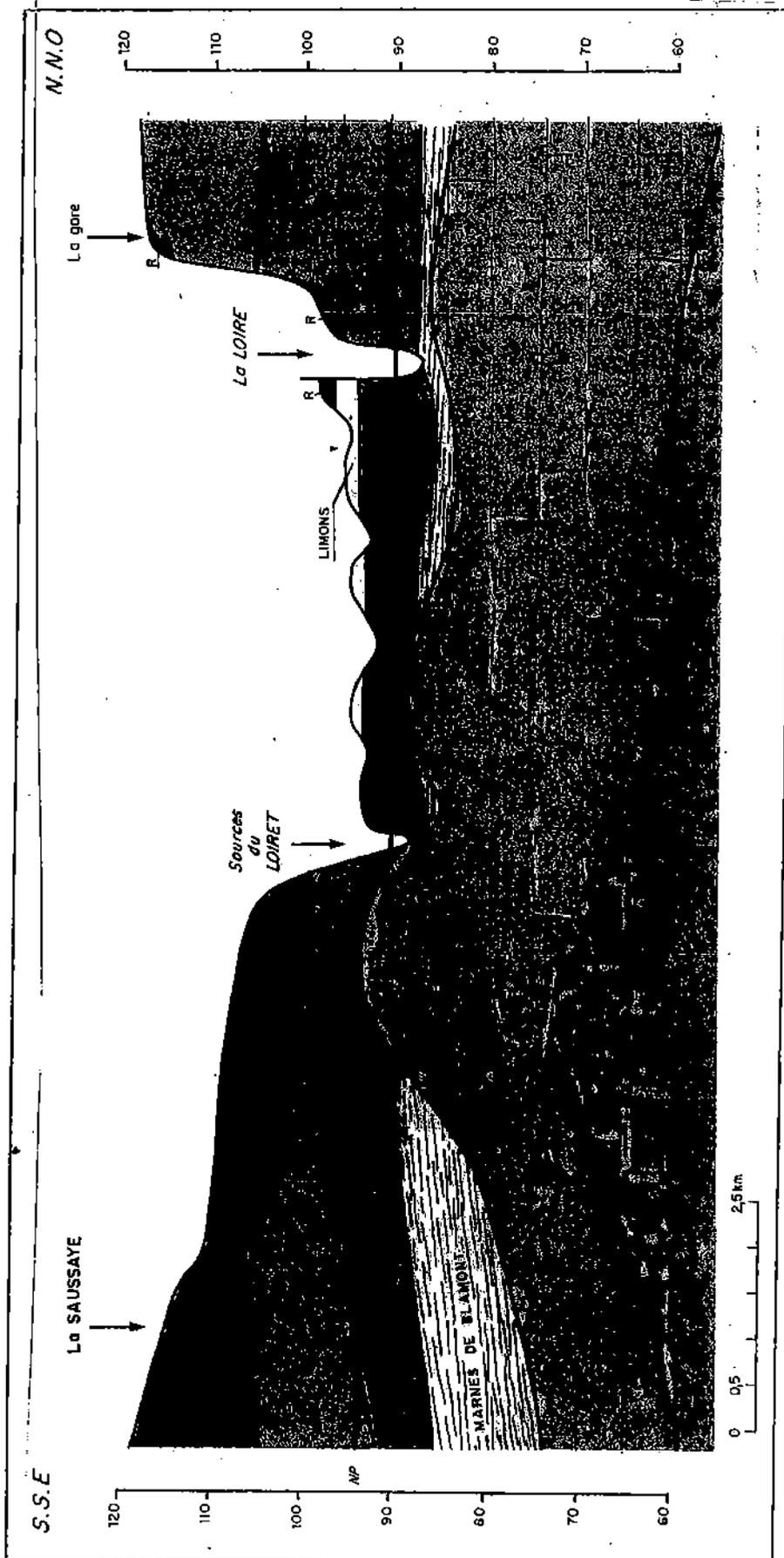
Les périmètres proposés tiennent compte de la faible probabilité pour une pollution d'arriver à une concentration importante, dans un drain fonctionnel et simultanément à tous les captages. Le dispositif de secours constitués par les 1 200 m³/h disponibles sur la commune de ST CYR en VAL et les 50 000 m³ de réserve d'eau traitée permettent par ailleurs de satisfaire pendant plusieurs semaines les besoins de la ville en cas de pollution avérée des captages.

Le périmètre rapproché présente ainsi une extension limitée, mais englobe les activités et les infrastructures qui présentent actuellement le plus de risques pour les captages A.E.P.. La mise en oeuvre d'un plan d'action doit permettre d'autre part, de réduire au maximum les risques de pollution accidentelle. Il apparaît aussi important qu'une information régulière de la population et des différents acteurs locaux soit faites sur les actions menées.

JEAN-CLAUDE SCHMIDT



HYDROGEOLOGUE AGREE



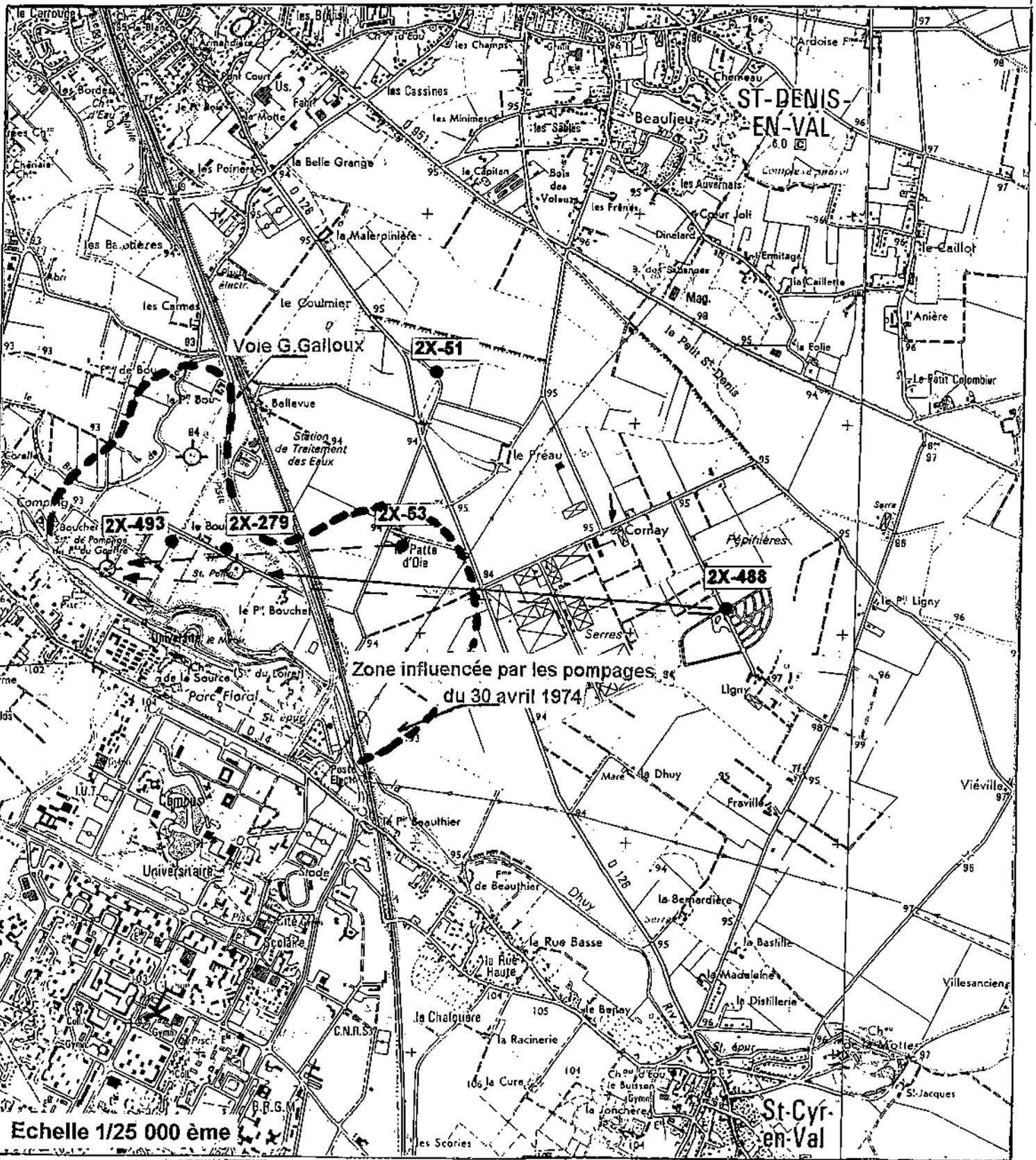
ORLÉANS - ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Coupe géologique schématique du Val d'Orléans

VILLE D'ORLEANS

Captages du Val

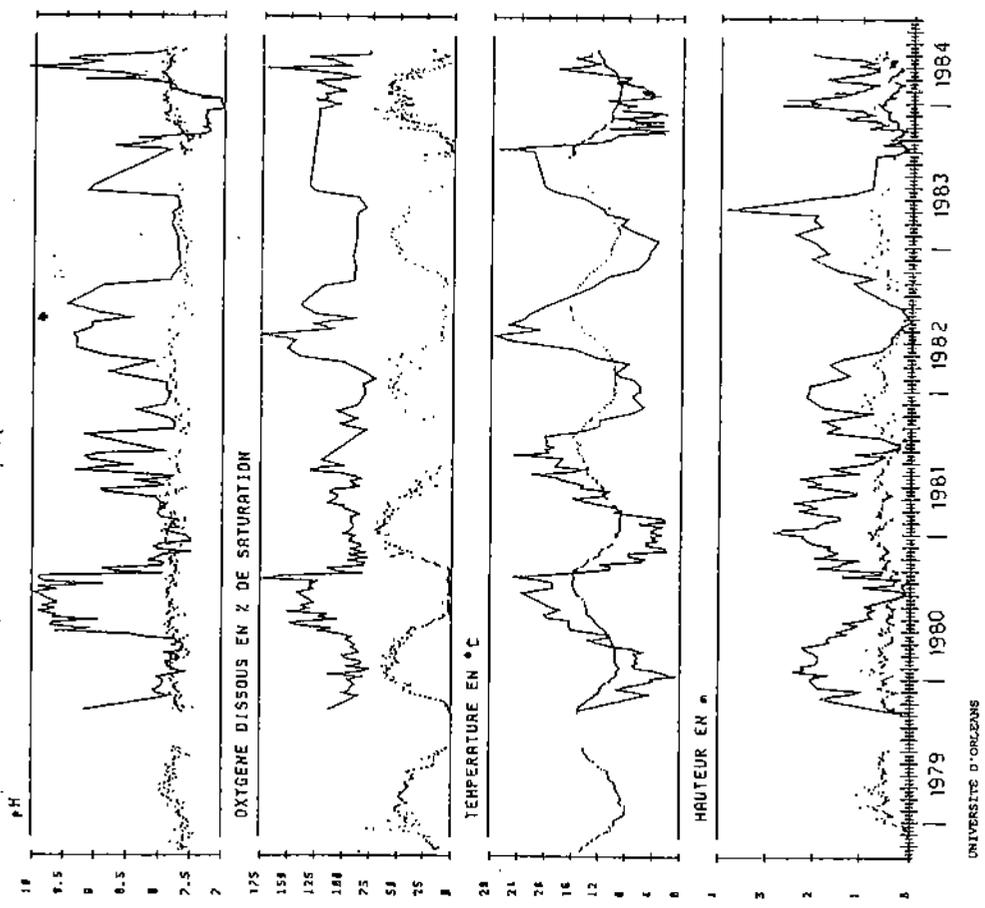
Tracés

- ← Liaison forte
- ← Liaison moyenne à faible



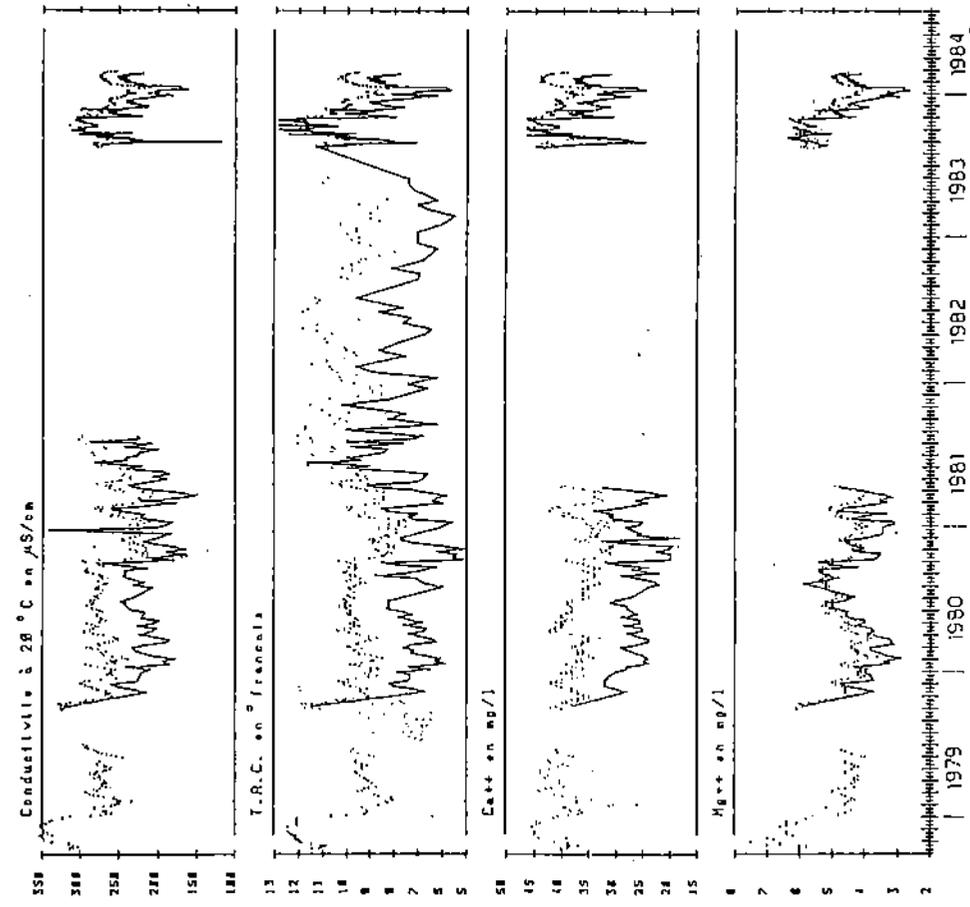
PHYSICO-CHEMIE DE LA LOIRE ET DU BOUILLON
1978-1984

Bouillon : Loire :



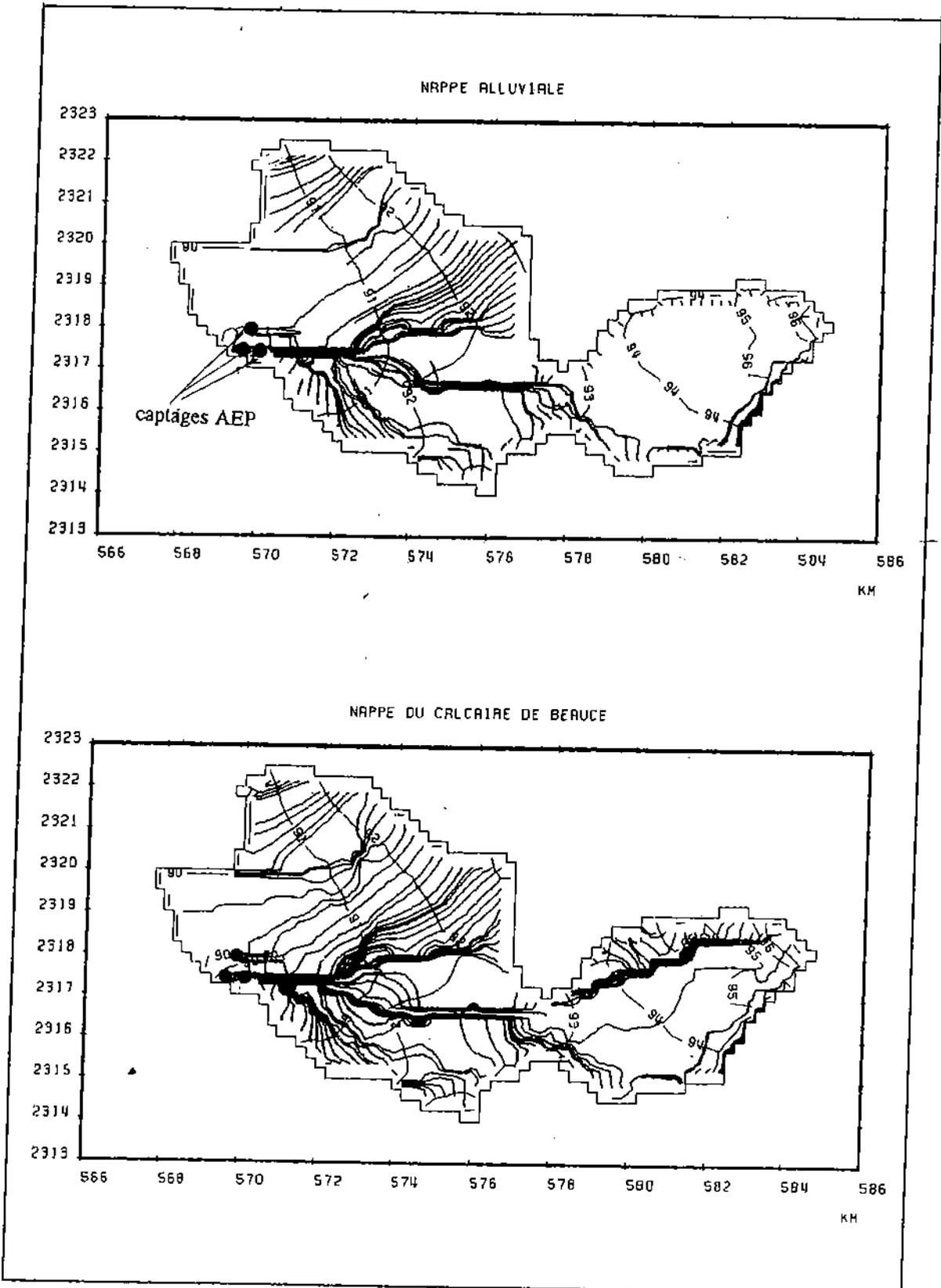
UNIVERSITE D'ORLEANS

PHYSICO-CHEMIE DE LA LOIRE ET DU BOUILLON
1978-1984



UNIVERSITE D'ORLEANS

FIGURE N°3
VILLE D'ORLEAN
Captages du Val



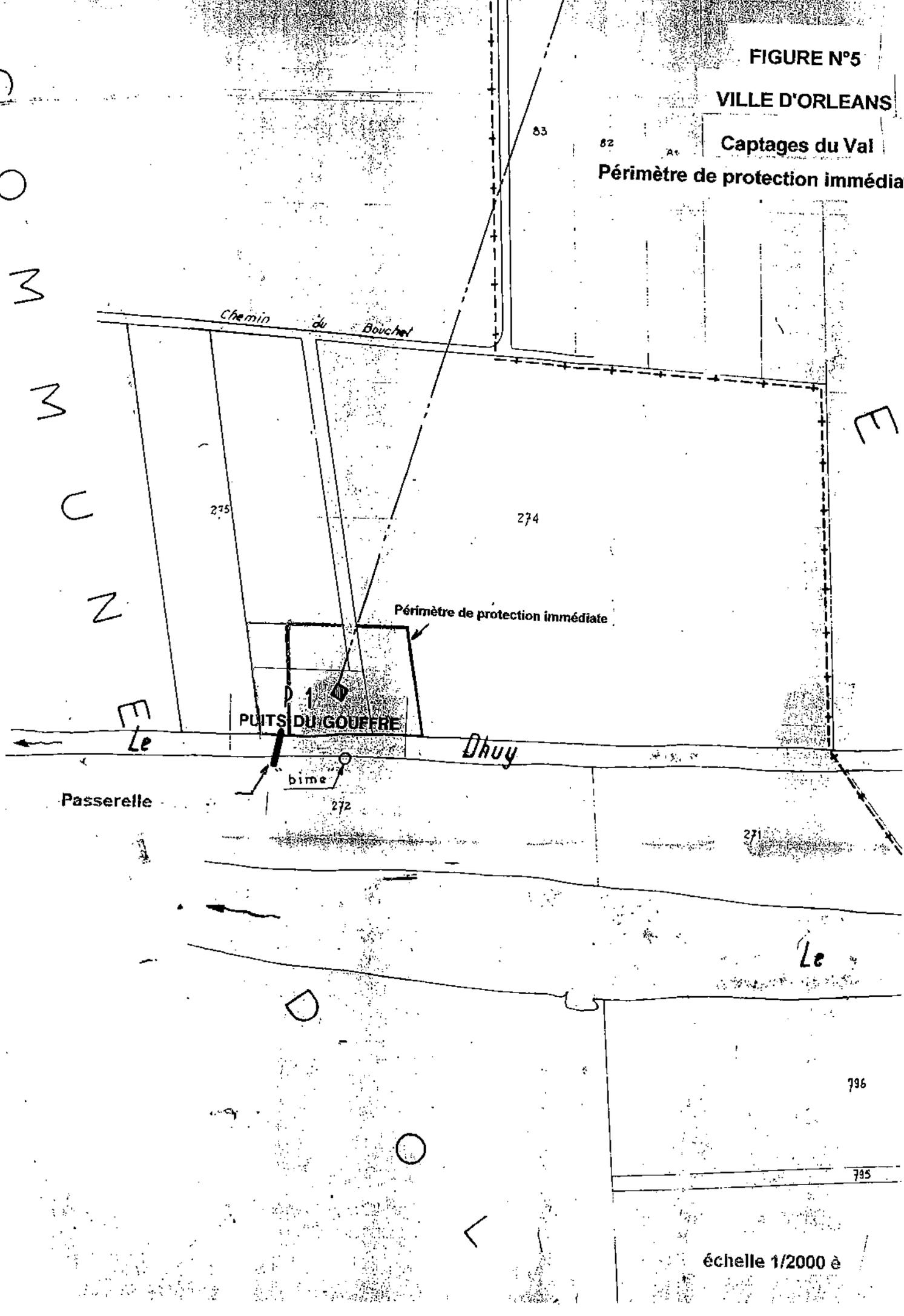
ORLÉANS - ALIMENTATION EN EAU POTABLE
Trajectoires sans pompages agricoles

FIGURE N°5

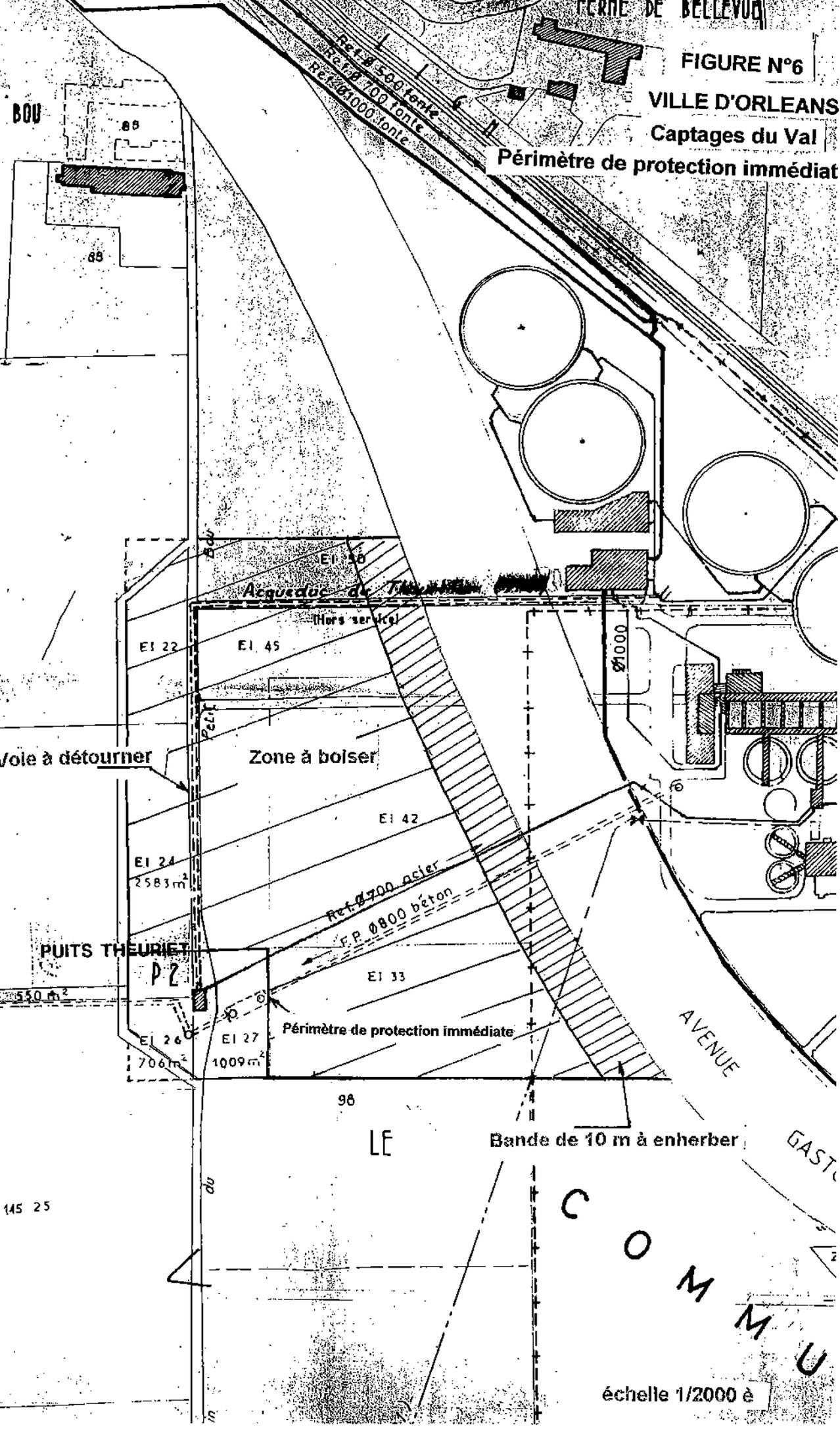
VILLE D'ORLEANS

Captages du Val

Périmètre de protection immédiate



TERME DU PETIT BOU



87.1

85

EI 48

Acqueduc de Theuriet

(hors service)

EI 22

EI 45

Voie à détourner

Zone à boiser

EI 42

EI 24

2583 m²

Ref. Ø 700 asier

R.P. Ø 800 béton

PUITS THEURIET

P2

EI 33

Périmètre de protection immédiat

EI 26

706 m²

EI 27

1009 m²

96

LE

Bande de 10 m à enherber

AVENUE

GASTO

145 25

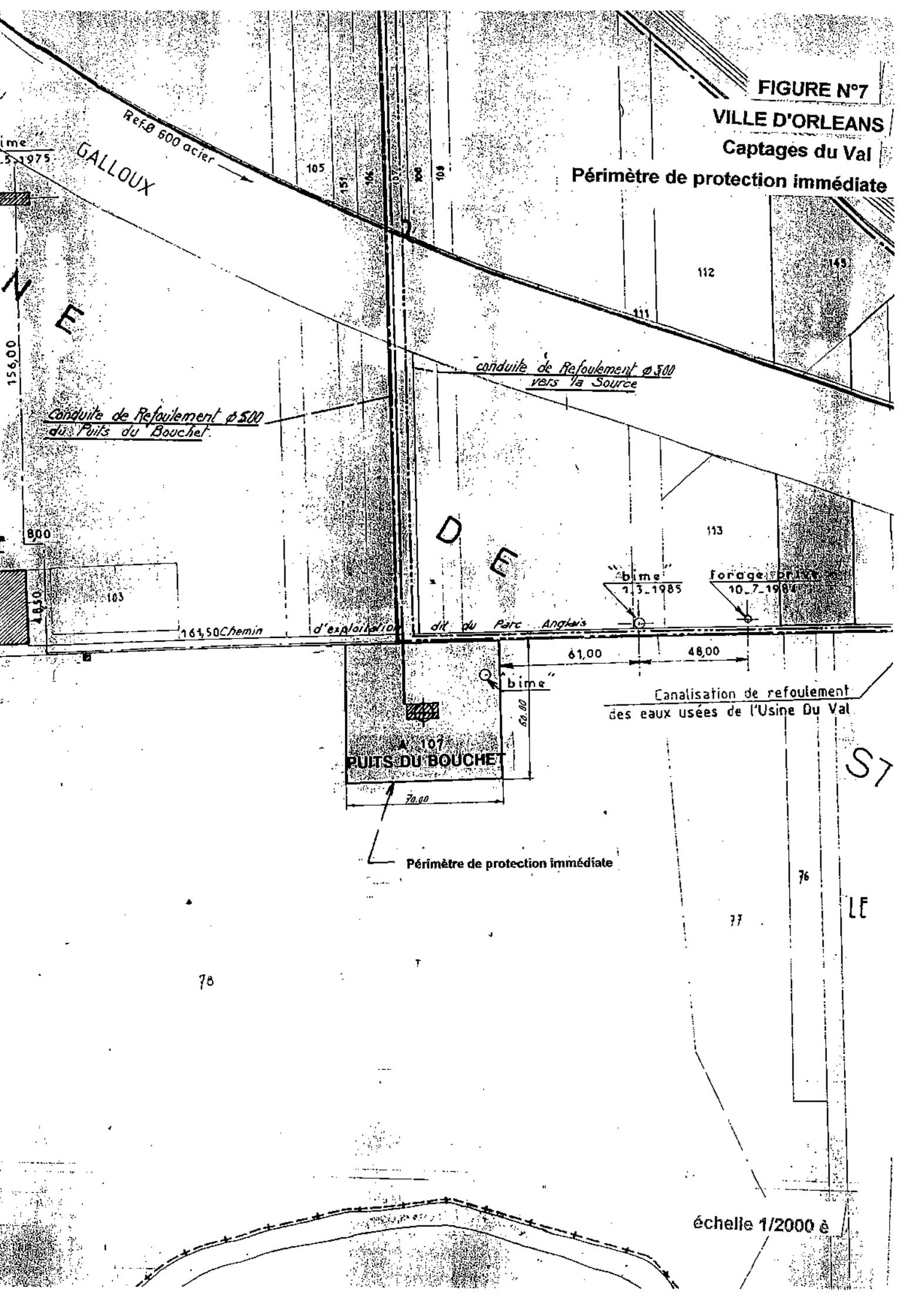
C O M M U

échelle 1/2000 è

FIGURE N°7

VILLE D'ORLEANS
Captages du Val

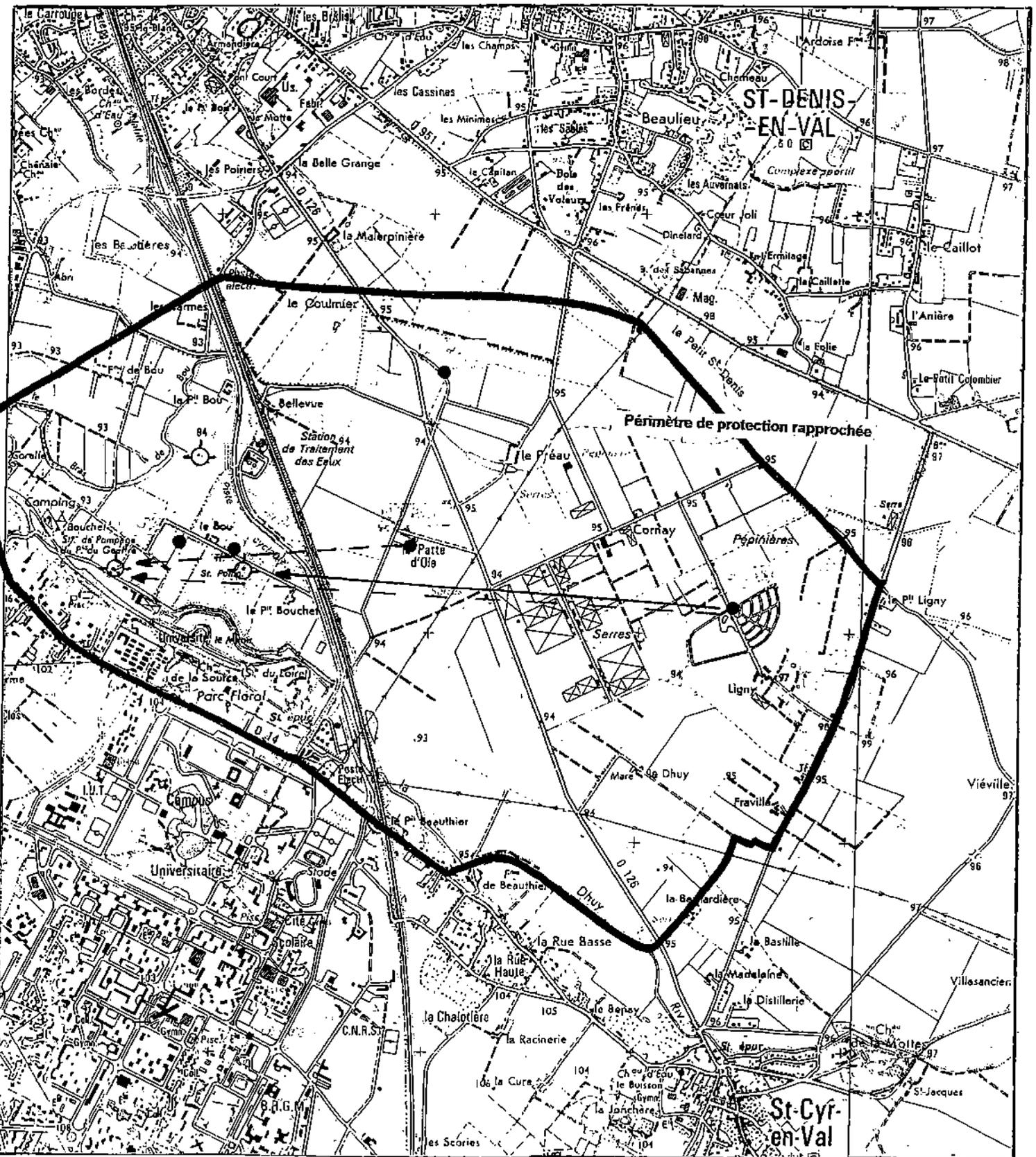
Périmètre de protection immédiate



échelle 1/2000 à

Captages du Val
Périmètre de protection rapprochée

FIGURE N°8
VILLE D'ORLEANS



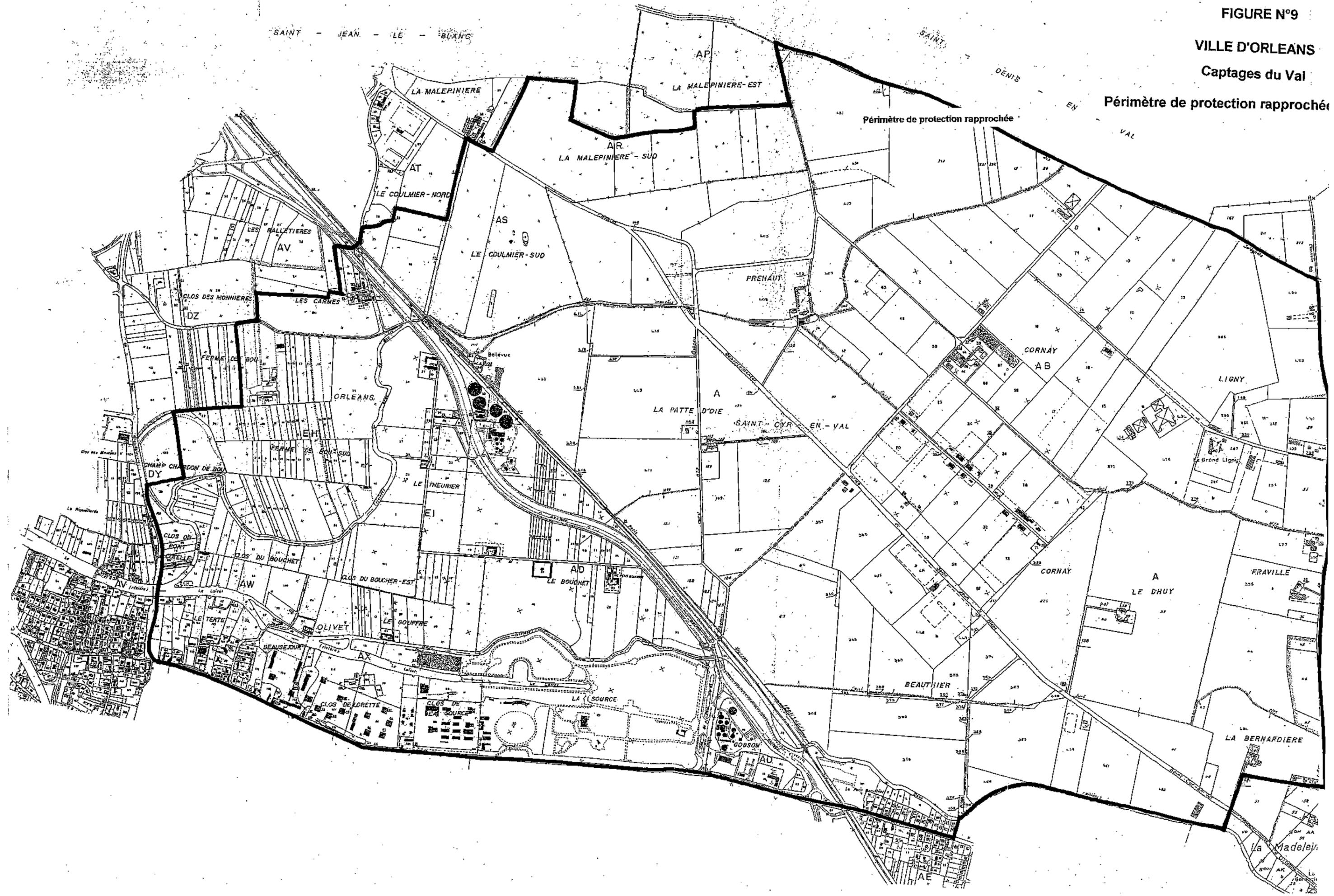
Echelle 1/25 000 ème

FIGURE N°9

VILLE D'ORLEANS

Captages du Val

Périmètre de protection rapproché



Jean Claude SCHMIDT
Hydrogéologue Agréé

DIRECTION ENVIRONNEMENT SANTE
23 DEC. 2003
COPIE A: NB

Mairie d'ORLEANS
Direction de Environnement,
Santé, Hygiène et Qualité de la Vie
45 040 ORLEANS

RECUTÉ
22 DEC. 2003
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES
Attention de Mme Sandrine LEON

Objet : Actualisation des périmètres de protection
Forages de la Ville d'Orléans

Leves-le 18 décembre 2003

MAIRIE D'ORLEANS
22 DEC. 2003

Monsieur le Maire,

Vous m'avez demandé de préciser pour quels débits horaires, journaliers, mensuels et annuels était dimensionnés les différents périmètres de protection. Je tiens avant tout à signaler que les périmètres de protection sont principalement dimensionnés pour réduire le risque de pollution accidentelle dans une zone rendu sensible par le prélèvement effectué. Son extension ne correspond pas à l'ensemble du bassin d'alimentation mais est généralement limitée à un temps de transfert qui permet à la collectivité de prendre toutes les dispositions en cas d'introduction d'un polluant en périphérie du périmètre.

Pour les **captages du Val**, compte tenu des vitesses de circulation constatées dans différents chenaux karstiques (150 à 250 m/h) qui permettrait à une pollution de la Loire d'atteindre les captages en 2 ou 3 jours, il a été préféré un dimensionnement de périmètre sur un temps de réaction d'au moins 4 heures au débit maximum d'exploitation actuel soit 3100 m³/h. Donner dans ce contexte un volume journalier, mensuel ou annuel ne correspondrait à rien au regard des 10 à 100 m³/s qui transitent en permanence dans la nappe en provenance de la Loire.

Pour les **captages de la Saussaye** les périmètres ont été proposés pour un temps de transfert de l'ordre de 2 mois au débit total en continu de 1 250 m³/h sur les 3 ouvrages. Les volumes journaliers et mensuels sont donc de l'ordre de 25 000 m³/j et 750 000 m³/mois sur cette durée.

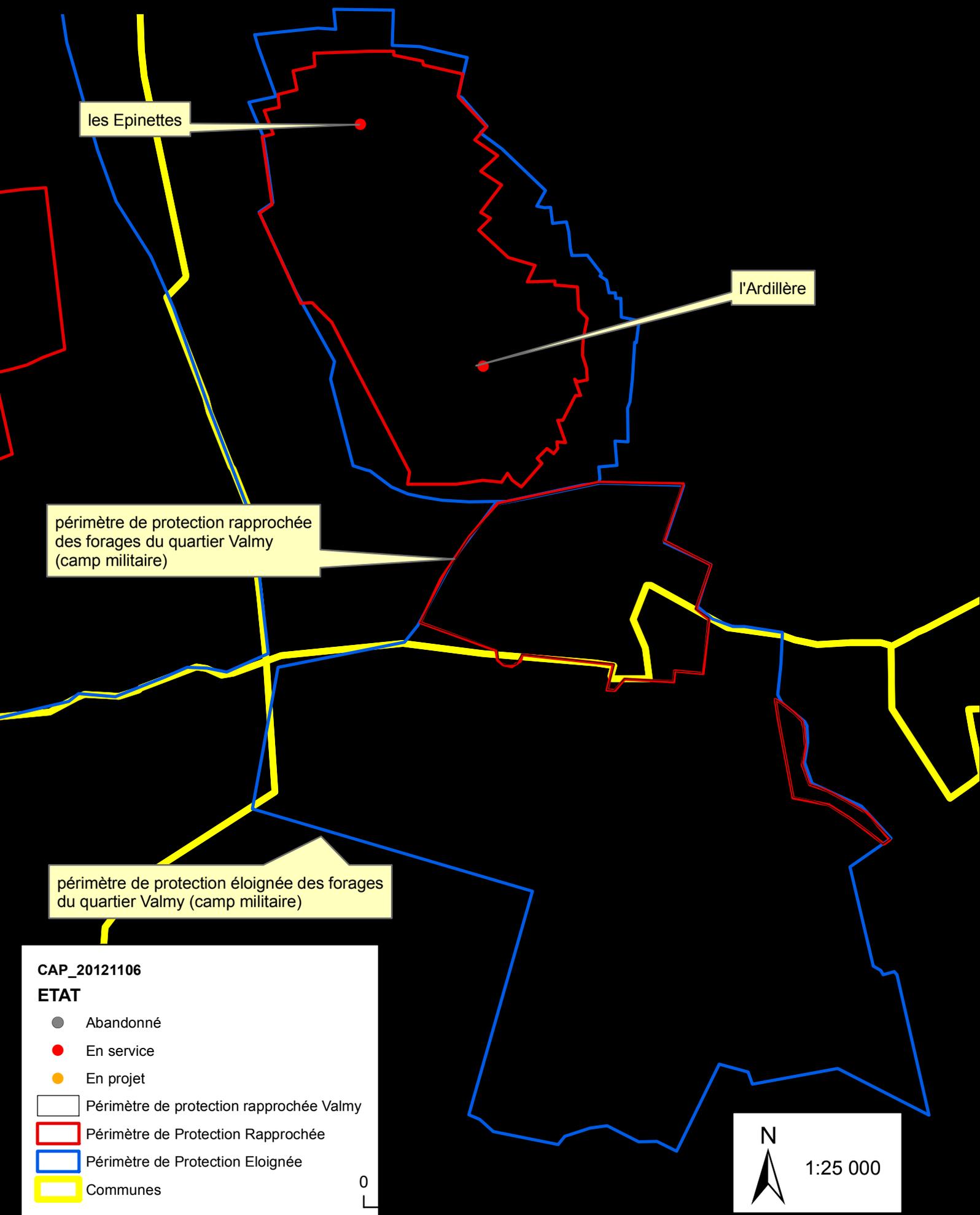
Pour les **captages Nord** les périmètres ont été proposés pour un temps de transfert de l'ordre de 100 jours à 100 m³/h pour chacun des forages soit des volumes journaliers de 2000 m³/j et mensuels de 60 000 m³/mois sur cette durée.

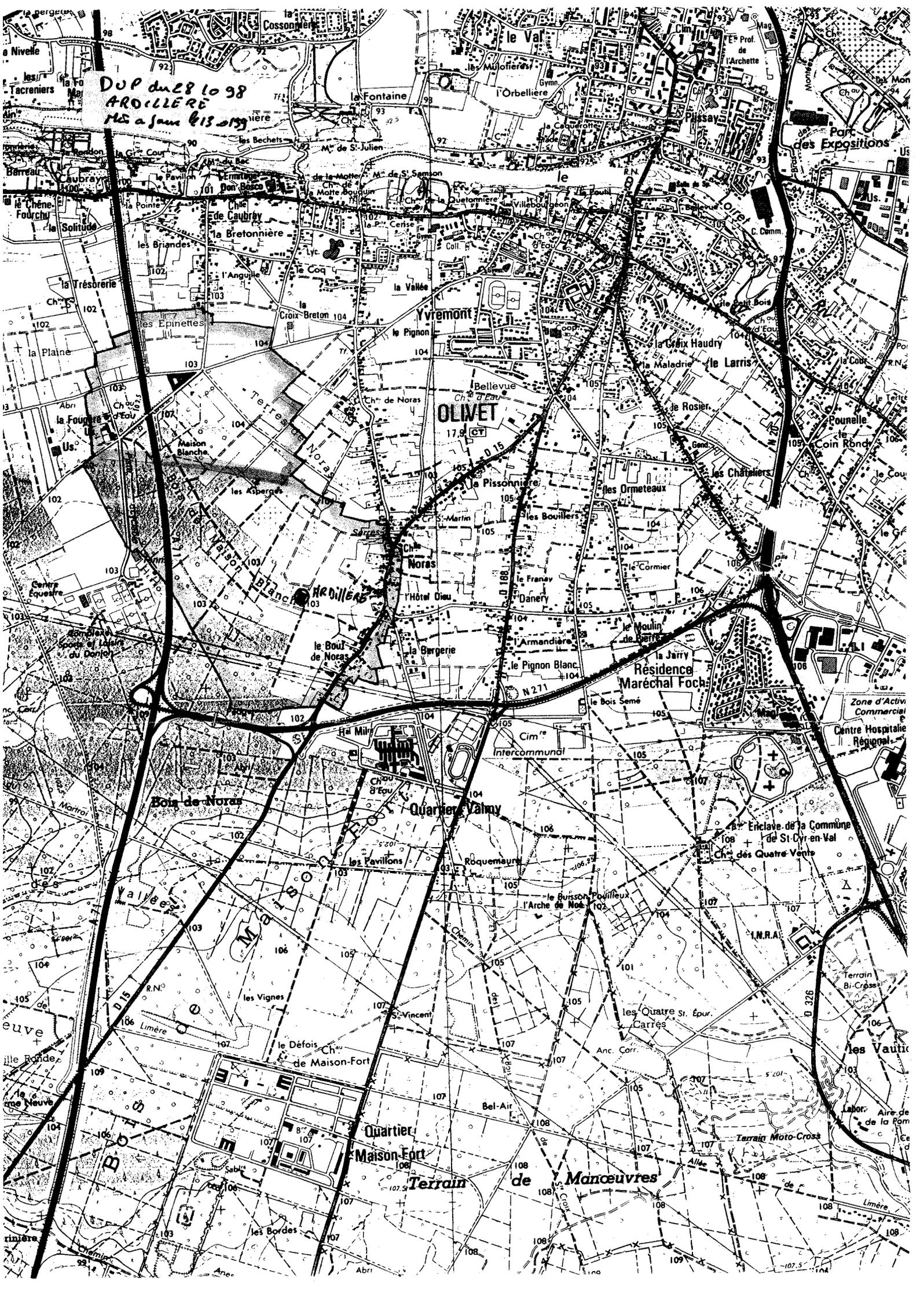
Les périmètres sont donc largement dimensionnés pour couvrir les besoins de pointe et intègrent les besoins moyens sur des périodes plus longues.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

J.C SCHMIDT





DUP du 28 10 98
AROLLÈRE
N° a Janv 613 019

OLIVET
17.9 07

Bois de Noras

Quartier Valmy

Résidence
Maréchal Foch

Quartier
Maison-Fort

Terrain
de Manœuvres

Zone d'Activité
Commercial

Centre Hospitalier
Régional

Enclave de la Commune
de St-Dyr-en-Val
Ch. des Quatre Vents

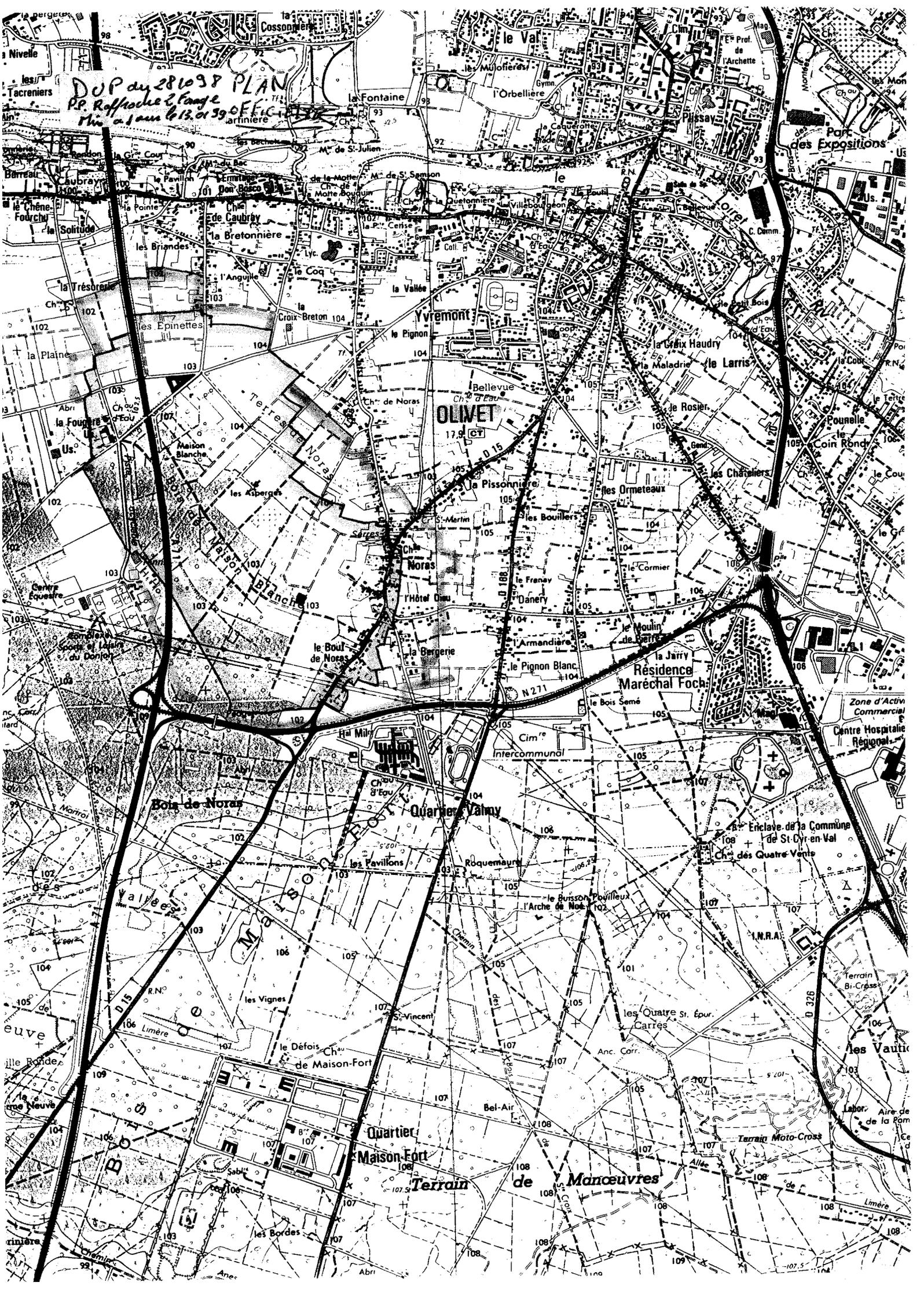
I.N.R.A.

Aire de
de la Pom

Terrain Moto-Cross

Limère

DJP du 28/03/87 PLAN
P.P. Raffoche & Lange
Mis à jour le 13.01.90 OFFICIEL



OLIVET
17.9

Bois de Noras

Quartier Valmy

**Résidence
Maréchal Foch**

**Quartier
Maison-Fort**

**Terrain
de Manœuvres**

les Vautins

Terrain Moto-Cross

Limère

Limère

A R R E T E

portant déclaration d'utilité publique des
périmètres de protection des forages
communaux « des Epinettes »
et de « l'Ardillère »
- Alimentation en eau potable -

Commune d'OLIVET

ORLEANS, LE 28 OCT. 1998

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 20 et L 20.1,

Vu la loi N° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau,

Vu le décret' modifié n° 55.22 du 4 janvier 1955 portant réformé de la
publicité foncière (article 36.2°) et le décret d'application modifié n° 55.1350 du 14
octobre 1955,

Vu le décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 relatif aux eaux destinées à la
consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles et notamment son
article 16,

Vu le décret N° 93.742 du 29 mars 1993, relatif aux procédures
d'autorisation et: de déclaration prévue par l'article 10 de la loi N° 92-3 du 3 janvier
1989 sur l'Eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 1980 relatif au règlement sanitaire
départemental et les arrêtés modificatifs en date du 24 mai 1983 et 24 mars 1986,

Vu la délibération, en date du 7 mars 1997, par laquelle le Conseil
Municipal, sollicite la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des
forages « des Epinettes » et « de l'Ardillère », alimentant la commune d'OLIVET en eau
potable,

Vu le dossier d'enquête à laquelle il a été procédé, conformément à
l'arrêté en date du 23 juillet 1997 dans la commune d'OLIVET,

Vu le plan des lieux et notamment les plans et état parcellaires des
terrains compris dans les périmètres de protection des captages,

Vu le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'eau et d'hygiène
publique en date de septembre 1995.

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 22 novembre 1997,

Vu l'avis du Secrétaire Général de la Préfecture, Sous Préfet de l'agglomération d'ORLEANS en date du 20 janvier 1998,

Vu le rapport et l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 27/07/1998 et du 6/10/1998,

Vu l'avis du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du

Considérant que l'ensemble des formalités préalables à la déclaration d'utilité publique ont été régulièrement accomplies,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du LOIRET,

A R R E T E

Article 1er - UTILITE PUBLIQUE-

Sont déclarés d'utilité publique les périmètres de protection des forages Communaux « des Epinettes » (cordonnées Lambert : x = 564,885 ; y 317,800 ; z = 102,00) et « de l'Ardillère » (cordonnées Lambert : x = 565,525 ; y = 316,475 ; z = 103,50) alimentant en eau potable la commune d'OLIVET.

Article 2 -

Il est établi autour de chaque forage, un périmètre de protection immédiate, un périmètre de protection rapprochée, et un périmètre de protection éloignée, conformément aux plans annexés au présent arrêté.

Article 3 - SERVITUDES-

A) FORAGE DES EPINETTES

Périmètre de protection immédiate

Ce périmètre clos, concerne les parcelles BY 7 et 98. Le piézomètre se situant à l'extérieur de l'enclos, sera placé dans un regard bétonné et fermé de manière à limiter les risques de malveillance. La tête sera d'autre part muni d'un capôt étanche.

- Ces parcelles devront être maintenues enherbées et entretenues régulièrement, sans apport d'engrais, ou de produit phytosanitaire.

- Aucun stockage de produit ou matériel n'y sera admis.

- l'accès est réservé au personnel du Service des Eaux, aucune personne et activité étrangères n'y seront admises.

Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre concerne les parcelles figurant sur les plans et l'état parcellaire ci-annexés. A l'intérieur de ce périmètre,

SONT INTERDITS :

- tout dépôt de substances susceptibles d'altérer la qualité des nappes, tels engrais, hydrocarbures, phyto-sanitaires, produits chimiques, ordures, végétaux,

- l'épandage de lisier et de boues de station d'épuration,
- l'infiltration d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le sous sol par puisard,
- toute nouvelle installation classée,
- tout nouveau forage à la nappe de Beauce, excepté pour l'eau potable.
- toute ouverture d'excavation aux fins de carrière, plan d'eau ou bassin d'orage.
- toute augmentation des prélèvements, sur les forages existants.

PRESCRIPTIONS DIVERSES

Par ailleurs, les dispositions suivantes doivent être prises :

- une zone de 200 m de rayon sera considérée comme non-aedificandi. Hors de cette zone toute nouvelle construction devra être raccordée à un réseau collectif couvert par une station d'opération,
- les cuves à fuel domestiques existantes devront être placées sur un bac de rétention ou être à double paroi.
- les assainissements individuels existants devront être mis en conformité avec la réglementation, et les puisards supprimés.

les puits existants devront être Contrôlés pour s'assurer qu'ils ne reçoivent pas des eaux usées ou des eaux de ruissellement en provenance de voirie. Si ce n'est pas le cas, il sera procédé aux aménagements nécessaires.

- l'avaloir d'eaux pluviales situé à la pointe du périmètre immédiat sera supprimé, ce qui suppose l'aménagement d'un réseau ou à défaut la réalisation d'un bassin d'infiltration. qui devra être éloigné d'au moins 100 m vers le nord du point d'infiltration actuel.
- pour les forages existants, un contrôle des têtes sera fait pour s'assurer de leur étanchéité. En cas de défaut, il y sera remédié.
- une enquête devra être menée concernant les dispositifs d'élimination des huiles d' « OLIVET CASSA AUTO » et les dispositions devront être prises en cas d'Installation non conforme.
- en cas de création de voirie, telle que celle du projet de contournement d'OLIVET. Les fossés d'eaux pluviales devront être étanches dans toute la traversée de ce périmètre.
- 2 piézomètres de surveillance devront être implantés qui feront l'objet d'un suivi en cas de déversement accidentel sur l'autoroute. Leur profondeur sera de 40 m environ (jusqu'au toit de la molasse du gâtinais) et ils seront cimentés en tête sur 20 m.
- un plan d'intervention devra être étudié pour les cas de déversement accidentel sur l'ensemble de ce périmètre.

RECOMMANDATION

Il est souhaitable qu'une imperméabilisation des fossés d'eaux pluviales de l'autoroute A 71 soit réalisée sur toute la traversée du périmètre. Ces travaux pourraient être entrepris à l'occasion d'une mise à 2 X 3 voies.

Périmètre de protection éloignée

Ce périmètre, est délimité sur les plans ci-annexés. A l'intérieur de ce périmètre la réglementation doit être strictement respectée.

Tout projet de nouveau forage sera soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène et comportera dans tous les cas une cimentation de 20 premiers mètres. Comme dans le périmètre rapproché, la tête des forages existants devra être contrôlée et étanchée si ce n'est pas fait.

Comme dans le périmètre rapproché, un plan d'intervention devra être étudié pour les cas de déversement accidentel sur l'ensemble de ce périmètre.

B) FORAGE DE L'ARDILLERE

Périmètre de protection immédiate

Ce périmètre clos, concerne la parcelle CD N° 396,

- Cette parcelle devra être maintenue enherbée et entretenue régulièrement, sans apport d'engrais, ou de produit phyto-sanitaire.
- Aucun stockage de produit ou matériel n'y sera admis.
- Son accès est réservé au personnel du Service des Eaux, aucune personne et activité étrangères n'y seront admises.

Périmètre de protection rapprochée

Ce périmètre concerne les parcelles figurant sur les plans et l'état parcellaire ci-annexés. A l'intérieur de ce périmètre,

SONT INTERDITS

- tout dépôt de substances susceptibles d'altérer la 'qualité des nappes, tels engrais, hydrocarbures, phyto-sanitaires, produits chimiques, ordures, végétaux,
- l'épandage de lisier et de boues de station d'épuration,
- l'infiltration d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le sous sol par puisard,
- toute nouvelle installation classée,
- tout nouveau forage à la nappe de Beauce, excepté pour l'eau potable.
- toute ouverture d'excavation au fin de carrière, plan d'eau ou bassin d'orage.
- toute augmentation des prelevement, sur les forages existants.

PRESCRIPTIONS DIVERSES

Par

ailleurs les dispositions suivantes doivent être prises

- une zone de 200 m de rayon sera considérée comme non-aedificandi. Hors de cette zone toute nouvelle construction devra être raccordée à un réseau collectif.
- un réseau d'eaux pluviales devra également être réalisé pour éliminer tous les avaloirs situés dans ce périmètre. Hormis pour les bâtiments d'habitation, les eaux pluviales seront raccordées à ce réseau.
- les cuves à fuel domestiques existantes devront être placées sur un bac de rétention ou être à double paroi.
- pour les écarts, les assainissements individuels existants devront être mis en conformité avec la réglementation, et les puisards supprimés.
- les puits existants devront être contrôlés pour s'assurer qu'ils ne reçoivent pas des eaux usées ou des eaux de ruissellement en provenance de voirie. Si ce n'est pas le cas, il sera procédé aux aménagements nécessaires.
- pour les forages existants, un contrôle des têtes sera fait pour s'assurer de leur étanchéité. En cas de défaut, il y sera remédié.

- en cas de création de voirie, les fossés d'eaux pluviales devront être étanches dans toute la traversée de ce périmètre.
- un plan d'intervention devra être étudié pour les cas de déversement accidentel sur l'ensemble de ce périmètre.
- l'assainissement des eaux usées et pluviales de Noras, sera réalisé en priorité dans ce périmètre.
- le piézomètre présente de part sa situation à l'extérieur du périmètre immédiat, un risque de pollution potentiel (malveillance ou accident). Il conviendra de le placer dans un regard disposé au ras du sol (type regard de collecteur d'assainissement) et de le munir d'un capot étanche.

Périmètre de protection éloignée

Ce périmètre est délimité sur les plans ci-annexés. A l'intérieur de ce périmètre, la réglementation sera strictement respectée.

Tout projet de nouveau forage sera soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène et comportera dans tous les cas une cimentation dans les 20 premiers mètres. Comme pour le périmètre rapproché, la tête des forages existants devra être contrôlée et étanchée si ce n'est pas fait.

Toute nouvelle habitation devra être raccordée à un réseau collectif.

Un plan d'intervention sera par ailleurs étudié pour les cas de déversement accidentel.

Article 4 - Surveillance-

Une surveillance de l'évolution de la qualité des eaux prélevées sera réalisée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Si la qualité des eaux venait à se dégrader, et à se rapprocher des limites de potabilité, il pourrait être procédé à une nouvelle définition des périmètres de protection et des servitudes.

Article 5 - Délais d'application-

Pour les nouvelles activités, installations ou pour toute modification d'activité ou d'installation existante, il devra être satisfait aux obligations du présent arrêté, dès sa notification aux intéressés.

Les ouvrages, installations, activités et dépôts existants, à la date du présent arrêté, devront satisfaire aux obligations de l'article 3, dans le délai maximum de 5 ans, à compter de la signature du présent arrêté.

Toutefois, le Maire saisi par le pétitionnaire, et après accord des services concernés par l'application du présent arrêté, pourra accorder un délai complémentaire, sans pour autant que le pétitionnaire soit dégagé de toute responsabilité en cas de dommages générés par non respect des dispositions des articles précédents du présent arrêté.

Article 6 - Sanctions-

Les infractions aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté seront passibles, selon le cas, soit des peines réprimant un délit, prévues aux articles 22 et 23 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, soit des peines d'amendes prévues par le décret n° 93-742 du 29 mars 1993 et notamment son article 44.

Article 7 Notifications-

Le présent arrêté sera :

- notifié à chacun des propriétaires intéressés notamment pour l'établissement des périmètres de protection immédiate et rapprochée,
- publié à la Conservation des Hypothèques du département du Loiret,
- publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture afin que nul n'en ignore les prescriptions, en particulier les collectivités et les propriétaires intéressés par l'établissement des périmètres de protection.

Article 8 - Ampliation-

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, Sous-Préfet chargé de l'agglomération d'ORLEANS, le Maire d'OLIVET, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Directeur Départemental de l'Equipement, et au Président de la Chambre d'Agriculture.

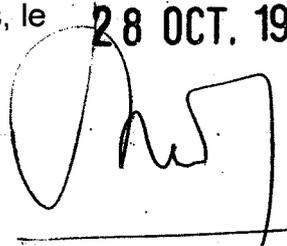
Fait à Orléans, le 28 OCT. 1998

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général

Jean-Paul BRISSON



DEPARTEMENT DU LOIRET

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Commune d'OLIVET Forage des "Epinettes"

Délimitation des périmètres de protection

Avis Hydrogéologique par Jean Claude SCHMIDT
Hydrogéologue Agréé
en matière d'Hygiène Publique pour le Département du LOIRET

LEVES septembre 1995

INTRODUCTION

A la demande de la Compagnie Générale des Eaux et de Monsieur Rousselot, Hydrogéologue agréé coordonnateur pour le département du Loiret, je me suis rendu sur les lieux des captages de la ville d'OLIVET le 15 mars 1994 en compagnie de Monsieur Liny dans le but d'établir les propositions des périmètres de protection. A cette occasion, m'ont été remis différents documents concernant l'ouvrage, à savoir :

- Implantation de trois captages complémentaires sur la commune d'OLIVET (Loiret) par N. Desprez 82 CEN 020 octobre 1982 B.R.G.M.,
- Projet du 3ème forage au lieu-dit "les Epinettes" OLIVET (Loiret) Sondage de reconnaissance. Eléments pour la définition des périmètres de protection par C. Martins 88 LEN 047 octobre 1988 B.R.G.M.,
 - Forage des "Epinettes". Etude d'environnement. septembre 1993 N 0861 B.R.G.M.,
 - Forage des "Epinettes". Essais de débits Compte-rendu. interprétation des résultats. CGE.,
 - Etude hydrogéologique du captage de "l'Ardillère". Pompage de longue durée. Tracage et analyses isotopiques novembre 1993 N 0720 B.R.G.M.,
 - Résultats d'analyses réalisées sur le forage d'essai et sur le captage qui ont été complétées par un courrier de la D.D.A.S.S. du 19 avril 1994,
 - Les plans cadastraux m'ont été envoyés par la C.G.E. le 28 mars 1994.

Suite à une réunion qui a eu lieu dans les locaux de la D.D.A.S.S. le 25 mars 1994, un complément d'enquête a été demandé sur l'environnement des captages. Le résultat de ce travail réalisé par ANTEA, ne m'a été remis que le 24 août 1995 du fait de l'impossibilité d'accéder sur le domaine d'OLIVET Casse Auto. Il s'agit du document suivant:

- Protection des captages de la ville d'OLIVET (Loiret) enquête complémentaire août 1995 ANTEA.

GENERALITES

Le captage des "Epinettes" se situe à l'ouest de l'agglomération d'OLIVET à proximité de l'autoroute A7. La topographie est très plane avec une très légère pente en direction du Nord, vers le Loiret.

La ville dispose d'un autre captage au lieu-dit "l'Ardillère" qui fait l'objet d'un autre avis. Les prélèvements effectués sur les deux ouvrages sont actuellement de l'ordre de 1,5 millions de m³ soit en moyenne 4 000 m³/j. L'exploitation qui était essentiellement concentré sur "l'Ardillère", compte-tenu de son antériorité sera progressivement également répartie sur les deux ouvrages.

Chacun d'eux est équipé de deux pompes de 200 m³/h qui fonctionnent en alternance ou simultanément selon les besoins.

CADRE GEOLOGIQUE

Les premiers mètres du sous-sol sont constitués par un mélange de sables, galets et argiles en proportion variable d'un endroit à l'autre et qui correspondent à des alluvions anciennes. Ces terrains reposent ici directement sur la formation du calcaire de Beauce dont la partie supérieure présente des faciès marneux (marne de Blamont).

Cette formation est en fait très hétérogène et comporte des niveaux calcaires silicifiés, souvent meuliérisés ou bréchiqes, dans lesquels s'intercallent des niveaux marneux. Le plus caractéristique est celui de la molasse du Gatinais qui sépare le calcaire de Pithiviers (au sommet) du calcaire d'Etampes (à la base) et dont l'épaisseur reste toutefois de l'ordre de quelques mètres.

Plus au Sud, la formation de Beauce est recouverte par plusieurs dizaines de mètres de sables, graviers et argiles de Sologne que l'on retrouve aussi au nord en rive droite de la Loire en Forêt d'ORLEANS.

L'épaisseur totale de calcaire dépasse les 100 m. **CADRE**

HYDROGEOLOGIQUE

Le calcaire de Beauce^{uc} constitue un aquifère important **qui** couvre environ 7 500 km², la partie captive s'étend sous la Forêt d'ORLEANS et la Sologne et la partie libre s'étend principalement au nord de la Loire entre ORLEANS et CHARTRES.

Dans le secteur, la partie supérieure du calcaire est généralement exploitée pour l'agriculture et la partie inférieure pour l'eau potable. La première est affectée par des phénomènes karstiques qui la rendent vulnérable aux pollutions. La protection de la nappe n'est en fait assurée que par la couverture d'alluvions argileuses anciennes et par les niveaux marneux qui divisent l'aquifère. Elle est ainsi d'autant meilleure que les niveaux captés sont profonds.

Une esquisse piézométrique de 1988 donne pour la nappe au droit du captage, un sens d'écoulement en direction du nord-est. Compte-tenu de l'imprécision des données qui ont servi à établir cette carte (absence de nivellement des points mesurés) il apparaît plus prudent de ne considérer que l'enveloppe globale des isopièzes ce qui donne une direction d'écoulement vers le nord-nord-ouest ce qui apparaît plus conforme à un drainage de la nappe par le Loiret et la Loire (figure n°1).

DONNEES SUR LE CAPTAGE

Localisation

Le captage est implanté sur le territoire d'OLIVET dans la parcelle n°7 section BY, aux points de coordonnées

X=	564,885
Y=	317,800
Z=	102 NGF

Son n° d'archivage à la banque du sous-sol est le 398-1-265.

Environnement (figure n° 2)

La proximité immédiate du captage est boisée et agricole. Dans un rayon de 500

m on note en particulier :

- un puisard d'eaux pluviales à proximité de la pointe de la parcelle d'implantation du captage (environ 150 m à l'est du forage),
- une habitation disposant d'un assainissement autonome,
- l'autoroute A71 dont les eaux pluviales sont canalisées par des fossés vers des bassins tampons,
- OLIVET Casse Auto qui n'a pu être visité par le bureau d'études et qui disposerait d'un forage pour ses propres besoins. Aucun élément n'a pu être obtenu concernant les dispositifs de récupération des huiles ni l'évacuation des eaux usées ou pluviales. Il a été signalé que l'établissement serait implanté sur un ancien dépôt d'ordures,
- les anciens établissements METZ (anciens puits absorbants probables, écuries)

Au-delà de 500m et vers le sud (amont hydrogéologique) on remarque :

- à l'ouest de l'autoroute
 - CAP industrie (chaudronnerie, tolerie), - le centre équestre,
 - le complexe de loisirs du Donjon,
 - Carboloire (fabrique de charbon),
 - une ancienne carrière et des dépôts sauvages,
- à l'est de l'autoroute à plus d'un kilomètre du site
 - les habitations de Noras non encore assainies collectivement.

Plusieurs puits et forages se trouvent dans la proximité du captage. Leur profondeur varie entre 15 et 33 m et n'atteignent que le calcaire de Pithiviers.

Il faut signaler le projet de contournement du bourg d'OLIVET et sa liaison avec le futur 4ème pont de franchissement de la Loire dont une des options prévoit de passer en limite nord du périmètre immédiat du captage.

Coupes géologique et technique

La réalisation du forage d'exploitation a été précédé de celle d'un sondage de reconnaissance en 1988 (n° 398-1-246). Celui-ci d'une profondeur de 99 m donnait la coupe suivante:

- 0- 4 m alluvions et Burdigalien sablo-argileux,
- 4- 9 m Marne de Blamont,
- 9-40 m Calcaire de Pithiviers,
- 40-44 m Molasse du Gâtinais,
- 44-91 m Calcaire d'Etampes,
- 91-99 m Calcaire Lacustre (Eocène).

Le forage d'exploitation réalisé en 1990 par l'entreprise MONTAVON de JOUE-les-TOURS, à 54 m du sondage donnait la même succession de terrains (figure n° 3).

Sur le plan technique on retiendra que l'ouvrage est cimenté jusqu'à 42 m dans la molasse du Gâtinais et que seul le calcaire d'Etampes est capté.

Pompages d'essai

L'ouvrage a fait l'objet d'essais par palliers de 2 h et d'un pompage de 58 h dont les résultats suivent :

Niveau initial de la nappe : 15,20 m,

Débit m ³ /h	Durée h	Rabattement m	Débit spécifique m ³ /h/m
160	2	0,91	176
274	2	1,87	147
466	2	4,32	108
678	2	7,75	86
510	2	4,99	102
685	58	8,39	82

De l'interprétation des différents essais, on retiendra les valeurs suivantes pour les paramètres hydrodynamiques :

- transmissivité: 10⁻¹ m²/s
- coefficient d'emmagasinement: 2 10⁻⁴ à 2 10⁻³

ainsi que les capacités de productions suivantes sur 58 h en continu :

- débit de 400 m³/h pour un rabattement de 3,60 m,
- débit de 600 m³/h pour un rabattement de 6,80 m.

Tracage, datation

Un traçage en pompage a été réalisé sur le forage de "l'Ardillère" dont les caractéristiques géologiques et techniques sont tout à fait comparables à celui des "Epinettes". Il en ressort que des cheminements préférentiels permettent au traceur d'arriver au puits

pompé avec des vitesses de l'ordre de 50 m/h pour les particules les plus rapides et de 22 m/h pour les concentrations maximales.

La datation au carbone 14 donnerait des eaux agées de plusieurs milliers d'années ($\approx 10\,000$ ans ?) avec un apport certain d'eau récente (moins de 30 ans) en proportion non connue.

Qualité (annexe)

Uri prélèvement effectué après 10 heures de pompage à 30 m³/h sur le forage de reconnaissance, le 13 février 1990 a fait l'objet d'une analyse complète. L'eau ne présentait pas de paramètres hors normes. Le taux d'oxygène dissout immédiat était de 1 mg/l ce qui confirme la captivité de la nappe. La teneur en nitrates était de 19 mg/l et en fer de 65 μ g/l.

On dispose également d'une analyse complète sur le captage pour un prélèvement effectué le 4 octobre 1990 lors d'un pompage de 58 h, et d'analyses de contrôle de certains paramètres datés du 18 et 20 juin 1991 (annexe). Le taux d'oxygène dissout était de 1.2 mg/l, la teneur en nitrates de 12,5 mg/l et en fer de 60 μ g/l. On remarque la présence de coliformes et de streptocoques. Les autres paramètres sont conformes à la norme.

Les prélèvements de contrôle effectués par la D.D.A.S.S. les 15 mai 1991 et 15 juin 1993 confirme l'existence d'une contamination bactériologique. Celle-ci n'est cependant pas constatée sur un prélèvement du 24 juin 1992. La teneur en fer a notablement diminuée et celle en nitrates est variable

date	teneur en dissout	N03	fer 02
15-05-91	0,8 mg/l	12,5 mg/l	20 μ g/l
24-06-92		18 mg/l	<20 μ g/l
15-06-93		14 mg/l	<20 μ g/l

PERIMETRES DE PROTECTION

Périmètre immédiat (figure n°4)

Le périmètre clos actuel qui intègre les parcelles BY n°7 et 98 constituera le périmètre immédiat. Le piézomètre se situant à l'extérieur de l'enclos, il sera placé dans un regard bétonné et fermé de manière à limiter les risques de malveillance. La tête sera d'autre part munie d'un capôt étanche.

L'espace sera entretenu sans utilisation de produits tels que fertilisant, désherbant ou autre phyto-sanitaire. Aucun stockage de produit ou de matériel n'y sera admis. Seules les activités nécessaires à la bonne marche de la station y seront autorisées.

Périmètre rapproché (Figure N°5)

Les coupes techniques et géologiques de l'ouvrage montrent que la protection de l'aquifère est satisfaisante au droit du site. Le captage présente toutefois des fluctuations dans ses teneurs en nitrates (12 à 19 mg/l), et des indices de contamination bactériologique.

L'origine de cette contamination peut être due à la présence du puisard d'eaux pluviales situé à proximité et à l'absence probable de continuité dans les niveaux marneux. La valeur du coefficient d'emmagasinement 10^{-4} à 10^{-3} montre d'ailleurs que l'aquifère serait plutôt semi-captif.

Le traçage effectué sur "l'Ardillère" (où les niveaux marneux sont peu présents) souligne aussi le fait que l'eau circule dans des strates privilégiées et à des vitesses importantes.

Les méthodes classiques de calcul du cône d'appel peuvent être appliquées mais en prévoyant une marge de sécurité compatible avec le contexte géologique local. Les paramètres pris en compte sont les suivants:

- débit exploitable en continu	500 m ³ /h soit 1,4 10^{-1} m ³ /s
- transmissivité	10^{-1} m ² /s
- épaisseur de l'aquifère	50 m,
- porosité cinématique	10%,
- gradient de la nappe	10^{-3} ,

La méthode de Wyssling donne l'extension suivante pour le cône d'appel

- largeur du cône d'appel	1 400 m
- extension vers l'aval	220 m
- extension de l'isochrone 1 an vers l'amont	928 m

L'orientation du cône d'appel est prise conformément à l'écoulement général de la nappe sensiblement NNW-SSE et se superposera donc à celui de "l'Ardillère".

Il est proposé de retenir comme périmètre rapproché l'extension de cette isochrone 1 an tout en sachant que certains cheminements préférentiels pourraient permettre à des particules issues de la périphérie d'arriver au captage en moins de deux mois.

Dans ce périmètre seront interdits :

- tout dépôt de substances susceptibles d'altérer la qualité des nappes, tels engrais, hydrocarbures, phyto-sanitaires, produits chimiques, ordures, végétaux,
- l'épandage de lisiers ou de boues de station d'épuration,
- l'infiltration d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le sous-sol par puisard,
- toute nouvelle installation classée,
- tout nouveau forage à la nappe de Beauce excepté pour l'eau potable,

- toute ouverture d'excavation au fin de carrière, plan d'eau ou bassin d'orage.

Par ailleurs, les dispositions suivantes demandent à être prises

- une zone de 200 m de rayon sera considérée comme non aedificandi. Hors de cette zone toute nouvelle construction devra être raccordée à un réseau collectif,
- les cuves à fuel domestiques existantes devront être placées sur bac de rétention ou être à double paroi,
- les assainissements individuels existants devront être conformes à la réglementation et les puisards supprimés,
- les puits existants devront être contrôlés pour s'assurer qu'ils ne reçoivent pas des eaux usées ou des eaux de ruissellement en provenance de voirie. Si ce n'est pas le cas, il sera procédé aux aménagements nécessaires,
- l'avaloir d'eaux pluviales situé à la pointe du périmètre immédiat sera supprimé, ce qui suppose l'aménagement d'un réseau ou à défaut la réalisation d'un bassin d'infiltration qui devra être éloigné d'au moins 100 m vers le nord du point d'infiltration actuel,
- pour les forages existants, un contrôle des têtes sera fait pour s'assurer de leur étanchéité.

En cas de défaut, il y sera remédié,

- une enquête devra être menée concernant les dispositifs d'élimination des huiles d'OLIVET Casse Auto et les dispositions devront être prises en cas d'installation non conforme,
- en cas de création de voirie, telle que celle du projet de contournement d'OLIVET, les fossés d'eaux pluviales devront être étanches dans toute la traversée de ce périmètre,
- il apparaît des plus souhaitable qu'une imperméabilisation des fossés d'eaux pluviales de l'A71 soit réalisée sur toute la traversée du périmètre. Ces travaux pourraient être réalisés à l'occasion d'une mise à 2x3 voies.
- 2 piézomètres de surveillance devront être implantés qui feront l'objet d'un suivi en cas de déversement accidentel sur l'autoroute. Leur profondeur sera de 40 m environ (jusqu'au toit de la molasse du gatinais) et ils seront cimentés en tête sur 20m,
- un plan d'intervention devra être étudié pour les cas de déversement accidentel sur l'ensemble de ce périmètre.

Périmètre de protection éloigné (Figure N°6)

Ce périmètre est contenu dans la zone d'appel du captage et correspond au calcul de l'isochrone 2 ans soit environ 1 600 m vers l'amont.

Dans ce périmètre, la réglementation sera strictement respectée.

Tout projet de nouveau forage sera soumis à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène (C.D.H.) et comportera dans tous les cas une cimentation des 20 premiers mètres. Comme pour le périmètre rapproché, la tête des forages existants devra être contrôlée et étanchée si ce n'est pas fait.

Comme pour le périmètre rapproché, un plan d'intervention devra être étudié pour les cas de déversement accidentel sur l'ensemble de ce périmètre:

CONCLUSION

Le captage des "Epinettes" bien que disposant au droit du site, d'une protection naturelle satisfaisante apparaît relativement vulnérable compte-tenu de l'hétérogénéité géologique de l'aquifère capté et de l'existence de puits et forages qui peuvent être à l'origine de l'introduction de polluants.

La présence de niveaux de circulation d'eau privilégiés mis en évidence par l'opération de traçage sur "l'Ardillère", montre qu'un polluant arrivé accidentellement dans la nappe peut atteindre très rapidement le captage.

Les périmètres proposés tiennent compte des particularités géologiques du secteur et les mesures proposées devraient permettre de réduire les risques de pollutions accidentelles de l'ouvrage et d'améliorer sa qualité bactériologique.

JEAN-CLAUDE SCHMIDT



HYDROGEOLOGUE AGREE

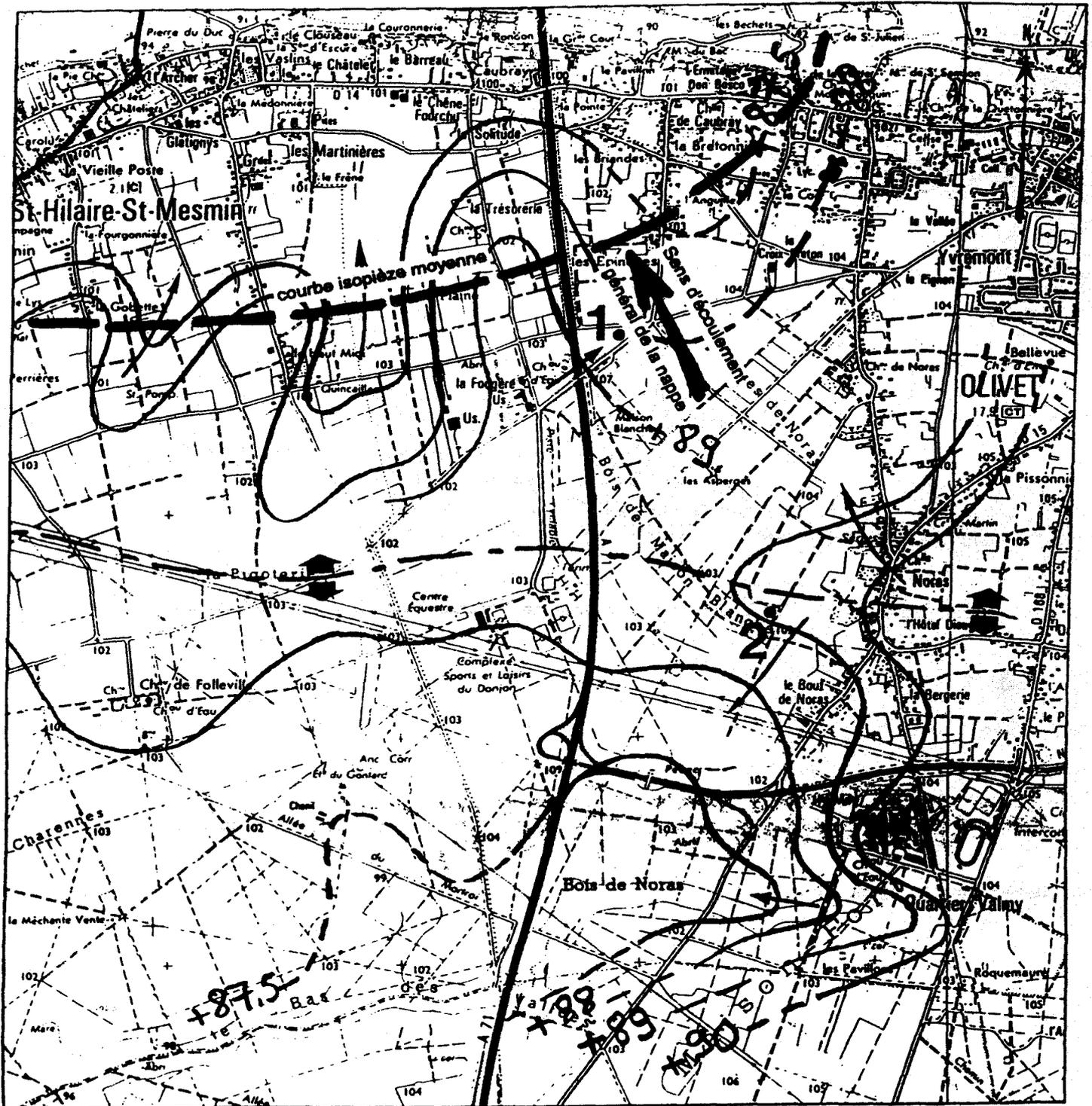


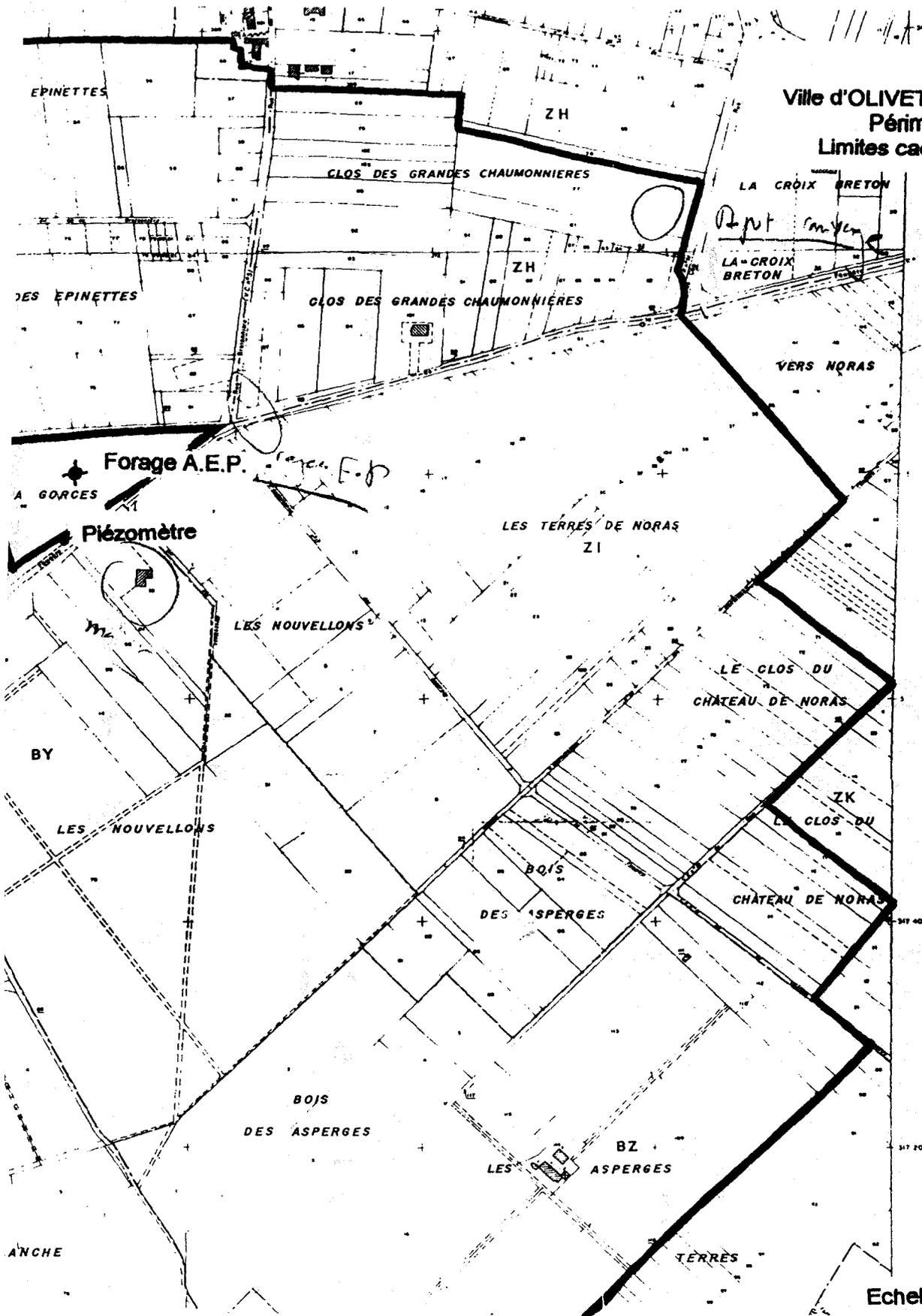
Fig. 4 - Esquisse piézométrique de la nappe du calcaire de Beauce (1/25 000)
(d'après le rapport BRGM 88 CEN 047)

Légende :

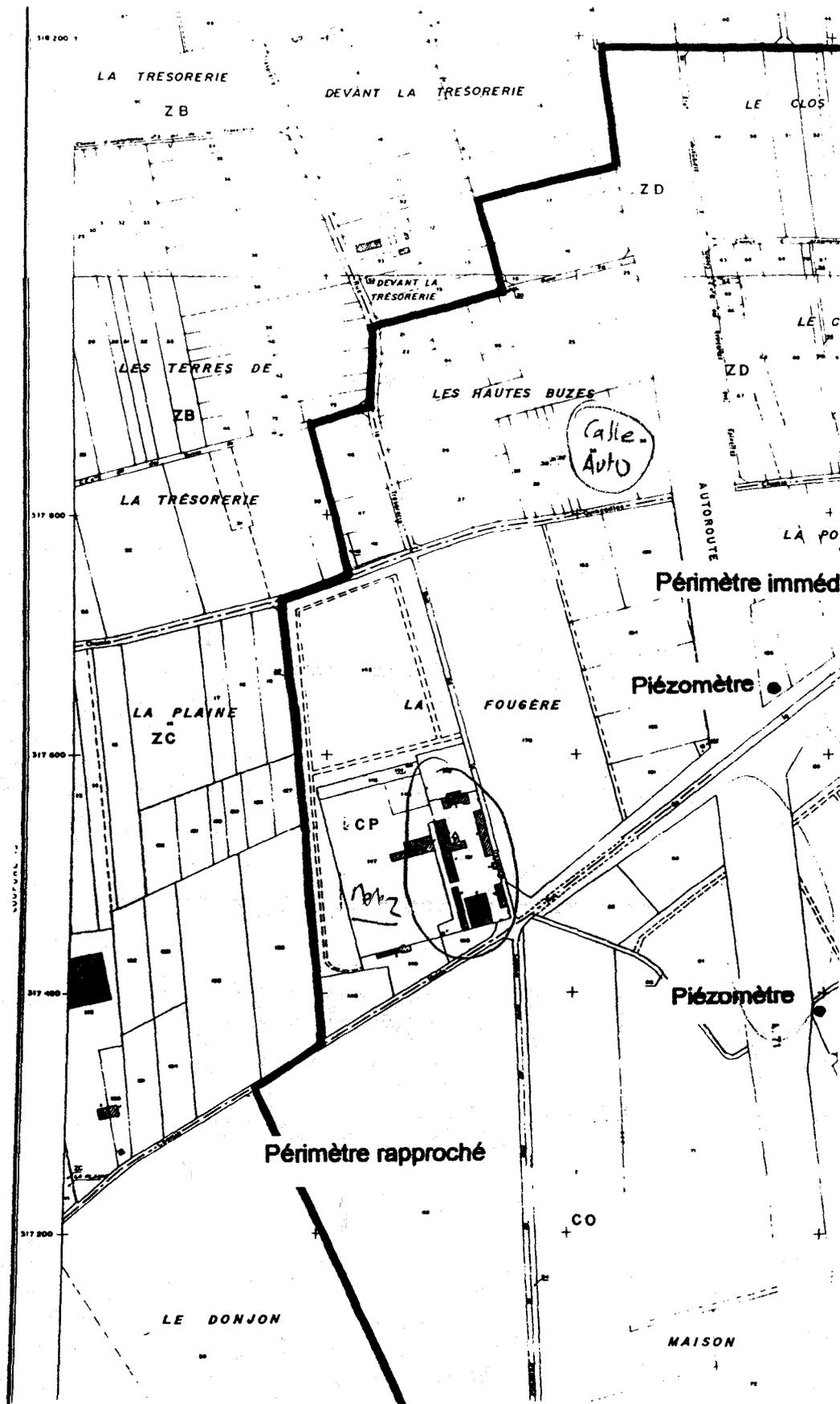
- + 89 : courbe isopièze → sens d'écoulement
- 1 : forage des Epinettes
- 2 : forage de l'Ardillière
- ↑ ↓ : crête piézométrique

Figure n° 5

Ville d'OLIVET - Forage des Epinettes
Périmètre rapproché
Limites cadastrales proposées



Echelle 1/5000ème



LA TRESORERIE
ZB

DEVANT LA TRESORERIE

LE CLOS

LES TERRES DE
ZB

LES HAUTES BUZES

Calle
Auto

LA TRESORERIE

Périmètre immédiat

LA PLAINE
ZC

LA Fougere

Piezometre

CP

1012

Piezometre

Périmètre rapproché

LE DONJON

MAISON

318 200

317 800

317 600

317 400

317 200

CO

1 8 OCT. 1990

Direction de l'Action Sociale
Départementale

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL
d'ANALYSES

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

ZAC sud d'Olivet
165, Rue de Champagne

45160 OLIVET

ANALYSE : H 90 00419 N

BULLETIN D'ANALYSE D'EAU

Renseignements relatifs au prélèvement

Déposé le : 04/10/1990 à 16H59
Effectué le : 04/10/1990 à 11H25

Par Mr BRUGNEAUX Jan
à OLIVET

Laboratoire Départemental
LOIRET

Olivet. captage des Epinettes

Motif : première adduction

MESURES REALISEES PAR LE PRELEVEUR

Température de l'air	14,2 °C
Température de l'eau	13,7 °C
Anhydride carbonique libre	4 mg/l
Hydrogène sulfuré	0 mg/l (H2S)

PARAMETRES ORGANO-LEPTIQUES

Aspect (24H)
Couleur (quantitatif)

limpide
< 2,5 unités Hazen

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

Turbidité	0,30 NTU
Conductivité	315 uS/cm à 20°C
pH au laboratoire	7,63 unités pH
pH après marbre	7,56 unités pH
Titre Alcalimétrique complet	14,7 °français
Titre alcalimétrique après marbre	14,5 °français
Titre alcalimétrique	0 °français
Résidu sec à 180°C	0,188 mg/l
Oxygène dissous	1,20 mg/l (O2)
Taux de saturation O2	12 %
Oxydabilité KMNO4 (milieu acide)	0,55 mg/l (O2)
Azote Kjeldahl	< 0,5 mg/l (N)
Phosphore total	< 0,25 mg/l (P2O5)
Agents de surface anioniques	< 20 ug/l (lauryl sulfate Na)
Indice phénol	< 20 ug/l (C6H5OH)
Cyanures totaux	< 5 ug/l (CN)
Fluor	0,21 mg/l (F)
Silice	16,5 mg/l (SiO2)
Fer ferreux	0 ug/l (Fe2)
Fer total	60 ug/l (Fe)
Manganèse total	38 ug/l (Mn)
Aluminium	24 ug/l (Al)
Antimoine	< 1 ug/l (Sb)
Argent	< 1 ug/l (Ag)
Arsenic	< 5 ug/l (As)
Cadmium	< 1 ug/l (Cd)
Chrome total	< 5 ug/l (Cr)
Cobalt	< 5 ug/l (Co)
Cuivre	< 5 ug/l (Cu)
Mercure	< 0,2 ug/l (Hg)
Nickel	< 5 ug/l (Ni)
Plomb	< 5 ug/l (Pb)
Sélénium	< 1 ug/l (Se)
Zinc	< 10 ug/l (Zn)

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS ET SEMI-VOLATILS

Noms des composés	Identification du point de prélèvement	Limite de détection	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
Ethanol		< 100				
Acétone		< 5				
Butanone		< 5				
Acétate d'Ethyl		< 5				
Benzène		< 5				
Methyl isobutyl cétone		< 5				
Toluène		< 5				
Metaxylène		< 5				
Ortho et para xylènes		< 5				

* (/) composé non détecté

Résultats exprimés en microgrammes par litre

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DE L'EAU ET DE LA PROPRETÉ
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONTRÔLE DES EAUX
LABORATOIRE RÉGIONAL AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

RÉSULTATS DES ANALYSES

MM

effectuées pour le compte de COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
165 rue de Champagne 45160 OLIVET

ANALYSE N° F 90 T 7410 Motif pour lequel a été demandée l'analyse :
Echantillons reçu le 9 octobre 1990

Echantillons

- n° 1 H 90 00419 N - Captage "Les Epinettes" OLIVET
- n° 2 _____
- n° 3 _____
- n° 4 _____

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES

COMPOSÉS	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
Naphtalène	< 40			
Fluorène	< 150			
Phénanthrène	< 20			
Anthracène	< 0,1			
* Fluoranthène	< 1			
Pyrène	< 10			
Benzo (1,2) Fluorène	< 2			
Chrysène	< 20			
Benzanthracène				
Benzo (j) Fluoranthène	< 5			
* Benzo (b) Fluoranthène	< 1			
* Benzo (k) Fluoranthène	< 2			
* Benzo (a) Pyrène	< 4			
Benzo (b) Chrysène	< 1			
* Benzo (ghi) Pérylène	< 5			
* Indénopyrène	< 10			

Résultats exprimés en microgrammes par litre

PARIS, le 5 novembre 1990

LE DIRECTEUR EN CHIE
DE LABORATOIRE CENTRAL
DÉPARTEMENT
EAUX DE SURFACE - POLLUTION

1 Février

B.E.T. - HOTEL DE VILLE - 12765-D



DIRECTION DE L'EAU ET DE LA PROPRETÉ
CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONTRÔLE DES EAUX
LABORATOIRE RÉGIONAL AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

RÉSULTATS DES ANALYSES

MM

effectuées pour le compte de COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
165 rue de Champagne 45160 OLIVET

ANALYSE N° F 90 T 7410

Motif pour lequel a été demandée l'analyse :

Echantillons reçus le 9 octobre 1990

Echantillons [n° 1 H 90 00419 N - Captage "les Epinettes" OLIVET
n° 2 _____
n° 3 _____
n° 4 _____

PESTICIDES ORGANO-CHLORÉS	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
α HCH nanogrammes/l : ng/l	< 1			
γ HCH (lindane) ng/l	< 1			
Heptachlore ng/l	< 2			
Aldrine ng/l	< 4			
Heptachlore époxyde ng/l	< 2			
Dieldrine ng/l	< 4			
DDE pp' ng/l	< 5			
TDE ou DDD pp' ng/l	< 5			
DDT pp' ng/l	< 5			
HCB ng/l	< 1			
PLASTIFIANTS				
PCB totaux (polychlorobiphényles) en PCB 5 ng/l				
Phtalates				
- DOP ng/l				
- DBP ng/l				
PESTICIDES ORGANO-PHOSPHORÉS				
Parathion ng/l	< 50			
Malathion ng/l	< 50			

COMPOSÉS ORGANO-HALOGÈNES VOLATILS

Noms des composés	Identification du point de prélèvement	Limite de détection	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4
Dichlorométhane	CH ₂ Cl ₂	100				
1-1 Dichloroéthane	Cl ₂ CH-CH ₃	1000				
1-2 Dichloroéthylène	ClCH=CHCl	100				
Chloroforme	CHCl ₃	1				
1-2 Dichloroéthane	ClCH ₂ -CH ₂ Cl	1000				
1-1-1 Trichloroéthane	Cl ₃ C-CH ₃	1	Il n'a pas été possible d'effectuer			
Tétrachlorure de carbone	CCl ₄	0,1	l'analyse demandée, les flacons			
Dichloromonobromométhane	CHCl ₂ Br	1	étant mal fermés.			
Trichloréthylène	Cl ₂ C=CHCl	1				
Dibromomonochlorométhane	CHBr ₂ Cl	4				
Dichloroéthylène	Cl ₂ C=CH ₂	5				
Bromoforme	CHBr ₃	4	PARIS, le 5 novembre 1990			
Tétrachloroéthane	C ₂ HC-CHCl ₂	150	L'INGÉNIEUR EN CHEF DE LABORATOIRE CENTRAL DÉPARTEMENT EAUX DE SURFACE - POLLUTION			
Tétrachloroéthylène	Cl ₂ C=CCl ₂	5				

PARIS, le 5 novembre 1990
EN CHEF
DE LABORATOIRE CENTRAL
DÉPARTEMENT
EAUX DE SURFACE - POLLUTION

J. PERRIN

* (/) composé non détecté

Résultats exprimés en microgrammes par litre



Ville d' OLIVET

Forage des EPINETTES

Figure n° 3

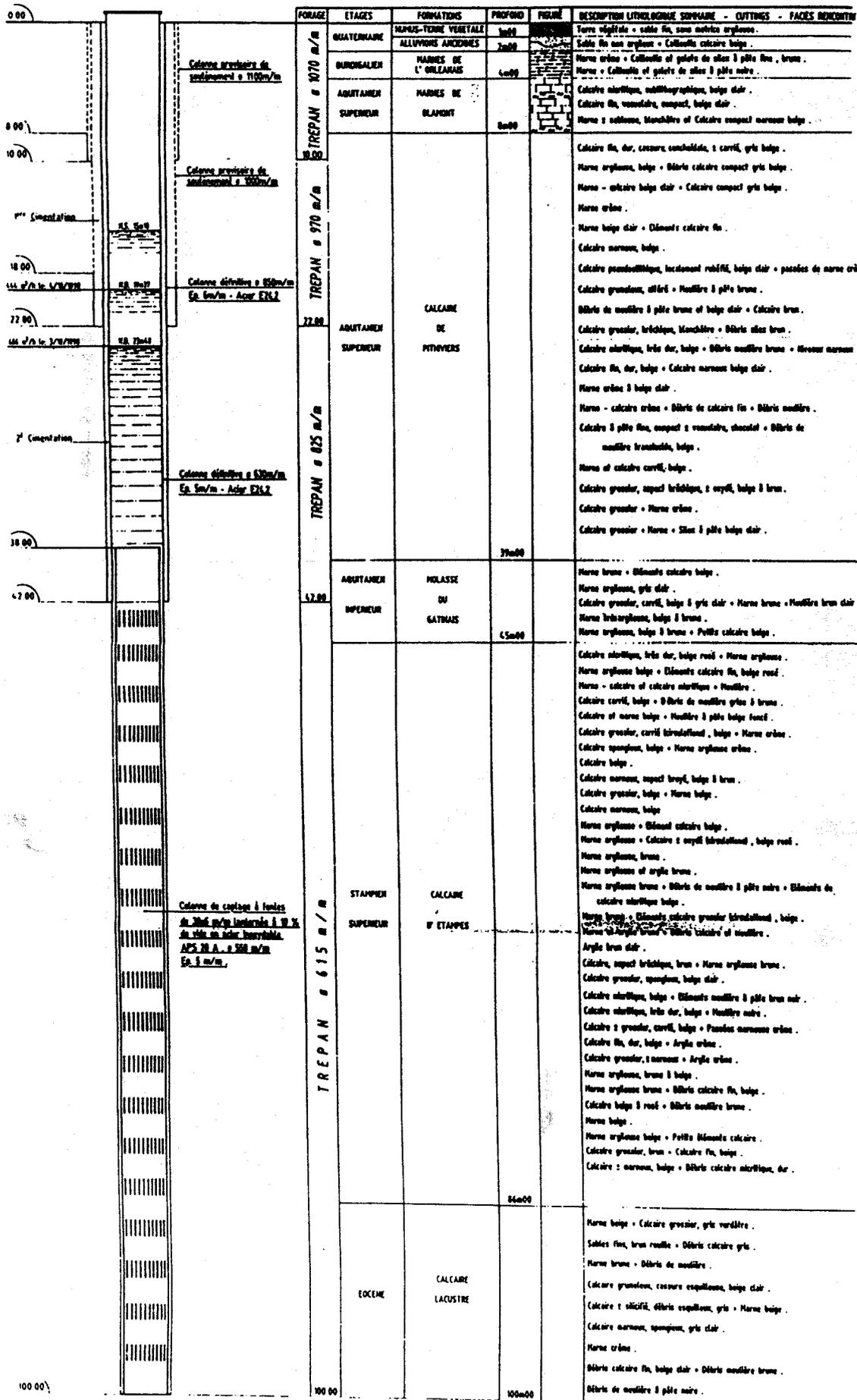
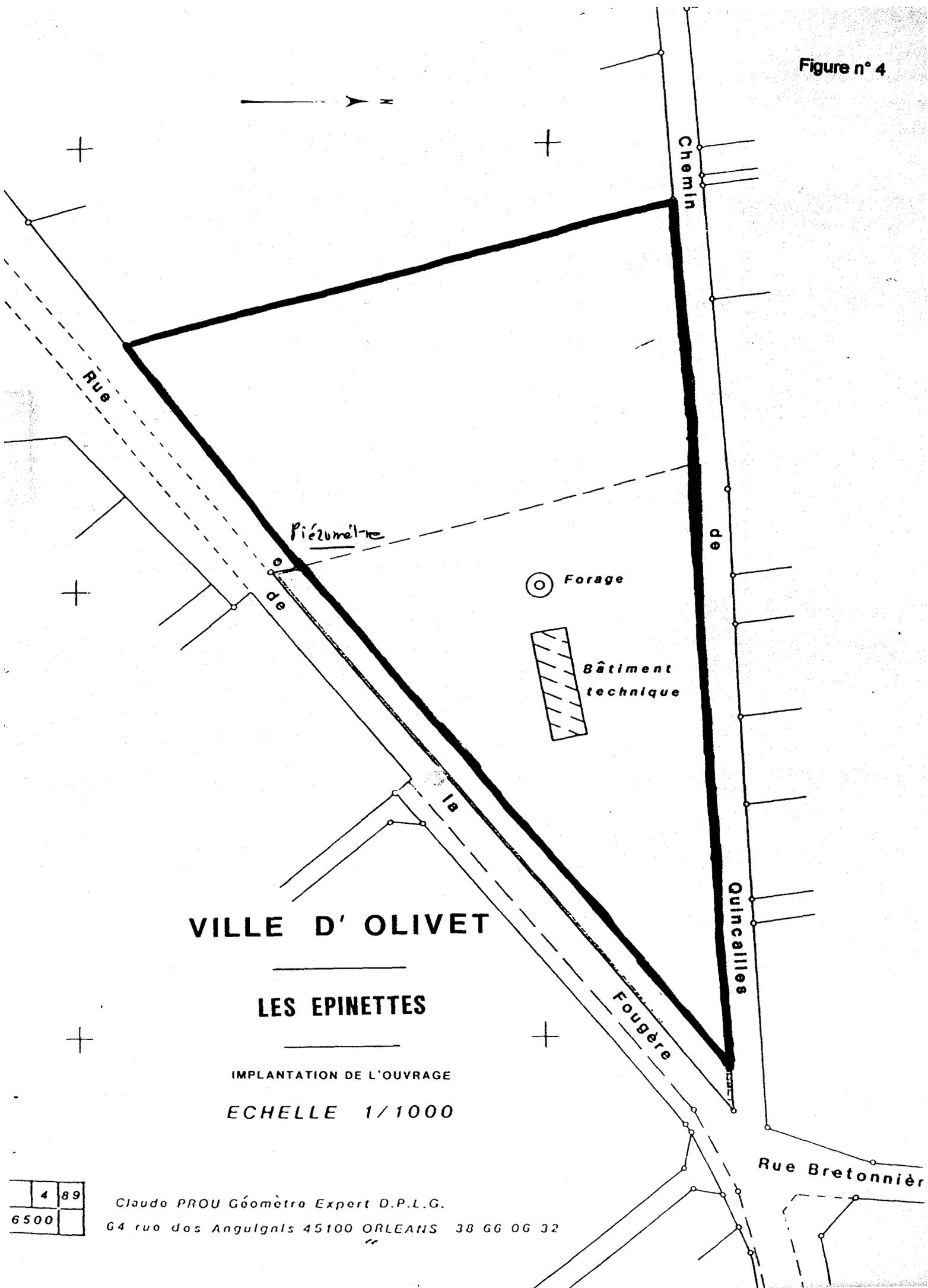


Figure n° 4



VILLE D' OLIVET

LES EPINETTES

IMPLANTATION DE L'OUVRAGE

ECHELLE 1/1000

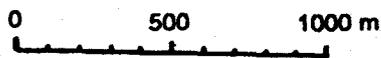
4	89
6500	

Claudio PROU Géomètre Expert D.P.L.G.
 64 rue des Anguillais 45100 ORLEANS 38 66 06 32

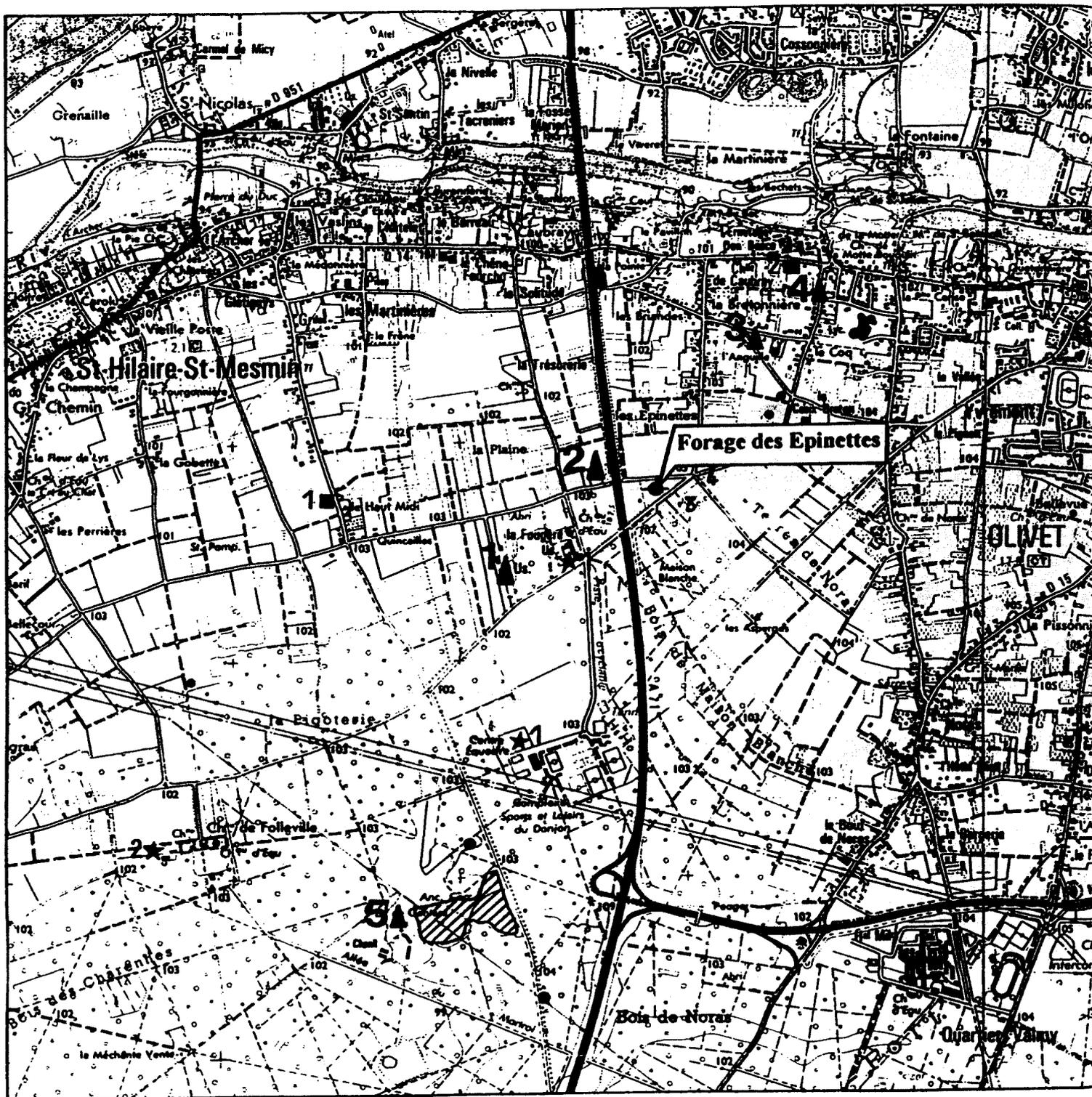


Légende :

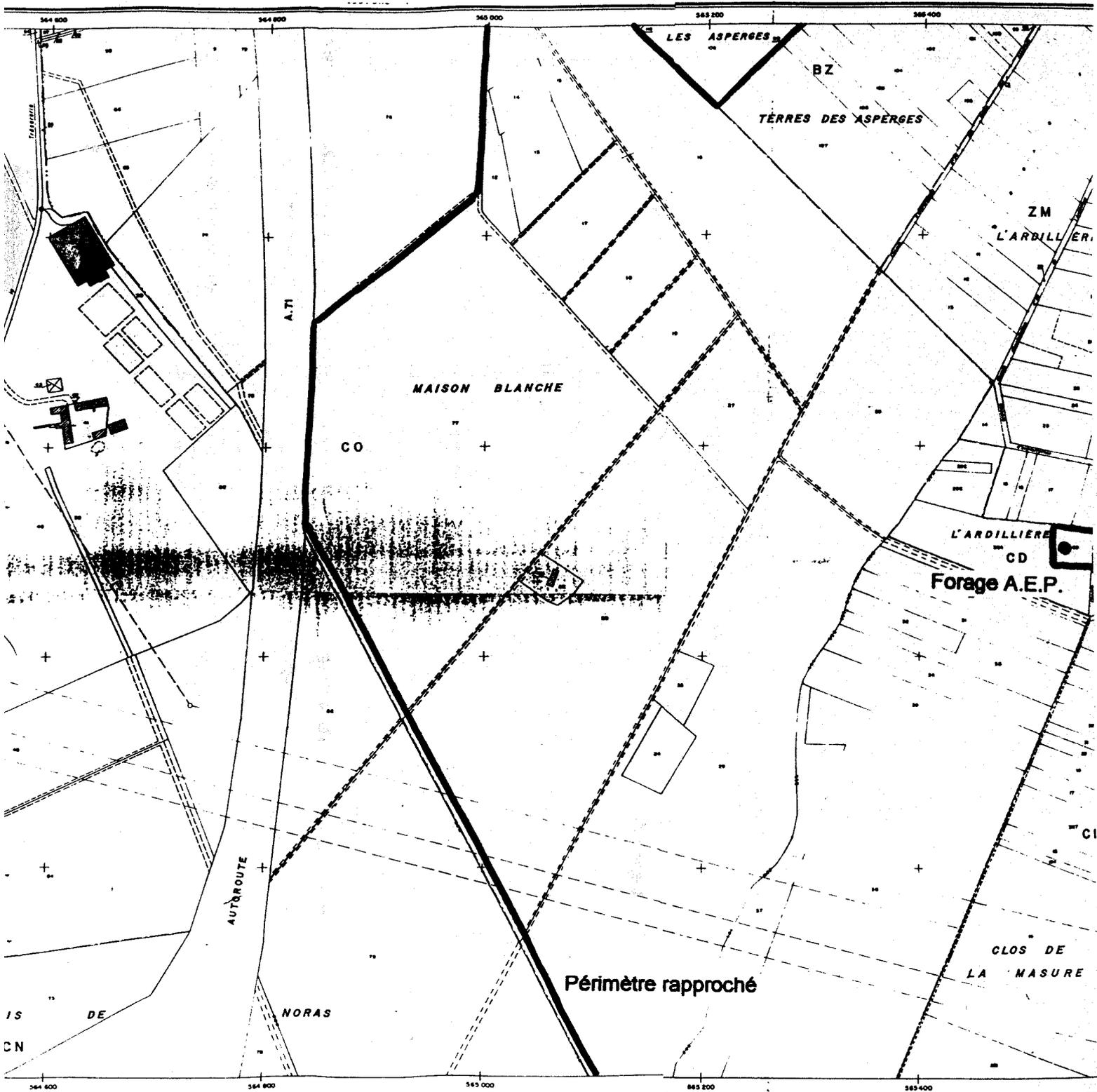
- : Garage, mécanique auto
- 1 : Ph. ALLUARD
- 2 : AUTO-CONFIANCE
- ▲ : Activités industrielles et artisanales
- 1 : CAP INDUSTRIE
- 2 : OLIVET CASSE-AUTO
- 3 : Menuiserie industrielle (Ets J. COTTET)
- 4 : SCERT PIC Plastiques
- 5 : CARBOLOIRE
- : Dépôt sauvage de déchets divers (ferrailles, gravats, etc.)
- ⊕ : Cimetière
- : Bassin de rétention des eaux pluviales
- (hatched) : Ancienne carrière
- ★ : Animaux
- 1 : Ecurie
- 2 : Etable
- 3 : Habitation
- (thick) : Autoroute A.71
- 4 : Puisard d'eaux pluviales



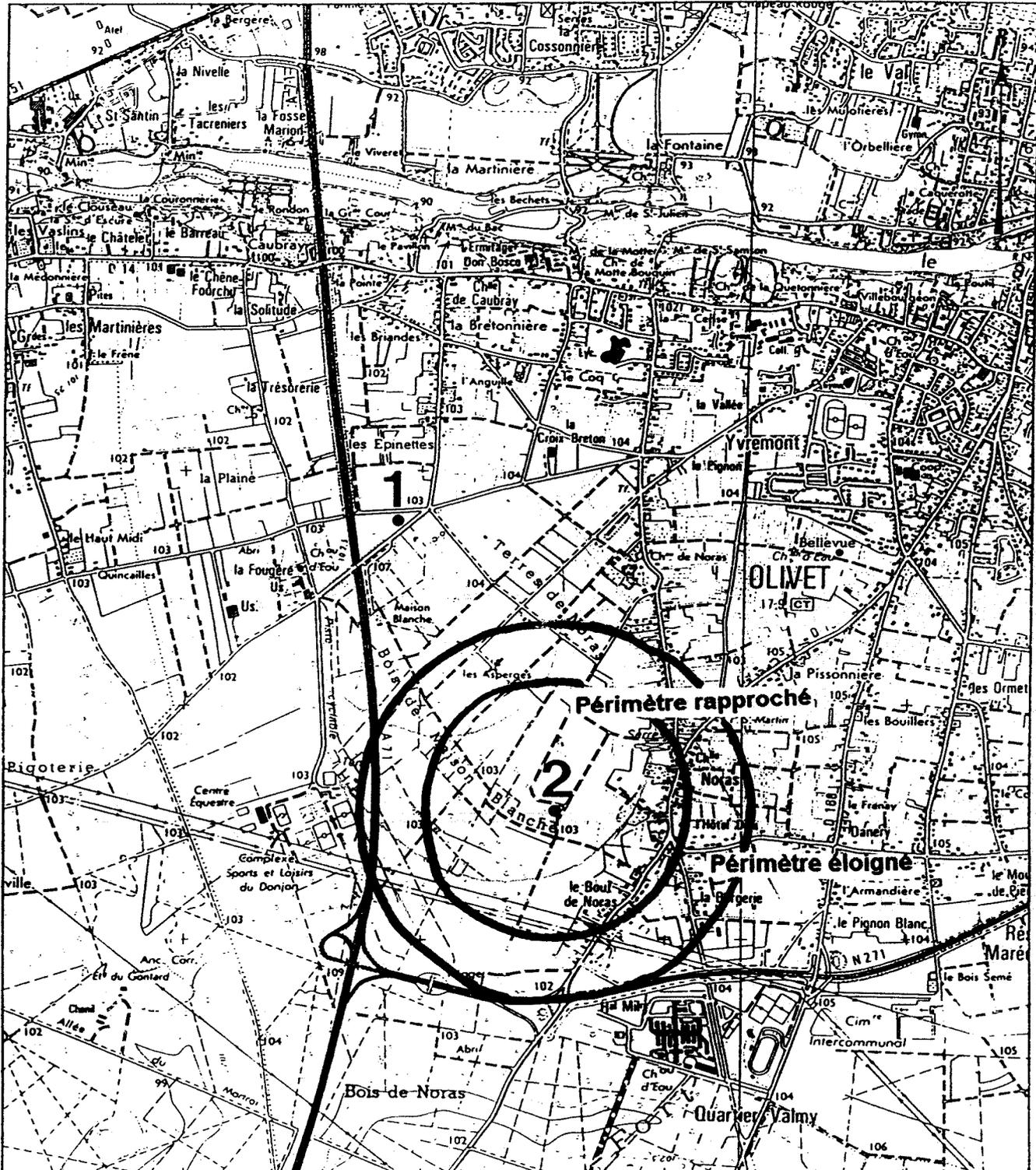
000)



Carte des principales sources potentielles de pollution (échelle)



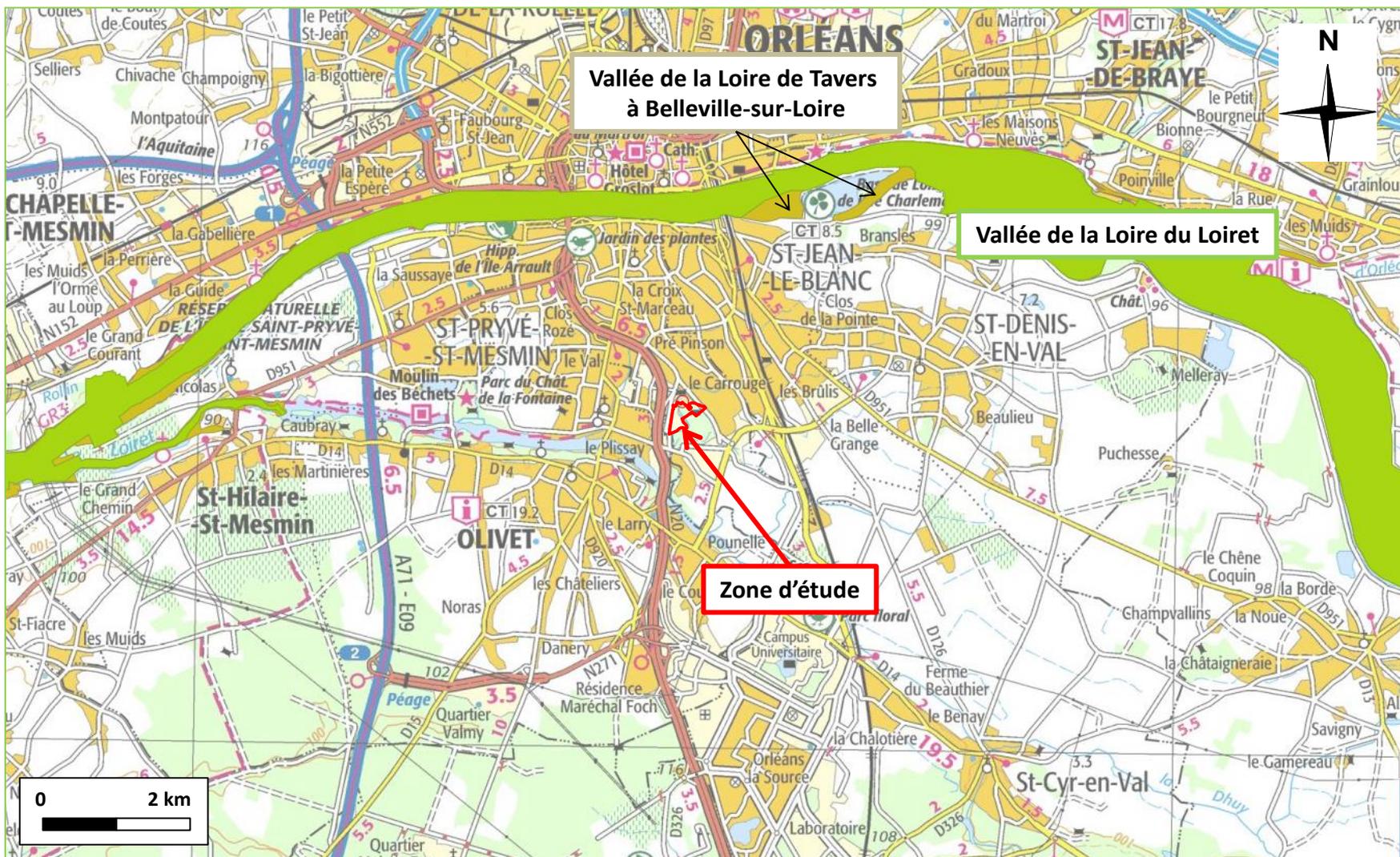
Périmètres rapproché et éloigné



Localisation des captages AEP (échelle 1/25 000)

1 : Les Epinettes ; 2 : L'Ardillière

Annexe 11 : Cartographie des zones protégées



Annexe 11

Localisation des zones Natura 2000 (source : InfoTerre/DREAL)



Annexe 11

Localisation des sites ZNIEFF (source : InfoTerre/DREAL)

Annexe 12 : Photographies aériennes historiques



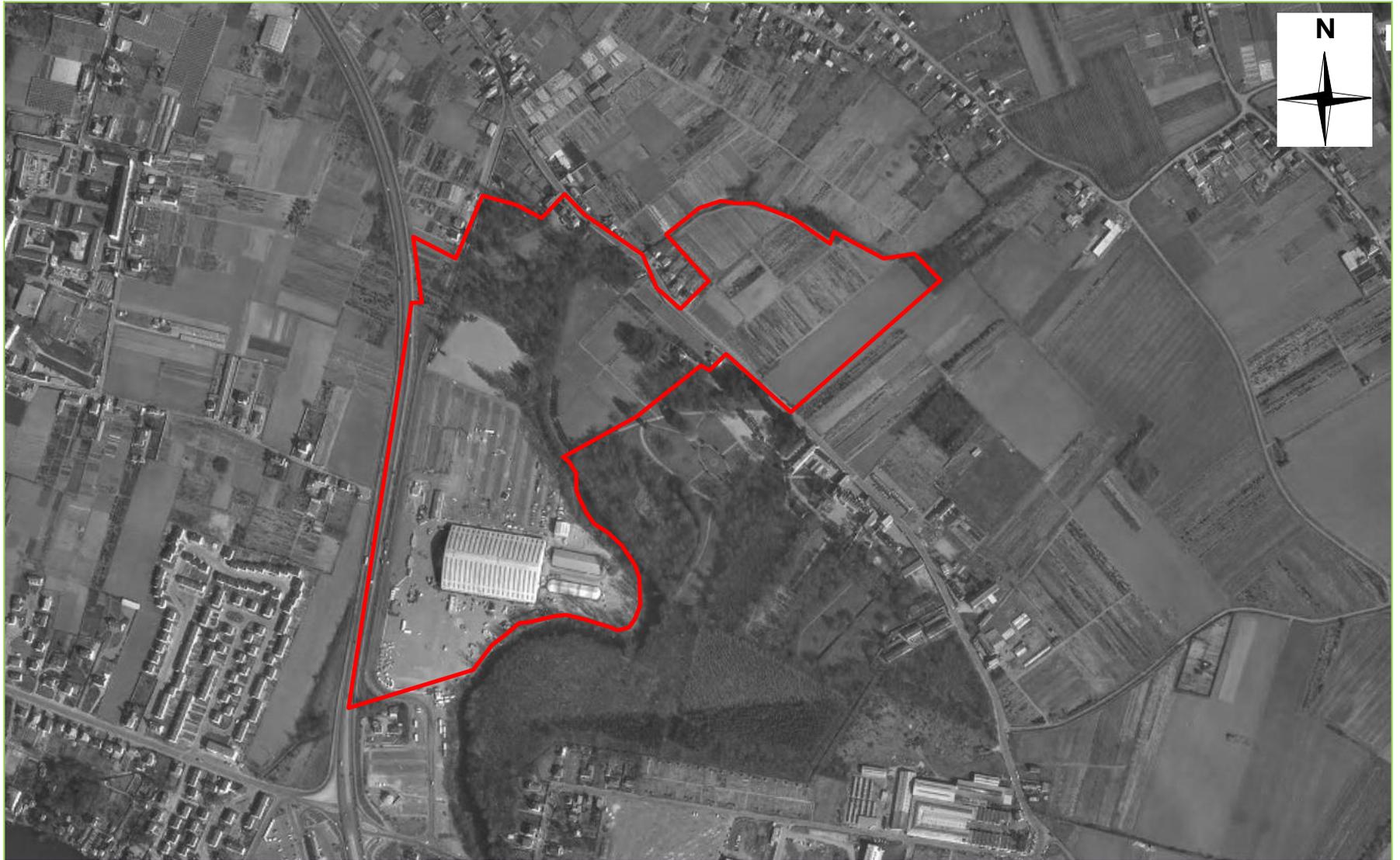
1954



1963



1968



1973



1979



1983



1994



1995



2000

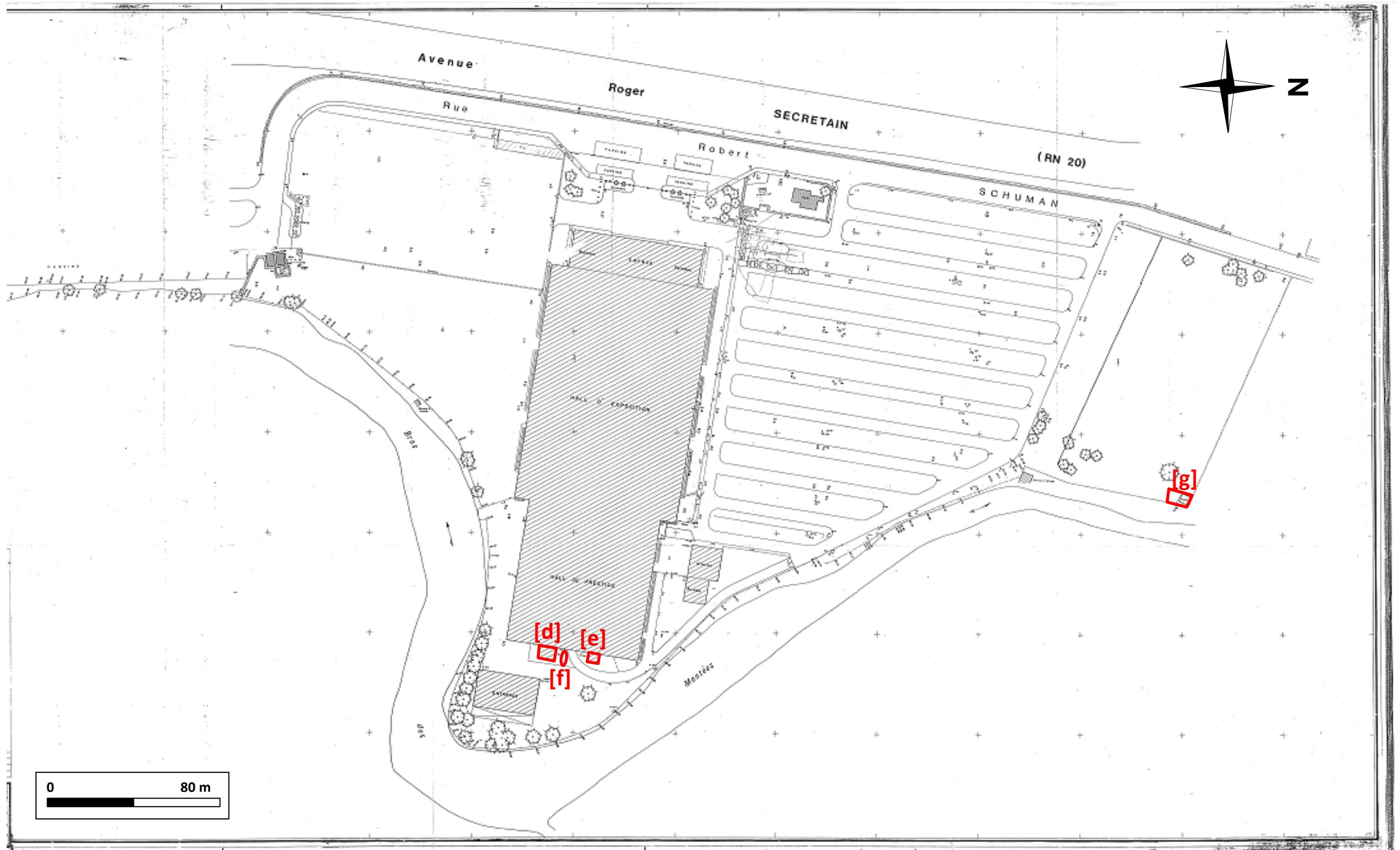


2006



2017

Annexe 13 : Plan de synthèse des installations et activités



Annexe 13

Plan de localisation des activités et installations (Parc des Expositions)

- [a] : local chaufferie gaz du Zénith
- [b] : local groupe électrogène du Zénith
- [c] : local transformateur du Zénith
- [d][e] : chaudières au gaz du Parc des Expositions
- [f] : ancienne cuve à fuel
- [g] : fosse de décantation des eaux pluviales

Annexe 13

Légende des activités et installations

Annexe 14 : Extraits du rapport APPUISOL du 12 septembre 2016



Figure 2 : Localisation du site à l'étude sur fond de plan aérien (source : Cahier des Charges de consultation - géotechnologie-pollution-perméabilité)

2.2 Documents et informations transmis par le client

2.2.1 Synthèse des études réalisées

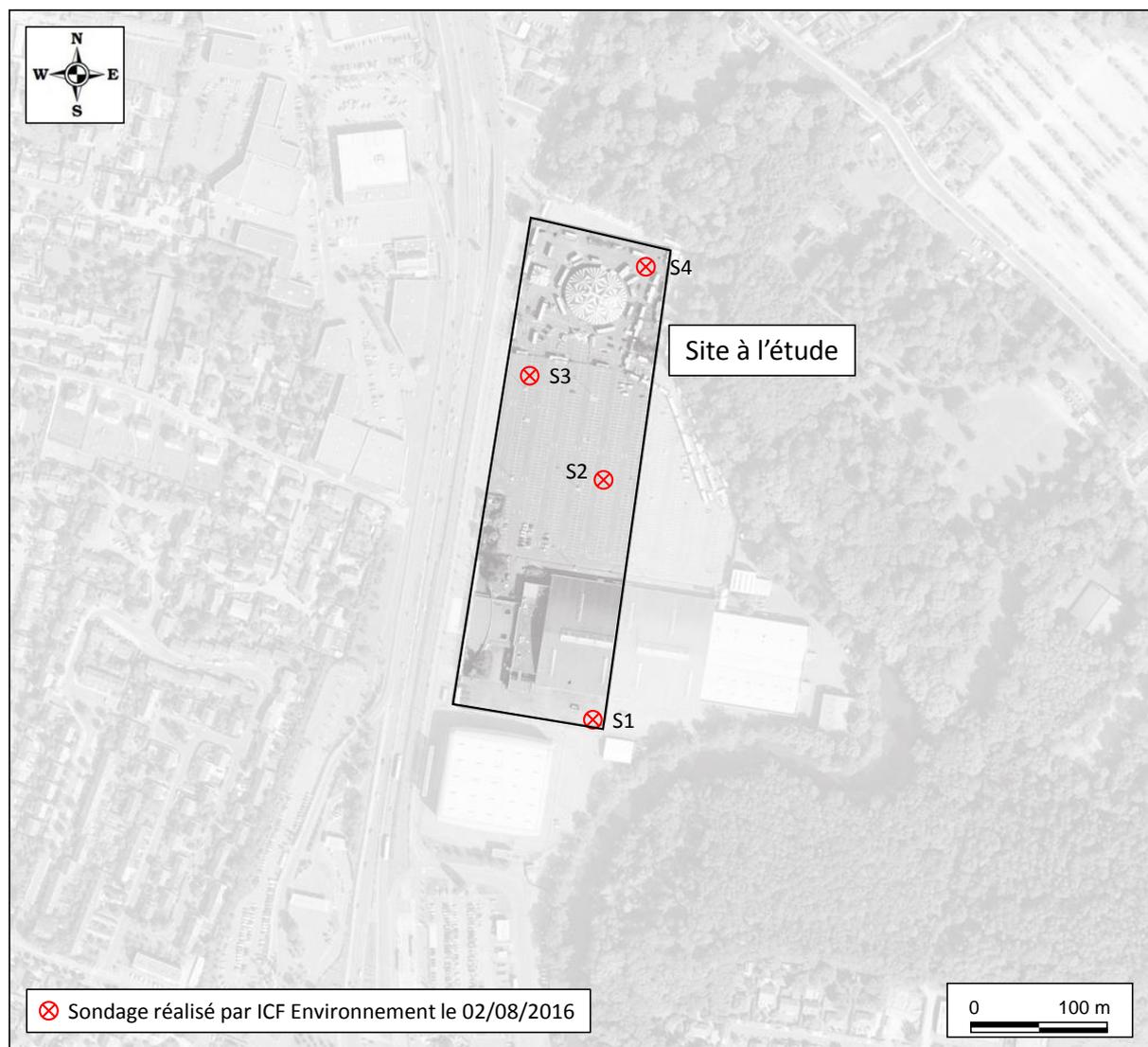
Aucune étude environnementale réalisée au droit du site n'a été fournie à ICF Environnement dans le cadre de la présente étude.

2.2.2 Projet ou usage futur

Les détails du projet de restructuration du Parc des Expositions n'ont pas été transmis à ICF Environnement.

Le matériel utilisé (tarière mécanique) a été mis à disposition par l'entreprise Appuisol, qui réalisait également la partie géotechnique, sous la supervision d'ICF Environnement.

La localisation des sondages réalisés est présentée dans la figure suivante.



L'ensemble des sondages a été immédiatement rebouché avec les matériaux extraits directement après l'observation organoleptique et la prise d'échantillons. Les sondages ont été rebouchés avec un enrobé à froid compacté.

7.3.2 Suivi des travaux et prélèvements des échantillons sur site

L'ingénieur d'ICF Environnement, présent constamment lors des investigations, a assuré le respect du Plan de Prévention, dirigé les sondages, noté les coupes techniques, choisi et constitué les échantillons nécessaires à la caractérisation analytique des sols traversés.

La stratégie d'échantillonnage a consisté en un échantillonnage systématique par couche lithologique homogène ou suivant les observations visuelles et olfactives de terrain.

Tableau 7 : Résultats d'analyses obtenus sur les sols

Echantillon				S1 (0-0,5)	S2 (0-0,4)	S3 (2-3)	S4 (0,5-2)
Lithologie				Remblais marneux calcaires blancs	Remblais sableux graveleux marron et beiges	Sables plus ou moins grossiers marron avec silex	Argile grise
Paramètres Organoleptiques				-	-	-	Odeur de matière organique
Paramètre	Unité	Seuils ISDI	Gamme de valeurs observées dans le cas d'anomalies naturelles modérées (INRA)				
METEAUX							
arsenic	mg/kg MS		30 à 60	6.4	6.5	10.0	26
cadmium	mg/kg MS		0,70 à 2,0	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
chrome	mg/kg MS		90 à 150	5.0	12	16	40
cuiivre	mg/kg MS		20 à 62	2.4	3.6	5.7	13
mercure	mg/kg MS		0,15 à 2,3	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
plomb	mg/kg MS		60 à 90	<10	<10	<10	25
nickel	mg/kg MS		60 à 130	6.2	7.3	21	25
zinc	mg/kg MS		100 à 250	<10	13	26	66
COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS							
benzène	mg/kg MS			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
toluène	mg/kg MS			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
éthylbenzène	mg/kg MS			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
orthoxyène	mg/kg MS			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
para- et métaxylène	mg/kg MS			<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
xylènes	mg/kg MS			<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
BTEX total	mg/kg MS	6		<0.25	<0.25	<0.25	<0.25
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES							
naphtalène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphthylène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluorène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
phénanthrène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
anthracène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluoranthène	mg/kg MS			<0.02	0.02	<0.02	<0.02
pyrène	mg/kg MS			<0.02	0.04	<0.02	<0.02
benzo(a)anthracène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
chrysène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(a)pyrène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS			<0.02	0.03	<0.02	<0.02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS			<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
Somme des HAP (10) VROM	mg/kg MS			<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS	50		<0.32	<0.32	<0.32	<0.32
HYDROCARBURES TOTAUX							
fraction C10-C12	mg/kg MS			<5	<5	<5	<5
fraction C12-C16	mg/kg MS			<5	<5	<5	<5
fraction C16-C21	mg/kg MS			<5	<5	<5	<5
fraction C21-C40	mg/kg MS			27	150	<5	<5
Hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	500		25	150	<20	<20

22

9 Interprétation des résultats

Les résultats d'analyses ne mettent pas en évidence d'anomalies tant sur les composés organiques (BTEX, HCT et HAP) que sur les métaux lourds.

Les teneurs en métaux lourds (arsenic, chrome, cuivre, nickel et zinc) quantifiées dans les sols sont inférieures à la gamme de valeurs observées dans le cas d'anomalies naturelles modérées définies par l'INRA.

Par ailleurs, des traces non significatives en hydrocarbures et HAP sont mises en évidence dans les remblais du site au droit des sondages S1 et S2.



Rapport d'analyse

ICF ENVIRONNEMENT - GENNEVILLIERS

Wilfried VAIDIE

14 à 30 rue Alexandre

Batiment C

F-92635 GENNEVILLIERS

Page 1 sur 7

Votre nom de Projet : Appuisol - Orléans
Votre référence de Projet : CENP160601
Référence du rapport ALcontrol : 12352071, version: 1

Rotterdam, 11-08-2016

Cher(e) Madame/ Monsieur,

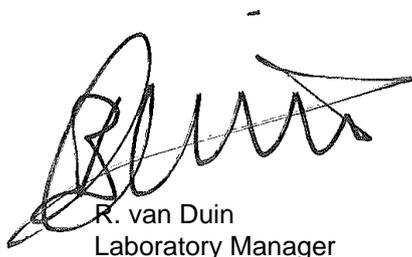
Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses effectuées en laboratoire pour votre projet CENP160601. Le rapport reprend les descriptions des échantillons, le nom de projet et les analyses que vous avez indiqués sur le bon de commande. Les résultats rapportés se réfèrent uniquement aux échantillons analysés.

Ce rapport est constitué de 7 pages dont chromatogrammes si prévus, références normatives, informations sur les échantillons. Dans le cas d'une version 2 ou plus élevée, toute version antérieure n'est pas valable. Toutes les pages font partie intégrante de ce rapport, et seule une reproduction de l'ensemble du rapport est autorisée.

En cas de questions et/ou remarques concernant ce rapport, nous vous prions de contacter notre Service Client.

Toutes les analyses, à l'exception des analyses sous-traitées, sont réalisées par ALcontrol B.V., Steenhouwerstraat 15, Rotterdam, Pays Bas et / ou 99-101 Avenue Louis Roche, Gennevilliers, France.

Veillez recevoir, Madame/ Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.



R. van Duin
Laboratory Manager



Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Code	Matrice	Réf. échantillon				
001	Sol	S1 (0-0,5)				
002	Sol	S2 (0-0,4)				
003	Sol	S3 (2-3)				
004	Sol	S4 (0,5-2)				

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
matière sèche	% massique Q		92.8	91.7	91.1	83.3
<i>METAUX</i>						
arsenic	mg/kg MS Q		6.4	6.5	10.0	26
cadmium	mg/kg MS Q		<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
chrome	mg/kg MS Q		5.0	12	16	40
cuivre	mg/kg MS Q		2.4	3.6	5.7	13
mercure	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
plomb	mg/kg MS Q		<10	<10	<10	25
nickel	mg/kg MS Q		6.2	7.3	21	25
zinc	mg/kg MS Q		<10	13	26	66
<i>COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS</i>						
benzène	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
toluène	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
éthylbenzène	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
orthoxyène	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
para- et métaoxyène	mg/kg MS Q		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
xylènes	mg/kg MS Q		<0.10	<0.10	<0.10	<0.10
BTEX total	mg/kg MS Q		<0.25	<0.25	<0.25	<0.25
<i>HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES</i>						
naphtalène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphthylène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
acénaphthène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluorène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
phénanthrène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
anthracène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
fluoranthène	mg/kg MS Q		<0.02	0.02	<0.02	<0.02
pyrène	mg/kg MS Q		<0.02	0.04	<0.02	<0.02
benzo(a)anthracène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
chrysène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(b)fluoranthène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(k)fluoranthène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(a)pyrène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
dibenzo(ah)anthracène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
benzo(ghi)pérylène	mg/kg MS Q		<0.02	0.03	<0.02	<0.02
indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg MS Q		<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
Somme des HAP (10) VROM	mg/kg MS Q		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
Somme des HAP (16) - EPA	mg/kg MS Q		<0.32	<0.32	<0.32	<0.32
<i>HYDROCARBURES TOTAUX</i>						
fraction C10-C12	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :



Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Code	Matrice	Réf. échantillon
001	Sol	S1 (0-0,5)
002	Sol	S2 (0-0,4)
003	Sol	S3 (2-3)
004	Sol	S4 (0,5-2)

Analyse	Unité	Q	001	002	003	004
fraction C12-C16	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
fraction C16-C21	mg/kg MS		<5	<5	<5	<5
fraction C21-C40	mg/kg MS		27 ¹⁾	150 ¹⁾	<5	<5
hydrocarbures totaux C10-C40	mg/kg MS	Q	25	150	<20	<20

Les analyses notées Q sont accréditées par le RvA.

Paraphe :





Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Commentaire

1 Présence de composants supérieurs à C40, cela n'influence pas le résultat rapporté

Paraphe :



Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Analyse	Matrice	Référence normative
matière sèche	Sol	Sol: Equivalent à ISO 11465 et equivalent à NEN-EN 15934. Sol (AS3000): Conforme à AS3010-2 et équivalente à NEN-EN 15934
arsenic	Sol	Méthode interne (destruction conforme à NEN 6961, analyse conforme à NEN-EN-ISO 17294-2 et conforme à CEN/TS 16171)
cadmium	Sol	Idem
chrome	Sol	Idem
cuivre	Sol	Idem
mercure	Sol	Idem
plomb	Sol	Idem
nickel	Sol	Idem
zinc	Sol	Idem
benzène	Sol	Méthode interne, headspace GCMS
toluène	Sol	Idem
éthylbenzène	Sol	Idem
orthoxyène	Sol	Idem
para- et métaxyène	Sol	Idem
xyènes	Sol	Idem
BTEX total	Sol	Méthode interne, headspace GCMS
naphtalène	Sol	Méthode interne, extraction acétone-hexane, analyse par GC-MS
acénaphtylène	Sol	Idem
acénaphène	Sol	Idem
fluorène	Sol	Idem
phénanthrène	Sol	Idem
anthracène	Sol	Idem
fluoranthène	Sol	Idem
pyrène	Sol	Idem
benzo(a)anthracène	Sol	Idem
chrysène	Sol	Idem
benzo(b)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(k)fluoranthène	Sol	Idem
benzo(a)pyrène	Sol	Idem
dibenzo(ah)anthracène	Sol	Idem
benzo(ghi)pérylène	Sol	Idem
indéno(1,2,3-cd)pyrène	Sol	Idem
Somme des HAP (10) VROM	Sol	Idem
fraction C10-C12	Sol	Méthode interne (extraction acétone hexane, purification, analyse par GC-FID)
fraction C12-C16	Sol	Idem
fraction C16-C21	Sol	Idem
fraction C21-C40	Sol	Idem
hydrocarbures totaux C10-C40	Sol	équivalent à NEN-EN-ISO 16703

Code	Code barres	Date de réception	Date prélèvement	Flaconnage
001	V7160887	03-08-2016	02-08-2016	ALC201
002	V7160915	03-08-2016	02-08-2016	ALC201
003	V7160914	03-08-2016	02-08-2016	ALC201
004	V7160917	03-08-2016	02-08-2016	ALC201

Paraphe :



Rapport d'analyse

Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

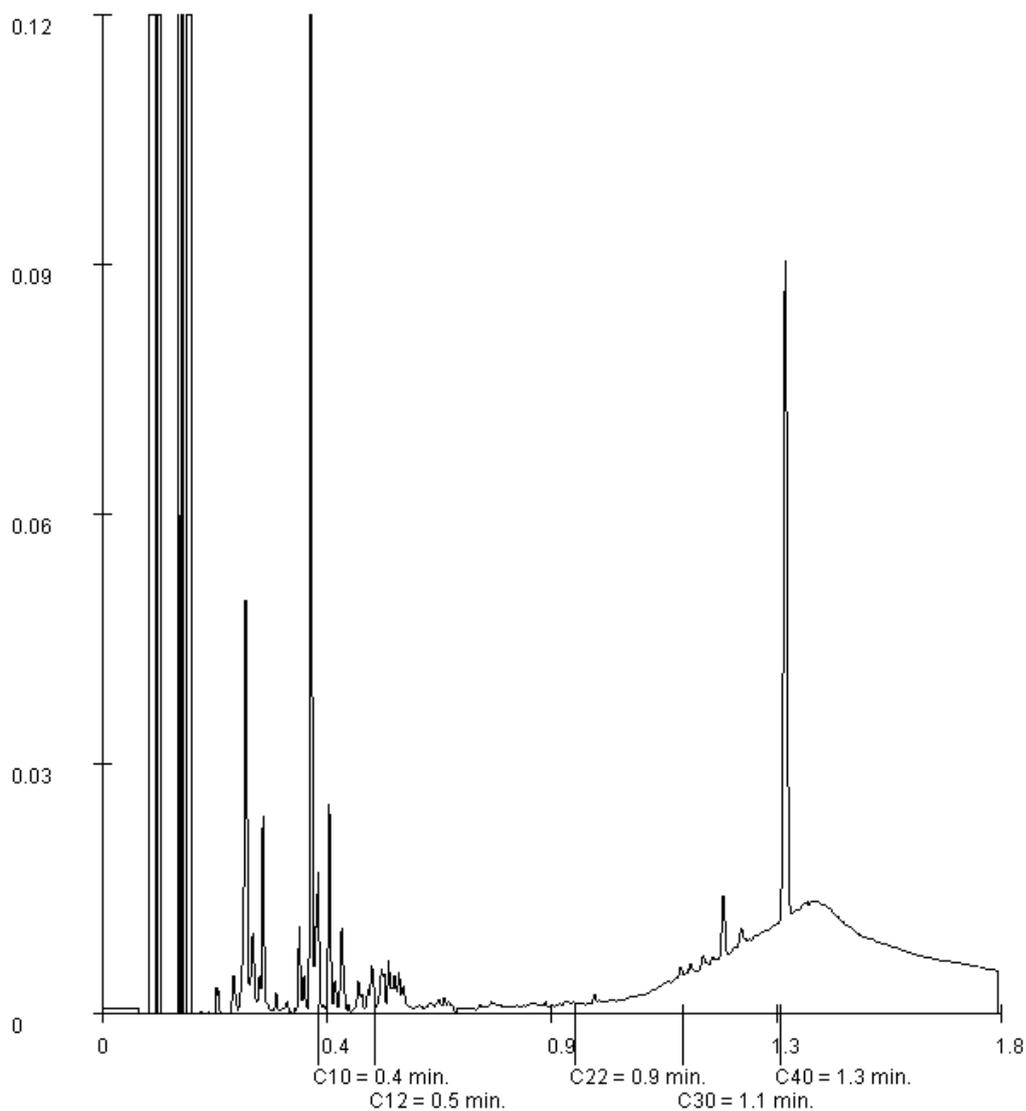
Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Référence de l'échantillon: 001
Information relative aux échantillons S1 (0-0,5)

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.



Paraphe :



Rapport d'analyse

Projet Appuisol - Orléans
Référence du projet CENP160601
Réf. du rapport 12352071 - 1

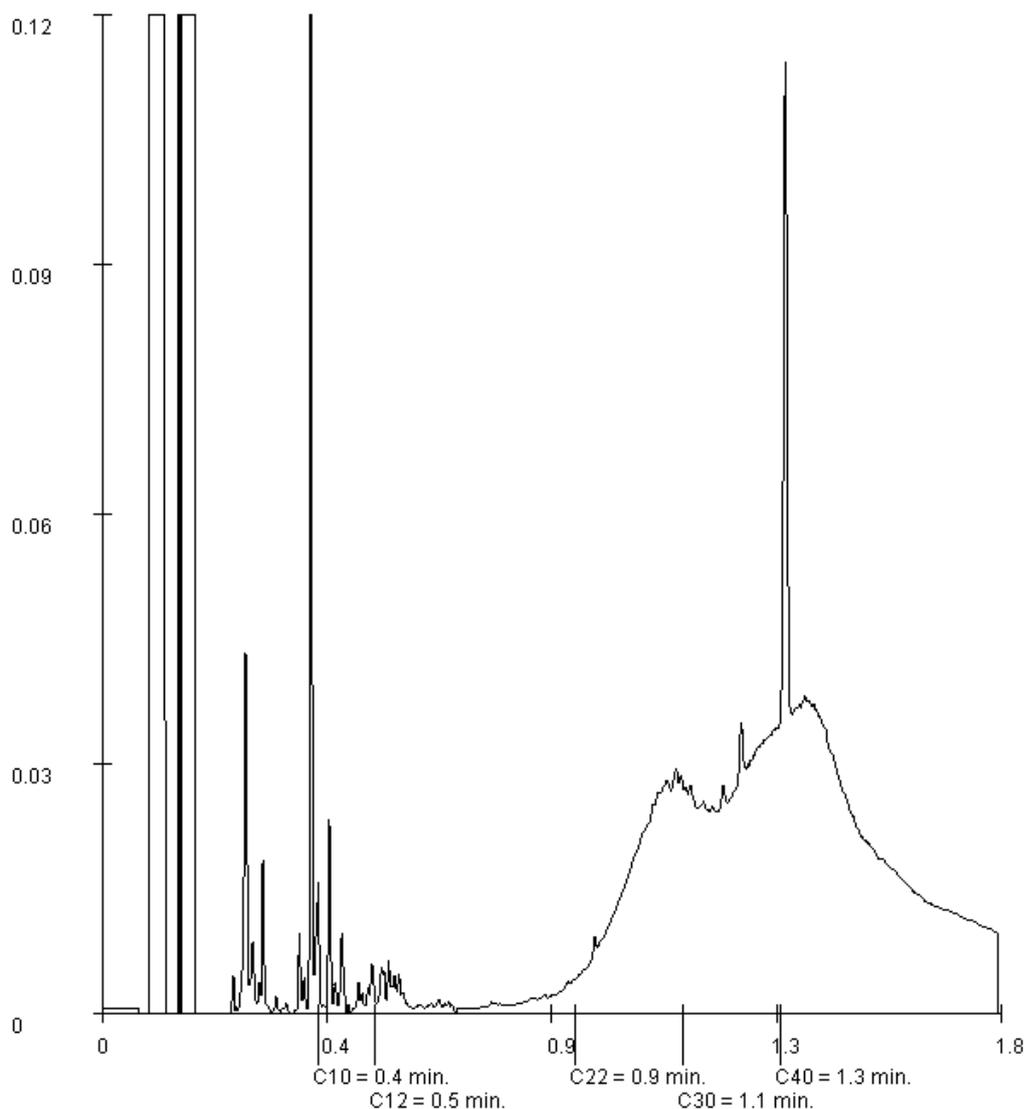
Date de commande 02-08-2016
Date de début 03-08-2016
Rapport du 11-08-2016

Référence de l'échantillon: 002
Information relative aux échantillons S2 (0-0,4)

Détermination de la chaîne de carbone

essence	C9-C14
kérosène et pétrole	C10-C16
diesel et gazole	C10-C28
huile de moteur	C20-C36
mazout	C10-C36

Les pics C10 et C40 sont introduits par le laboratoire et sont utilisés comme étalons internes.

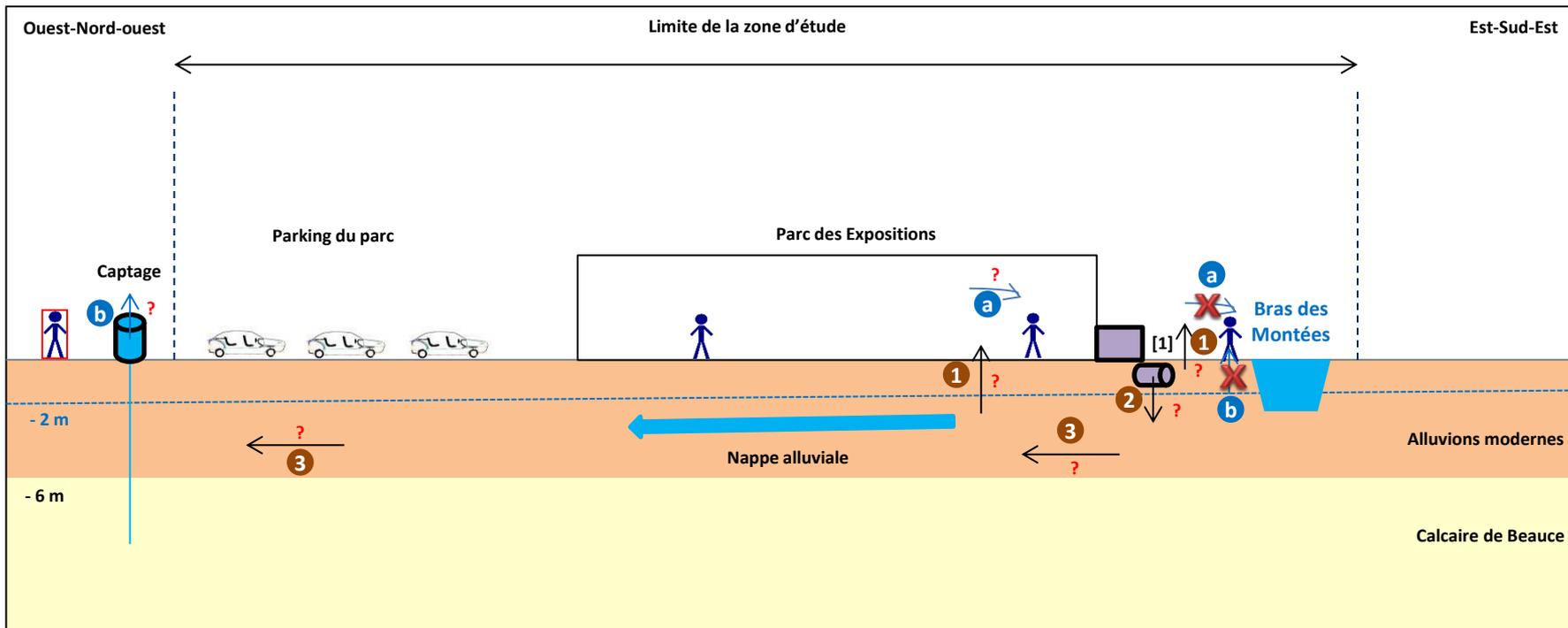


Paraphe :



Annexe 15 : Schéma conceptuel

Schéma conceptuel – état actuel



Légende :

- Dalle béton/enrobé
- Toit de la nappe
- Sens d'écoulement de la nappe
- Vecteur de transfert ou voie d'exposition non retenue
- Vecteur de transfert potentiel

Sources de pollution avérées /potentielles

- [1] Ancienne cuve enterrée (inertée) et chaudières au fuel

Vecteur de transfert potentiel :

- Volatilisation de composés volatils
- Migration verticale
- Migration horizontale

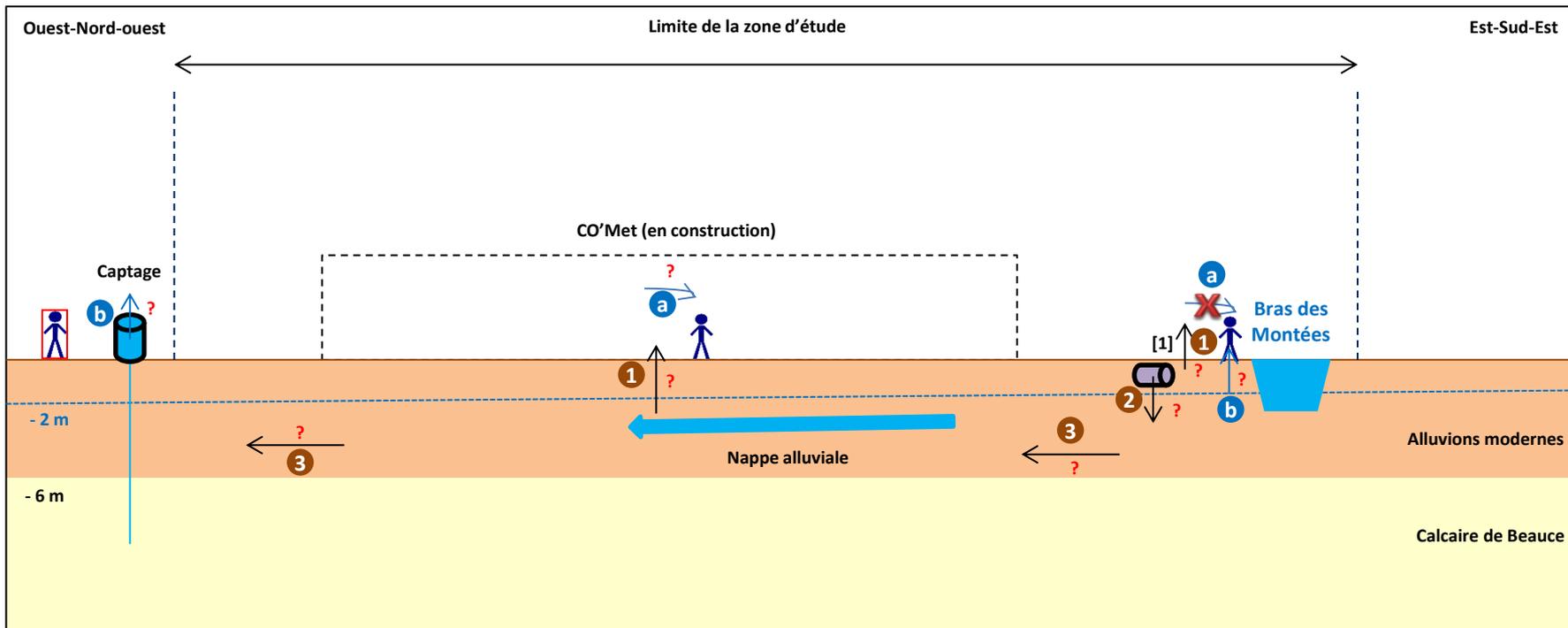
Mode d'exposition potentiel :

- Inhalation de composés volatils
- Contact direct et ingestion

Cible :

- Employés du site
- Riverains

Schéma conceptuel – phase travaux



Légende :

- Sol nu
- Toit de la nappe
- Sens d'écoulement de la nappe
- Vecteur de transfert ou voie d'exposition non retenue
- Vecteur de transfert potentiel

Sources de pollution avérées /potentielles

- [1] Ancienne cuve enterrée (inertée)

Vecteur de transfert potentiel :

- 1 Volatilisation de composés volatils
- 2 Migration verticale
- 3 Migration horizontale

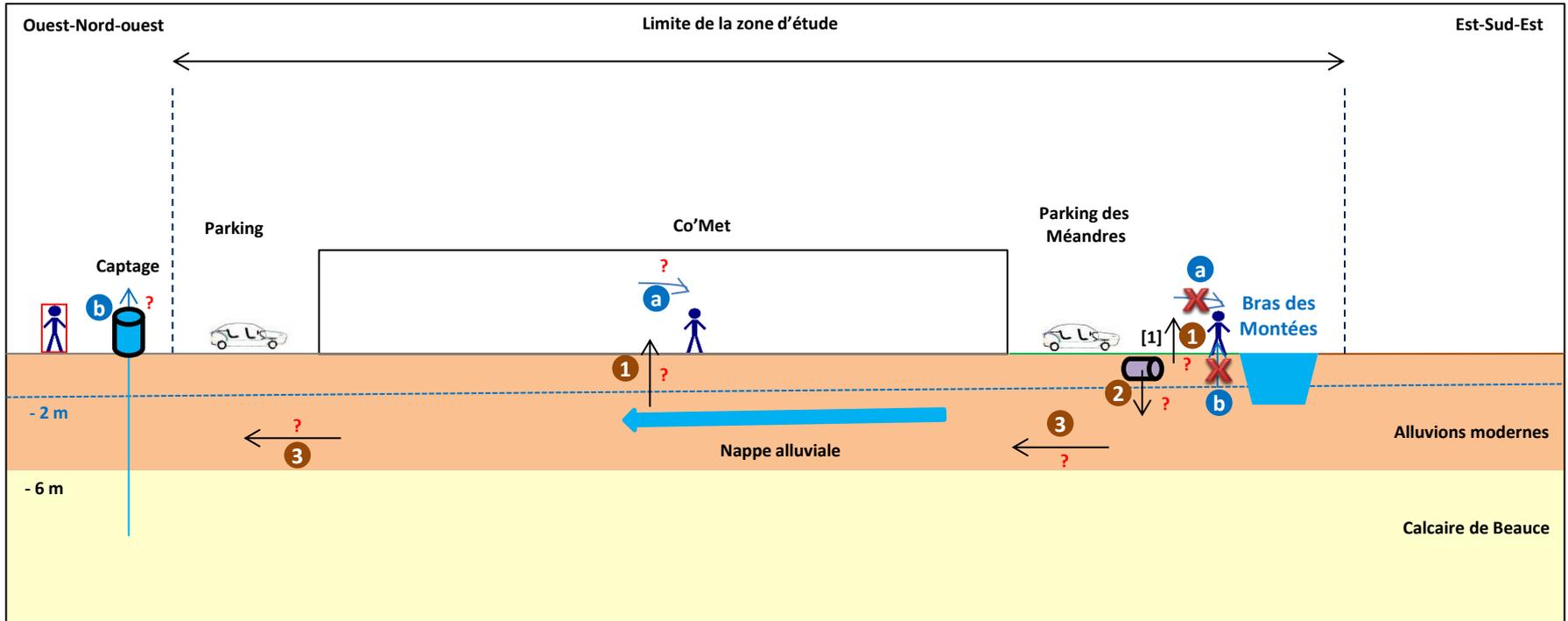
Mode d'exposition potentiel :

- a Inhalation de composés volatils
- b Contact direct et ingestion

Cible :

- Travaillleurs sur chantier
- Riverains

Schéma conceptuel – phase projet



Légende :

- Sol nu
- Toit de la nappe
- Sens d'écoulement de la nappe
- Vecteur de transfert ou voie d'exposition non retenue
- Vecteur de transfert potentiel

- Dalle béton/enrobé
- Enrobé/sol nu

Sources de pollution avérées /potentielles

- [1] Ancienne cuve enterrée (inertée)

Vecteur de transfert potentiel :

- 1 Volatilisation de composés volatils
- 2 Migration verticale
- 3 Migration horizontale

Mode d'exposition potentiel :

- a Inhalation de composés volatils
- b Contact direct et ingestion

Cible :

- Employés du site
- Riverains